



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 10 août 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 12 – Orientation

### 12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CG Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports - 1154368008

Donner un accord de principe sur le développement du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal relatif au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

### 12.002 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165058001

AJOUT - Autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de 13 arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » - Donner un appui au projet de l'Université de Montréal en vue de son inscription au programme du MEES mentionné précédemment

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1167341001

Accorder un contrat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Service du greffe, pour une période de 2 ans - Somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1166682002

Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1167315002

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de 12 mois et un montant additionnel de 659 520,32 \$ pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires dans le cadre des contrats à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1166224001

Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine au montant de 583 100,54 \$ dans le cadre du contrat à Entreprise sanitaire F.A. ltée (CA13 19 0279), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1166133002

Conclure avec Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc. 436 214,29 \$, taxes incluses, Hazmasters inc. 45 185,18 \$, taxes incluses, Linde Canada ltée 70 307,82 \$, taxes incluses et McCordick Glove & Safety 73 523,04 \$, taxes incluses, des ententes-cadres collectives pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels - Appel d'offres public 16-14653 (12 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1164631007

Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés aux entreprises : Déneigement Fontaine Gadbois inc. (2013-03), Groupe TMD inc. (2013-04 ET 2013-06), R. Racicot ltée (2013-05) et Les Excavations Payette ltée (2013-07 et 2013-08) (AO 13-12914) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57\$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau . Direction de l'eau potable - 1167246001

Accorder un contrat, conformément à la loi, à Gray Matter Systems pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP - Somme maximale de 385 356,91 \$ USD (623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses) - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) - Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1164631009

Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. (CA12 16 0218) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619 \$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1161541003

Exercer l'option de prolongation de 2 ans et un montant additionnel de 44 144,89 \$ pour la fourniture d'absorbants granulaires à base d'argile en sacs dans le cadre du contrat à Lalema inc. (CE12 0240), majorant ainsi le montant total de 66 217,34 \$ à 110 362,23 \$

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.011** Contrat de construction

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1166356002

Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, de la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et de la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville - Dépense totale de 3 394 331,54 \$ (contrat pour 3 176 331,54 \$ et incidences pour 218 000,00 \$) - Appel d'offres public 10 200 (11 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.012** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231039

Autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie sur la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat 314801 accordé à 9045-6823 Québec inc.(Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302,58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxes incluses

**20.013** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334016

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.014** Contrat de construction

CM Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1163152008

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur les rues Gohier et Édouard-Laurin et Ouimet et Saint-Germain - Somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.015** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1165249001

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

**20.016** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231036

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 415 045,33 \$ (contrat: 1 382 045,33 \$ + incidences: 33 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 322801 (11 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.017** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231035

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 225 943,27 \$ (contrat: 199 943,27 \$ + incidences: 26 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324012 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231032

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 287402 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1160504006

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 6868 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

**20.020** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.021** Contrat de construction

CG Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1166316017

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$ en provenance du poste des dépenses incidentes pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.022** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165895001

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord situé au 827, rue Crémazie Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.023** Contrat de construction

CM Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1167334003

Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6895 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers



**20.024** Contrat de construction

CG Service des infrastructures\_voie et transports - 1164139005

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24 \$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 331401 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.025** Contrat de construction

CM Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal - 1167334004

Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6896) (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.026** Contrat de construction

CM Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports - 1167000006

Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 419 518,53 \$ + incidences 124 688,52 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299001 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.027** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166627003

Accorder un contrat de construction à Procova inc., pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée, situé au 3819 rue Calixa-Lavallée - Dépense totale de 657 829,46 \$ - Appel d'offres public 5851 (5 soumissionnaires)

**20.028** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1163493001

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 331701 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.029** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231037

Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 3 503 533 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 258301 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.030** Contrat de services professionnels

CM Service de l'environnement - 1165886002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la firme SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

**20.031** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire  
- 1163613002

Accorder 2 contrats de services professionnels à STI-Maintenance inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois - Somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 (1 soumissionnaire) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.032** Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165884001

Accorder 2 contrats de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc., pour le Programme de construction des cours de services (8 050 606,99 \$, taxes et contingences incluses) et pour le Programme de construction des bibliothèques (4 388 595,75 \$ taxes et contingences incluses) - Dépense totale de 13 061 162,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14338 (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.033** Contrat de services professionnels

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1162988001

Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing pour effectuer des sondages sur la satisfaction des citoyens et des gens d'affaires - Somme maximale de 215 923,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15281 (7 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.034** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.035** Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1160490001

Accorder un contrat à Beaudoin-Hurens inc. pour la fourniture de services professionnels relatifs à la production d'un avant-projet préliminaire pour deux secteurs spécifiques de la rue Sherbrooke Est et la mise à jour du concept d'aménagement global, entre la 40e rue et la rue Notre-Dame - Somme maximale de 176 778,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15351 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.036** Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688015

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Somme maximale de 579 219,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15254 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.037** Contrat de services professionnels

CM Commission des services électriques, Division de la gestion des projets et du développement - 1166850006

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec 2 options de prolongations facultatives de 12 mois supplémentaires chacune, avec Geninov inc. (395 054,10 \$, taxes incluses) et Transit arpenteur-géomètre inc. (219 544,76\$, taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux- Appel d'offres public 1621 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.038** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.039** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.040** Entente

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334014

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.041** Entente

CE Service des communications - 1163292003

Accorder à la Société des célébrations du 375e le droit d'autoriser des tiers à reproduire, adapter, représenter en public, diffuser par tous moyens de communication et distribuer le Logo, pour les Célébrations aux fins de la création, de la production, de la distribution et de la vente de produits dérivés lors des Célébrations

**20.042** Entente

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956013

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.043** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.044** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.045** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition, une cession ou une vente d'immeuble concernant la Ville ou un organisme lié. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.046** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069009

Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles - Subvention de 106 651 \$ pour la durée du bail

**20.047** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565005

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale est de 1 271 970 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.048** Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1165008003

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la mise en place du Centre international de transfert des connaissances en économie sociale - Approuver un projet de convention à cet effet - Approuver un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.049** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1164639001

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique - Approuver les projets de convention à cet effet

**20.050** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165917004

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Collectif vers un FSM au Québec pour la réalisation de l'événement Forum social mondial 2016 qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août 2016 - Autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.051** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.052** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166340004

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 - Approuver le projet de convention de contribution à cette fin - Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.053** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture - 1151103003

Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.054** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de l'eau - 1162839003

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.055** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du greffe - 1161155004

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Jeune Conseil de Montréal dans le cadre d'une demande de financement et de commandites pour sa 30e édition - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.056** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1161084001

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à «Montréal, Capitale de l'Aviation civile» pour l'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**20.057** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161643004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ à AlterGo sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » - Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 13 500 \$, taxes incluses, soit 4 500 \$, taxes incluses, par année, pour 2016, 2017 et 2018 pour la gestion de ce projet - Approuver les projets de convention à cet effet

**20.058** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161643002

Accorder un soutien financier totalisant 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo en complément du soutien financier déjà accordé pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016 - 2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.059** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161643003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur 4 ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AlterGo pour la gestion de ce projet, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, pour 2016 et 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2017, 2018 et 2019 - Approuver les projets de convention à cet effet



**20.060** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1163931002

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.061** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165970003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ à 3 organismes pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal - Autoriser à cet effet un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) à hauteur de 5 400 \$ pour l'année 2017 - Approuver les projets de convention à cet effet

**20.062** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160615002

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160615003

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles

### 30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1163827001

Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1164378030

Autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1165056001

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

**30.008** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165110002

Autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière pour procéder aux travaux requis dans les bureaux et les garages de la cour de services Saint-Michel (0286 et 0626) de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension afin d'offrir un environnement de travail sécuritaire aux employés - Autoriser un ajustement de la base budgétaire 2017

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1164815003

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Complexe sportif Marie-Victorin

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1163643001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) afin notamment de préciser les cas pour lesquels un projet de démolition visant un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité doit faire l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine de Montréal

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'eau - 1164136001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1)

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1163643002

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin d'ajouter l'obligation pour un arrondissement de présenter une demande de permis ou de certificat concernant un immeuble assujéti à la Loi sur le Patrimoine Culturel (LPC) au Conseil du Patrimoine Montréal (CPM) lors d'une de ses assemblées, lorsque le CPM le demande

### 40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1161213004

Approuver un projet de règlement autorisant un emprunt de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

**40.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**40.007** Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166316018

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 17 M\$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**40.009** Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1166213004

Approuver le projet de règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

**40.010** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1166968002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1046, 875-109, 876-21 et 877-9, modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements concernant le zonage, le lotissement, la construction, et ainsi que le règlement no 1047 remplaçant le règlement no 940 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Baie-D'Urfé

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.011** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire . Direction de l'urbanisme - 1161013001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, du Règlement de zonage 1001, du Règlement de lotissement 1002, du Règlement de construction 1003, du règlement 1004 sur les permis et certificats, du règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et du règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Hampstead

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1162937002

Prendre connaissance du Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

*Compétence d'agglomération* : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 60.002 Dépôt

CM Conseil Interculturel - 1162714001

Prendre connaissance du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015

### 60.003 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1161079005

Prendre connaissance du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier du domaine des Franciscains

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>25</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>32</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>33</b>



CE : 10.002  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1154368008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Il est recommandé:

- 1) D'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2) De s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3) De s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;
- 4) De s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5) De s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;
- 4) D'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le

cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:33

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154368008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) soutient l'objectif de favoriser la mobilité active en développant un réseau cyclable à l'échelle métropolitaine pour des fins récréatives et utilitaires. Pour y arriver, la Communauté a élaboré un Plan directeur d'un Réseau vélo métropolitain identifiant un réseau cyclable utilisable à des fins de transport, de loisir et de tourisme. Ce vaste réseau sera complété en misant sur la continuité et la connectivité de différents secteurs.

Le premier segment aménagé du réseau de vélo métropolitain sera le sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Soutenu financièrement par le gouvernement du Québec, son objectif consiste à créer un lien cyclable et pédestre entre les trois parcs nationaux de la région métropolitaine de Montréal, soit le parc d'Oka, le parc des Îles de Boucherville et le parc du Mont-Saint-Bruno. À cela s'ajoute le parc du Mont-Saint-Hilaire (Centre de la nature du mont Saint-Hilaire).

Le financement de ce premier segment est assuré par la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec qui versent une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles. Le dernier tiers étant assumé par la municipalité sur le territoire de laquelle prend forme le sentier.

Sur le territoire de l'Île de Montréal, la demande d'aide financière qui sera adressée prochainement à la CMM concerne deux projets:

- 1) Aménagement de la piste cyclable à la sortie du pont Lachapelle: 914 000 \$
- 2) Aménagement de la piste cyclable de Maisonneuve, entre Berri et Alexandre-DeSève: 3 300 000 \$

Le coût des travaux admissibles à Montréal a été estimé par la CMM à 3 443 750 \$. L'aide financière maximale accordée pourrait donc être de l'ordre de 2 295 833 \$.

L'objet de la résolution consiste à: 1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation tel qu'il apparaît en pièce jointe; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention tel qu'il apparaît en pièce jointe; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0544 (1<sup>er</sup> avril 2015) Autoriser le Directeur de la Direction des transports à agir au nom de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

## **DESCRIPTION**

À Montréal, le tracé du sentier prend son origine au pont Lachapelle, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et se poursuit en direction est dans l'axe du boulevard Gouin en empruntant le réseau cyclable déjà existant. Il bifurque par la suite sur les rues suivantes déjà pourvues d'aménagements cyclables: Christophe-Colomb, Boyer, de Brébeuf, du Parc Lafontaine, Cherrier et Berri jusqu'à de Maisonneuve. De là, le tracé se scinde en deux. La première option consiste à poursuivre jusqu'au Vieux-Port et, par la suite, vers la passerelle cyclable du pont Victoria en empruntant la rue de la Commune, le pont Mill et la piste cyclable qui longe l'avenue Pierre-Dupuy jusqu'à l'Île Notre-Dame. L'autre option consiste à emprunter la piste cyclable de Maisonneuve en direction est (en construction) jusqu'à la rue Alexandre-DeSève et la rue la Fontaine qui mène jusqu'à la piste cyclable du pont Jacques-Cartier.

Enfin, si l'aménagement d'une véloroute devenait possible éventuellement dans l'axe de la voie ferrée du Canadien Pacifique, une modification pourrait être apportée au tracé, le cas échéant, et le sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire emprunterait alors un nouveau lien cyclable tel qu'il est illustré dans la pièce jointe.

Le rôle du directeur consistera notamment à signer les demandes d'aide financière adressées à la CMM dans le cadre de ce projet.

## **JUSTIFICATION**

La résolution du conseil municipal est requise par la CMM afin de permettre à la Ville de bénéficier du programme d'aide financière institué par la CMM et auquel le gouvernement du Québec participe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec versent une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles. Le dernier tiers étant assumé par la municipalité sur le territoire de laquelle prend forme le sentier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement du réseau cyclable montréalais s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la résolution est adoptée, la Ville de Montréal pourra adresser une demande d'aide financière à la CMM dans le cadre du projet du sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Si la résolution n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de bénéficier du soutien financier du programme mis en place par la CMM.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une activité de communication est prévue le 2 septembre 2017 dans le cadre de l'inauguration du Sentier. Toutes les municipalités traversées seront invitées à y prendre part.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparation de la demande d'aide financière à adresser à la CMM.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel D BÉDARD

**ENDOSSÉ PAR**

Serge LEFEBVRE

Le : 2016-07-27

Cons. en aménagement - chef d'équipe

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-28





**Dossier # : 1165058001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de treize (13) arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ». Donner un appui au projet de l'Université de Montréal en vue de son inscription au programme du MEES mentionné précédemment.

Il est recommandé :

1. D'autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de treize (13) arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ».
2. De donner un appui au projet de l'Université de Montréal pour le remplacement du système de refroidissement R-22 à l'aréna du pavillon d'hiver du CEPSUM par un système CO2, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ».

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:04

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165058001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de treize (13) arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ». Donner un appui au projet de l'Université de Montréal en vue de son inscription au programme du MEES mentionné précédemment.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a lancé le 4 juillet 2016, la phase 2 de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling » (Programme MEES 2016), dont la date limite pour présenter les projets est le 31 août 2016.

Les entités admissibles sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif (OBNL). Pour être admissibles, les organismes doivent être propriétaires du terrain et de l'installation visés. Ils doivent aussi démontrer leur capacité à assurer son exploitation et son maintien en bon état pour une période d'au moins dix (10) ans après la réalisation du projet.

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Le calendrier de réalisation prévisionnel du programme municipal du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prévoit intervenir dans quatre (4) arénas par année d'ici 2020 afin de respecter ses engagements. La Ville remplace des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) uniquement par un système à l'ammoniac éprouvé et non par d'autres types de gaz tels que CO<sub>2</sub> ou réfrigérant synthétique de nouvelle génération.

Pour la mise en œuvre du programme municipal, le SDSS est requérant et s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à titre d'exécutant pour la réalisation des projets et pour son expertise technique. Les arrondissements participent au développement et au financement des projets à titre de gestionnaires et de responsables des arénas.

Trente-quatre (34) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de leur mise aux normes. D'abord, dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009, et avant l'adoption du programme municipal, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés. Ensuite, depuis l'adoption du Programme des arénas de la Ville, douze (12) projets de mise aux normes sont entrepris pour lesquels l'aréna correspondant est de nouveau ouvert à la population ou le sera sous peu, soit au plus tard à la fin de l'année 2016. Voici la liste de ces arénas :

<b>Aréna</b>	<b>Arrondissement</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Commentaires</b>
<b>5 projets avant le Programme Ville 2009-2010</b>			
1- Rolland (anciennement Henri-Bourassa)	Montréal-Nord	Travaux terminés en 2010	Projet avant Programme Ville et subvention MELS
2- Howie-Morenz	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	Travaux terminés en 2011	Projet avant Programme Ville et subvention MELS
3- Jacques-Lemaire	LaSalle	Travaux terminés en 2010	Projet avant Programme Ville et subvention MELS
4- Camillien-Houde	Ville-Marie	Travaux terminés en 2011	Projet avant Programme Ville et subvention MELS
5- Michel- Normandin	Corporatif dans Ahuntsic-Cartierville	Travaux terminés en 2011	Projet avant Programme Ville et subvention MAMROT
<b>12 projets depuis le Programme Ville 2010-2016</b>			
1- Père-Marquette	Rosemont-La Petite- Patrie	Travaux terminés en 2013	Programme Ville - Pas de subvention
2- Pierre « Pete » Morin	Lachine	Travaux terminés en 2012	Programme Ville - Pas de subvention
3- Ahuntsic	Ahuntsic-Cartierville	Travaux terminés en 2013	Programme Ville - Pas de subvention

4- Martin-Brodeur	Saint-Léonard	Travaux terminés en 2014	Programme Ville et subvention MELS 2012
5- Doug-Harvey	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Travaux terminés en 2014	Programme Ville et subvention MELS 2012
6- Clément-Jetté	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Travaux terminés en 2015	Programme Ville et subvention MELS 2012
7- Roberto-Luongo	Saint-Léonard	Travaux terminés en 2015	Programme Ville et subvention MELS 2012
8- Chaumont	Anjou	Travaux terminés en 2015	Programme Ville et subvention MELS 2012
9- Complexe sportif Saint-Charles	Sud-Ouest	Travaux terminés en 2015	Programme Ville et subvention MELS 2012
10-11- Centre Rodrigue-Gilbert 1-2	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Travaux en cours : fin prévue sept. 2016	Programme Ville et subvention MELS 2012
12- Outremont	Outremont	Travaux en cours : fin prévue oct. 2016	Programme Ville - Pas de subvention

De plus, dix-sept (17) autres projets sont à divers stades de développement et, à ce jour, il reste six (6) patinoires à démarrer dans le cadre du Programme des arénas de la Ville centre. Voici la liste de ces arénas :

<b>Aréna</b>	<b>Arrondissement</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Commentaires</b>
<b>17 projets depuis le Programme Ville 2016-2020</b>			
1- Francis-Bouillon	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Travaux en cours : fin prévue été 2017	Programme Ville et subvention MELS 2012
2-3- Auditorium de Verdun et aréna Denis-Savard	Verdun	Travaux prévus pour automne 2016	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
4- Marcelin-Wilson	Ahuntsic-Cartierville	Travaux prévus pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016

5- Fleury	Montréal-Nord	Travaux prévus pour automne 2016	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
6- Bill-Durnan	Côte-des-Neiges -Notre-Dame-de-Grâce	Travaux prévus pour automne 2016	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
7-8- Centre Étienne-Desmarteau (glace 1 et 2)	Rosemont-La Petite-Patrie	Travaux prévus pour automne 2016	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
9- Saint-Donat	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Travaux prévus pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
10- Mont-Royal	Plateau Mont-Royal	Travaux prévus pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
11- René-Masson	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Travaux prévus pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
12- Maurice-Richard	Corporatif dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Travaux prévus pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
13-14- Complexe Gadbois (glace 1 et 2)	Sud-Ouest	Travaux prévus pour 2018	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
15- Chénier	Anjou	Travaux prévus pour 2018	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
16-17- Saint-Michel (glace 1 et 2)	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Travaux prévus pour 2018	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
<b>6 patinoires à démarrer dans le Programme Ville 2016-2020</b>			
1- Saint-Louis	Plateau Mont-Royal	Démarrage du projet prévu pour 2017	Programme Ville et demande subvention MEES 2016
2- Martin-Lapointe	Lachine	Démarrage du projet prévu pour 2017	Programme Ville, déjà à l'ammoniac, non admissible au MEES 2016
3-4- Raymond-Bourque (glace 1 et 2)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Démarrage du projet prévu pour 2017	Programme Ville, déjà à l'ammoniac, non admissible au MEES 2016

5- Garon (anciennement Montréal-Nord)	Montréal-Nord	Démarrage du projet prévu pour 2018	Programme Ville, déjà à l'ammoniac, non admissible au MEES 2016
6- Dollard-Saint- Laurent	LaSalle	Démarrage du projet prévu pour 2018	Programme Ville, déjà à l'ammoniac, non admissible au MEES 2016

Les projets de mise aux normes pour les aréas fonctionnant déjà à l'ammoniac ne sont pas admissibles au programme du MEES 2016.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0621 16 mai 2016 Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux.  
CE12 0095 25 janvier 2012 Le comité exécutif approuve les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux, notamment la description des travaux admissibles.

CM11 0655 23 août 2011 Le conseil municipal approuve l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréa afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137 7 juillet 2010 Le comité exécutif adopte le Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

### **DESCRIPTION**

Le Programme MEES 2016 vise à financer le remplacement de ces installations pour répondre notamment au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici l'année 2020.

Les grandes lignes du Programme MEES 2016 se résument ainsi (montant par projet) :

- Le volet 1 porte sur le remplacement du système de réfrigération: maximum de 50 % du coût admissible des travaux jusqu'à concurrence de 700 000 \$;
- Le volet 2 porte sur des travaux jugés urgents : maximum de 50 % du coût admissible des travaux jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Pour être admissible au volet 2, il faut d'abord être admis au volet 1;
- Le système de réfrigération au R-12 ou R-22 doit être remplacé par un système à l'ammoniac, au CO<sub>2</sub> ou un réfrigérant synthétique de nouvelle génération;
- Les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le 31 août 2016;
- Il comporte un Fonds de 110 M\$ et se termine en 2020;
- Tous les travaux doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2020.

Les projets des OBNL et des institutions scolaires qui seront déposés au MEES par les organismes requérants devront avoir obtenu les résolutions de leur conseil d'administration et de l'arrondissement concerné, afin d'obtenir une résolution d'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire vise à obtenir l'autorisation du comité exécutif afin que le SDSS

présente des projets de mise aux normes pour treize (13) patinoires dans le cadre du Programme MEES 2016. Cette autorisation est requise au nom des arrondissements pour des projets prévus au calendrier prévisionnel du programme municipal du SDSS pour la période couverte par le Programme MEES 2016, soit une fin des travaux au plus tard le 31 mars 2020.

Les arénas visés par cette demande sont les suivants :

1. Auditorium de Verdun.
2. Aréna Marcelin-Wilson de l'arrondissement d'Achamps-Cartierville.
3. Aréna Bill-Durnan de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.
4. Aréna Fleury de l'arrondissement de Montréal-Nord.
5. Centre Étienne-Desmarteau, glaces 1 et 2, de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
6. Aréna Saint-Donat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
7. Aréna Mont-Royal de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.
8. Aréna René-Masson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
9. Aréna Maurice-Richard, sous la compétence du conseil municipal, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
10. Aréna du Complexe sportif Gadbois, glace 1 et 2, de l'arrondissement du Sud-Ouest.
11. Aréna Chénier de l'arrondissement d'Anjou.
12. Aréna Saint-Michel, glace 1 et 2, de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.
13. Aréna Saint-Louis de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

Le présent sommaire vise également à confirmer au MEES l'engagement de la Ville et des arrondissements à assumer les coûts des projets et les frais d'exploitation afférents, ainsi que de désigner une personne autorisée à signer tous les documents requis dans le cadre du Programme MEES 2016, en l'occurrence, la directrice du SDSS.

Les autorisations données au SDSS de déposer une demande de subvention auprès du MEES sont formalisées par la résolution des conseils d'arrondissement (CA) lors de l'adhésion au Programme Ville ou par une résolution formelle du CA en ce sens à mandater le SDSS à déposer les demandes auprès du MEES. Ces résolutions sont en pièces jointes ou à venir.

Étant donné que les projets des OBNL et des institutions scolaires sont également admissibles au Programme MEES 2016, le SDSS les a informés afin de vérifier leur intérêt à déposer un projet. Un seul organisme, l'Université de Montréal, a manifesté son accord et c'est pourquoi il demande une résolution d'appui du comité exécutif dans le présent sommaire pour son projet de remplacement du système de refroidissement R-22 à l'aréna du pavillon d'hiver du CEPSUM par un système CO<sub>2</sub>, afin qu'il puisse bénéficier de l'aide financière du MEES (résolution de l'Université de Montréal en pièce jointe).

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du comité exécutif de présenter des projets de mise aux normes d'arénas au MEES, son engagement à assumer sa part des coûts ainsi que la désignation d'une personne responsable à agir au nom de la Ville sont des modalités exigées par le Programme MEES 2016. Le ministère exige aussi un appui du comité exécutif aux projets des OBNL. Une résolution du comité exécutif de la Ville est requise pour que les projets puissent être analysés par le MEES et bénéficier ainsi d'une aide financière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



L'aide financière du Programme du MEES pour le volet 1 - réfrigération, soit 50 % des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 700 000 \$ pour une infrastructure dotée d'un système de réfrigération au R-12 ou R-22, et pour le volet 2 - mise aux normes et rénovations urgentes, soit 50 % des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 300 000 \$, constitue un apport significatif de fonds dans la réalisation de ces projets.

Considérant les demandes de subvention pour treize (13) patinoires, la Ville de Montréal pourrait diminuer l'emprunt à la charge des citoyens d'un montant maximum de l'ordre de 13 M\$, selon le nombre de réponses favorables du MEES.

La Ville de Montréal et les arrondissements visés par ce sommaire devront assumer leur part respective du coût des projets conformément au Programme municipal de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux. Ce partage est de 80 % pour la Ville centre et de 20 % pour l'arrondissement en ce qui concerne les travaux admissibles, et de 100 % pour l'arrondissement en ce qui concerne les travaux hors programme.

Pour chacun des projets soumis au ministère, l'aide financière que la Ville de Montréal recevra dans le cadre du Programme MEES 2016, sera partagée au prorata des dépenses admissibles entre la Ville centre et l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets seront réalisés dans le respect de la politique de développement durable des édifices municipaux. La portée des travaux a été prévue afin de favoriser la certification LEED.

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation du comité exécutif de présenter des projets dans le cadre du Programme MEES 2016 doit être obtenue avant la date limite de tombée du dépôt des demandes, en l'occurrence le 31 août 2016. À défaut de s'y conformer, les projets ne seront pas retenus et aucune subvention ne sera attribuée pour les projets débutant avant la prochaine période de dépôt de projets.

La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans les projets et d'optimiser ses investissements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

D'ici au 31 août 2016: dépôt par le Service de la diversité sociale et des sports des demandes d'aide financière au MEES;

- Septembre 2016 au 31 mars 2020 : suivi des dossiers soumis au MEES.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LAROCHE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2016-07-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-28

CE : 20.001  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167341001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Service du greffe, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la Section des archives du greffe, soit pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 juin 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-03 13:53

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167341001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Service du greffe, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Section des archives du Service du greffe a pour mandat d'acquérir, de préserver et de rendre accessible les archives de la Ville de Montréal. Le projet de numérisation des rôles d'évaluation constitue une étape importante vers les archives du XXI siècle et la mise en place d'une salle de consultation virtuelle des archives, où les documents seront accessibles en ligne. Cette initiative s'aligne parfaitement avec la vision d'une ville intelligente et numérique.

Les rôles d'évaluation font l'objet de quelques 2 500 consultations annuellement. À terme, les archives numérisées seront déposées dans le système de « gestion électronique des documents » (projet 71350) afin de faciliter leur consultation.

C'est dans ce contexte que la Ville a demandé au Service de la numérisation et de l'impression (SNI) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) de lui soumettre une proposition d'affaires pour la numérisation de deux (2) lots de documents sur des supports microformes et d'un (1) lot de documents reliés de grand format sur des supports opaques (papier).

La Ville a fait parvenir au CSPQ des documents originaux de chacun des lots afin qu'il réalise des essais et soumette des échantillons servant à évaluer la qualité des services de numérisation. En plus de servir à la vérification de la conformité aux exigences de la Ville, ces échantillons ont permis au CSPQ de déterminer les coûts et les échéanciers du projet.

Suite aux résultats de ce banc d'essai, il a été décidé de confier la numérisation des deux (2) lots de microformes au CSPQ. Une autre approche est en évaluation pour le troisième lot afin de répondre aux exigences de la Ville, notamment au niveau des coûts et de l'échéancier.

Le présent dossier vise à conclure un contrat de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour des services de numérisation des microformes des rôles d'évaluation conservés à la section des archives du Services du greffe, pour une période de

2 ans, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes et incidences incluses et d'approuver le projet de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

L'entente avec le CSPQ comprend les deux lots de documents suivants:

#### **Lot 1 : Microfilms 35 mm et 16 mm**

Ce lot comprend 917 bobines de 16 mm et 417 bobines 35 mm. Ces microfilms contiennent des rôles d'évaluation (périodes 1847-1962/1979-1986/1992-2003).

- Au total, le lot comprend environ 1 334 bobines (1 600 800 images).
- Le temps estimé pour les travaux de numérisation est de 18 mois.

#### **Lot 2 : Microfiches (15 x 10,5 cm)**

Ces microfiches contiennent des rôles d'évaluation (1987-2001).

- Au total, le lot comprend 2 243 microfiches (605 610 images).

- Le temps estimé pour les travaux de numérisation est de 3 mois.

Le CSPQ garantit à la Ville l'accès à ses documents en tout temps. La Ville doit simplement en faire la demande et le CSPQ s'assurera de transmettre le document, sous format analogique ou numérique, dans les plus brefs délais.

À noter que tous les mandats de numérisation du CSPQ sont réalisés dans le respect des obligations légales de la *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information* et la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et permettent la destruction des documents papier en vertu de la *Loi sur les archives*, le document numérique devenant le document de substitution. Le CSPQ s'engage à réaliser la numérisation des documents selon les critères prévus dans le recueil des règles de numérisation.

### **JUSTIFICATION**

Les rôles d'évaluation sont principalement consultés par des citoyens à des fins de recherches historiques ou fiscales.

La numérisation de ces rôles d'évaluation va permettre :

- D'offrir aux citoyens un accès direct aux rôles sans avoir à se déplacer, grâce à la consultation web des documents.
- De réduire considérablement les visites et les recherches dans la salle de consultation des archives et ainsi permettre aux personnel d'assurer un meilleur service à la clientèle en salle ainsi qu'un meilleur traitement des nouvelles acquisitions.
- D'assurer la préservation des rôles, grâce à des copies sécuritaires qui remédieraient à la détérioration progressive des microformes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 249 000 \$ et sera réparti comme suit :

<b>Services de numérisation</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
Numérisation bobines 16 mm	13 608,91 \$	32 821,49 \$	30 193,99 \$	76 624,39 \$
Numérisation bobines 35 mm	20 628,55 \$	49 751,22 \$	45 768,42 \$	116 148,19 \$
Numérisation des microfiches	9 986,30 \$	24 084,60 \$	22 156,52 \$	56 227,42 \$
<b>Total</b>	<b>44 223,76 \$</b>	<b>106 657,31 \$</b>	<b>98 118,93 \$</b>	<b>249 000 \$</b>

La dépense sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 70620 - Numérisation des microfilms des archives de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 249 000 \$ taxes incluses (227 370,19 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 227 370,19 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044 Équipement/Services Pro. Informatique CM15 0567.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accès par internet des rôles d'évaluation numérisés facilitera leur consultation par les citoyens (qui comptent pour 80 % des demandes) et représente une opportunité d'amélioration du service pour la clientèle.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 2016-08-10

- Conseil municipal : 2016-08-22
- Octroi du contrat : fin août 2016
- Prestation des services techniques : août 2016 à mai 2018

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

Marc LEBEL, 3 août 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paola EYA  
Conseillère

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-03

Nathalie N MARCHAND  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-07-15





**Dossier # : 1166682002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'abroger la résolution CE16 0351.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Description (articles, groupes, etc.)</u></b>	<b><u>Montant estimé (3 ans)</u></b>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2% par l'agglomération, pour un montant de 1 049 195,49 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 10:59

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166682002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le dossier a déjà reçu, le 9 mars 2016, l'aval du comité exécutif (CE16 0351) et le 24 mars 2016, celui du conseil d'agglomération (CG16 0177).

La dépense qui avait été imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 60006.01 - Couverture sans-fil étendue qui était entièrement assumée par l'agglomération sera plutôt imputée au projet 68111 - Modernisation des télécommunications, ce qui implique que le coût total maximal de ce contrat de 2 049 209,95 \$ taxes incluses (1 871 202\$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 871 202\$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044 Équipement/Services Pro. Informatique CM15 0567 et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Équipement/Services Pro. Informatique CG15 0304.

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mihai-Lucian SERBANESCU  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166682002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir, dès 2017, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. En ce sens, le Bureau de la Ville Intelligente et Numérique (BVIN) a présenté sa stratégie en juin 2015 au travers du Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017.

Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligent, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI) et le BVIN ont présenté au Comité exécutif un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données capable de supporter les besoins de la ville intelligente.

La mise en place de ce modèle s'appuiera sur une gouvernance des services de télécommunications à la Ville incluant les unités de service et les arrondissements, un cadre financier rigoureux et évolutif et une reddition de compte annuelle aux instances.

Nouveau modèle de gestion pour la transmission de données

Ce modèle est basé sur une approche par livraison de services incluant :

- **Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;**
- L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
- Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements de télécommunications, incluant le volet Wi-Fi public;
- Le rapatriement de la maîtrise d'oeuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;

- La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

### Déploiement d'un réseau propriétaire de fibres optiques

Le Service des TI dispose d'une fibre optique propriétaire reliant 22 édifices municipaux dans le centre de Montréal, et gérée depuis 2008 par un contrat d'impartition pour la gestion de ses services de télécommunications. Cette fibre forme un anneau afin d'assurer une excellente disponibilité en transmission de données pour les sites reliés.

L'ensemble des autres édifices sous la responsabilité du Service des TI, soit quelques 350 édifices, est raccordé au réseau corporatif à l'aide de circuits loués à même le contrat d'impartition.

Puisque les crédits alloués au contrat seront épuisés en 2016, le moment était opportun pour mettre en place le nouveau modèle de gestion.

En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le BVIN et le Service de l'infrastructure, voirie et transport, un appel d'offres public en date du 14 octobre 2015, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.

Dans un souci d'ouverture du marché, le Service des TI a choisi une nouvelle approche de multi-sourçage en appliquant une approche par zone géographique pour donner l'opportunité à de nouveaux joueurs de déposer des offres. Aussi, l'appel d'offres a été découpé en six lots :

- Lots 1 à 3 pour les besoins corporatifs;
- Lots 4 à 6 pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public.

Six (6) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

<b>No. addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Portée</b>
1	2015-10-26	Précisions et révision du bordereau
2	2015-11-02	Précisions et révision du bordereau
3	2015-11-04	Précisions suite à une question administrative
4	2015-11-06	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2015-11-13	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2015-11-16	Précisions suite à des questions techniques et administratives

Un délai de cinq semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture des huit (8) soumissions reçues ont été faites le 18 novembre 2015. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent sommaire vise à accorder trois contrats pour les lots 4, 5 et 6 aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Télécon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, pour une période de 3 ans, pour des dépenses totales respectives de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, avec une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives.

Un prochain sommaire sera présenté aux instances pour l'octroi des lots 1 à 3, l'octroi de ces lots nécessitant des vérifications administratives additionnelles.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0196 - 2016-02-11 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

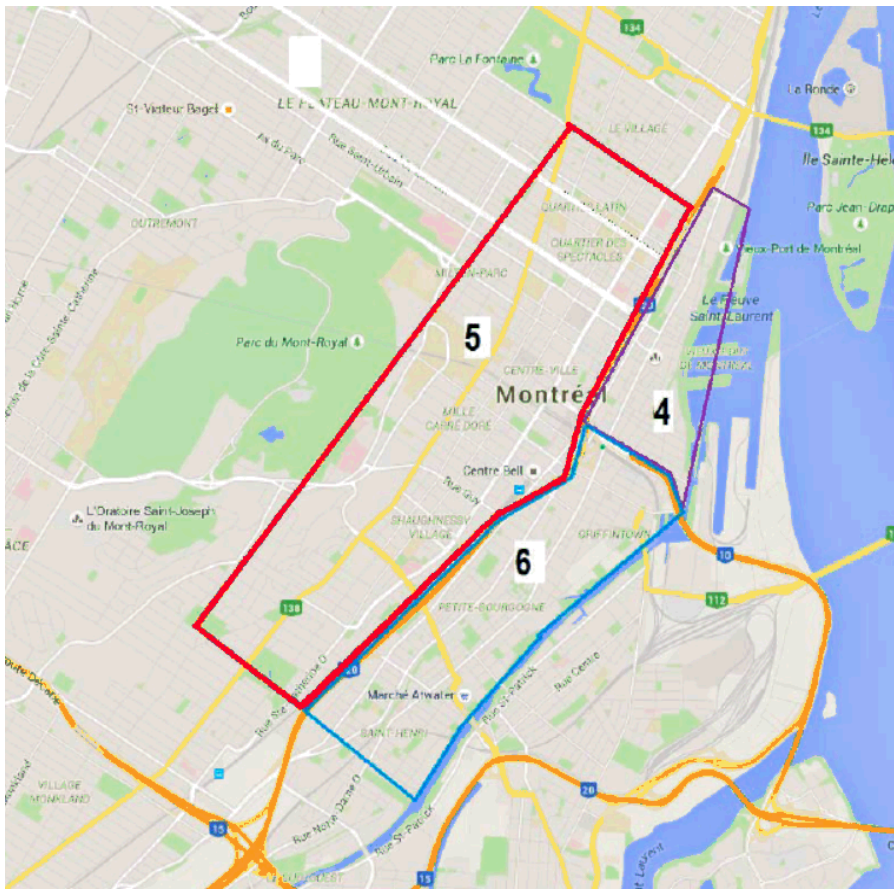
CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

### **DESCRIPTION**

La Ville souhaite déployer des fibres optiques propriétaires afin de connecter des antennes Wi-Fi extérieures et des projecteurs dans trois zones géographiques distinctes, chaque zone de déploiement étant couverte par un lot de l'appel d'offres :

- Vieux Montréal (lot 4);
- Quartier des spectacles et centre-ville (lot 5);
- Quartier de l'innovation (lot 6).



Les travaux requis comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Fourniture, pose et raccordement des fibres;
- Fourniture et installation des boîtiers de fusion dans les puits d'accès;
- Fourniture et installation des boîtiers de fusion dans les immeubles;
- Fourniture et installation des boîtiers d'interconnexion dans les immeubles;
- Fusion des fibres en aérien et dans les puits d'accès;
- Maintien de la circulation pendant les travaux;
- Les tests de conformités de travaux;
- La production des plans finaux;
- Un nombre limité d'interventions d'urgence sur les fibres en cas de bris.

Description des lots (estimés) :

No. et description du lot	Distance dorsale «backbone» (fibres de 144 brins optiques)	Distance raccordement (fibres de 24 à 48 brins optiques)	Quantités antennes Wi-Fi et projecteurs *	Quantité édifices
4 - Vieux Montréal	16,2 km	7,3 km	85	3
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	27,2 km	6,8 km	80	6
6 - Quartier de l'innovation	25 km	4,3 km	50	2



<b>Total</b>	<b>68,4 km</b>	<b>18,4 km</b>	<b>215</b>	<b>11</b>
--------------	----------------	----------------	------------	-----------

\* Les antennes seront achetées par l'entremise d'un appel d'offres dédié et les projecteurs sont fournis par Montréal en Histoire.

La Ville pourra à son entière discrétion et sur avis écrit donné à l'adjudicataire, prolonger indépendamment chaque contrat d'un (1) an pour un maximum de deux (2) prolongations. Toute prolongation devra respecter l'intégralité des termes et conditions de l'appel d'offres et des prix soumis. Elle devra être présentée de nouveau aux instances pour approbation.

## JUSTIFICATION

La Ville souhaite se doter d'un service sans fil public pour faciliter et accélérer l'accès gratuit à internet pour ses citoyens et ses visiteurs, d'abord dans ses sites majeurs. Pour le Vieux Montréal (lot 4), le déploiement de la fibre optique et l'installation des antennes Wi-Fi permettra de renforcer le réseau mis en place à l'été 2015.

Concernant le quartier des spectacles, le centre-ville (lot 5) et le quartier de l'innovation (lot 6), le déploiement des points d'accès au réseau sans fil public permettra de bonifier l'expérience numérique des citoyens et dynamiser le tourisme.

Sur un total de 27 preneurs du cahier des charges, six firmes (22%) ont déposé une offre pour les lots 4 à 6, une firme (4%) a déposé une offre pour le lot 4 seulement, et une firme (4%) a déposé une offre pour les lots 5 et 6.. Dix-neuf (19) autres preneurs (70%) n'ont pas soumissionné.

Sur ces dix-neuf derniers :

- Un est une municipalité à l'extérieur de l'île de Montréal;
- Six sont des fournisseurs d'accès disposant de leur propre réseau de fibres et n'offrant généralement pas des services de pose de fibres optiques;
- Huit sont des entrepreneurs en construction ou génie électrique dont :
  - Un ne rencontrait pas les spécifications demandées;
  - Sept n'ont pas précisé leur décision de ne pas soumettre d'offres;
- Les quatre autres n'offrent pas les services de pose de fibres optiques (fabricant d'équipements en télécommunications et firmes de consultation).

Exceptée une soumission qui a été déclarée non conforme administrativement car la firme n'a pas soumis un cautionnement d'exécution pour chaque lot, tel que demandé dans l'appel d'offres, toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacun des lots retenues (à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots) :

<b>No. et description du lot</b>	<b>Nb soumissions reçues</b>	<b>Nb soumissions conformes</b>
4 - Vieux Montréal	7	6
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	7	6
6 - Quartier de l'innovation	7	6

Les écarts de prix pour chaque lot entre la plus basse soumission et l'estimation s'expliquent par le volume total des travaux à réaliser.

En effet, les estimations étaient basées sur les prix de précédents contrats pour la pose de fibres pour des travaux semblables mais pour des distances nettement inférieures, entre 5 à 10 km.

En comparaison, les deux plus bas soumissionnaires ont répondu à l'ensemble des six lots pour un total de plus de 250 km, tout type de fibres confondu.

De plus, l'approche multi-sourçage en découpant en plusieurs lots a permis d'obtenir des prix plus bas qu'attendus.

Enfin, il y a une grande variabilité des prix entre les soumissions par lot, ce qui peut expliquer la volonté de certains fournisseurs à remporter les contrats.

#### **Présentation des résultats pour le lot 4**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>	<b>Autre (à préciser)</b>	<b>Total</b>
Teltech Télécommunication Inc.	468 106,92 \$		468 106,92 \$
Télécon Inc.	477 749,01 \$		477 749,01 \$
TRJ Télécom Inc.	516 651,09 \$		516 651,09 \$
Broadnet Télécom Inc.	650 650,32 \$		650 650,32 \$
C3F Télécom Inc.	709 075,84 \$		709 075,84 \$
Télécommunications Grimard Inc.	737 584,60 \$		737 584,60 \$
Dernière estimation réalisée	855 095,29 \$		855 095,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			593 302,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			26,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			269 477,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			57,57%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(386 988,37) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-45,26%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			9 642,09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,06%

#### **Présentation des résultats pour le lot 5**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>	<b>Autre (à préciser)</b>	<b>Total</b>
Teltech Télécommunication Inc.	602 635,71 \$		602 635,71 \$
Télécon Inc.	608 200,68 \$		608 200,68 \$
TRJ Télécom Inc.	675 491,92 \$		675 491,92 \$
C3F Télécom Inc.	875 391,77 \$		875 391,77 \$
Télécommunications Grimard Inc.	1 008 872,12 \$		1 008 872,12 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 608 988,89 \$		1 608 988,89 \$
Dernière estimation réalisée	1 171 690,45 \$		1 171 690,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			896 596,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			48,78%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 006 353,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			166,99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(569 054,74) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-48,57%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			5 564,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,92%

### **Présentation des résultats pour le lot 6**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis</b>	<b>Autre (à préciser)</b>	<b>Total</b>
Teltech Télécommunication Inc.	447 190,66 \$		447 190,66 \$
Télécon Inc.	459 630,96 \$		459 630,96 \$
TRJ Télécom Inc.	510 840,82 \$		510 840,82 \$
C3F Télécom Inc.	636 534,01 \$		636 534,01 \$
Télécommunications Grimard Inc.	748 694,00 \$		748 694,00 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	1 253 510,45 \$		1 253 510,45 \$
Dernière estimation réalisée	930 024,96 \$		930 024,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			676 066,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			51,18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			806 319,79 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	180,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(482 834,29) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-51,92%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 440,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,78%

### Contingence

Des frais supplémentaires maximaux de 15% sont réservés pour la contingence lors de la réalisation des travaux.

<b>No. et description du lot</b>	<b>Incidence</b>
4 - Vieux Montréal	70 216,04 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	90 395,36 \$
6 - Quartier de l'innovation	67 078,60 \$
<b>Total</b>	<b>227 690,00 \$</b>

### Incidences

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 20% sont également à prévoir. L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation du projet dont les travaux civils réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal, les demandes de permis, les coûts électriques (demande de raccordement au réseau d'Hydro-Québec et prolongement de ligne électrique au besoin), l'installation des antennes par les techniciens de la Ville, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

<b>No. et description du lot</b>	<b>Incidence</b>
4 - Vieux Montréal	93 621,38 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	120 527,15 \$
6 - Quartier de l'innovation	89 438,13 \$
<b>Total</b>	<b>303 586,66 \$</b>

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale est de 2 049 209,95 \$, taxes incluses et sera assumée comme suit :

<b>No. et description du lot</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
4 - Vieux Montréal	449 382,64 \$	9 362,14 \$	9 362,14 \$	468 106,92 \$
5 - Quartier des spectacles et centre-ville	578 530,29 \$	12 052,71 \$	12 052,71 \$	602 635,71 \$
6 - Quartier de l'innovation	429 303,04 \$	8 943,81 \$	8 943,81 \$	447 190,66 \$

Contingence	218 582,40 \$	4 553,80 \$	4 553,80 \$	227 690,00 \$
Incidence	291 443,18 \$	6 071,74 \$	6 071,74 \$	303 586,66 \$
<b>Total</b>	<b>1 967 241,55 \$</b>	<b>40 984,20 \$</b>	<b>40 984,20 \$</b>	<b>2 049 209,95 \$</b>

Cette dépense sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet Couverture sans-fil étendue, et sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le service sans fil gratuit étendu dans des zones achalandées et touristiques permettra de positionner Montréal sur la scène internationale comme étant une ville connectée, capable d'offrir des services numériques de qualité.

De plus, la mise en place d'un réseau propriétaire de fibres optiques permettra à la Ville de garantir l'augmentation de la bande-passante à moindre coût, la Ville n'étant plus tributaire que du seul fournisseur d'accès Internet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La communication sur le déploiement du Wi-Fi sera réalisée par le BVIN en collaboration avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 9 mars 2016  
 Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016  
 Approbation du dossier au CG – 24 mars 2016  
 Octroi du contrat – 1er avril 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
 Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Chheng BUN)

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Marie CARDONA  
Conseiller analyse - Contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-22

Carle BEAUCHAMP  
Directeur / CE Espace de travail

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-02-26

**Dossier # : 1167315002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).  
2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:09**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167315002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics dans le cadre de ses activités de réparation et d'entretien des infrastructures municipales, doit disposer des sols excavés conformément à la réglementation en vigueur. En septembre 2013, la Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec le Service de l'approvisionnement ont coordonné deux appels d'offres pour la disposition des sols découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Le premier est prévu pour les sols qui auront été caractérisés avant l'excavation et le deuxième pour les sols qui auront été excavés sans que ceux-ci soient caractérisés.

Ce dossier a pour objet la prolongation de douze (12) mois des ententes-cadres qui sont en vigueur depuis le 5 septembre 2013 et qui seront échues le 4 septembre 2016, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés qui ne sont pas caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Ces ententes-cadres sont conclues avec les firmes Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 1 716 243,32 \$ et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. pour un montant de 9 467 817,58\$. La prolongation est prévue à la clause 6 des clauses particulières de l'appel d'offres 13-12958, elle est utilisée dans ce dossier pour la première fois.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0331 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. des ententes-cadres collectives d'une période de 36 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

CE13 1127 - 7 août 2013 - Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de 36 mois avec les firmes Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés non caractérisés, à la suite de l'appel d'offres public 13-12958 - (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

## **DESCRIPTION**

Les ententes-cadres portent sur le traitement ou l'élimination de sols contaminés qui ne sont pas caractérisés.

Les 3 catégories de sols contaminés visés par ces ententes se résument comme suit:

### **Sols de catégorie < C**

Sols dont le niveau de contamination est inférieur ou égal aux valeurs maximales acceptables de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

### **Sols C-RESC – contamination organique biodégradable**

Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

### **Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte**

Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols contaminés, les sols en piles, doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en fonction de leur niveau de contamination.

Il a été observé durant les trois dernières années que la majorité des sols excavés par les arrondissements lors de travaux d'urgence, de travaux planifiés ou dans des lieux à accès restreint ne sont pas contaminés ou le sont faiblement. Dans ces conditions les quantités de sols excavés par les arrondissements sont trop grandes pour pouvoir être acheminées dans les cours de voiries pour fins de caractérisation avant leur transport vers des lieux autorisés par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les présentes ententes-cadres visent les sols excavés par les arrondissements qui ne présentent pas d'indice visuel ou olfactif de contamination et qui ne sont pas caractérisés. Ces sols doivent être acheminés dans des lieux autorisés pour être caractérisés, puis

valorisés, traités ou éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur en fonction de leur niveau de contamination.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de ces ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ces services tout en constituant des volumes économiques profitables.

Cette prolongation va également donner le temps nécessaire au Service de l'approvisionnement pour finaliser la préparation d'un nouveau regroupement d'appel d'offres pour le traitement et l'élimination des sols caractérisés et celui des sols non caractérisés afin de simplifier la gestion dans ce dossier.

Compte tenu des particularités inhérentes au présent dossier, il est à noter que l'estimation de la valeur du contrat effectuée par les professionnels de la Ville pour la période de prolongation ne tient pas compte du coût de transport assumé par les arrondissements. Dans ce domaine d'activité, aucun site n'offre le service de cueillette et de livraison.

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site d'excavation de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les sols excavés représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à des centaines de kilomètres de la région de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 659 520,32 \$ taxes comprises, pour les douze (12) mois de la prolongation. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation selon les données cumulatives de 2013 à 2016 des 19 arrondissements.

Les montants prévisionnels pour la prolongation de douze (12) mois sont de 651 520,32 \$ pour la compagnie Solution Eau, Air, Sol et de 8 000,00 \$ pour la compagnie Sanexen. Ces montants fournis sont à titre indicatif seulement.

Cette entente-cadre concerne les sols excavés dans le cadre de travaux municipaux effectués par les arrondissements. Les sites seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, étant donné que la saine gestion de la disposition des sols excavés, contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence des ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la ville risque de perdre la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres avec les firmes adjudicataires, à la suite de l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien BIGUET  
agent d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LAZURE  
Chef de section

Le : 2016-07-13

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082  
**Approuvé le :** 2016-07-29



**Dossier # : 1166224001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine au montant de 583 100,54 \$ octroyé à «Entreprise sanitaire F.A. Ltée», majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$

**Il est recommandé au conseil municipal:**

1. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine au montant de 583 100,54 \$ octroyé à «Entreprise sanitaire F.A. Ltée», majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 14:22

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166224001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement de Lachine au montant de 583 100,54 \$ octroyé à «Entreprise sanitaire F.A. Ltée», majorant ainsi le montant total du contrat de 1 843 747,48 \$ à 2 426 848,02 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016. L'arrondissement de Lachine a octroyé en 2013 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 24 mois incluant trois options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 13-13101). Étant satisfait des services du contractant, l'arrondissement désire poursuivre les collectes pour 2016-2017, tel que prévu en option, pour un deuxième terme de 12 mois. Dans ce contexte, le Service de l'environnement, étant de plus satisfait du prix (le prix est concurrentiel par rapport à la moyenne des contrats existants), recommande d'octroyer la deuxième année d'option de prolongation prévue au contrat. Un avis de prolongation a été envoyé le 29 juin 2016 à Entreprise Sanitaire FA Ltée et la prolongation a été acceptée le 30 juin 2016. Pour plus de détails, voir la pièce jointe. Bien que le conseil d'arrondissement a octroyé le contrat en 2013, il revient désormais de la compétence du conseil municipal d'octroyer la prolongation de celui-ci.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 19 0279 (9 septembre 2013)**

D'octroyer à la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres public numéro 13-13101, un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2015, avec option de renouvellement pour trois années, au montant total de 1 216 283,64 \$;

**CM15 1095 (21 septembre 2015)**

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 985,36 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la révision des prix unitaires et de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies, dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières recyclables à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, (CA13 19 0279); De se prévaloir de l'option de

renouvellement du contrat pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016, pour un montant de 611 478,48 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 216 283,64 \$ à 1 843 747,48 \$ taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

La prolongation du contrat de collecte et de transport des matières recyclables pour la période de douze (12) mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017), permettra de poursuivre les services aux citoyens de l'arrondissement de Lachine. Des camions continueront ainsi d'effectuer la collecte porte-à-porte des matières recyclables et ils transporteront ensuite ces matières au centre de tri.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation prévue au contrat est recommandée dans le contexte de l'analyse en cours concernant les travaux en Régie sur l'ensemble du territoire et devant être déposée à la fin de l'année 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de la prolongation de cette collecte, pour la période (1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017), s'élève à 583 100,54 \$, toutes taxes incluses, incluant les ajustements du prix selon les indices des prix à la consommation et des produits industriels ainsi que de l'augmentation du nombre d'unités de logement desservies. La somme requise pour la prolongation est de 145 775,14 \$ pour 2016 et de 437 325,41 \$ pour 2017. Pour plus de détail, voir la pièce jointe «aspect financier».

En raison de la baisse du prix du carburant diesel et du nombre d'unités d'occupation qui est demeuré stable, le coût unitaire à la porte indexé à partir du 1er octobre 2016 passera de 28,71 \$ à 27,36\$, ce qui représente une baisse de 4,70 % soit 1,35\$ par rapport à celui des 12 mois précédents.

Les crédits budgétaires pour l'année 2016 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste des services techniques - Gestion des matières résiduelles.

Plus précisément, les dépenses anticipées pour la période du 1 janvier au 30 septembre 2017 seront moins élevées que celles de l'année précédente.

La dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: soit d'atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

En outre, les services de collecte et de transport des matières recyclables favorisent l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette prolongation de services permettra de contribuer au recyclage des matières recyclables et par le fait même, au détournement de ces matières de l'élimination.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc ROBINSON  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-15

Michel RABY  
Chef du développement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-07-25



**Dossier # : 1166133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc. 436 214,29 \$ (taxes incluses), Hazmasters inc. 45 185,18 \$ (taxes incluses), Linde Canada ltée 70 307,82 \$ (taxes incluses) et McCordick Glove & Safety 73 523.04 \$ (taxes incluses), des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels. Appel d'offres public 16-14653 (12 soum.)

de conclure quatre ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels;  
2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14653 et aux tableaux de prix annexés en pièces jointes ;

Groupes	Adjudicataires
Groupe 1	Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel Inc.
Groupe 2	Hazmasters Inc.
Groupe 3	Linde Canada ltée
Groupe 4	McCordick Glove & Safety

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:01

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc. 436 214,29 \$ (taxes incluses), Hazmasters inc. 45 185,18 \$ (taxes incluses), Linde Canada Ltée 70 307,82 \$ (taxes incluses) et McCordick Glove & Safety 73 523.04 \$ (taxes incluses), des ententes-cadres collectives pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels. Appel d'offres public 16-14653 (12 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public qui s'inscrit dans un projet de regroupement des achats ponctuels effectués auprès de plusieurs fournisseurs, pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels pour le Centre de distribution de Montréal et le Service de l'eau pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. En accord avec la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les conventions collectives en vigueur et les normes CNESST, la Ville a l'obligation de fournir au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels afin de répondre aux besoins opérationnels. Par le biais de ces ententes-cadres, ces produits seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services centraux.

La situation actuelle nous renseigne que onze (11) fournisseurs livrent plus que cent-onze (111) articles pour le Centre de distribution de Montréal à l'ensemble des arrondissements et des services centraux. De ce décompte, trois-mille-deux-cent-vingt-dix (3290) demandes d'achats sont traitées annuellement pour le compte de mille-cent-soixante-quatre (1164) clients avec plus que cent-quatre-vingt-trois (183) lieux de livraison.

Le Service de l'approvisionnement a organisé des rencontres de travail avec le Centre de distribution de Montréal et le Service de l'eau dans le but d'uniformiser les besoins en équipements de protection individuels en vue de réduire le nombre d'articles, de fournisseurs et de couvrir les besoins spécifiques par une gamme élargie d'articles moyennement un pourcentage d'escompte applicable à l'achat.

La démarche proposée :

- sonder et compiler l'information auprès des utilisateurs (analyse des besoins) et des fournisseurs (tendances et nouveautés sur le marché);
- analyser les regroupements possibles en fonction des besoins des utilisateurs et des prix des divers modèles;
- proposer une offre de produits;
- présenter la stratégie d'approvisionnement.

Faisant suite au présent constat et après analyse des besoins, Le Service de l'approvisionnement a proposé une nouvelle stratégie qui consiste à octroyer le contrat par groupe d'articles avec possibilité de livraison directement au client final.

Avantages de la stratégie :

- réduction du nombre de fournisseurs de 11 à 4;
- diminution des frais de gestion;
- réduction du nombre de commandes;
- réduction du nombre de factures;
- réduction des délais de livraison;
- réduction des stocks et des coûts afférents;
- simplification au niveau de la gestion contractuelle;
- couverture des besoins spécifiques par une gamme élargie d'articles sur catalogue avec un escompte allant jusqu'à 40%.

<b>Groupes</b>	<b>Description</b>	<b>Client</b>
<b>Groupe 1</b>	Compresse, drapeau, bonnet, tablier, protecteur genoux, couvre-oreille, bouchon-oreille, couvre-lunette, lunette de sécurité, visière, serre-tête, écran, masque respiratoire, filtre et cartouche	Centre de distribution de Montréal
<b>Groupe 2</b>	Combinaison jetable	Centre de distribution de Montréal
<b>Groupe 3</b>	Ensemble complet d'appareil respiratoire autonome, masque, cylindre aluminium, Couvercle de protection et panneau arrière	Service de l'eau
<b>Groupe 4</b>	Casque de sécurité type 1 et 2, courroie et corde	Centre de distribution de Montréal

L'appel d'offres a été annoncé le 9 mai 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 30 mai 2016. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, il y a eu seize (16) preneurs de cahier des charges et douze (12) soumissions déposées. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions. Trois addenda ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure n'a été adoptée pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal recherche par ces ententes-cadres, des firmes qui sont en mesure de fournir, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission des ententes-cadres, des équipements de protection individuels, le tout suivant les

spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 16-14653. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-14653 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour la première année, une clause d'indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation pour les années subséquentes, le délai de livraison requis et l'ajout d'une nouveauté qui consiste à offrir un service d'expertise téléphonique pour répondre aux interrogations des arrondissements et des services centraux. Le contrat est octroyé par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. Aucun cautionnement n'est exigé dans cet appel d'offres étant donné la disponibilité permanente des articles dans le marché.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'équipements de protection individuels fournis par l'employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les conventions collectives en vigueur et les normes CNESST. La conclusion des ententes-cadres collectives permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)**

#### **Preneurs de cahier des charges : (16)**

- 9242-1130 Québec inc.
- Acklands-Grainger inc.
- Boivin & Gauvin inc.
- Entreprises Forlini-Division Equipement De Securite Universel inc.
- Equipements de sécurité Hotte
- Centre du Travailleur F.H. inc.
- Gants et Securite McCordick
- Linde Canada Itée
- Magasin Latulippe inc.
- Hazmasters Montreal
- OG Sécurité
- PSC inc.
- SPI SECURITE
- Stedfast Inc.
- Tenaquip Mtl Ltd
- Travex inc.

#### **Soumissionnaires : (12)**

- 9242-1130 Québec inc.
- Acklands-Grainger inc.
- Boivin & Gauvin inc.
- Entreprises Forlini-Division Equipement De Securite Universel inc.
- Equipements de sécurité Hotte
- Centre du Travailleur F.H. inc.
- Gants et Securite McCordick
- Linde Canada Itée
- Hazmasters Montreal
- OG Sécurité
- Tenaquip Mtl Ltd
- Travex inc.

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission par les quatre (4) preneurs de cahier des

charges

1 Firme : Spécialiste dans la fabrication du tissu.

1 Firme : Spécialiste dans la vente des articles de plein air.

2 Firmes : Aucune réponse.

**Groupe 1 :**

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc. pour le groupe 1 est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

- Montant de l'offre de la firme Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc.

379 399,25 \$ + TPS (5 %) 18 969,96 \$ + TVQ (9,975 %) 37 845,08 \$ = 436 214,29 \$  
(taxes incluses)

Analyse des offres :

Soumissionnaires conformes - groupe 1	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc.	379 399,25 \$	56 815,04 \$	436 214,29 \$
Tenaquip	405 971,05 \$	60 794,16 \$	466 765,21 \$
McCordick Glove & Safety	427 866,45 \$	64 073,00 \$	491 939,45 \$
Équipement de sécurité Hotte inc.	433 969,36 \$	64 986,91 \$	498 956,27 \$
Linde Canada ltée	435 512,44 \$	65 217,99 \$	500 730,43 \$
Centre du travailleur FH Inc.	450 247,88 \$	67 424,62 \$	517 672,50 \$
Estimation interne			533 252,54 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			485 379,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			11,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			81 458,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			18,67%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(97 038,25) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-18,20%

Adjudicataire recommandé :

Accorder à la firme Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc. pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois, aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 436 214,29 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection

individuels, le tout conformément à l'appel d'offres public no 16-14653.

**Groupe 2 :**

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme Hazmasters inc. pour le groupe 2 est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

- Montant de l'offre de la firme Hazmasters inc.

39 300,00 \$ + TPS (5 %) 1 965,00 \$ + TVQ (9,975 %) 3 920,18 \$ = 45 185,18 \$ (taxes incluses)

Analyse des offres :

<b>Soumissionnaires conformes - groupe 2</b>	<b>Offre (Hors taxes)</b>	<b>Taxes (TPS, TVQ)</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
Hazmasters inc.	39 300,00 \$	5 885,18 \$	45 185,18 \$
Équipement de sécurité Hotte inc.	40 012,50 \$	5 991,87 \$	46 004,37 \$
McCordick Glove & Safety	40 348,50 \$	6 042,19 \$	46 390,69 \$
Linde Canada ltée	40 727,64 \$	6 098,96 \$	46 826,60 \$
Tenaquip	41 083,50 \$	6 152,25 \$	47 235,75 \$
Acklands Grainger inc.	43 884,00 \$	6 571,63 \$	50 455,63 \$
Travex équipement de sécurité inc.	44 967,00 \$	6 733,81 \$	51 700,81 \$
Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc.	45 006,00 \$	6 739,65 \$	51 745,65 \$
9242-1130 Québec inc.	57 499,50 \$	8 610,55 \$	66 110,05 \$
Estimation interne			48 759,83 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			50 183,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			11,06%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			20 924,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			46,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(3 574,66) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-7,33%

Adjudicataire recommandé :

Accorder à la firme Hazmasters inc. pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois, aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 45 185,18 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la



livraison d'équipements de protection individuels, le tout conformément à l'appel d'offres public no 16-14653.

**Groupe 3 :**

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme Linde Canada Ltée pour le groupe 3 est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

- Montant de l'offre de la firme Linde Canada Ltée

61 150,53 \$ + TPS (5 %) 3 057,53 \$ + TVQ (9,975 %) 6 099,77 \$ = 70 307,82 \$ (taxes incluses)

Analyse des offres :

<b>Soumissionnaires conformes - groupe 3</b>	<b>Offre (Hors taxes)</b>	<b>Taxes (TPS, TVQ)</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
Linde Canada ltée	61 150,53 \$	9 157,29 \$	70 307,82 \$
Hazmasters inc.	61 278,32 \$	9 176,43 \$	70 454,75 \$
McCordick Glove & Safety	61 733,92 \$	9 244,65 \$	70 978,57 \$
Équipement de sécurité Hotte inc.	74 065,50 \$	11 091,31 \$	85 156,81 \$
Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc.	75 050,00 \$	11 238,74 \$	86 288,74 \$
9242-1130 Québec inc.	83 548,74 \$	12 511,42 \$	96 060,16 \$
Estimation interne			100 910,71 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			79 874,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			13,61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			25 752,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			36,63%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(30 602,89) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne) / estimation X 100)			-30,33%

**Adjudicataire recommandé :**

Accorder à la firme Linde Canada ltée pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois, aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 70 307,82 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels, le tout conformément à l'appel d'offres public no 16-14653.

**Groupe 4 :**

Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué par groupe d'articles au

plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme McCordick Glove & Safety pour le groupe 4 est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

- Montant de l'offre de la firme McCordick Glove & Safety

63 946,98 \$ + TPS (5 %) 3 197,35 \$ + TVQ (9,975 %) 6 378,71 \$ = 73 523,04 \$ (taxes incluses)

Analyse des offres :

<b>Soumissionnaires conformes - groupe 4</b>	<b>Offre (Hors taxes)</b>	<b>Taxes (TPS, TVQ)</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
McCordick Glove & Safety	63 946,98 \$	9 576,06 \$	73 523,04 \$
Linde Canada ltée	87 118,26 \$	13 045,96 \$	100 164,22 \$
Entreprises Forlini-Division Équipement De Sécurité Universel inc.	88 729,38 \$	13 287,22 \$	102 016,60 \$
Hazmasters inc.	90 346,02 \$	13 529,32 \$	103 875,34 \$
OG Sécurité	91 378,20 \$	13 683,89 \$	105 062,09 \$
Travex équipement de sécurité inc.	92 483,76 \$	13 849,44 \$	106 333,20 \$
Produits et service de la construction (Montréal) inc.	92 616,06 \$	13 869,25 \$	106 485,31 \$
Acklands Grainger inc.	97 197,60 \$	14 555,34 \$	111 752,94 \$
Équipement de sécurité Hotte inc.	100 862,16 \$	15 104,11 \$	115 966,27 \$
Centre du travailleur FH inc.	108 367,20 \$	16 227,99 \$	124 595,19 \$
Estimation interne			125 985,97 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			104 977,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			42,78%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			51 072,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			69,46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(52 462,93) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation interne) / estimation X 100)			-41,64%

Adjudicataire recommandé :

Accorder à la firme McCordick Glove & Safety pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois, aux prix unitaires soumis, le contrat pour une somme approximative de 73 523,04 \$ (taxes incluses), pour la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuels, le tout conformément à l'appel

d'offres public no 16-14653.

### Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Aucune attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat.

Les soumissionnaires ne se trouvent pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 808 909,05 \$ taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les prix des achats ponctuels antérieurs et des prix budgétaires des manufacturiers. On remarque une économie de **183 678,72 \$** représentant en pourcentage de **22.7 %** de moins entre le montant total estimé (808 909,05 \$ taxes incluses) et le montant total octroyé (625 230,33 \$ taxes incluses).

Globalement, comparativement aux achats précédents pour ces produits, la variation des prix à la baisse de 22.7 % pour ces articles est justifiée par une concurrence vive entre les distributeurs, l'assurance d'un contrat d'une durée de trente-six (36) mois et la clause d'indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation pour les années subséquentes.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les ententes-cadres collectives suite à l'appel d'offre 16-14653 sont sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville ainsi que les services centraux pourront faire appel à ces ententes-cadres.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres auprès des adjudicataires à la suite de l'approbation des instances.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la politique contractuelle et la politique d'approvisionnement.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-20

Danielle CHAURET  
Chef de section ress. matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082  
**Approuvé le :** 2016-07-27



**Dossier # : 1164631007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés aux entreprises : Déneigement Fontaine Gadbois Inc. (2013-03), Groupe TMD Inc. (2013-04 ET 2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) (AO 13-12914) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57\$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés aux entreprises : Déneigement Fontaine Gadbois Inc. (2013-03), Groupe TMD Inc. (2013-04 ET 2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) (AO 13-12914) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57\$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:06

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164631007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 4 795 906,47 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats de déneigement de l'arrondissement Saint-Léonard accordés aux entreprises : Déneigement Fontaine Gadbois Inc. (2013-03), Groupe TMD Inc. (2013-04 ET 2013-06), R. Racicot Ltée (2013-05) et Les Excavations Payette Ltée (2013-07 et 2013-08) (AO 13-12914) majorant ainsi le montant total des contrats de 13 443 010,57\$ à 18 238 917,04 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement de St-Léonard en 2013. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 130270 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur nord-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-03), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 593 845,88 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130311 - 2 octobre 2013 - D'autoriser la cession du contrat octroyé, le 3 septembre 2013, à la compagnie Les excavations Payette Ltée pour le déneigement, secteur nord-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-03) à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc., et ce, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.

CA13 130271 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur centre-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-04), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 660 243,94 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de



l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130272 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie R. RACICOT LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur sud-ouest, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-05), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 666 855 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130273 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur sud-est, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-06), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 645 872,06 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130274 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur nord-est, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-07), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 551 305,13 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130275 - 3 septembre 2013 - D'accepter la soumission de la compagnie DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement, secteur industriel et grandes artères, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08), pour une période de trois (3) ans, au montant total annuel de 770 792,40 \$ pour la saison 2013-2014. L'IPC sera pris en compte pour les périodes subséquentes. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

CA13 130312 - 2 octobre 2013 - D'autoriser la cession du contrat octroyé, le 3 septembre 2013, à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois inc. pour le déneigement, secteur industriel et grandes artères, appel d'offres numéro 13-12914 (contrat numéro 2013-08) à la compagnie Les excavations Payette ltée, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat initial.

CA14 130012 - 4 février 2014 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 1 304 135,35 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

CA16 130013 - 2 février 2016 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 472 132 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE, pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

## **DESCRIPTION**

Les contrats de déneigement pour l'arrondissement de St-Léonard ont débuté à l'hiver 2013-2014 et la durée initiale était de trois saisons hivernales. Les contrats incluent deux options

de prolongation d'une année chacune. Ceci est la première demande de prolongation. Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation des adjudicataires. Dans le cas présent, tous les adjudicataires ont signalé leur intérêt face à la prolongation de leurs contrats pour l'hiver prochain.

## **JUSTIFICATION**

En vue de l'hiver 2016-2017, le SCA a déjà procédé au renouvellement de 21 contrats de déneigement sur un total de 51 pour l'ensemble de la Ville. La prolongation des six contrats de l'arrondissement de St-Léonard permet de répartir dans le temps le renouvellement des contrats, tel que demandé par le Bureau de l'inspecteur général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (évalué à 1,5 %) et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers (majoration de 21,5%). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Contrat	Secteur	Montant (TTC)
Déneigement Fontaine Gadbois Inc.	2013-03	SLE-03	732 345,59 \$
Groupe TMD Inc.	2013-04	SLE-04	814 229,33 \$
	2013-06	SLE-06	796 505,57 \$
R. Racicot Ltée	2013-05	SLE-05	822 382,26 \$
Les Excavations Payette Ltée	2013-07	SLE-07	679 883,27 \$
	2013-08	SLE-08	950 560,46 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 795 906,47 \$</b>

Le SCA ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement. Également, un sommaire décisionnel devra être entériné par le conseil municipal afin d'obtenir la part du budget 2016 des arrondissements dédiée aux opérations de déneigement réalisées par l'entreprise privée pour les mois de novembre et décembre 2016.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de la prolongation des contrats en août permettra à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de la machinerie des entrepreneurs au début de l'automne à temps pour le début de la saison hivernale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la prolongation des contrats: 1er novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 27 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-26

Jean-Marc BISSONNETTE  
cadre en reaffectation



**Dossier # : 1167246001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 623 834,26 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Gray Matter Systems, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire un le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 09:17

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167246001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J-Des Bailleurs et Pierrefonds utilisent les suites logicielles de GE/IP distribuées par Graymatter Systems LLC. Ces suites logicielles permettent le contrôle des procédés des usines ainsi que la collecte et le maintien de l'historique des données provenant de ces usines.

Des mises à jour du système sont nécessaires pour assurer la continuité et la fiabilité du système de contrôle des usines. Aussi, des acquisitions de nouvelles licences de logiciels sont incluses pour répondre aux projets de construction inscrits au PTI 2016-2018.

Cette convention s'intègre aux objectifs du Service de l'eau visant notamment à assurer la continuité des opérations, dans un contexte de modernisation des équipements et de poursuite des efforts dans le cadre du programme d'excellence en eau potable, au meilleur coût d'acquisition possible et en conformité avec les normes et règlements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0346 - 21 août 2014 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur exclusif, pour la période du 31 août 2016 au 31 août 2019, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, utilisées pour le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J-Des Bailleurs et Pierrefonds.

L'entente proposée par Gray Matter Systems comprend principalement :

- les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel;
- le support technique par téléphone 24/7 - 365 jours par an;
- le support en urgence sur site;
- des licences prévisionnelles afin de répondre aux nouveaux projets de construction;
  
- le service de formation pour le personnel de soutien.

## **JUSTIFICATION**

La compagnie Gray Matter Systems est la distributrice exclusive des suites logicielles GE/IP au Canada. Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel est utilisé à tous les niveaux autant par les ingénieurs que par les opérateurs.

Considérant que:

- le maintien de ce service est nécessaire pour l'obtention des mises à jour et du support en cas de panne;
- la compagnie GE/IP possède les droits exclusifs sur ce logiciel;
- il est un outil essentiel pour le contrôle des équipements de procédés;

Il est recommandé d'accorder, à la firme Gray Matter Systems, un contrat d'une durée de trois ans, du 31 août 2016 au 31 août 2019, pour la fourniture d'un service d'entretien du logiciel GE/IP pour un montant de 385 356,91 \$ USD sans taxes, conformément à la convention de service datée du 22 juillet 2016. Le budget demandé correspond au montant du contrat auquel nous avons additionné une réserve en prévision d'une fluctuation du dollar. La réserve correspond à 10% du prix soit 56 712,21 \$ taxes incluses, pour un budget total de 623 834,26 \$CAN taxes et réserve incluses.

Le prix soumis de la nouvelle convention de 2016 a augmenté de 17% par rapport à l'ancienne convention de 2014 si on compare les prix sur une base annuelle. La forte fluctuation défavorable du dollar canadien depuis 2014 explique l'augmentation du budget nécessaire pour le renouvellement des licences et support. En effet, le taux de change de 2014 était autour de 0,92 et celui de 2016 est autour de 1,3. C'est une variation du taux de change de près de 20% sur une base annuelle. En conclusion, cette nouvelle entente nous est favorable de l'ordre de 3%.

Parallèlement à ce renouvellement, le Service des technologies de l'information est à définir le positionnement des solutions numériques afin d'assurer que les solutions soient dans un cadre cohérent et moderne pour le Service de l'eau et ses différentes clientèles et que le choix d'aujourd'hui, d'octroyer un nouveau contrat à la firme Gray Matter Systems, n'est en aucun cas le garant d'une pérennité contractuelle et informationnelle avec cette dernière. Le positionnement devra inclure une étude comparative des forces, faiblesses, menaces, risques, opportunités des solutions logicielles et une analyse du coût total de possession (TCO).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 623 834,26 \$ taxes incluses. Le service de mise à jour des logiciels, le service de soutien technique et le service de formation pour le personnel seront imputés au budget de fonctionnement. L'acquisition des nouvelles licences sera imputée au PTI.

**Volet Budget de fonctionnement:**

Cette dépense est de 445 505,98 \$ avec taxes. La portion pour 2016 est au montant de 185 329,82 \$ taxes incluses et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années 2017 à 2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

**Volet PTI**

La dépense de 178 328,28 \$ taxes incluses, représente un coût net de 162 837,49 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier :

- la DEP sera en situation de violation de propriété intellectuelle;
- la DEP ne sera pas en mesure de faire les mises à jour logicielles nécessaires au maintien des systèmes en place (maintien de performance et de sécurité);
- la DEP s'expose à des risques de ne pas être en mesure d'assurer le soutien technique des systèmes de contrôle de procédé utilisant les suites logicielles;
- la DEP n'aura pas les ressources nécessaires pour réagir rapidement en cas d'anomalies de fonctionnement des logiciels;
- les contrats de construction en cours impliquant ces solutions SCADAs ne pourront pas être mis en service.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Août 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marc CAMPEAU, Service des technologies de l'information

Sylvain PERRAS, Service des technologies de l'information

Sylvie CLOUTIER, Service des technologies de l'information

Lecture :

Sylvie CLOUTIER, 29 juillet 2016

Guy ARNOULD, 6 mai 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Théodora NERODEA  
Analyste en informatique

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-08-01

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-01





**Dossier # : 1164631009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39\$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ Inc. (AO 12-12091) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619\$ à 11 023 705,39\$, taxes incluses

Il est recommandé

1. Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39\$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ Inc. (AO 12-12091) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619\$ à 11 023 705,39\$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:33

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164631009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39\$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ Inc. (AO 12-12091) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619\$ à 11 023 705,39\$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les contrats visés par la demande de dépense additionnelle ont été octroyés par l'arrondissement d'Outremont en 2012. Cependant, depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats qui rattachant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 16 0218 - Octroyer un contrat ayant pour objet les opérations de déneigement et divers travaux connexes à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », pour la période hivernale 2012-2013, avec possibilité de renouveler pour quatre années additionnelles, en considération d'un montant approximatif de 1 993 218,10 \$ taxes incluses pour la première année, appel d'offres public no.12-12091, deux (2) soumissionnaires conformes

CA13 16 0182 - Autoriser une dépense approximative de 1 993 218 \$, montant qui sera ajusté selon l'IPC à venir de septembre 2013, pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme « Environnement Routier NRJ inc. » pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement

CA14 16 0217 - Autoriser une dépense supplémentaire de 169 216,78 \$ (incluant les taxes) pour le contrat de déneigement de la firme Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2013-2014 – Budget de fonctionnement

CA14 16 0256 - Autoriser une dépense de 2 092 505,82 \$ pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme Environnement routier NRJ Inc. pour la saison hivernale 2014 -2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA15 16 0199 - Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses)

pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus réserve neige

CA15 16 0232 - Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **DESCRIPTION**

Le contrat de déneigement pour l'arrondissement d'Outremont a débuté à l'hiver 2012-2013 et la durée initiale était d'une saison hivernale. Le contrat inclut quatre options de prolongation d'une année chacune. Ceci est la dernière demande de prolongation. Les prolongations se font au gré de la Ville et avec l'approbation de l'adjudicataire. Dans le cas présent, l'adjudicataire a signalé son intérêt face à la prolongation de son contrat pour l'hiver prochain.

## **JUSTIFICATION**

En vue de l'hiver 2016-2017, le SCA a déjà procédé au renouvellement de 21 contrats de déneigement sur un total de 51 pour l'ensemble de la Ville. La prolongation du contrat de l'arrondissement d'Outremont permet de répartir dans le temps le renouvellement des contrats, tel que demandé par le Bureau de l'inspecteur général dans son *Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (évalué à 1,5 %) et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers (majoration de 21,5%). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	Secteur	Montant (TTC)
Environnement routier NRJ Inc.	OUT-01	2 458 086,39 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 458 086,39 \$</b>

Le SCA ne possède pas, pour l'instant, les fonds nécessaires à l'octroi des contrats. Lors du budget 2017, Il devra être doté des crédits nécessaires afin d'assumer cette nouvelle responsabilité de gestion des contrats de déneigement. Également, un sommaire décisionnel devra être entériné par le conseil municipal afin d'obtenir la part du budget 2016 des arrondissements dédiée aux opérations de déneigement réalisées par l'entreprise privée pour les mois de novembre et décembre 2016.

À terme, tous les coûts reliés à ces contrats de déneigement seront assumés par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de la prolongation des contrats en août permettra à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de la machinerie des entrepreneurs au début de l'automne à temps pour le début de la saison hivernale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la prolongation des contrats: 15 novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Bruno PAQUET, 29 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-29

Jean-Marc BISSONNETTE  
cadre en reaffectation

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guyline BRISSON

Directrice

**Tél :**

514 872-4757

**Approuvé le :**

2016-08-01



**Dossier # : 1161541003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation de deux (2) ans avec la firme Lalema inc., pour la fourniture d'absorbants granulaires à base d'argile en sacs – Appel d'offres public 12-12553 (6 soumissions) – Sommaire décisionnel original 1135344001 – (montant estimé de l'entente 44 144.89 \$).

1 - d'exercer l'option de prolongation de deux (2) ans avec la firme Lalema inc., pour la fourniture d'absorbants granulaires à base d'argile en sacs – Appel d'offres public 12-12553 (6 soumissions) – Sommaire décisionnel original 1135344001 – (montant estimé de l'entente 44 144.89 \$).

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:36

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161541003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation de deux (2) ans avec la firme Lalema inc., pour la fourniture d'absorbants granulaires à base d'argile en sacs – Appel d'offres public 12-12553 (6 soumissions) – Sommaire décisionnel original 1135344001 – (montant estimé de l'entente 44 144.89 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une entente-cadre est à la disposition des unités d'affaires depuis 2009. Le dernier contrat a été octroyé le 6 mars 2013 au montant estimé de 66 217.34 \$, suivant l'appel d'offres 12-12553. La valeur des bons de commande liés à l'entente a été de 65 190,83 \$ incluant les taxes, sur une période de trois (3) ans. Cela représente 98.5 % de l'entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0240 – 6 mars 2013 — conclure avec les firmes Lalema inc. et Centre de pièces Gagnon, des ententes-cadre de 3 ans pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs suite à l'appel d'offres public 12-12553 (6 soumissions) (montant estimé des ententes Lalema inc. 66 217.34 \$ et Centre de pièces Gagnon 106 995.24 \$)  
DG091182001 – 23 avril 2009 — conclure avec la firme Lalema inc., une entente-cadre de 3 ans pour la fourniture d'absorbant d'huile suite à l'appel d'offres sur invitation 09-10965 (4 soumissions) (montant estimé de l'entente 63 000,00 \$)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet la prolongation d'une entente visant à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux pour la fourniture, sur demande d'absorbants granulaires à base d'argile. Ce type d'absorbants est utilisé principalement par les ateliers d'entretien mécaniques afin d'absorber les déversements accidentels de lubrifiants ou autres.

**JUSTIFICATION**

Afin de recommander ou non l'utilisation de l'option de prolongation, des demandes de prix ont été envoyées à différents fournisseurs. Ces demandes étaient représentatives de nos habitudes de consommation (Quantités et emplacements de livraison). Le résultat de nos

demandes prouve qu'il est préférable de demander la prolongation de cette entente. Le tableau sommaire des prix est mis en pièce jointe.

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Le résultat des validations requises au RENA et à la « Politique de gestions contractuelle » est conforme pour l'adjudicataire recommandé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant total estimé de la prolongation (2 ans) : **38 395,21 \$ + TPS (5 %) 1 919,76 \$ + TVQ (9,975 %) 3 829,92 \$ = 44 144,89 \$**

Les quantités d'achats prévisionnelles au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions de consommation. L'entente sera basée sur les prix unitaires soumis, et ce, sans limitation quant aux quantités exprimées. Ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs devront consommer à partir de l'entente, et bénéficieront des prix et conditions obtenus dans la présente prolongation. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces produits peuvent être récupérés par des compagnies spécialisées suivant leurs utilisations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-prolongation de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce ou l'obligation de lancer un nouvel appel d'offres en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise par le bulletin « Info-Achats » aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site « Intranet » de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**



**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eliane CLAVETTE  
Agent d'approvisionnement

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

Le : 2016-07-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082

**Approuvé le :** 2016-08-01



**Dossier # : 1166356002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Pavages d'Amour Inc. pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, de la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et de la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 394 331,54 \$ (contrat pour 3 176 331,54 \$ et incidences pour 218 000,00 \$) - Appel d'offres public n° 10 200 - 11 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 394 331,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, de la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et de la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville., comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à la firme Pavages d'Amour Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 176 331,54 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-200 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-03 08:49

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166356002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Pavages d'Amour Inc. pour les travaux de reconstruction d'égout combiné et de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de bordure et saillie, là où requis, du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, de la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, et de la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, ainsi que de réfection de piste cyclable du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 3 394 331,54 \$ (contrat pour 3 176 331,54 \$ et incidences pour 218 000,00 \$) - Appel d'offres public n° 10 200 - 11 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le tronçon du boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier, comporte plusieurs égouts sur un linéaire total de 690 ml, composés de conduites en grès installées en 1929, et présentant des anomalies structurales majeures (CIS: 4 et 5). Pour le tronçon de la rue Tolhurst, entre sa limite nord et le boulevard Gouin, les conduites d'égout existantes sur 213 ml, composées de grès, installées en 1932, présentent des anomalies structurales critiques (CIS: 5). Concernant le tronçon de la rue Verville, entre la rue McDuff et le boulevard Gouin, l'égout existant sur 211 ml, installé en béton armé en 1955, doit être renforcé par un nouvel égout à construire afin de pouvoir évacuer la totalité des eaux drainées en provenance du boulevard Gouin.

De plus, la restructuration du réseau d'égout existant dans le boulevard Gouin s'avère nécessaire eu égard à la décision prise en mars 2014 par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) à l'effet d'abandonner les unités de pompage Tolhurst-Prévost qui

assurent le refoulement vers la Rivière-des-Prairies des surplus d'eau en temps de pluie. Il s'agit d'inverser le sens de l'écoulement du réseau d'égout du boulevard Gouin pour pouvoir amener par gravité les eaux usées collectées et les déverser dans la conduite principale de diamètre 1650 mm passant au coin des rues Verville et McDuff. Cette conduite fait partie de la branche Salaberry du bassin du Collecteur Nord. Pour assurer ce raccordement hydraulique, il est nécessaire de construire une nouvelle conduite d'égout dans la rue Verville reliant l'égout du boulevard Gouin à la conduite principale précitée.

L'analyse comparative des différentes variantes de conception du nouveau réseau de drainage a conduit à privilégier la variante la plus avantageuse pour la Ville, à savoir, le remplacement complet du réseau d'égout existant et l'installation d'une conduite d'égout combiné dans l'axe du boulevard Gouin.

En plus de la reconstruction des infrastructures souterraines d'égouts et d'aqueduc, le projet inclut aussi les travaux de reconstruction de chaussée et trottoirs dans les tronçons des rues précitées ainsi que la réfection d'une piste cyclable existante du côté nord du boulevard Gouin, entre les rues Meunier et Verville.

La DGSRE a confié à la firme "Les Services Exp.", dans le cadre de l'entente cadre 14-13372, les services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux projetés.

L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et le journal "Le Devoir" respectivement les 10 et 11 mai 2016. La date d'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2016. La durée de publication de l'appel d'offres s'établit à dix-neuf (19) jours, ce qui respecte le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La durée de validité des soumissions est fixée à cent quatre-vingt (180) jours par le cahier des charges. Durant la période d'appel d'offres, il n'y a pas eu d'émission d'addenda en l'absence de demande d'information ou de questionnements par les preneurs de soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 15-1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal (1153843004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévus consistent en la reconstruction de 602 mètres de conduites d'eau, de 729 mètres de conduites d'égouts, ainsi que la reconstruction de 10 025 mètres carrés de chaussée, trottoirs et piste cyclable. Ces travaux sont répartis par tronçon de rue comme suit :

### Boulevard Gouin, entre les rues Verville et Meunier (voie artérielle):

- Construction d'aqueduc en fonte ductile, de diamètre 200 mm, sur une longueur de 352 m;
- Construction d'égout en béton armé, de diamètres 375 mm et 750 mm, sur une longueur de 349 m;
- Réfection de chaussée et trottoirs portant sur une superficie de 3 990 mca;
- Réfection de piste cyclable sur une superficie de 975 mca;

### Rue Tolhurst, entre sa limite Nord et le boulevard Gouin (voie locale):

- Construction d'aqueduc en fonte ductile, de diamètre 200 mm, sur une longueur de 250 m;

- Construction d'égout en béton armé, de diamètre 375 mm et 525 mm, sur une longueur de 220 m;
- Reconstruction de chaussée et trottoirs sur une superficie 2 560 mca;

Rue Verville, entre la rue McDuff et boulevard Gouin (voie locale):

- Construction d'égout en béton armé, de diamètre 750 mm, sur une longueur de 160 m;
- Réfection de chaussée et trottoirs concernant une superficie de 2 500 mca;

## JUSTIFICATION

Dix-sept (17) preneurs de dossiers d'appel d'offres se sont procurés les documents de l'appel d'offres et de ce nombre onze (11) firmes ont présenté des soumissions (soit 65%). À noter qu'il n'a pas été possible de déterminer les motifs pour lesquels les 6 firmes restantes n'ont pas présenté de soumissions avant la clôture de la durée d'appel d'offres. Aucune réclamation ou demande d'information en rapport avec l'appel d'offres n'a été reçue de la part des 6 firmes.

Les dossiers des 11 candidats soumissionnaires ont été analysés sur le plan de leur conformité par rapport aux exigences du cahier des charges. Sur la base des résultats du rapport d'analyse de conformité des soumissions, joint au présent sommaire, tous les dossiers présentés sont jugés complets et conformes.

Par ailleurs, les montants des soumissions des deux firmes "Les Entreprises Michaudville Inc." et "Les Excavations Super Inc." ont été corrigés (ajout de 2¢ dans chacune de leurs soumissions) sans effet sur le classement du plus bas soumissionnaire.

Le tableau des résultats ci-dessus présente la liste des 11 soumissionnaires conformes.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION - SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>				
n° d'ordre	DÉSIGNATION	PRIX (taxes incluses)	CONTINGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
1	Pavages d'Amour Inc.	2 887 574,13 \$	288 757,41 \$	3 176 331,54 \$
2	Groupe TNT Inc.	3 022 272,72 \$	302 227,27 \$	3 324 500,00 \$
3	9045-6823 Québec Inc.	3 026 942,23 \$	302 694,22 \$	3 329 636,45 \$
4	Roxboro Excavations Inc.	3 066 867,18 \$	306 686,72 \$	3 373 553,90 \$
5	Pronex Excavation Inc.	3 240 982,11 \$	324 098,22 \$	3 565 080,33 \$
6	9200-2088 Québec Inc.	3 279 647,73 \$	327 964,77 \$	3 607 612,51 \$
7	Gérald Théorêt Inc.	3 327 672,84 \$	332 767,30 \$	3 660 440,14 \$
8	Construction Bau-Val Inc.	3 495 981,36 \$	349 598,14 \$	3 845 579,49 \$
9	Les Entreprises Michaudville Inc.	3 529 636,37 \$	352 963,65 \$	3 882 600,02 \$
10	Les Excavations Super Inc.	3 579 254,01 \$	357 925,43 \$	3 937 179,44 \$
11	Sade Canada inc.	3 860 028,08 \$	386 002,81 \$	4 246 030,89 \$
Estimation des professionnels		3 470 791,72 \$	347 079,63 \$	3 817 871,35 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>				3 631 685, 88 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>				14,3 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>				1 069 699,35 \$ 33,7 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>				(641 539,81 \$) -16,8 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b>				148 168,45 \$ 4,7 %

Par rapport à l'estimation des professionnels, la soumission la plus basse conforme donne lieu à un écart de 16,8 % en moins.

Le présent dossier découle d'un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence la firme "Pavages d'Amour Inc.", détient une autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 2013-CPSM-0035 datée du 18 avril 2013, valide pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 17 avril 2016. De fait, cette échéance a expiré avant la date d'ouverture des soumissions (30 mai 2016). Toutefois, le dossier du candidat comporte une lettre de l'AMF, datée du 11 décembre 2015, qui accuse réception d'une lettre qui lui a été soumise par la firme "Pavages d'Amour Inc." demandant le renouvellement de son autorisation. En attendant que le processus de renouvellement de l'autorisation soit complété par l'AMF, la firme "Pavages d'Amour Inc." figure toujours dans le registre des entreprises admissibles et autorisées à contracter avec un organisme public.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir la firme "Pavages d'Amour Inc.", pour la somme de sa soumission, soit 3 176 331,54 \$ , toutes taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total à octroyer s'établit à 3 394 331,54 \$ (taxes incluses), incluant des incidences de 218 000,00 \$ (taxes incluses). Ce coût total est réparti entre les différents PTI des unités administratives comme suit :

- 76,57 % pour un montant de 2 599 034,52 \$ (taxes incluses) du PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ;
- 23,43 % pour un montant de 795 297,02 \$ (taxes incluses) du PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

La dépense est assumée à 100% par la Ville centre. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 373 264,94 \$ net des ristournes de taxes au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition des coûts selon les différents actifs d'eau et de voirie ainsi que le détail des incidences sont joints au présent sommaire (documents "Budget requis" et "Incidences").

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.  
L'abandon des stations de refoulement Provost-Tolhurst qui se traduira par un impact environnemental de premier plan grâce à l'élimination complète des surverses et débordements d'eau vers la Rivière-des-Prairies ;

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des travaux selon le calendrier prévu constitue aussi un enjeu majeur. En effet, les travaux dans les rues Tolhurst et Verville devront débuter dès septembre 2016 et achevés avant la période hivernale conformément au plan de gestion de la circulation préconisé.

Pour les travaux dans le boulevard Gouin, leur réalisation devra débuter en mai 2017 car elle requiert la fermeture de sections complètes et la déviation de la circulation routière afin

de respecter les consignes en matière de santé et sécurité des travaux. Tout retard de démarrage des travaux tel que fixé représente un risque sérieux de report du projet pour 2017-2018 obligeant la relance d'appel d'offres, la révision du plan de gestion de la circulation déjà établi et le renchérissement du coût des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication spécifique au projet a été élaborée par la DGSRE en s'appuyant sur les enjeux majeurs découlant de la réalisation des travaux. Un plan d'action et des outils de communication de proximité sont prévus afin de toucher de manière efficace les publics cibles concernés (résidents, commerces, institutions, organismes et parties impliquées).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le délai contractuel d'exécution des travaux est fixé à 210 jours. Le calendrier et étapes subséquentes se présentent comme suit:

- Octroi du contrat : août 2016
- Début des travaux des rues Verville et Tolhurst : Septembre 2016
- Fin des travaux des rues Verville et Tolhurst : Novembre 2016
- Début des travaux dans le boulevard Gouin : Mai 2017
- Fin des travaux dans le boulevard Gouin : Août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ikir KATI, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville  
Ralph VICIÈRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-08-01



Lahcen ZAGHLOUL  
Ingénieur

Mathieu-Pierre LABERGE  
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-06-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-02



**Dossier # : 1167231039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie sur la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat 314801 accordé à 9045-6823 Québec inc.(Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302.58 \$ à 1 950 561.33 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue De Rouen ainsi que les travaux de voirie sur la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat 314801 accordé à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302.58 \$ à 1 950 561,33 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:13

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 126 258,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie sur la rue Préfontaine, dans le cadre du contrat 314801 accordé à 9045-6823 Québec inc.(Groupe Damiano) (CM16 0242), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 824 302.58 \$ à 1 950 561.33 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a planifié des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire, d'égout unitaire, de réfection de la chaussée et des trottoirs sur la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que des travaux de réhabilitation de conduite d'eau secondaire sur la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain.

À cet effet, un contrat a été accordé par le Conseil municipal (CM) le 23 février 2016 à 9045 -6823 Québec inc. (Groupe Damiano) au montant de 1 824 302.58 \$, taxes incluses. De plus, le CM a autorisé une dépense de 2 034 602,58 \$ taxes incluses, incluant le montant du contrat et des incidences de 210 300,00 \$ taxes incluses (CM16 0242).

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autre :

- Remplacement de conduites d'eau et d'égout (rue Préfontaine)
- Réhabilitation de conduites d'eau (rue de Rouen)
- Remplacement de chambres de vanne, de regards et de puisards
- Remplacement de branchements de services d'eau et d'égout
- Réfection complète de la chaussée (rue Préfontaine)
- Réfection de coupes de trottoirs et de certaines sections endommagées
- Etc.

Les travaux du contrat ont débuté au printemps 2016 et le degré d'avancement est de ± 70 %.

Durant les travaux d'excavation sur la rue Préfontaine, la conduite d'égout (sur une

longueur d'environ 35 m) a été installée sur des sols organiques (terre noire) instables qui ont été retrouvés au delà de 4 mètres de profondeur, alors que dans les documents d'appel d'offres, les forages mentionnaient la présence de ces sols instables à une profondeur variant entre 1,22 à 2,74 mètres seulement. Après la mise en place et compaction de l'assise en pierre concassée (testée conforme par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST)), la pose de la conduite d'égout ainsi que le remblayage de la tranchée, il a été observé un affaissement soudain du sol en place et de la conduite d'égout déjà installée. Une inspection télévisée a alors démontrée des déficiences évidentes telles que des bas-fonds et plusieurs joints ouverts non conformes dans la nouvelle conduite d'égout installée.

Des travaux correctifs urgents et immédiats étant donc nécessaires, les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen ont temporairement été reportés. Actuellement, le dépassement de coût du sous-projet 1461234311 (reconstruction d'un égout unitaire sur la rue Préfontaine) est compensé à même les contingences du sous-projet 1561233040 (réhabilitation d'une conduite d'eau secondaire sur la rue de Rouen) qui provient du même requérant (DGSRE).

Étant donné que les travaux sur la rue de Rouen et les travaux de voirie sur la rue Préfontaine sont à compléter, il est requis de majorer le contrat d'un montant supplémentaire de 126 258,75 \$ taxes incluses, en contingences.

À ce jour, aucune autre majoration subséquente n'est prévue à ce contrat. De plus, la Direction des infrastructures estime que l'augmentation recommandée de la valeur du contrat n'aura pas d'impact sur les honoraires des professionnels externes puisque ce contrat est géré à l'interne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0242 - 23 février 2016 - Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que des travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 034 602,58 \$ (contrat: 1 824 302,58 \$ + incidences: 210 300,00 \$), taxes incluses. Soumission 314801 - 18 soumissionnaires (1154102002).

## **DESCRIPTION**

Étant donné l'exécution urgente des travaux supplémentaires suivants imprévus au contrat:

- Excaver et disposer hors site tous les sols organiques instables en place et sous la conduite d'égout,
  - Enlever temporairement les sections de conduites d'égout déficientes et également la conduite d'aqueduc qui se retrouve dans la même tranchée,
  - Refaire l'assise en pierre concassée bien compactée selon les normes de la Ville et réinstaller ensuite la conduite d'égout et d'aqueduc en respectant les pentes établies aux plans,
  - Remplacer les matériaux impropres excavés (sols organiques) par un remblai granulaire bien compacté et contrôlé par la DEST,
- la majoration du contrat actuel permettra de bonifier l'enveloppe des contingences afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires aux imprévus pour compléter les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau secondaire sur la rue de Rouen ainsi que les travaux de voirie sur la rue Préfontaine prévus au contrat.

## **JUSTIFICATION**

Suite à une réunion technique des représentants de la Direction des infrastructures (DI) impliqués dans le projet (conception, réalisation et DEST), il a été décidé, afin d'assurer la qualité et la durabilité de l'ouvrage, d'effectuer sans tarder des travaux correctifs sur les sections de conduites d'égout déficientes (sur une longueur d'environ 35 m). Il a aussi été convenu d'effectuer une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Le solde résiduel de l'enveloppe des travaux est de 710 101,36 \$ taxes incluses et les travaux à venir sont estimés à 674 717,80 \$ laissant une disponibilité de fonds de 35 383,56 \$. L'économie dans les travaux s'explique par des quantités prévues au bordereau non utilisées lors de la réalisation des travaux sur la rue Préfontaine.

Par contre, les dépassements de coûts dans l'enveloppe des contingences s'élèvent actuellement à 156 724,60 \$ alors que le budget de contingences prévu au contrat était de 165 845,68 \$, ceci représentant un taux d'utilisation de 94,5 %. Les contingences pour les travaux à venir sont estimées à 170 763,40 \$. Le total estimé prévu des dépenses est de 327 487,99 \$ créant ainsi une insuffisance de fonds de 161 642,31 \$ dans cette enveloppe. L'insuffisance de fonds s'explique principalement par les travaux correctifs urgents imprévus au sous-projet de reconstruction d'un égout unitaire sur la rue Préfontaine et le dépassement de quantité au bordereau à l'item «Élimination des sols contaminés, sols B-C», des sols contaminés ayant été localisés à des endroits non prévus aux sondages.

L'enveloppe des incidences prévue au contrat était de 210 300.00\$. À ce jour, l'engagement de dépense réel est de 140 800,00 \$, soit 67,0 % de l'enveloppe. Le solde disponible de cette enveloppe doit toutefois être conservé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle estimée pour compléter les travaux restants du projet est de 161 642,31 \$ taxes incluses. Cependant, l'économie générée suite aux travaux déjà complétés permet une disponibilité budgétaire de 35 383,56 \$ taxes incluses qui sera utilisée pour financer les travaux supplémentaires, réduisant ainsi la demande de budget additionnel à 126 258,75 \$ taxes incluses.

La majoration du contrat demandée est de 126 258,75 \$ taxes incluses, soit une augmentation d'environ 6,92 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat initial de 1 824 302.58 \$ serait majorée à 1 950 561.33 \$, taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu à 165 845.68 \$ taxes incluses, (10 % du coût des travaux) passe à 327 487,99 \$, soit 19,7 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 126 258,75 \$ taxes incluses est entièrement assumée par la Ville centrale, tel que spécifié dans le dossier décisionnel d'octroi de contrat dans le cadre du PTI de la DGSRE du Service de l'eau et représente un coût net de 115 291,07 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 115 291,07 \$ au programme de subvention TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de la dépense additionnelle permettra de terminer complètement les travaux en septembre 2016. Si la majoration du contrat est reportée à une date ultérieure, le chantier demeurera inachevé jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les résidents. Les travaux de réhabilitation de conduite d'eau sur la rue de Rouen sont présentement reportés et seront réalisés après l'autorisation de la dépense additionnelle par les instances.

De plus, si la majoration est refusée, il faudra annuler les travaux de réhabilitation sur la rue de Rouen et résilier cette partie du contrat. L'entrepreneur pourrait alors réclamer à la Ville un montant à titre de dommages-intérêts équivalent à 6 % du coût des travaux inachevés, en vertu de l'article 2.4.2.3 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Début des travaux du contrat initial : Avril 2016

Autorisation de la dépense additionnelle : Août 2016

Fin des travaux : Fin septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 11 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon GAUTHIER  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-05

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-07-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures, en  
remplacement du Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-07-15



**Dossier # : 1163334016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 565 626,54 \$ taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la la Station d'épuration des eaux usées Jean -R-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 794-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:46

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 565 626,54 \$ taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la disposition des résidus de cendres et de sables.

Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, les eaux pluviales et le lixiviat sont captés par un réseau de drainage distinct et acheminés à la station de pompage pour être rehaussés vers les égouts en surface. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu.

Les cellules no 2 et no 3 sont présentement en opération. Toutefois, la disposition des cendres dans la cellule no 2 est présentement arrêtée puisque le niveau de la station de pompage actuelle se trouve à un niveau plus bas (voir photo). Un affaissement des sols pourrait ensevelir et endommager la station de pompage. Il est donc nécessaire de relever le niveau des puits de pompage pour assurer la pérennité des opérations actuelles au LET.

Un appel d'offres public a été lancé le 6 juin et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15% du montant total. Trois addenda ont été émis:

- Addenda no 1 - 20 juin 2016 - Questions/Réponses
- Addenda no 2 - 22 juin 2016 - Report de date d'ouverture
- Addenda no 3 - 23 juin 2016 - Ajout de dates de visite additionnelles

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Les travaux incluent:

- le rehaussement des puits avec 14 nouvelles sections de tuyaux de béton jusqu'à la passerelle existante;
- l'installation d'une deuxième pompe;
- l'ajout de rail guide pour les deux pompes;
- le remplacement de la tuyauterie;
- l'ajout d'un abri pour les prises d'échantillon.

## JUSTIFICATION

En plus de devoir rehausser le niveau des puits de pompage, comme il n'y a qu'une seule pompe pour le pompage des deux puits (pluvial et lixivié), les employés doivent transférer la pompe d'un puits à l'autre avec l'aide d'un palan électrique nécessitant le travail de 4 travailleurs pendant 4 heures pour le démantèlement de plusieurs sections de tuyauterie verticale et le transfert de la pompe. Cette opération s'effectue sur une passerelle située à 23 mètres au dessus du sol et nécessite le déplacement de lourdes charges.

Les tuyaux existants sont sévèrement corrodés à plusieurs endroits et leur remplacement est devenu nécessaire.

La réalisation de ce projet est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que de permettre la poursuite des opérations dans la cellule no 2.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq ont présenté une soumission. Un seul avis de désistement à soumissionner a été reçu dans le cadre de ce projet (carnet de commande de la firme est complet).

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Socomec Industriel inc.</b>	<b>491 849.25 \$</b>	<b>73 777.29 \$</b>	<b>565 626.54 \$</b>
2. Nordmec Construction inc.	518 444.12 \$	77 766.62 \$	596 210.74 \$
3. Norclair inc.	651 951.95 \$	97 792.79 \$	749 744.74 \$
4. Gastier M.P. inc.	1 241 501.20 \$	186 225.18 \$	1 427 726.38 \$
5. Groupe Mécano inc.	1 894 193.58 \$	284 129.04 \$	2 178 322.62 \$

Estimation interne des professionnels	629 214.48 \$	94 381.82 \$	723 596.30 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 103 526.20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			95.10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 612 696.08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			285.12%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(157 969.76 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-21.83%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			30 584.20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5.41%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée est favorable de 21,83 %. Les principaux écarts se trouvent à deux articles principalement, soit l'installation des pompes et l'installation des sections préfabriquées en béton.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Socomec Industriel Inc., pour la somme de sa soumission, soit 565 626,54 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Socomec Industriel inc., 3200 rue des Chantiers Sorel-Tracy, (Québec) - no de licence 8104-3846-33. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 4 juillet 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs Socomec Industriel inc. possède une telle attestation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au LET de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 565 626,54 \$ taxes incluses ou 516 492,42 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un affaissement de terrain pourrait provoquer l'ensevelissement de la station de pompage et la rendre non opérationnelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: septembre 2016

Fin des travaux: décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-08

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-18

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1163152008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 - Sept (7) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 296 882,70\$, taxes incluses, pour, les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. Inc. - Entente-cadre no 1054934 (soumission 15-13877).

Recommander au Conseil municipal d'accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 - Sept (7) soumissionnaires - et d'autoriser une dépense de 296 882,70\$, taxes incluses, pour, les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. Inc. - Entente-cadre no 1054934.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-03 14:14

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163152008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur les rues Gohier et Édouard-Laurin (volet 1) et Ouimet et Saint-Germain (volet 2) pour une somme maximale de 6 704 721,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-015 - Sept (7) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 296 882,70\$, taxes incluses, pour, les services professionnels de surveillance des travaux avec les consultants S.M. Inc. - Entente-cadre no 1054934 (soumission 15-13877).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans son plan d'intervention, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (**DGSRE**) recommande le remplacement complet du réseau d'aqueduc et d'égouts sur une partie des rues Gohier, Ouimet, Saint-Germain et boulevard Édouard-Laurin. Une autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour ces travaux a été accordée en mai 2016. L'Arrondissement s'est prévalu des services professionnels de préparation des plans et devis ainsi que de contrôle qualitatif des travaux via les ententes-cadres 1083187 et 1096349.

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux des deux volets :

- Volet 1 : contrat octroyé à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie de la rue Gohier et du boulevard Édouard-Laurin;
- Volet 2 : contrat octroyé à Les Pavages D'Amour inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Ouimet et Saint-Germain.

Le présent sommaire vise également l'autorisation d'une dépense incidente de 296 882,70\$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en surveillance de travaux conformément à l'entente-cadre 1054934 (soumission 15-13877) intervenue entre la Direction des infrastructures et Les consultants S.M. Inc..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



GDD 1163152002 - CA16 080212 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues suivantes : Gohier et Édouard-Laurin (volet 1), Ouimet et Saint-Germain (volet 2).

GDD 1163152003 - CA16 08 0222 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense de 155 000 \$ en faveur de Les consultants GHD ltée, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2016.

GDD 1154378046 - CA16 080098 adoptée le 8 mars 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense maximale de 374 350,55 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de conception conformément à l'entente-cadre no 15-14461 intervenue entre la Direction des infrastructures et Axor Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016.

GDD 1164378005 - CA16 08 0107 adoptée le 8 mars 2016 par le conseil d'arrondissement - offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016.

GDD 1154822053 - CG15 0548 adoptée le 24 septembre 2015 par le conseil d'agglomération - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. et CIMA+ s.e.n.c. pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 - Sept (7) soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cet effet.

GDD 1151353004 - CE15 1633 adoptée le 2 septembre 2015 par le comité exécutif - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

**GDD** 1154073001 - CM 150332 adoptée par le 23 mars 2015 par le conseil municipal - Accepter les offres de services qui seront adoptées par les conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la réalisation de projet de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisaient partie du réseau local et ce, pour la période de janvier 2015 jusqu'à décembre 2016.

GDD 1144520001- CG14 0607 adoptée le 18 décembre 2014 par le conseil d'agglomération - Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation ».

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce projet sont répartis en deux (2) volets selon la liste des rues suivantes :  
Volet 1:

- Gohier, de l'Église au boulevard de la Côte-Vertu, sur une longueur de 450 mètres linéaires;

- Édouard-Laurin (côté sud), de Buchanan à Gohier, sur une longueur de 260 mètres linéaires;

Volet 2:

- Ouimet, de Rochon à Tassé, sur une longueur de 290 mètres linéaires;
- Saint-Germain, de l'Église au boulevard de la Côte-Vertu, sur une longueur de 450 mètres linéaires;

Il est à noter que le tronçon de la rue Gohier, compris entre les boulevards de la Côte-Vertu et Edouard-Laurin, fait partie, depuis le 1er janvier 2015 du réseau artériel.

**JUSTIFICATION**

L'appel d'offres 16-015 a été publié dans le journal La Presse et le système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 10 juin 2016.

Quinze (15) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- Ali Excavation inc.;
- Allia Infrastructures;
- Construction Bau-Val inc.;
- Construction G-nesis inc.;
- Entreprises G.N.P. inc.;
- Fjord Fusion inc.;
- Gérald Théorêt inc.;
- Groupe Damiano inc. (FASRS);
- Groupe TNT inc.;
- L'Écuyer & fils Itée;
- Les Construction et Pavage Jeskar inc.;
- Les Entreprises Michaudville inc.;
- Les Pavages D'Amour inc.;
- Roxboro Excavation inc.;
- Super Excavation inc.

Sept (7) firmes ont présenté des soumissions :

- Ali Excavation inc.;
- Construction G-nesis inc.;
- Gérald Théorêt inc.;
- Groupe Damiano inc. (FASRS);
- Les Entreprises Michaudville inc.;
- Les Pavages D'Amour inc.;
- Roxboro Excavation inc.

Huit (8) firmes n'ont pas présenté de soumissions :

- Allia Infrastructures;
- Construction Bau-Val inc.;
- Entreprises G.N.P. inc.;
- Fjord Fusion inc.;
- Groupe TNT inc.;
- L'Écuyer & fils Itée;
- Les Construction et Pavage Jeskar inc.;
- Super Excavation inc.

Les prix corrigés pour chacun des volets sont listés dans les deux tableaux suivants :

Volet 1

Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Pavages D'Amour inc.	3 276 470,85 \$	3 276 470,84 \$
Gérald Théorêt inc.	3 312 638,29 \$	3 312 638,32 \$

Volet 2

Firmes	Prix soumis	Prix corrigé
Pavages D'Amour inc.	3 428 250,79 \$	3 428 250,78 \$
Gérald Théorêt inc.	3 465 220,82 \$	3 465 257,73 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	4 197 600,00 \$	4 175 726,46 \$
Ali Excavation Inc.	4 002 100,78 \$	4 212 470,54 \$

Les tableaux des résultats suivants résument la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les différents écarts de prix pour chacun des volets :

<b>Soumission 16-015 - Tableau d'analyse - Volet 1</b>			
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX DE BASE</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Pavages D'Amour inc.	3 062 122,28 \$	214 348,56 \$	3 276 470,84 \$
<b>2</b> Gérald Théorêt inc.	3 095 923,66 \$	216 714,66 \$	3 312 638,32 \$
<b>3</b> Roxboro Excavation inc.	3 212 100,96 \$	224 847,07 \$	3 436 948,03 \$
<b>4</b> Construction G-nesis inc.	3 215 081,28 \$	225 055,69 \$	3 440 136,97 \$
<b>5</b> Les Entreprises Michauville inc.	3 705 981,30 \$	259 418,69 \$	3 965 399,99 \$
<b>6</b> Ali Excavation inc.	4 039 562,85 \$	282 769,41 \$	4 322 332,26 \$
Dernière estimation réalisée	3 635 134,97	254 459,45 \$	3 889 594,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - estimation)</i>		\$	-613 123,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100</i>		%	-15,76%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>		\$	36 167,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>		%	1,10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(La plus haute conforme - plus basse conforme)</i>		\$	1 045 861,42 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>	%	31,92%	
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>	\$	3 625 654,40 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100</i>	%	10,66%	
<b>Soumission 16-015 - Tableau d'analyse - Volet 2</b>			
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX DE BASE</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b> Pavages D'Amour inc.	3 203 972,69 \$	224 278,09 \$	3 428 250,78 \$
<b>2</b> Gérald Théorêt inc.	3 238 558,62 \$	226 699,11 \$	3 465 257,73 \$
<b>3</b> Construction G-nesis inc.	3 380 914,59 \$	236 664,04 \$	3 617 578,63 \$
<b>4</b> Roxboro Excavation Inc.	3 391 009,79 \$	237 370,69 \$	3 628 380,48 \$
<b>5</b> FASRS GROUPE DAMIANO INC.	3 444 484,30 \$	241 113,90 \$	3 685 598,20 \$
<b>6</b> Les Entreprises Michaudville Inc.	3 902 548,09 \$	273 178,37 \$	4 175 726,46 \$
<b>7</b> Ali Excavation Inc.	3 936 888,36 \$	275 582,18 \$	4 212 470,54 \$
Dernière estimation réalisée	3 966 259,23	277 638,16 \$	4 243 897,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - estimation)</i>		\$	-815 646,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100</i>		%	-19,22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>		\$	37 006,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>		%	1,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(La plus haute conforme - plus basse conforme)</i>		\$	784 219,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>		%	22,88%
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>		\$	3 744 751,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100</i>		%	9,23%

Il est recommandé d'accorder le contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour l'exécution des

volets 1 et 2 de la soumission 16-015, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme pour chaque volet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif aux contrats à octroyer est de 7 001 604,32 \$ taxes incluses, incluant les incidences (services professionnels) de 296 882,70 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 8,5 % par l'arrondissement Saint-Laurent pour un montant de 594 364,69 \$ taxes incluses ou 542 734,18 \$ net des ristournes de taxes;
- 91,5 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 6 407 239,62 \$ taxes incluses ou 5 850 663,79 \$ net des ristournes de taxes.

Pour la DGSRE du Service de l'eau cette dépense est admissible à une subvention estimée à 5 850 663,79 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Pour l'arrondissement Saint-Laurent, ces travaux ne sont pas admissibles à des programmes de subvention. Les montants nécessaires pour couvrir ces coûts sont disponibles à même le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi qu'au Report PTI 2015.

Les travaux seront exécutés selon le calendrier suivant :

- 96,5 % des travaux seront exécutés en 2016;
- 3,5 % des travaux seront exécutés en 2017.

Les coûts liés aux services professionnels de surveillance sont entièrement assumés par la Ville centre - DGSRE.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Orientation 3</b>	<b>Objectif 3.2</b>	<b>Action 18</b>
Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi de ces contrats n'est pas accordé au conseil municipal du 22 août 2016, les travaux ne seront pas exécutés avant la période hivernale et seront reportés en 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation. Les citoyens seront également avisés des coupures temporaires pendant les travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des travaux par le conseil d'arrondissement : 2 août 2016

- Octroi du contrat des travaux par le comité exécutif : 10 août 2016
- Octroi du contrat des travaux par le conseil municipal : 22 août 2016
- Période des travaux : septembre à novembre 2016
- Couche finale de pavage : printemps 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Yazid HAMIDI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Martin BOULIANNE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 25 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dang NGUYEN

Chef de division

Division des Études techniques et de l'ingénierie

Arrondissement de Saint-Laurent

Chargée de projet : Geneviève Lavallée (514 855-6000 # 4474)

Secrétaire : Dina El-Karen (514 855-6000 # 4260)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-08

François LAPALME

Directeur des Travaux publics

Direction des travaux publics

Arrondissement de Saint-Laurent

Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-6000 # 4504)





**Dossier # : 1165249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908.57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et le limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses ;
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 10:54

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908.57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), soit assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont la majorité est déjà accessible, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (cimetière NDDN) et de l'Université de Montréal (UdeM).

Un contrat a été accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. au montant de 3 637 908,57\$ taxes incluses, incluant des contingences de 330 718,98 \$, pour l'exécution de travaux par le conseil d'agglomération (CG) le 29 mai 2014. De plus, le CG a autorisé une dépense de 4 065 908,57 \$ taxes incluses, incluant le montant du contrat et des incidences de 428 000,00 \$ (CG14 0258).

Le contrat visait l'aménagement d'un sentier piétonnier sur une partie du chemin de ceinture, par la construction et reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de clôtures, de conduites d'égouts, de feux de circulation, d'un système d'éclairage et d'aménagement paysager. Principalement localisé sur la propriété de l'UdeM, le sentier devait être implanté entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, de l'intersection Decelles / Queen-Mary au Parc du Troisième Sommet. La

majeure partie des travaux a déjà été réalisée entre les 27 avril et 11 décembre 2015. À ce jour, le degré d'avancement des travaux est d'environ 90%. Les travaux à compléter sont principalement des travaux d'aménagement paysager.

L'ensemble des travaux du contrat devait normalement se terminer en 2015. Toutefois, des imprévus pendant l'exécution ont entraîné des délais et des dépenses supplémentaires, de sorte que les travaux n'ont pu se terminer en 2015 et que les fonds disponibles pour les travaux restants de 2016 sont insuffisants.

Il est donc requis de majorer le contrat d'un montant supplémentaire de 329 635,06 \$ en contingences afin de compléter les travaux relatifs à ce projet.

À ce jour, aucune autre majoration subséquente n'est prévue à ce contrat. De plus, la Direction des infrastructures estime que l'augmentation recommandée de la valeur du contrat n'aura pas d'impact sur les honoraires des professionnels externes puisque ce contrat est géré à l'interne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires (1144822023).

## **DESCRIPTION**

La majoration du contrat actuel permettra de terminer les travaux prévus au contrat. Plus spécifiquement, cette majoration permettra, entre autre, de compléter les travaux d'aménagement du sentier piétonnier près du centre funéraire du cimetière NDDN, ainsi que le gazonnement, les plantations, l'ensemencement et la fabrication et installation de clôtures délimitant le territoire de l'Université de Montréal du cimetière NDDN. La durée approximative des travaux à compléter est d'environ huit (8) semaines.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux suivants du contrat sont terminés: travaux de voirie et de feux de circulation à l'intersection Queen-Mary et Decelles, de chaussée, de bordure/trottoirs/pavé et d'égout, sur le chemin de la Tour. La majorité des travaux d'éclairage sur chemin de la Tour sont terminés. Or, lors de la réception provisoire partielle des travaux, il a été constaté que certains lampadaires ne fonctionnaient pas, en raison d'un conduit brisé. Une réparation est donc à prévoir dans les travaux à venir. Enfin, en ce qui a trait aux travaux d'aménagement, il reste à compléter le sentier piétonnier au centre funéraire, de même que le gazonnement, les plantations, l'ensemencement et la fabrication et l'installation de clôtures.

Plusieurs imprévus sont survenus lors des travaux en 2015. Ces imprévus étaient principalement liés au manque d'information relativement aux utilités souterraines (massifs électriques et conduite de gaz) ainsi qu'à la dureté du roc. Voici les principaux:

- Sur le chemin de Polytechnique, près du chemin de la Rampe, des modifications à la conception ont une fois de plus été requises, en raison de la présence de massifs et d'une conduite de gaz rendant impossible l'installation des conduites et des 2 derniers regards aux

endroits prévus initialement aux plans. Sur ce nouveau trajet du réseau d'égout, du roc très dur a été retrouvé. Du préclivage (action de forer le roc afin de l'affaiblir) a été requis. (136 000,00 \$)

- Un peu plus éloigné de l'intersection Queen-Mary et Decelles, une conduite de gaz a été retrouvée sous la chaussée projetée du chemin de la Tour, plutôt que sous le terrain gazonné tel qu'indiqué sur les plans, faisant en sorte que la conduite de gaz aurait eu un recouvrement insuffisant sous le pavage projeté. Un déplacement de cette conduite était donc requis. (91 000,00 \$)

- L'emplacement des massifs retrouvés en chantier près de l'intersection Queen-Mary et Decelles (point de départ de l'égout) rendait impossible l'installation des 4 premiers regards aux emplacements prévus, entraînant des modifications importantes à la conception. (80 000,00 \$)

- Du roc très dur a été retrouvé pendant la dernière portion des travaux d'égout sur le chemin de la Tour, bien que le devis prévoyait du roc de mauvaise qualité. Cet imprévu a causé des pertes de temps. (76 000,00\$)

- La partie inférieure du massif de l'Université de Montréal, croisant le chemin de la Tour, a été retrouvée dans un état abîmé. De plus, il reposait directement sur le roc, lequel devait être cassé pour faire traverser la conduite d'égout. Afin d'éviter un bris des câbles d'Hydro-Québec (les câbles appartenant à Hydro, mais le massif, à l'Université) alimentant les divers pavillons de l'Université, le massif a dû être brisé et les conduits soutenus, pendant que l'entrepreneur cassait le roc pour ensuite faire traverser la conduite d'égout. L'intervention a duré presque un mois. (70 000,00\$)

Les autres travaux supplémentaires ont été causés par des changements liés à la conception des travaux d'aménagement et à des imprévus de nature différente lors de la réalisation de ces travaux (93 000,00\$), ainsi qu'à des erreurs de conception, d'arpentage et des imprévus au niveau de la nature des sols lors des travaux d'égout (62 000,00\$), de voirie dans l'intersection Queen-Mary et Decelles (49 000,00 \$), de voirie (22 000,00\$) et d'éclairage (19 000,00 \$) dans le chemin de la Tour.

Il a été convenu d'effectuer une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Le solde résiduel de l'enveloppe des travaux est de 407 670,84 \$ taxes incluses et les travaux à venir sont estimés à 336 183,75 \$ laissant une disponibilité de fonds de 71 487,09 \$.

Par contre, le montant des travaux contingents réalisé jusqu'à date s'élève à 698 222,74 \$, alors que le budget de contingences prévu au contrat était de 330 718,97 \$, ce qui représente un taux d'utilisation de 211,1 %. Les contingences pour les travaux à venir sont estimées à 33 618,38 \$, créant ainsi une insuffisance de fonds de 401 122,15 \$ dans cette enveloppe.

L'enveloppe des incidences prévue au contrat était de 428 000.00\$. À ce jour, l'engagement des dépenses réelles est de 263 964,84\$, soit 61,6% de l'enveloppe. Le solde disponible de cette enveloppe devra toutefois être conservé, car des dépenses en mobilier urbain sont à venir.

La dépense additionnelle en raison des imprévus est de 401 122,15 \$ taxes incluses. Cependant, l'économie générée une fois les travaux en 2016 complétés permet une disponibilité budgétaire de 71 487,09 \$ taxes incluses dans l'enveloppe des travaux qui sera

utilisée pour financer les travaux restants, réduisant ainsi la demande de budget additionnel à 329 635,06 \$ taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat initial de 3 637 908,57 \$ taxes incluses, est donc augmenté de 9,06 %, le portant ainsi à 3 967 543,63 \$ taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu à 330 718,97 \$ taxes incluses, (10 % du coût des travaux) passe à 731 841,12 \$, soit 22,1 % du coût des travaux initiaux.

La dépense additionnelle maximale de 329 635,06 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 301 000,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 «Réaménagement Parc Mont-Royal».

Ce coût, étant entièrement admissible à une subvention du ministère de la Culture et des Communications, ne laissera aucun impact sur l'emprunt à la charge des citoyens de l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sur quelques centaines de mètres, sur le territoire de l'UdeM, le gazonnement et les plantations ne sont toujours pas complétés. L'UdeM a exprimé son inconfort par rapport à cette situation, indiquant qu'elle souhaitait que les travaux se terminent rapidement. Le cimetière NDDN est toutefois l'intervenant le plus importuné par l'arrêt des travaux. Dans les derniers mois, les représentants de ce dernier ont sommé la Ville de Montréal de terminer les travaux, plus particulièrement ceux de fabrication et d'installation des clôtures délimitant le cimetière du territoire de l'UdeM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux du contrat initial: 27 avril 2015  
Autorisation de la dépense additionnelle: 25 août 2016  
Début des travaux additionnels: Fin août 2016  
Fin des travaux : Fin octobre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire  
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 13 juillet 2016  
Pierre-Paul SAVIGNAC, 13 juillet 2016

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud ROY  
Ingenieur

#### ENDOSSÉ PAR

Martin BOULIANNE  
Chef de division

Le : 2016-07-12

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-07-22

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-25

**Dossier # : 1167231036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 415 045,33 \$ (contrat: 1 382 045,33 \$ + incidences: 33 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322801 - 11 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 415 045,33 \$, taxes incluses, pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 045,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322801 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 09:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 415 045,33 \$ (contrat: 1 382 045,33 \$ + incidences: 33 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322801 - 11 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Ville de Montréal élimine environ 12 millions de mètres cubes de neige en utilisant plus de 28 sites différents dont 16 chutes à l'égout.

Le site du dépôt à neige Sartelon situé dans l'arrondissement de St-Laurent requiert des travaux d'asphaltage afin de maximiser son utilisation en période hivernale et d'améliorer la circulation et la sécurité des camions. Ces travaux de pavage éviteront de procéder à des corrections annuelles coûteuses et permettront une utilisation optimale de ce site avant la période de gel ainsi que lors de tout dégel important au cours de la période hivernale.

Les travaux consistent à construire une chaussée flexible sur une partie de la surface du site qui est sujette à de fréquents passages de camions. La superficie à paver est approximativement de 28 000 mètres carrés. L'entrée du site est déjà asphaltée, elle sera réhabilitée et élargie de 3 mètres pour faciliter l'accès des camions et deux barrières coulissantes motorisées seront installées.

Ces travaux ne requièrent pas de modifications au certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la ville de Montréal. Cette compétence relève du Service de la concertation des arrondissements.

Le Service de la concertation des arrondissements a mandaté la Direction des



infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le contrat consiste en des travaux pour la construction d'une chaussée flexible, l'installation de barrières coulissantes motorisées et la réparation de clôture dans le site du dépôt à neige de la rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement de Saint-Laurent et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 125 640,48 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de caractérisation des sols, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des onze (11) soumissions reçues. L'étalement des prix est régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose de pierre et d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 27,4 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 415 045,33 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 33 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 292 125,00 \$ lorsque diminuée des

ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-035 «Financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes». Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme les travaux ne sont pas réalisés sur la voie publique, il a été décidé de façon conjointe avec le Service des communications que les interventions en communication seraient déterminées à la réunion de démarrage du chantier, le cas échéant.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements  
Dang NGUYEN, Saint-Laurent  
Michel MEUNIER, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Michel MEUNIER, 18 juillet 2016  
André HAMEL, 14 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-12

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports, en remplacement  
du Directeur du service

**Approuvé le :** 2016-07-21

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="29"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2016"/>	<input du="" lit\"."="" préparation="" type="text" value="Modification au devis technique. Des précisions ont été ajoutées à l'article 7 \"/>	<input type="text" value="Pas d'impact."/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Roxboro Excavation inc.	1 256 404,85	125 640,48	1 382 045,33
4042077 Canada inc. (Aménagementr De Sousa)	1 435 804,01	143 580,40	1 579 384,41
Construction Soter inc.	1 506 326,85	150 632,69	1 656 959,54
Eurovia Québec Construction inc.	1 520 156,34	152 015,63	1 672 171,97
Groupe TNT inc.	1 529 944,21	152 994,43	1 682 938,64
L.A. Hébert Ltee	1 607 950,32	160 795,03	1 768 745,35
Construction Bau-Val inc.	1 634 366,58	163 436,66	1 797 803,24
Ali Excavation inc.	1 665 500,89	166 550,09	1 832 050,98
3286916 Canada inc. (Excavation Gricon)	1 775 957,60	177 595,77	1 953 553,37
Les Entreprises Michaudville inc.	1 968 976,13	196 897,61	2 165 873,74
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 603 133,45	260 313,35	2 863 446,80
<b>Estimation interne ou externe</b> <input type="text" value="interne"/>	<b>1 729 911,08</b>	<b>172 991,11</b>	<b>1 902 902,19</b>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input type="text" value="-27,4%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input type="text" value="14,3%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>			

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ <input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF <input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA <input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc <input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Dossier # : 1167231035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans la rue Notre-Dame (PCPR 2016). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 225 943,27 \$ (contrat: 199 943,27 \$ + incidences: 26 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324012 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 225 943,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans la rue Notre-Dame (PCPR 2016). Arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 943,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324012 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 14:24

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans la rue Notre-Dame (PCPR 2016). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 225 943,27 \$ (contrat: 199 943,27 \$ + incidences: 26 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324012 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents

requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans la rue Notre-Dame entre la rue Saint-Sulpice et le boulevard Saint-Laurent et entre les rues Gosford et Berri (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 0,34 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 18 176,66 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire annexe résume la liste des soumissionnaires, des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 225 943,27 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 26 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération. Elle représente un coût net de 206 316,32 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # RCG 16-006 de compétence d'agglomération « travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2016

Fin des travaux : octobre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Jean CARRIER, 19 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-14

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-07-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports, en remplacement  
du Directeur du service

**Approuvé le :** 2016-07-22

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="28"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2016"/>	<input type="text" value="La référence au 324010 aux sections III et IV est modifiée par 324012"/>	<input type="text" value="AUCUN"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	181 766,61	18 176,66	199 943,27
Pavages Métropolitain inc.	215 048,21	21 504,82	236 553,03
Eurovia Québec Construction inc.	225 429,82	22 542,99	247 972,81
Groupe TNT inc.	231 140,00	23 114,00	254 254,00
Construction Soter inc.	235 625,16	23 562,52	259 187,68
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	245 061,16	24 506,12	269 567,28
<b>Estimation interne ou externe</b> <input type="text" value="interne"/>	<b>188 615,28</b>	<b>18 861,52</b>	<b>207 476,80</b>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

**Dossier # : 1167231032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287402 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 18,96% par l'agglomération pour un montant de 127 867,21 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 08:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287402 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la reconstruction de la chaussée aux arrêts d'autobus. La Société de transport de Montréal a identifié une liste d'arrêts d'autobus causant certains problèmes pour la sécurité des chauffeurs et des passagers. À certains arrêts, la chaussée étant affaissée par les arrêts fréquents et le poids des autobus, la circulation des autobus ne peut se faire sans entrave. Il faut donc revoir la composition de la chaussée et reconstruire une chaussée en béton plus solide.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il y a lieu de préciser qu'un appel d'offres initial portant le numéro 287401 pour les mêmes travaux, publié du 25 avril au 11 mai 2016, a été annulé étant donné qu'aucune soumission n'a été reçue. Seulement trois (3) entrepreneurs avaient demandé le cahier des charges. À noter que pendant la même période, entre le 11 avril et le 25 avril 2016, la DI a procédé à quatorze (14) publications d'appels d'offres pour des travaux sur les infrastructures de la ville dont certains de très grande envergure, ce qui pourrait expliquer le non intérêt ou la non disponibilité des entrepreneurs pour l'appel d'offres #287401 au printemps.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent principalement en des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 225 m de chaussée. En effet, la chaussée de certains arrêts d'autobus étant affaissée à cause du poids et de la chaleur dégagés par les autobus, il faut reconstruire la chaussée endommagée d'enrobé bitumineux par une chaussée en béton afin d'augmenter la durée de vie utile de cet actif. La reconstruction de trottoirs est prévue à certains endroits où la chaussée est davantage affaissée afin de refaire la bordure du trottoir et de maintenir cet actif en état. Cette reconstruction est accessoire et nécessaire sur une distance totalisant 60 m de trottoirs.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste des intersections visées.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 80 578,79 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage tient compte des incertitudes dues à la coordination difficile des travaux sur dix (10) intersections ainsi qu'aux conditions incertaines des infrastructures existantes sur ces mêmes intersections.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues. Il est normal de recevoir des prix plus élevés et peu de soumissionnaires pour des travaux de faible envergure, répartis sur plusieurs sites et peu communs. Dans ce contexte, l'écart défavorable de 10,7 % demeure dans les limites acceptables pour la Ville et la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 674 270,74 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 56 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 81,04 % par la ville centrale pour un montant de 546 403,53 \$ et à 18,96 % par l'agglomération pour un montant de 127 867,21 \$, cette partie de la dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense de 674 270,74 \$ représente un coût net de 615 699,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- Règlement d'emprunt de compétence locale 16-010 « Réfection du réseau routier » pour un montant net de 498 939,25 \$.
- Règlement d'emprunt RCG 16-006 « Travaux réfection routier » pour un montant net de 116 759,81 \$.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 8 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document "Maintien de la circulation et gestion des impacts", en pièce jointe.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2016

Fin des travaux : juillet 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 20 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert CARDIN

.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-18

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc LÉVESQUE

Chef de division Géomatique, en remplacement de la Directrice de direction

**Approuvé le :** 2016-07-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-27

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2016"/> JJ - MM - AAAA	Ajout d'un arrêt d'autobus intersection Van-Horne / Victoria	35 000,00
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>		
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>		

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Les Entreprises de construction Ventec inc.	537 191,95	80 578,79	617 770,74
Socomec Industriel inc.	579 440,08	86 916,02	666 356,10
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 204 529,83	180 679,48	1 385 209,31
<b>Estimation interne ou externe</b> <input type="text" value="interne"/>	485 486,04	72 822,90	558 308,94

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :    X

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -





**Dossier # : 1160504006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 pour cent par l'agglomération, pour un montant de 1 315 457,40 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160504006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 - Quatre (4) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secteur du chalet du Mont-Royal fait partie du parc du même nom situé sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, site de juridiction provinciale. Le projet de réaménagement de ce secteur est chapeauté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et il s'inscrit dans la réalisation des objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR)* adopté en 2009 par la Ville de Montréal. Le PPMVMR vise notamment à protéger et à mettre en valeur le mont Royal et ses attributs et à rendre la montagne accessible et accueillante.

Le secteur à l'étude concerne la périphérie immédiate du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk, c'est-à-dire une section du chemin Olmsted à l'ouest, les espaces ouest, est et nord ceinturant le bâtiment et le plateau et l'aire de circulation situés entre le chalet et l'escalier de l'escarpement existant.

Ce plateau et cette aire de circulation, étant en continuité de l'escalier de l'escarpement, participent à l'important lien entre l'entrée rue Peel et le chalet. En constituant ce lien, le site des travaux est une des zones les plus fréquentées de la montagne, car le chalet du Mont-Royal et le belvédère Kondiaronk sont des attraits touristiques majeurs pour l'ensemble de la région métropolitaine et une des destinations favorites des citoyens montréalais. Le site est donc l'hôte de plusieurs millions d'usagers annuellement.

Les aménagements, visés par le présent dossier, sont ceux du plateau et de l'aire de circulation qui sont dépourvus d'aménagement présentement et dont leur état de dégradation s'accroît de jour en jour. Ceci rend leur utilisation difficile lors de toutes les saisons, notamment dans le contexte d'achalandage mentionné plus haut, et exige des opérations lourdes d'entretien et de fréquence excessive. L'absence d'aménagement crée aussi une discontinuité dans le réseau piétonnier de la montagne et offre au promeneur une expérience discordante par rapport à ce lieu emblématique caractérisé par ses valeurs sociale, écologique, paysagère, architecturale et historique. De plus, ce secteur fait l'objet de plaintes.

Enfin, le réaménagement visant une accessibilité optimale et de qualité s'inscrit dans la continuité du trajet fleuve-montagne.

Le projet a été développé en concertation avec le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal et la Table de concertation du Mont-Royal et il a obtenu des avis favorables de la part du Conseil du patrimoine de Montréal. En regard de la Loi sur le patrimoine culturel, le projet est présentement en traitement pour l'obtention d'une autorisation provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ainsi que d'un permis de construction provenant de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le processus de sollicitation du marché suivi pour le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. La période d'appel d'offres a débuté le 19 mai 2016 et elle s'est terminée dix-huit (18) jours plus tard, soit le 6 juin 2016 à 14 h, et ce, en considération du jour férié du 23 mai 2016.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Ces addenda, émis respectivement le 1er juin 2016 et le 2 juin 2016, visaient à préciser davantage certaines conditions administratives et la nature des travaux et à apporter des corrections au bordereau des prix. Les deux addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour une durée de cent-cinquante (150) jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 3 novembre 2016.

**Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre du projet (les montants incluent les taxes) :**

**Étapes passées :**

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal	379 446,24 \$	Avril 2015	Printemps 2017
Majoration du contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour l'adaptation des plans et devis et la procédure d'appel d'offres et la surveillance de chantier en deux phases / Modification de la convention de services professionnels en ce sens	73 872,01 \$	Avril 2016	Juin 2019
	453 318,25 \$	Avril 2015	Juin 2019

**Étape à autoriser (présent dossier) :**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
--	----------------------	--------------------

Contrat d'exécution de travaux pour la première phase (plateau et aire de circulation)	Septembre 2016	Juin 2017
--	----------------	-----------

### Étapes à venir ultérieurement :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Appel d'offres public pour l'exécution des travaux de la deuxième phase	Février 2018	Mars 2018
Contrat d'exécution de travaux pour la deuxième phase	Septembre 2018	Juin 2019

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0660 - 27 avril 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal; d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray (CE15 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses

CE15 0389 - 11 mars 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

### DESCRIPTION

Le projet prévoit les travaux suivants :

- la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et inappropriés;
- le nivellement du site;
- la construction d'escaliers et de paliers en bois et en ouvrages d'acier en continuité avec l'escalier de l'escarpement existant;
- la construction d'un sentier en poussière de pierre et des enrochements temporaires (qui devront être revus lors de la réalisation de la deuxième phase des travaux);
- la restauration d'une portion de la passerelle de l'escarpement (à la croisée de l'escalier existant et du pont de l'escarpement existant);
- la coupe sélective d'espèces envahissantes (érables de Norvège et nerprun);
- la plantation d'arbres et d'arbustes;
- l'apport de terre de culture et du gazonnement.

Pour palier des imprévus, un pourcentage de contingences de 10 pour cent est inscrit au bordereau de soumission, soit un pourcentage de valeur usuelle pour ce type de projet.

Des travaux incidents au montant de 147 633,56 \$ taxes incluses sont aussi prévus. Ce montant représente environ 11 pour cent du montant total du contrat de 1 167 823,84 \$ taxes incluses. Les travaux incidents concernent le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux, l'achat de mobilier et d'autres équipements et mesures complémentaires

(exemple : mesures de protection des milieux naturels chevauchant le projet, éléments de communication).

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de neuf (9) entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Par ordre alphabétique, les preneurs du cahier des charges sont :

1. Aménagement Côté Jardin inc.
2. Aménagement Sud-Ouest
3. Les Constructions Hydrospec inc.
4. Les Constructions P.R.V. inc.
5. Les Entreprises Ventec inc.
6. P.N.G. Projets d'aménagements inc.
7. Ramcor Construction inc.
8. Super Excavation inc.
9. Urbex construction inc.

## JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des neuf (9) preneurs des documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission, soit 44 pour cent des preneurs.

Les quatre (4) soumissions sont conformes.

À noter que le soumissionnaire Urbex construction inc., troisième soumissionnaire dans l'ordre croissant, a calculé les contingences de 10 pour cent du projet sur le prix du bordereau forfaitaire exclusivement, excluant le prix du bordereau unitaire. Lorsqu'on applique les contingences sur le total des bordereaux forfaitaire et unitaire, le montant de sa soumission augmente de 1 489 568,33 \$ à 1 491 909,69\$, mais l'ordre des soumissionnaires reste le même.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autres (préciser)</b>	<b>Total</b>
Aménagement Côté Jardin inc.	1 167 823,84 \$		1 167 823,84 \$
Les Excavations super inc.	1 456 644,74 \$		1 456 644,74 \$
Urbex construction inc.	1 489 568,33 \$		1 489 568,33 \$
Ramcor construction inc.	1 719 048,37 \$		1 719 048,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 935 232,36 \$		1 935 232,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			1 458 271,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			24,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			551 224,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			47,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(767 408,52 \$) 39,65 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	288 820,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	24,73 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire conforme sont globalement inférieurs de près de 40 pour cent à l'estimation réalisée par la firme consultante mandatée pour la conception du projet. Les résultats des soumissions sont des montants plus bas qu'anticipés. Cet écart de prix est jugé important, mais acceptable du fait qu'il cadre dans le budget envisagé.

Diverses raisons peuvent expliquer cet écart. À cet effet, pour dresser l'estimation, la firme consultante indique avoir appliqué les prix du marché et avoir majoré ces prix pour tenir compte des facteurs énumérés ci-après, facteurs pouvant influencer les méthodes de travail, les opérations de mise en oeuvre et les mesures particulières de précautions toutes propres aux entrepreneurs, et ainsi justifier l'application de coûts unitaires majorés :

- le site d'intervention constitue un milieu sensible pour son caractère emblématique et ses valeurs sociale, écologique, paysagère, architecturale et historique;
- le site d'intervention comporte un accès unique;
- cet accès unique est majoritairement piétonnier, il est étroit et il est muni d'un revêtement de surface requérant un usage avec précaution;
- cet accès unique est fréquenté par des millions d'utilisateurs annuellement ainsi que par les services d'entretien et d'urgence;
- le site des travaux est en pente abrupte, à flanc d'escarpement, ceinturé d'un milieu naturel formant ainsi un corridor;
- le site est limitrophe aux travaux, le chalet et le belvédère doivent demeurer accessibles au public durant la période de chantier;
- la réalisation des travaux doit se faire du début septembre à la fin décembre (en respect des lois visant la protection de la faune), c'est-à-dire durant une saison comportant des risques ajoutés de pluie et de neige;
- la période pour exécuter tous les ouvrages (période mentionnée plus haut) est immuable.

De plus, la période durant laquelle a eu lieu l'appel d'offres (en mai et juin) est avancée dans l'année, c'est-à-dire qu'à cette période, le carnet de commandes des entreprises peut être rempli et normalement se traduire par des soumissions plus élevées, d'où l'application dans l'estimation de coûts unitaires majorés.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste restreinte des entrepreneurs de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste restreinte du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

L'adjudicataire recommandé détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et son numéro d'identification est le 2700029858.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale du présent dossier est de 1 315 457,40 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences au montant de 147 633,56 \$. Cette dépense sera assumée comme suit :

- un montant net maximal de 1 201 187,94 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 - «Réaménagement du parc du Mont-Royal»;

- 100 pour cent par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. La dépense nette de 1 201 187,94 \$ est subventionnée à 50 pour cent au montant de 600 593,97 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 600 593,97 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédits 12-01.02.05.03-125, 13-01.02.05.03-126 et 14-01.02.05.03-127.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par sa réalisation, le projet améliorera la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts en renforçant la gestion écologique pratiquée dans ce parc. D'autre part, la réalisation du projet augmentera la qualité des milieux de vie résidentiels par ses aménagements durables et ses apports en verdissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la résolution d'octroyer ce contrat n'a pas lieu au conseil d'agglomération du 25 août 2016, le projet devra être reporté en septembre 2018, car la tenue d'un chantier durant 2017, année d'achalandage accrue, n'est pas recommandée. Le report du projet pourrait avoir un impact sur la sécurité, car le site est dégradé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

Un Forum d'information public piloté par Les amis de la montagne a été tenu le 8 juin 2016.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes en cours et subséquentes sont les suivantes :

- demande d'autorisation au MCC : en cours depuis mai 2016, obtention prévue d'ici septembre 2016;
- demande de permis de construction : en cours depuis mai 2016, obtention prévue d'ici septembre 2016;
- octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016;
- début du contrat de l'adjudicataire : 31 août 2016;
- fin des travaux de construction : 21 décembre 2016;
- fin des travaux de plantation : 15 juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy AUDET  
Architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-19

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette

**Tél :** 514 872-4046

**Approuvé le :** 2016-07-27



CE : 20.020  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166316017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. de majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166316017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet daménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 20 mai 2010, le Conseil d'agglomération (CG) a octroyé un contrat à Les Entreprises Daniel Robert Inc. d'une somme maximale de 2 002 683,59 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe-aux-Prairies (CG10 0185). Ce contrat comprenait un montant de 1 788 116,09 \$, taxes et contingences incluses, pour l'exécution des travaux et 214 567,50 \$ taxes incluses, pour les frais incidents.

Durant la planification des travaux en 2009, la Division des parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles s'est engagée auprès du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) à acheter et à planter les végétaux des phases I et II du Projet. Un montant de 82 000 \$ a été inscrit en incidence du contrat pour l'achat des végétaux. Ce montant représente plus de 38 % des incidences du projet.

Les travaux ont débuté le 7 juin 2010. Un mois après le début des travaux, l'arrondissement a informé le SGPVMR qu'il ne pouvait donner suite à l'achat et à la plantation des végétaux, faute de temps et de personnel. De manière à compléter la phase I du projet, le SGPVMR a fait une demande de travaux supplémentaires à l'Entrepreneur pour acheter et pour planter les végétaux. Cette demande, d'une valeur de 49 137,98 \$, taxes incluses, a été soustraite du poste budgétaire des travaux contingents, soit plus de 30 % du total pour l'ensemble du contrat.

La Ville a arrêté les travaux pour la période hivernale le 9 décembre 2011. La phase II, planifiée pour 2012, prévoyait la construction d'un exutoire des marais à la rivière des Prairies et l'aménagement d'un lien cyclable et piétons. Pour permettre de réaliser ces ouvrages, l'Arrondissement devait d'abord compléter la construction d'un nouveau tronçon du boulevard Gouin, qui remplacerait le tronçon actuel. Les négociations avec Hydro-Québec ont duré trois ans pour obtenir l'autorisation de construire ce nouveau tronçon de rue sous l'emprise de la ligne électrique de 735 Kilovolts. Cette situation a obligé la Ville à arrêter les travaux, et ce, depuis le 9 décembre 2011. Les travaux de réalisation du nouveau tronçon de rue ont finalement été exécutés à l'automne 2015. Ainsi, il s'est passé plus de cinq ans d'interruption des activités de l'Entrepreneur, entre la phase I et la phase II du projet. La phase II des travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe-aux-Prairies doit débuter le 6 septembre 2016 afin de respecter les exigences de la Loi sur la protection des oiseaux migrateurs. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient être complétés en décembre 2016 ou au printemps 2017.

Tenant compte des montants déjà dépensés lors de la réalisation de la phase I et sachant que les travaux de la phase II doivent se poursuivre au plus tard jusqu'au printemps 2017, le montant des contingences alloué au contrat est insuffisant. De ce fait, il est requis d'autoriser le transfert d'une somme du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, permettant de finaliser le projet. Ainsi, ce dossier ne change pas la dépense totale du projet, autorisée par le CG du 20 mai 2010.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0185 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour l'exécution de travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe aux Prairies - Dépenses totale de 2 002 683,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-6230 (3 soum.).

CE09 1759 - 23 septembre 2009 - Autoriser, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'aménagements fauniques dans le Faubourg Pointe-aux-Prairies.

CE08 1595 - 3 septembre 2008 - Approuver un projet de convention par lequel Plani-Cité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, en collaboration avec Dessau et Prodhyc, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagements fauniques du ruisseau du Faubourg et des aménagements complémentaires au parc des Cageux.

DG081246001 -17 juin 2008 - Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres de services professionnels d'une firme pour les aménagements fauniques du ruisseau du Faubourg Pointe-aux-Prairies.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'une somme de 114 975 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, afin de réaliser les travaux supplémentaires imprévus de la phase II, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert Inc. (CG10 0185).

La demande de transfert servira à exécuter les travaux imprévus suivants :

- Transport des ouvrages de béton pour la mise en place d'un ponceau;
- Achat et plantation des végétaux;
- Frais imprévus pour la réalisation des travaux de la phase II;
- Augmentation des prix des matériaux demandée par l'entrepreneur.

Afin de déterminer l'augmentation des prix des matériaux demandée par l'Entrepreneur, le SGPVMR a fait une demande d'accompagnement au Service des affaires juridiques quant à l'application de l'article 5.1.8.5 des clauses administratives générales et l'ajustement demandé par l'entrepreneur pour les coûts des matériaux, suite à la suspension des travaux par la ville.

## JUSTIFICATION

Les contingences du contrat ont été initialement établies à 10 %, soit 160 965 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 214 567,50 \$, taxes incluses, est prévu au poste des dépenses incidentes.

À ce jour, les avis de changement (ATC) totalisent 123 022,01 \$, taxes incluses, soit 88 % du montant des contingences pour un projet réalisé à près de 85 %. La nature des travaux contingents, déjà réalisés, est principalement reliée aux contraintes et à la nature du terrain pour mettre en place des voies d'eau et la création de deux marais. En voici quelques exemples :

- Travaux d'empierrement;
- Installation de membrane imperméable;
- Imperméabilisation de ponceau;
- Travaux de terrassement;
- Installation de gabions;
- Installation de pieux.

Puisque le solde des contingences est actuellement de 16 997,99 \$, soit moins de 1 % de la valeur du contrat, le SGPVMR estime qu'il est préférable de bonifier le poste des contingences pour compléter le contrat.

Considérant les travaux à être réalisés, la Ville estime la somme à transférer du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents à 114 975 \$, taxes incluses. Ainsi, l'Entrepreneur disposera de 131 972,99 \$, taxes incluses, pour finaliser le projet. Il est utile de rappeler que si les contingences ne sont pas utilisées, celles-ci retourneront à la Ville à la fin du projet.

Le présent dossier vise à autoriser un transfert de 114 975 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents pour l'exécution des travaux de la phase II.

Le transfert de ce montant du poste des dépenses incidentes aura pour effet, si l'ensemble des contingences sont utilisées, de faire passer la valeur du contrat de l'entrepreneur de 1 788 116,09 \$, taxes incluses, à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

Dans le cadre du contrat, le montant des contingences a été établi à 160 965 \$, taxes incluses. Un montant de 214 567,50 \$, taxes incluses, était prévu pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux, achat de mobilier urbain, achat de végétaux, travaux horticoles, panneaux de chantier et interventions de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). À ce jour, la balance du montant des incidences du contrat est de 145 027,47 \$, taxes incluses.

Ainsi, la demande de transfert se détaille comme suit :

	Prix de bases (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Montants initiaux du contrat	1 627 151,09 \$	160 965 \$	214 567,50 \$	2 002 683,59 \$

Balance des postes budgétaires		16 997,99 \$	145 027,47 \$	- \$
Transfert demandé	- \$	- \$	114 975 \$	- \$
Montant total du contrat de l'Entrepreneur	1 627 151,09 \$	275 940 \$	- \$	1 903 091,09 \$
<b>Montant total du projet, suite à l'approbation de la demande de transfert</b>	<b>1 627 151,09 \$</b>	<b>275 940 \$</b>	<b>99 592,50 \$</b>	<b>2 002 683,59 \$</b>

Le montant ainsi majoré des dépenses contingentes, soit 114 975 \$, taxes incluses, correspond à 6 % de la valeur du contrat de l'Entrepreneur (1 788 116,09 \$, taxes incluses). Ce pourcentage, ajusté, est inférieur aux contingences de 10 % actuellement réservées par le SGPVMR pour des projets de nature comparable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat initial de 1 788 116,09 \$, taxes incluses, est donc augmenté de 6.4 %, le portant ainsi à 1 903 091,06 \$, taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu à 160 965 \$, taxes incluses (10 % du coût des travaux) passe à 275 940 \$, soit 15 % du coût des travaux initiaux.

La dépense additionnelle maximale de 114 975 \$, taxes incluses, est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 104 987,50 \$.

La dépense additionnelle sera financée en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un refus, les travaux contingents identifiés devront être effectués dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, ce qui engendra des délais d'au moins 12 mois pour compléter les travaux. Aussi, des coûts additionnels liés à la mobilisation d'un nouvel entrepreneur sont à prévoir.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opérations de communication, en accord avec les Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 10 août 2016

Conseil municipal : 22 août 2016

Octroi du contrat au Conseil d'agglomération : 25 août 2016

Début des travaux : 6 septembre 2016

Arrêt des travaux pour la période hivernale, si requis : décembre 2016 à avril 2017

Reprise des travaux, si requis : avril 2017

Date visée pour la fin des travaux : 15 décembre 2016 ou mai 2017

Publication SEAO : 31 décembre 2017- libération du solde

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Donald RAKE  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-19

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer jusqu'au 1er août 2016 dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-07-21



**Dossier # : 1165895001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville . Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2<sup>e</sup> étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:47

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165895001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville . Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, des occupants du Service de l'environnement ont soulevé des inquiétudes concernant leur sécurité en lien avec le nombre d'issues de secours au 2<sup>e</sup> étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

À la suite d'une plainte déposée par le syndicat des cols blancs (SCFP429) en mars 2015 pour la non-conformité au *Code national du bâtiment* , relativement au nombre d'issues sur une aire de plancher, un mandat a été confié à la firme Architectes Labonté Marcil pour réaliser une étude de conformité des issues.

Les résultats de l'étude réalisée ont démontré le manque d'une issue de secours.

En attente de la réalisation des travaux, une entente temporaire a été établie entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de l'environnement pour permettre aux occupants du 2<sup>e</sup> étage du secteur B d'accéder à un second escalier en cas d'urgence.

Afin de résoudre la problématique, un nouvel escalier extérieur sera ajouté. Cette solution est approuvée par le CCU de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et les travaux se réaliseront sans nuisance pour les occupants.

Un second mandat a été confié à la firme Architectes Labonté Marcil pour créer une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation de l'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2<sup>e</sup> étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO)

pendant 20 jours du 22 juin au 13 juillet 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Un (1) addenda a été émis les 8 juillet 2016, il concernait des précisions aux documents d'architecture. L'émission de cet addenda n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-07-08	Précisions plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 27, 28, 29 et 30 juin 2016.

La soumission est valide pendant les cent cinquante jours (150) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'un nouvel escalier d'issue extérieur au 2<sup>e</sup> étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord.

Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouvel escalier d'issue extérieur.
- L'aménagement paysager en lien avec le nouvel escalier.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de huit (8) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 66 % des soumissionnaires. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme était des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). En ce qui concerne les trois (3) entrepreneurs qui n'ont pas déposé, certains d'entre eux n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes et d'autres n'avaient pas les ressources nécessaires pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le pourcentage de contingence inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 %.

### **JUSTIFICATION**

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres 5845, les huit (8) soumissions reçues sont conformes dont une (1) avec dérogation mineure. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe n° 1.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Axe Construction inc.	414 930,98 \$	62 239,65 \$	477 170,62 \$
Trempo Construction inc.	417 021,63 \$	62 553,24 \$	479 574,87 \$
Développement Atrium inc.	470 000,00 \$	70 500,00 \$	540 500,00 \$
Ardec Construction inc.	492 093,00 \$	73 813,95 \$	565 906,95 \$
Procova inc.	501 291,00 \$	75 193,65 \$	576 484,65 \$
Groupe Impero inc.	518 379,73 \$	77 756,96 \$	596 136,69 \$
Céleb Construction ltée	586 000,00 \$	87 900,00 \$	673 900,00 \$
SGC BRF inc.	711 695,25 \$	106 754,29 \$	818 449,54 \$
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>	<b>517 800,70 \$</b>	<b>77 670,11 \$</b>	<b>595 470,81 \$</b>
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			591 015,41
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			23,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			341 278,92
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			71,52%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-118 300,19
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-19,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			2 404,25
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,50%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 595 470,81 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -118 300,19 \$ (-19,87 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 591 015,41 \$, ce qui représente un écart de 23,86 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 341 278,92 \$, soit de 71,52 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 2, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur aux chapitres des charges générales, des conditions générales et de l'aménagement du terrain. Étant donné le pourcentage d'écart plus significatif de ces chapitres, les professionnels porteront une attention particulière afin de faire respecter les plans et devis lors de la réalisation des travaux.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre qu' Axe Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouvel escalier d'issue extérieur au secteur B du Centre Opérationnel Nord à cette firme. (Voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes n° 1 et 2).

La compagnie Axe Construction inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 536 816,95 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 62 239,65 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 59 646,33 \$ (12,5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 3).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de contrat à Axe Construction inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque l'ensemble des travaux doivent être terminés avant l'hiver 2016.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat 14857  
Mandat : 17602-2-001

Octroi du contrat au CG : Août 2016  
Réalisation des travaux : Octobre 2016 à décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Paula URRRA, Service de l'environnement  
Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal

Lecture :

Steve-Eric PICARD, 21 juillet 2016  
Paula URRRA, 20 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurie DESNOYERS  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-19

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1167334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16- 6895) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 519 630,20, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Techniparc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 482 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6895);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:08

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167334003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Techniparc inc. pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Clémentine-de-la-Rousselière, Liébert et Loyola - Dépense totale de 1 519 630,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6895) - (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif (CE) a adopté, le 21 janvier 2015, le dossier Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Dans le cadre du Programme, et plus particulièrement dans le présent dossier, la Ville de Montréal doit effectuer la réfection des terrains de balle situés dans les parcs suivants :

- parc Clémentine-de-la-Rousselière - terrains nos 1 et 2 / arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;
- parc Liébert - terrains nos 1 et 2 / arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve;
- parc Loyola - terrain no 2 / arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

À la demande du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS - Service requérant), le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - Service exécutant) coordonne la réalisation des documents d'exécution et la surveillance des travaux de construction pour la mise en oeuvre du Programme de réfection des terrains de balle.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 7 juin 2016 et s'est terminé 29 jours plus tard, soit le 6 juillet 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 6 juillet 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Le premier addenda, émis le 23 juin 2016, visait à reporter la date d'ouverture des soumissions. Le second addenda, émis le 30 juin 2016, visait à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges et à transmettre les études environnementales de site. Les questions et réponses du premier addenda n'ont eu aucun impact sur les prix alors que l'émission de l'addenda no 2 majorait le pourcentage des contingences de 10 % à 15 %. Ainsi, le deuxième addenda a eu un impact sur les prix déposés. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 2 janvier 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1136 - 29 juin 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle, pour une somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) - (2 soumissionnaires).

CE16 0701 - 4 mai 2016 - Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du parc Clémentine-de-la-Rousselière pour la somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6882) - (3 soumissionnaires).

BC 1100387 - 27 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme B3 inc. pour l'élaboration de concepts d'aménagement ainsi que la préparation des documents techniques en vue du réaménagement du parc Jos-Montferrand situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 20 358,57 \$, taxes incluses. - Demande de soumission (de gré à gré) (15-1632) - (3 soumissionnaires).

CM16 0097 - 15 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - 1 soumissionnaire.

CM15 1511 - 14 décembre 2015 - Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CM15 0361 - 23 mars 2015 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle".

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.



CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de cinq terrains de balle situés dans trois arrondissements différents.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Travaux prévus au parc Clémentine-de-la-Rousselière - terrain no 1

- réfection de l'avant champ, incluant un système de drainage, et de la piste d'avertissement;
- ajustement du système d'éclairage existant.

Travaux prévus au parc Clémentine-de-la-Rousselière - terrain no 2

- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne et de filets protecteurs le long des lignes du 1<sup>er</sup>, du 3<sup>e</sup> but et du champ droit.

Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Travaux prévus au parc Liébert - terrains no 1

- fourniture et installation de filets protecteurs au fond du champ centre et du champ droit.

Travaux prévus au parc Liébert - terrains no 2

- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne, en périphérie du terrain de balle, et d'une prise électrique près de l'arrêt balle;
- remplacement de l'arrêt balle et des bancs de joueurs;
- réfection de la piste d'avertissement.

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Travaux prévus au parc Loyola - terrain no 2

- agrandissement de l'arrière champ;
- réfection de sentiers;
- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne en périphérie du terrain de balle et de deux tours d'éclairage;
- réfection de la piste d'avertissement;
- remplacement des poteaux de ligne et des bancs de joueurs.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associé à l'absence de plans «tel que construit» permettant, lors de la conception des plans, de localiser avec précision les infrastructures souterraines existantes (égout, aqueduc, conduits électriques, etc.), du nombre de projets faisant l'objet d'un seul appel d'offres d'exécution, de l'éloignement de chacun des sites et du court délai d'exécution des travaux.

Les frais incidents représentent 10 % du total du contrat, soit 138 148,20 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais liés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques (arpentage, détection de conduits, gestion des sols contaminés, etc.), à l'achat de mobilier, de matériaux et d'équipements, à l'habillage des clôtures de chantier et à la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 18 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, 16 preneurs sont des entrepreneurs généraux et trois d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

**A. Entrepreneurs généraux :**

- Aménagements sud-ouest;
- G. Daviault Itée;
- Le Groupe Vespo;
- Les Constructions et pavages Jeskar inc.;
- Les Constructions Hydrospec inc.;
- Les Entrepreneurs Bucaro onc.;
- Entreprises Ventec inc.;
- Les pavages et terrassements St-Bruno inc.;
- NMP Golf Construction inc.;
- Paysagiste Promovert inc.;
- Salvex inc.;
- Super Excavation inc.;
- Techniparc inc.;
- Terrassement Ahuntsic inc.;
- Terrassement Multi-Paysages;
- Urbex construction inc.

**B. Sous-traitants :**

- Musco Sports Lighting;
- Neoelect inc.

**JUSTIFICATION**

Sur la totalité des 16 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 19 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 81 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont soit le manque de temps pour déposer la soumission, soit que l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence ou encore que leur carnet de commandes est complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Techniparc inc.	1 201 288,69 \$	180 193,30 \$	1 381 482 \$
Salvex inc.	1 267 024,50 \$	190 053,68 \$	1 457 078,18 \$
Urbex Construction inc.	1 320 446,48 \$	198 066,97 \$	1 518 513,46 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 107 928,99 \$	166 189,35 \$	1 274 118,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 452 357,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,13%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	137 031,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	9,92%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	107 363,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	8,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	75 596,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,47%

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 8,43 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 septembre 2015. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 3000657824. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 1 519 630,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 387 624,92 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-012 – « Programme de réfection des terrains de balle ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La répartition du coût total de ce contrat sera répartis comme suit :

Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Un prix de base de 617 827,36 \$, taxes incluses, un montant de contingences 92 674,10 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 70 455,58 \$, taxes incluses.

Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Un prix de base de 310 172,66 \$, taxes incluses, un montant de contingences 46 525,90 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 35 918,53 \$, taxes incluses.

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Un prix de base de 273 288,68 \$, taxes incluses, un montant de contingences 40 993,30 \$ taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 31 774,09 \$, taxes incluses.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vient en appui au plan d'action baseball 2015-2025 comportant les trois volets suivants : le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements.

Les travaux de réfection des terrains de balles doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement. De ce fait, des évaluations environnementales de sites ont été réalisées pour chacun des terrains de balle identifiés au présent dossier. Aucun potentiel de contamination significatif n'a été relevé à l'intérieur des zones d'interventions.

D'autre part, les travaux de réfection des terrains de balles seront réalisés en conformité au Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réfection des terrains de balle identifiés, au présent dossier, et qui pourraient avoir des conséquences sur la sécurité des usagers et de la population en général. Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. De plus, le report des travaux prévus au parc Clémentine-de-la-Rousselière mettrait en péril la saison de balle des Brewers pour la saison 2017 puisque la saison débutera au début du mois de mai 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 10 août 2016  
Octroi du contrat au Conseil municipal : 22 août 2016  
Début des travaux : 12 septembre 2016  
Date visée pour la fin des travaux : décembre 2016  
Publication SEAO : décembre 2017 - libération du solde

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports  
Pascale LÉGER, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Amar BENSACI, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Eric FAUTEUX, 25 juillet 2016  
Luc DENIS, 21 juillet 2016  
Pascale LÉGER, 20 juillet 2016  
Amar BENSACI, 20 juillet 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy R ROY  
architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-20

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour le remplacer jusqu'au 1er août 2016 dans l'exercice de ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Carole Pauquette désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour la remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de ses fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

**Tél :** 514 872-4046  
**Approuvé le :** 2016-07-28

**Dossier # : 1164139005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	CHUM
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92% par l'agglomération et à 8% par la ville centrale (CSEM).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:32**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164139005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	CHUM
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m<sup>2</sup> ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m<sup>2</sup>. Les travaux de construction du CRCHUM ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonnent jusqu'en 2020. La Phase 1 du CHUM est prévue être livrée à l'automne 2016.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ), aujourd'hui ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en huit (8) lots de travail distincts (voir pièce jointe), qui intègrent ces



contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2021.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (lot E) (voir le plan de localisation en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

#### Étapes déjà réalisées ou en cours

	Coût	Date de début	Date de fin
· Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot A : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043 \$	Mai 2014	Mai 2015
· Lot B – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	1 125 000 \$	Juin 2015	Septembre 2015
· Lot C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger	1 984 000 \$	Mai 2016	Août 2016
· Lot D – Travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet	2 929 518 \$	Juillet 2016	Mai 2017

#### Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lot E – Travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Élisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque	Septembre 2016	Juin 2017

#### Étapes à venir

	Date de début	Date de fin
§ LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Septembre 2017	Novembre 2017
§ LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue	Printemps	Automne

Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet	2020	2020
§ LOT H – Travaux d’aménagement de la rue Saint-Denis, entre l’avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Printemps 2021	Automne 2021

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0421- 22 juin 2016 (dossier 1164139004) - Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (lot D), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie  
 CG16 0179 - 24 mars 2016 (dossier 1164139001) - Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (Lot C) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG15 0340 - 25 mars 2015 (dossier 1154139003) - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (Lot B) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d’aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG08 0336 - 19 juin 2008 (dossier 1080904002) – Approuver le projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM au 1000, rue Saint-Denis.

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Élisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque. Il constitue le Lot E du projet de reconstruction des infrastructures municipales des rues autour du Nouveau CHUM.

De façon générale, les travaux comprennent :

Travaux d’aqueduc et d’égout

- la pose d'une conduite d'eau secondaire de 100, 150, 200 et 300 mm de diamètre, là où requis;
- la pose de nouvelles chambres de vannes et d'une borne-fontaine;
- le remplacement des services d'eau existants;
- le remplacement des drains des entrées de service si nécessaire;
- la réparation et la pose de puisards de rue;

#### Travaux de trottoir et de chaussée

- la démolition de la chaussée et des trottoirs existants;
- la reconstruction de trottoirs en béton
- la reconstruction complète de la chaussée selon les recommandations du laboratoire de la Ville de Montréal;
- la mise en place de plaques podotactiles dans les rampes pour handicapés;
- la construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour l'éclairage;
- le remplacement des lampadaires;
- les travaux de maintien de la circulation;
- et autres travaux connexes.

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux ne doit pas dépasser quatre-vingt (80) jours consécutifs de calendrier. Le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition d'une pénalité équivalente à 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard enregistré.

L'appel d'offres a été publié du 27 juin au 13 juillet 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 novembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres le 7 juillet 2016, avec les ajustements suivants:

- modification au cahier des charges (formule de soumission)
- modification au Cahier C - Maintien de circulation (ajout du « Cahier des charges normalisées - Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts »)
- modification au Cahier O - Devis Égout et aqueduc (précisions apportées sur la liste de points de construction, sur la conduite d'alimentation temporaire et sur le revêtement bitumineux de la couche de surface indiqué au plan no 3314-EGA-01.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 21% et 79%. Cinq (5) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposés de soumission ont évoqués le fait qu'ils fournissaient un prix en tant que sous-traitant. Les autres n'ont pas fourni de raison. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme (voir en pièce jointe).

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel

d'offres public #331401:

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1	Groupe Damiano Inc. (Licence RBQ # 8102-6254-24 ) (Attestation Revenu Québec délivrée le 13 juillet 2016, expire le 31 octobre 2016)	1 216 957,49 \$	121 695,75 \$	1 338 653,24 \$
2	Socomec Industriel Inc.	1 343 036,55 \$	134 303,65 \$	1 477 340,20 \$
Estimation des professionnels préparé par la firme Macogep Inc.		1 192 076,62 \$	119 207,66 \$	1 311 284,28 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>				<b>1 407 996,72 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>				<b>5,2%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>				<b>138 (\$)</b>
				<b>686,96 \$</b>
				<b>10,4%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>				<b>27 (\$)</b>
				<b>368,96 \$</b>
				<b>2,1%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>				<b>138 (\$)</b>
				<b>686,96 \$</b>
				<b>10,4%</b>

La firme externe Macogep Inc. a été mandatée pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Macogep est de 27 368.96 \$ (2.1%).

L'entreprise Les Paysagiste Damiano inc. possède l'autorisation valide de l'AMF en date du 22 août 2013 de conclure un contrat public (voir en pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF. Un accusé de réception de demande de renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public daté du 5 avril 2016 a été transmis et inclus en pièce jointe.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 121 695,75\$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

*Répartition des coûts de travaux entre services requérants:*

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 338 653,24 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 216 957,50 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 121 695,74 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 1 487 962,16 \$ (taxes incluses), ce qui comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes de 149 308,92 \$ (taxes incluses). Les dépenses

incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Cette dépense sera assumée comme suit entre le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) :

- SMVT : le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 1 368 318, 86 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 113 485,38 \$ (taxes incluses) pour les contingences et un montant de 122 008,78 \$ (taxes incluses) pour couvrir les dépenses incidentes. Un montant maximal de 1 249 457,50 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 08-005 – «Aménagement du pourtour du CHUM». Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et est prévue pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 119 643,30 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 8 210,36 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 27 300,14 \$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et de la CSEM.

Le Service de l'eau n'assume aucun coût. Il a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

#### *Contribution du CHUM :*

Ces travaux font partie de la convention signée par la Ville de Montréal et le CHUM en 2008 (CG08 0336), portant sur la réalisation et le partage des coûts des travaux d'aménagement et d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM. Cette entente prévoit que le coût des travaux d'égout, d'aqueduc et de chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, en façade du nouveau bâtiment de soutien clinique et logistique du CHUM construit au coin nord-est de l'intersection Sainte-Elisabeth / de La Gauchetière, soit partagé à 50-50 entre la Ville et le CHUM.

Une demande de remboursement sera adressée au CHUM suite à la réalisation des travaux, tel que le prévoit l'entente.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue avant la fin 2016. L'arrondissement Ville-Marie procède également de juin à novembre 2016 à des travaux d'aménagement du domaine public sur la rue de La Gauchetière, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Dominique.

Les travaux municipaux prévus sur la rue Sainte-Elisabeth ont fait l'objet d'une coordination étroite avec le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM et l'arrondissement Ville-Marie, en charge des travaux de réaménagement de la rue

de La Gauchetière. Il est ainsi prévu que les travaux sur la rue Sainte-Elisabeth se réalisent au moment où CSM aura terminé la construction du bâtiment de soutien clinique et logistique dans le quadrant nord-est de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière et avant que l'arrondissement termine l'aménagement de surface de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière.

Le report de l'octroi du contrat amènerait à réaliser les travaux en 2017. Ce report nécessiterait alors de démanteler l'aménagement de surface en pavés de béton de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière réalisés par l'arrondissement en 2016 puis de reconstruire l'intersection.

Les travaux nécessiteront la fermeture de la rue Sainte-Elisabeth à la circulation, à l'exception de la circulation locale. L'accès aux propriétés riveraines sera par contre maintenu en tout temps.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'année 2016 est marquée par une concentration de chantiers dans le secteur de construction du Nouveau CHUM, occasionnant plusieurs entraves à la circulation importantes. Des efforts de planification ont été faits pour concilier ces travaux dans le temps et une ressource a été spécifiquement dédiée pour déterminer et coordonner les mesures de mitigation requises. Une rencontre d'information pour les riverains a également été organisée en juillet 2016.

Par ailleurs, le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront également à ces outils.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth :

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 25 août 2016
- Travaux: de la mi-septembre à fin novembre 2016, et de mai à juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce contrat étant d'une valeur supérieure à 100 000\$, il fera l'objet d'une évaluation de rendement, afin de s'assurer de la qualité des travaux, du respect des exigences contractuelles et de la performance du fournisseur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude LAURIN, 25 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurent GUIGNARD  
Chargé de projet - Grand projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TRUDEAU  
Chef de division

Le : 2016-07-21

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1167334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavalier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6896) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 619 049,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavalier-de-LaSalle, Leroux et Riverside, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à LV Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 771,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6896);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:07

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167334004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LV Construction pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Kent, Cavelier-de-LaSalle, Leroux et Riverside - Dépense totale de 619 049,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6896) - (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif (CE) a adopté, le 21 janvier 2015, le dossier Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Dans le cadre du Programme, et plus particulièrement dans le présent dossier, la Ville de Montréal doit effectuer la réfection des terrains de balle situés dans les parcs suivants :

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

- parc Kent - terrains nos 1 et 2.

Arrondissement de LaSalle

- parc Cavelier-de-LaSalle - terrain no 1;

- parc Leroux - terrain no 2;

- parc Riverside - stade.

À la demande du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS - service requérant), le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - service exécutant) coordonne la réalisation des documents d'exécution et la surveillance des travaux de construction pour la mise en oeuvre du Programme de réfection des terrains de balle.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 14 juin 2016 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 6 juillet 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 6 juillet 2016 à 14 h. L'appel d'offres

public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Un seul addenda a été émis le 30 juin 2016. Il visait à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges, à transmettre les études environnementales de site et à modifier le bordereau de soumission. Les questions et réponses de cet addenda ont eu un impact sur les prix car l'addenda majorait le pourcentage des contingences de 10 % à 15 %. L'addenda a été envoyé à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 2 janvier 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1136 - 29 juin 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc. pour élaborer les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance de chantier pour la réfection de neuf terrains de balle, pour une somme maximale de 271 908,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15017) - (2 soumissionnaires).

CE16 0701 - 4 mai 2016 - Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du parc Clémentine-de-la-Rousselière pour la somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6882) - (3 soumissionnaires).

BC 1100387 - 27 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme B3 inc. pour l'élaboration de concepts d'aménagement ainsi que la préparation des documents techniques en vue du réaménagement du parc Jos-Montferrand situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 20 358,57 \$, taxes incluses. - Demande de soumission (de gré à gré) (15-1632) - (3 soumissionnaires).

CM16 0097 - 15 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - 1 soumissionnaire.

CM15 1511 - 14 décembre 2015 - Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CM15 0361 - 23 mars 2015 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle".

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de cinq terrains de balle situés dans deux arrondissements différents.

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Travaux prévus au parc Kent - terrains nos 1 et 2

- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne et de filets protecteurs;
- réfection de l'avant-champ.

Arrondissement de LaSalle

Travaux prévus au parc Cavelier-de-LaSalle - terrain no 1 et au parc Riverside - stade

- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne et de filets protecteurs;
- réfection de l'arrêt balle.

Travaux prévus au parc Leroux - terrain no 2

- fourniture et installation de clôtures à mailles de chaîne et de filets protecteurs.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associés à l'absence de plans «tel que construit» permettant, lors de la conception des plans, de localiser avec précision les infrastructures souterraines existantes (égout, aqueduc, conduits électriques, etc.), du nombre de projets faisant l'objet d'un seul appel d'offres d'exécution, de l'éloignement de chacun des sites et du court délai d'exécution des travaux.

Les frais incidents représentent 10 % du total du contrat, soit 56 277,20 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais liés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques (arpentage, détection de conduits, gestion des sols contaminés, etc.), à l'achat de mobilier, de matériaux et d'équipements, à l'habillage des clôtures de chantier et à la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de sept entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, sept preneurs sont des entrepreneurs généraux et trois d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Excavation ESM inc.;
- G. Daviault Ltée;
- Le Groupe Vespo;
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- LV Construction
- Super Excavation inc.;
- Urbex construction inc.

## **JUSTIFICATION**

Sur la totalité des sept entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 43 % des preneurs des documents

d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 57 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont soit le manque de temps pour déposer la soumission, soit que l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence ou encore que leur carnet de commandes est complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
LV Construction	489 366,94 \$	73 405,04 \$	562 771,99 \$
G. Daviault	595 214,08 \$	89 282,11 \$	684 496,19 \$
Urbex Construction inc.	606 822,94 \$	91 023,44 \$	697 846,39 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	513 670,93 \$	77 050,64 \$	590 721,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			648 371,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			135 074,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-27 949,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-4,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			121 724,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,63 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 4,73 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 mars 2014. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 3000187422. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 619 049,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 565 274,42 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de

compétence locale # 16-012 – « Programme de réfection des terrains de balle ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La répartition du coût total de ce contrat sera répartie comme suit :

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Un prix de base de 193 047,62 \$, taxes incluses, un montant de contingences de 28 957,14 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 25 234,84 \$, taxes incluses.

Arrondissement de LaSalle

Un prix de base de 296 319,32 \$, taxes incluses, un montant de contingences de 44 447,90 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant d'incidences de 31 042,36 \$, taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vient en appui au plan d'action baseball 2015-2025 comportant les trois volets suivants : le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements.

Les travaux de réfection des terrains de balles doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement. De ce fait, des évaluations environnementales de sites ont été réalisées pour chacun des terrains de balle identifiés au présent dossier. Aucun potentiel de contamination significatif n'a été relevé à l'intérieur des zones d'interventions.

D'autre part, les travaux de réfection des terrains de balles seront réalisés en conformité au Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la réfection des terrains de balle identifiés, au présent dossier, et qui pourraient avoir des conséquences sur la sécurité des usagers et de la population en général. Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 10 août 2016

Octroi du contrat au Conseil municipal : 22 août 2016

Début des travaux : 12 septembre 2016

Date visée pour la fin des travaux : décembre 2016

Publication SEA0 : décembre 2017 - libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports  
Amar BENSACI, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Alain LAVOIE, LaSalle

Lecture :

Alain LAVOIE, 25 juillet 2016  
Luc DENIS, 22 juillet 2016  
Amar BENSACI, 22 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy R ROY  
architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-22

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour le remplacer jusqu'au 1er août 2016 dans l'exercice de ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement - grands parcs.

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Carole Paquette désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour la

remplacer pour la période du 22 au 31 juillet  
2016 dans l'exercice de ses fonctions de  
directrice du Service des grands parcs, du  
verdissement et du Mont-Royal et exercer tous  
les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

**Tél :** 514 872-4046

**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1167000006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction (projet 13-01) d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 419 518,53 \$ + incidences 124 688,52 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299001 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 544 207,05 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Cusson-Morin Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 419 518,53 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 299001 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167000006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cusson-Morin Construction inc. pour la construction (projet 13-01) d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie - Dépense totale de 3 544 207,05 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 419 518,53 \$ + incidences 124 688,52 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 299001 - 4 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secteur de la Place l'Acadie est en présence d'une problématique de bruit compte tenu de sa proximité avec l'autoroute des Laurentides. Des études réalisées entre 2008 et 2010, soit avant le réaménagement du secteur, ont démontré que les niveaux sonores atteints au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage des résidences entraînent dans une catégorie provoquant un niveau de nuisance élevée pour les résidents. En raison du niveau de bruit recensé, la Politique sur le bruit routier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) recommande de prévoir les mesures d'atténuation du bruit. Dans le cadre de la reconstruction de la Place l'Acadie, la Ville de Montréal s'est engagée en 2008 à mettre en place un mur antibruit le long de l'autoroute 15 entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

En vertu des lois sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que de la Charte de la ville de Montréal, le conseil municipal de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal afin de réaliser une consultation publique au cours de l'année 2008, soit avant la construction et le réaménagement de la Place l'Acadie. En 2009, le rapport de consultation publique a été divulgué. Le principal critère issu de cette consultation est le désir d'un environnement paisible pour les citoyens. Ainsi, l'écran antibruit végétal accompagné d'un aménagement paysager a été recommandé.

Les travaux de construction d'un écran antibruit sont planifiés en partenariat avec le MTMDET, conformément à la politique sur le bruit. Dans le cadre de cette politique, le MTMDET s'engage, à la suite de la signature d'un protocole d'entente en cours d'élaboration, à défrayer 50 % des coûts du projet. Afin de permettre à la Ville d'exécuter les travaux dans son emprise, le MTMDET fournira une permission de voirie, actuellement en préparation. Ainsi, la date du début des travaux est tributaire à l'obtention de cette permission.

Lors des discussions entre la Ville et le MTMDET afin de déterminer le maître d'oeuvre de la réalisation du mur antibruit, il a été décidé que la Ville serait chargée de la préparation des plans et devis, du lancement de l'appel d'offres public et de l'octroi des contrats pour la

réalisation des travaux et pour leur supervision, le tout en étroite collaboration avec le MTMDET. Cette décision a été prise notamment afin d'être en mesure de réaliser ces travaux à l'automne 2016, car le MTMDET ne pouvait pas garantir sa mise en oeuvre avant 5 ans. La Ville peut procéder de façon plus rapide que le MTMDET puisqu'elle a déjà conclu des contrats cadres avec un certain nombre de firmes d'experts conseils permettant d'effectuer la conception sans devoir procéder par appel d'offres public spécifique.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour la construction d'un écran antibruit dont voici les principales étapes :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-projet, plans et devis (CIMA+)</li> </ul>	208 862,44 \$	février 2016	juin 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de construction de l'écran antibruit</li> </ul>	3 419 518,53 \$	septembre 2016	juin 2017

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance des travaux</li> </ul>	N/D	septembre 2016	juin 2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (CIMA+)</li> </ul>	14 946,75 \$	septembre 2016	juin 2017

Dans le cadre de la construction d'un écran antibruit, un appel d'offres public portant le numéro 299001 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 27 juin 2016 au 18 juillet 2016. La durée de la publication a été de 22 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 15 décembre 2016.

Un (1) addenda a été émis lors de l'appel d'offres 299001 :

- Addenda 1 émis le 7 juillet 2016 : révision d'un article du devis - écran antibruit, révision de l'annexe au devis des clauses administratives spéciales, révision d'un item de la formule de soumission, révision de 10 articles au devis - Aménagement paysager.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM10 0320 - 22 avril 2010 (dossier 1100634001) - Adopter une résolution confirmant l'intérêt de la Ville à réaliser, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec,

la première phase d'un écran antibruit en bordure de l'autoroute 15 (côté est) à partir d'un point au sud du boulevard Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Henri-Bourassa (environ 360 mètres linéaires) et confirmer à cet effet au MTQ, l'engagement de la Ville à assumer 50 % du coût de réalisation de cette première phase.

CA09 09004 - 19 janvier 2009 (dossier 108133143) - Demander au ministère des Transport du Québec, conformément à la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec, d'entreprendre une étude de pollution sonore dans une zone à prédominance résidentielle existante affectée par le bruit de la circulation routière de l'autoroute 15.

## DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Cusson-Morin Construction inc. pour la réalisation des travaux de construction d'un écran antibruit. Il est prévu que les travaux débutent en septembre 2016 et se terminent au printemps 2017 incluant un arrêt pendant la période hivernale de la fin décembre 2016 à avril ou mai 2017. Cela représente un total de 20 semaines de travaux excluant la pause hivernale.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- réaliser les travaux d'excavation et de remblayage;
- construire les fondations en béton armé;
- construire l'écran antibruit de type vert;
- réaliser un aménagement paysager;
- réaliser les travaux connexes (enlèvement de poteau de télécommunication, déplacement d'un puisard, installation de glissières G.T.O.G, installation de clôture);
- effectuer le maintien de la circulation et la mise en place de signalisation temporaire.

Le MTMDET ainsi que l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville ont été consultés et informés tout au long du processus de conception. Le concept du mur vert et du motif architectural formé de plaquette de couleur (voir pièce jointe) a été présenté au MTMDET et au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement. Ces derniers ont accepté le concept.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire. Les contingences de 15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics représentent un montant de 446 024,16 \$ taxes incluses. Les incidences pour les communications et le contrôle qualitatif représentent un montant de 124 688,52 \$ taxes incluses. Le détail du coût de travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

## JUSTIFICATION

La réalisation du projet de construction permettra d'abaisser le niveau sonore causé par l'autoroute des Laurentides afin de satisfaire les exigences de la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Cusson-Morin Construction Inc. (Licence RBQ # 5659-5721-01) (Attestation Revenu Québec)	2 973 494,37 \$	446 024,16 \$	3 419 518,53 \$

délivrée le 8 juillet 2016, expire le 31 octobre 2016)			
Civisol Inc.	3 015 056,04 \$	452 258,41 \$	3 467 314,45 \$
Roxboro excavation Inc.	3 201 785,83 \$	480 267,87 \$	3 682 053,70 \$
Les Constructions Hydrospec Inc.	3 309 057,66 \$	496 358,65 \$	3 805 416,31 \$
Estimation des professionnels externes	3 033 058,89 \$	454 958,83 \$	3 488 017,72 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 593 575,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			5,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			385 897,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			11,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-68 499,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-2,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			47 795,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,4 %

Lors de l'appel d'offres public 299001, sur seize (16) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 25 % et 75 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, un (1) preneur de cahier des charges sur les douze (12) qui n'ont pas déposé de soumission était un sous-traitant, ce qui représente un ratio de 8 %. Un (1) preneur de cahier des charges sur les douze (12) qui n'ont pas déposé de soumission a indiqué avoir un carnet de commandes complet, ce qui représente un ratio de 8 %. Les autres preneurs n'ont pas indiqué de raison de désistement. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement sont en pièce jointe.

Parmi les quatre (4) soumissions déposées, toutes étaient conformes.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 3 488 017,72 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de - 68 499,19 \$, soit -2,0 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Cusson-Morin Construction inc, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 9 avril 2015.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : RBQ # 5659-5721-01. Une attestation valide délivrée le 8 juillet 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Cusson-Morin Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réalisation des travaux de construction de l'écran antibruit s'élève à un montant maximum de 3 544 207,05 \$ taxes incluses et se détaille comme suit :

- Prix de base des travaux : 2 973 494,37 \$ \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics)
- Contingences : 446 024,16 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer;
- Incidences : 124 688,52 \$ dont 5 748,75 \$ pour les communications et 118 939,77 \$ pour le contrôle qualitatif.

Cette dépense totale représente un coût net de 3 236 333,44 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle sera assumée à parts égales par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et la Ville de Montréal, en vertu de la Politique sur le bruit routier du ministère et lorsque l'entente, en cours de rédaction, sera entérinée.

La part de la Ville de Montréal sera financée par le PTI 2016-2018 et le PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), au projet 46102 - Mur antibruit, Autoroute 15 - Place l'Acadie et Henri-Bourassa. Celle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec sera assumée temporairement par la Ville jusqu'à son remboursement par le ministère. Ce qui laisse un impact net à la charge des contribuables de 1 618 165,22 \$.

Ce projet n'étant pas programmé au PTI 2016-2018, n'a pas fait l'objet de demande de règlement d'emprunt suite à l'adoption du PTI de la même période. Incidemment, la dépense du présent dossier sera imputée temporairement au règlement d'emprunt du Programme de réfection des structures routières - 16-011.

Un règlement d'emprunt spécifique sera demandé suite à l'adoption du PTI 2017-2019 par les instances appropriées; règlement qui couvrira l'ensemble des montants prévus dans le cadre de ce projet. Une écriture comptable sera effectuée ex-post, aussi bien, pour imputer la dépense au bon règlement que pour comptabiliser le remboursement du MTMDET en vertu de l'entente (CM16 XXX).

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de construction d'un écran antibruit permettra d'abaisser le niveau sonore causé par l'autoroute des Laurentides afin de satisfaire les exigences de la politique sur le bruit routier du gouvernement du Québec pour les citoyens de la Place L'Acadie. De plus le choix d'un écran antibruit de type vert et d'aménagement paysager comme moyen de limiter la propagation du bruit est en accord avec les principes de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction à l'automne 2016 afin de réduire le bruit de l'autoroute des Laurentides pour les citoyens de la Place L'Acadie.

Advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal d'août ou refusée, le début des travaux de construction de l'écran antibruit devra être reporté en 2017.

Advenant le cas où le MTMDET tarderait à émettre la permission de voirie au-delà du mois d'août, le début des travaux de construction de l'écran antibruit devra être reporté en 2017.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 15 décembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

#### ***Impact durant les travaux :***

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur l'accotement et les voies de l'autoroute 15 et de la bretelle d'entrée du boulevard de l'Acadie. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux : septembre 2016

Fin des travaux : juin 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 26 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David BOISSINOT  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-22

Jean CARRIER  
Ingénieur chef d'équipe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-29



**Dossier # : 1166627003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de construction à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée, situé au 3819 rue Calixa-Lavallée (0065), Dépense totale de 657 829,46 \$ - Appel d'offres public 5851 - cinq (5) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 657 829,46 \$, taxes incluses, pour le projet de "Travaux d'étanchéisation des fondations et travaux divers" au Centre Calixa-Lavallée du parc Lafontaine.(0065), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 095,71\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5851;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:31

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166627003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de construction à Procova Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet d'étanchéisation des fondations et autres travaux au Centre culturel Calixa-Lavallée, situé au 3819 rue Calixa-Lavallée (0065), Dépense totale de 657 829,46 \$ - Appel d'offres public 5851 - cinq (5) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre Calixa-Lavallée, construit en 1931 et localisé dans le parc Lafontaine, est un bâtiment à deux (2) étages avec un sous-sol habitable muni d'un ascenseur. L'organisme à vocation culturelle Art-Neuf occupe deux étages du bâtiment dans lequel se trouve la salle de théâtre Paul-Buissonneau. Au sous-sol on y retrouve les toilettes et les vestiaires sportifs publics du parc, la salle des employés, deux locaux pour autres organismes, une grande salle de danse et les salles mécaniques. Le bâtiment fait l'objet d'infiltrations et d'inondations depuis plusieurs années. Différentes interventions ont été réalisées par le passé sans corriger le problème à la source.

Le présent projet vise donc à régler, de façon permanente, les problèmes récurrents d'infiltration d'eau au sous-sol et à la toiture, et ce, en présence de contamination fongique. Divers travaux urgents de réfection se doivent d'être effectués sur le bâtiment afin d'en préserver la valeur, en plus de le rendre sécuritaire et accueillant pour les utilisateurs. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment à vocation publique, ce dernier doit rester, en majeure partie, ouvert lors des travaux, ce qui nécessitera une coordination avec les occupants.

Le projet sera réalisé en deux (2) phases qui auront des contrats de construction distincts :

**Phase 1** (contrat présent) Travaux dû aux infiltrations et aux contaminations fongiques du sous-sol et de l'étage et qui se doivent d'être réalisés avant l'hiver;

**Phase 2** (contrat à venir) Travaux de restauration des portes extérieures, moustiquaires, caméras, peinture qui doivent débuter en mai 2017 et se terminer avant la saison des pièces de théâtre et des activités du centre.

Le contenu du présent dossier décisionnel porte sur la **phase 1** seulement.

L'appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir le 22 juin 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2016. La durée de la publication a été de 29 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres inclut les clauses relatives aux conflits d'intérêts.

Deux addenda ont été émis, apportant des précisions techniques, des ajouts aux documents et modifiant certains détails de construction.

Addenda no 1. émis le 12 juillet 2016:

Cahier des charges: 150 jours de validité des soumissions au lieu de 90 jours;

Architecture : ajout d'une section de devis pour la décontamination fongique, précision de finis des stratifiés et du nettoyant de pierre;

Mécanique : note ajoutée pour la régulation de la pompe, ajout et annulation de section de devis;

Électricité : ajout d'un nettoyage pour un luminaire extérieur, notes et ajout d'une section de devis;

Structure/civil : corrections de notes et précisions additionnelles sur les plans et ajout du plan de civil.

Addenda no 2. émis le 13 juillet 2016:

Électricité : localisation du massif électrique;

Structure : inscription du niveau de la nappe phréatique.

La soumission est valide pour une période de 150 jours après la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 février 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 1115 4 novembre 2014

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel, Dion et St-Martin inc., architectes, Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, afin de réaliser des projets de constructions, restauration et mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 1 230 305,51 \$ - Appel d'offres public 14-12340 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, Procova Inc., afin d'exécuter des travaux d'étanchéisation des fondations et diverses autres interventions au Centre Calixa-Lavallée du parc Lafontaine. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- Ajout d'un puisard avec une pompe, rabaissement du drain français, remplacement et ajout de saut-de-loup, finition et ajout de membrane, remblayage;
- Enlèvement et remplacement de matériaux contaminés au sous-sol (mur, meuble, etc.);
- Sous-sol : remplacement des finis de plancher (vinyle), salle de danse : nouveau plancher de bois avec support adéquat, ragréage de plafond et enlèvement de la séparation mobile;
- Sous-sol : Peindre et ragréer les radiateurs et les portes /cadres et réfection des allèges;
- Modification de la rampe centrale de l'escalier et ajout d'un panneau mural pour l'adresse;
- Réparation des joints des deux cheminées, nettoyage de deux luminaires muraux extérieurs;
- Étage : réfection des murs et plafonds et remplacement d'un évier suite aux travaux d'urgence;
- Étage : remplacement du revêtement acoustique de la salle de musique.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

À la suite de l'appel d'offres public no 5851, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées.

## JUSTIFICATION

Sur les 9 firmes qui se sont procurées le cahier des charges, 4 (44 %) d'entre elles n'ont pas déposé de soumissions et les 5 (56 %) autres ont déposé une soumission. Les cinq (100%) soumissions déposées sont conformes, dont l'une avec une dérogation mineure. La soumission de Corporation de Construction Germano a été identifiée avec une dérogation mineure dû au montant non ventilé tel que prescrit.

Les entreprises n'ayant pas déposé de soumission ont mentionnés avoir manqué de temps ou mal évalué la charge de travail.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Procova Inc.	507 039,75 \$	76 055,96 \$	583 095,71 \$
Corporation de Construction Germano	520 903,00 \$	78 135,45 \$	599 038,45 \$
Norgéreq Ltée	582 731,69 \$	87 409,75 \$	670 141,44 \$
Construction D.L.T. (2014) Inc.	612 173,91 \$	91 826,09 \$	704 000,00 \$
Construction SOJO Inc.	619 785,30 \$	92 967,80 \$	712 753,10 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	480 321,83 \$	72 048,27 \$	552 370,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			653 805,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			129 657,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			22,24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			30 725,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			5,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			15 942,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,73 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 552 370,10 \$, soit un écart d'un peu plus de 5,56 % par rapport à la plus basse soumission conforme. La

différence s'explique surtout par une évaluation trop basse des professionnels pour les sections de Charges générales et de Décontamination fongique qui représentent à elles seules 35 000,00 \$ d'écart. Les prix des deux (2) plus bas soumissionnaires sont dans le même ordre de grandeur.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes)

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (3000144068).

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 76 055,96 \$, soit 15 % du montant des travaux, taxes incluses, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis.

Un montant pour incidences de 74 733,75 \$, représentant 12,8 % de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses, est réservé pour couvrir si nécessaire et sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Disposition des sols;
- Expertise pour connaître le débit d'eau;
- Laboratoire pour la compaction des sols;
- Surveillance de chantier pour travaux de contamination;
- Autres frais de laboratoire

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 657 829,46 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 507 039,75 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 76 055,96 \$ et un budget d'incidences de 74 733,75 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes).

Un montant maximal de 657 829,46 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt corporatif 15-006 – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

**(Les montants seront dépensés à 75% en 2016 et 25% en 2017).**

Cette dépense est prévue au programme de protection du PTI 2016-2018 du SGPI et sera assumée à 100 % par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actifs sur ce bâtiment est primordial à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction au CM : 22 août 2016  
Réalisation des travaux : septembre 2016 à décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Patricia DI GENOVA, 25 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte - Ext BRANCONNIER  
Chargée de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand GIRARD  
Chef de division

Le : 2016-07-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-27

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1163493001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot - 1 dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:16

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163493001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown afin d'améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur en requalification. Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est mandaté afin de coordonner la mise en œuvre de certaines des interventions identifiées pour concrétiser la vision de développement du secteur. Plus particulièrement, la Direction de l'habitation (DH) est mandatée pour coordonner la réalisation du projet des Bassins du Nouveau Havre tandis que la Direction de l'urbanisme (DU) est mandatée pour coordonner les interventions municipales identifiées au Dossier d'approbation de projet (DAP) approuvé en juin 2016. À cet effet, les rues Olier, du Séminaire et Young ont été identifiées pour être réaménagées dès 2016.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1885) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1892) dans la rue Olier ainsi que la conduite d'égout unitaire (installée en 1894 et 1913), la



conduite d'eau secondaire (installée en 1890) et la conduite d'eau principale (installée en 1913) dans la rue du Séminaire ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et par la Direction de l'eau potable (DEP), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau séparatif. En ce qui a trait à la rue du Séminaire, du parc du Canal de Lachine à la rue Ottawa ainsi que les rues Olier et Young, le présent contrat comprend des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage (pour la rue du Séminaire uniquement).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la direction de l'eau potable (DEP), ainsi que la direction de l'urbanisme (DU) et la direction de l'habitation (DH) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ont mandaté la Division des grands projets - portefeuille # 2 du SIVT afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 juin au 6 juillet 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 3 novembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 17 juin 2016 : Clarifications diverses dans les devis techniques d'égout et aqueduc, d'éclairage et à la section V (clauses administratives particulières) du cahier des charges sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 2 publié le 22 juin 2016 : Précisions au devis technique d'égout et aqueduc. Ajout de prescriptions normalisées de la division de l'horticulture et des parcs sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 3 publié le 29 juin 2016 : Précisions au devis technique d'égout et aqueduc et retrait de travaux d'aménagement paysager à l'extrémité de la rue du Séminaire sans impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1153843005);

CG15 0468 - Le 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (contrat: 1 374 380,39 \$ + incidences: 177 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227703 - 4 soumissionnaires

CM14 0931 - 16 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158

000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire (1144822043);

CE14 1317 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet «Les Bassins du Nouveau Havre» (1143227001);

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001);

CG12 0150 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1). - Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 624 435,84 \$, taxes incluses (contrat: 566 435,84 \$ + incidences: 58 000,00 \$) - Appel d'offres public 227701 - 5 soumissionnaires. (1120266017);

CE11 2136 - 21 décembre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin, d'une chambre de mesure de débit dans le parc 4 Sud, à la limite de la rue Basin, et d'une portion de la conduite d'aqueduc de 600 mm reliant les deux chambres, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre. (1114175002);

CE11 1644 - 19 octobre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1115333001);

D2104243071 - 17 décembre 2010 - Approbation du projet de remplacement du lot 4 527 069 par 31 lots portant les numéros 4 498 991 à 4 499 021 (2104243071);

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002);

CM09 0702 - 25 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (1083468009);

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003);

CM09 0154 - 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion des protocoles de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1081587001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 226 mètres d'égout sanitaire de diamètres variant de 200 mm à 375 mm, de 201 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 250 mm à 600 mm, en la reconstruction de 193 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm et au remplacement de 210 mètres de conduite d'eau principale de 900 mm dans la rue du Séminaire, du parc du Canal de Lachine à la rue Ottawa. De plus, les travaux comprennent la construction de 192 mètres

d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre, de 212 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 250 mm à 525 mm, et en la reconstruction de 221 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm, dans la rue Olier, entre les rues du Séminaire et Square Gallery.

Les travaux du présent contrat consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue du Séminaire, entre le parc du Canal de Lachine et la rue Ottawa, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage et d'aménagement paysager. La rue Olier va faire également l'objet de travaux d'aménagement géométrique entre les rues du Séminaire et Square Gallery, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoir du côté nord et d'une bordure du côté sud avec trottoir de pavage asphaltique en attendant l'enfouissement des réseaux techniques urbains (RTU). De plus, la construction de caniveaux, incluant la reconstruction de chaussée, et de trottoirs est prévu au contrat pour la rue Young entre les rues Wellington et Smith. Finalement, des travaux de construction de bases de lampadaire par la Commission de services électriques de Montréal (CSEM) sont prévus dans une partie de la rue du Séminaire. La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document «Plan clé Griffintown Lot 1».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 465 970,67 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux et surveillance par la CSEM ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 331701 s'est déroulé du 6 juin au 6 juillet 2016. Sur vingt cinq (25) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36 % et 64 %. Voici les différents motifs de désistement:

- quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs,
- et douze (12) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat :

**RÉSULTATS DE SOUMISSION**
*(taxes incluses)*

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1 Groupe TNT (Licence RBQ # 8276-8086-40 ) (Attestation Revenu Québec délivrée le 30 mai 2016, expire le 31 août 2016)	4 659 706,57 \$	465 970,67 \$	5 125 677,24 \$
2 Roxboro Excavation Inc.	4 819 858,41 \$	481 985,83 \$	5 301 844,24 \$
3 Les Entreprises Michaudville Inc.	4 974 545,46 \$	497 454,54 \$	5 472 000,00 \$
4 Pronex Excavation Inc.	5 153 308,19 \$	515 330,82 \$	5 668 639,01 \$
5 9200-2088 Québec Inc. Duroking Construction	5 351 988,78 \$	535 198,87 \$	5 887 187,65 \$
6 Excavation Loiselle Inc.	5 400 963,22 \$	540 096,32 \$	5 941 059,54 \$
7 Construction Bau-Val Inc.	6 332 441,34 \$	633 244,13 \$	6 965 685,47 \$
8 Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	6 381 376,95 \$	638 137,69 \$	7 019 514,64 \$
9 Sade Canada Inc.	7 714 609,56 \$	771 460,96 \$	8 486 070,52 \$
Estimation des professionnels internes	4 600 298,57 \$	460 029,85 \$	5 060 328,42 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>6 207 519,81 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>21,1%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>3 360 393,28 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>65,6%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>65 348,82 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>1,3%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>176 167,00 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>3,4%</b>

*\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).*

Les prix de soumission et les expériences du maître d'oeuvre furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de 65 348,82 \$, soit 1,29 %.

Compte tenu que cet écart est minime, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier ainsi que la demande de renouvellement auprès de l'AMF.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 22 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 125 677,24 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 659 706,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 465 970,67 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 510 677,25 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 385 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 5 031 982,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante entre le PTI 2016-2018 du Service de la mise en valeur du territoire et celui du Service de l'eau:

- 43,82 % est prévu au budget triennal de la DU du Service de la mise en valeur du territoire;
- 7,86 % est prévu au budget triennal de la DH du Service de la mise en valeur du territoire;
- 31,58 % est prévu au budget triennal de la DGSRE du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.
- 16,74 % est prévu au budget triennal de la DEP du Service de l'eau;

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants, principalement pour la conduite d'égout existante qui est

en très mauvaise condition structurale avec un risque important d'effondrement. Afin de réaliser un maximum de travaux reliés au remplacement de conduite cette année, le début du contrat est prévu à la première semaine du mois de septembre. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui d'août aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est mineur puisqu'il s'agit de rue local. La section intitulée « Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts » est présente au devis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Juillet 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Josée ASSELIN, Service de la mise en valeur du territoire

Sarah ELARABY, Service de l'eau

Lucie BÉDARD\_URB, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sarah ELARABY, 28 juillet 2016  
Jean-François DUBUC, 26 juillet 2016  
Lucie BÉDARD\_URB, 25 juillet 2016  
Josée ASSELIN, 25 juillet 2016  
François CADOTTE, 25 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Pierre BOSSÉ  
ingénieur(e) charge(e) de planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-25

Christianne RAIL  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2016-08-01



**Dossier # : 1167231037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 3 503 533,00 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 258301 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 503 533,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 09:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 3 503 533,00 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 258301 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification apportée à ce Plan de transport, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. À terme, le potentiel cumulatif de voies cyclables sera de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

La construction de la piste cyclable du présent dossier d'environ 2,5 kilomètres, constituera

une continuité vers l'ouest de la piste Cardinal de Albert-de-Niverville jusqu'au boulevard des Sources. À terme, cette piste se connectera à celle sur l'avenue Donegani.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Le contrat consiste en des travaux de piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval. Il s'agit principalement des travaux suivants:

- Construction d'une piste cyclable, de mail en béton et de bordures en béton, entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville côté sud;
- Reconstruction de système d'éclairage entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville côté sud et construction d'un nouveau système d'éclairage entre Thancrest et Albert-de-Niverville (côté nord);
- Reconstruction de la chaussée là où requis;
- Travaux de mise aux normes des feux de circulation aux intersections Cardinal/Des Sources, Cardinal/Pine Beach, Cardinal/Pine Graham;
- Marquage et signalisation écrite.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à la Cité de Dorval et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte. De plus, le Conseil municipal de la Cité de Dorval a approuvé les plans concepts du projet ainsi que la réalisation des travaux par la Ville de Montréal (voir résolution no. CM1603 113 en pièce jointe).

La Cité de Dorval s'est engagée à payer le coût réel d'une partie des travaux à sa demande. Il s'agit de la construction de système d'éclairage sur le côté nord de l'avenue Cardinal, travaux inscrits spécifiquement aux sous-projets 1645000034 et 1645000035, lesquels ont été soumissionnés à 434 880,76 \$ taxes incluses par Ali Excavation inc.. Lorsque terminés, le coût réel de ces travaux sera facturé par la Ville de Montréal à la Cité de Dorval selon l'entente. La Cité de Dorval avait estimé ce coût au montant de 402 412,50 \$ taxes incluses.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 426 410,87 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres, en raison des risques inhérents reliés aux travaux à proximité de fossés de drainage des eaux pluviales et des travaux relatifs à l'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 503 533,00 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 234 383,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 3 199 192,61 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # RCG 16-028 « Développement du réseau cyclable ».

La Cité de Dorval, avec sa contribution estimée à 402 412,50 \$ taxes incluses, financera une partie du coût laissant ainsi un emprunt net de 2 849 192,61 \$ à la charge des contribuables des villes liées.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Juillet 2017.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

u

**Parties prenantes**

Katie TREMBLAY, Service des infrastructures\_voirie et transports

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 29 juillet 2016

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lakhdar KHADIR  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-28

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique, en remplacement de la Directrice de direction

**Approuvé le :** 2016-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-08-01

## INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	258301
No du GDD :	1167231037
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, Ville de Dorval.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	20 - 6 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	13 - 7 - 2016
Ouverture faite le :	18 - 7 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	27 jrs

<b>Addenda émis</b>		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>		
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
11 - 7 - 2016	Report de la date d'ouverture et précisions mineures apportées aux plan et devis de voirie.	aucun
12 - 7 - 2016	Correction d'unités de mesure dans le bordereau	aucun

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	18	Nbre de soumissions reçues	6	% de réponses	33
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 11 - 2016		
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ALI EXCAVATION INC.	2 842 739,12	426 410,88	3 269 150,00
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 956 595,74	443 489,37	3 400 085,11
CONSTRUCTION SOTER INC.	3 031 853,95	454 778,11	3 486 632,06
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 257 611,09	488 641,67	3 746 252,76
ROXBORO EXCAVATION INC.	3 390 337,56	508 550,64	3 898 888,20
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 902 436,84	585 365,54	4 487 802,38
<b>Estimation interne ou externe</b>	<b>externe</b>	3 110 641,96	466 596,29
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			<b>-8,6%</b>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			<b>4,0%</b>
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>		<b>Oui</b>	<b>NON X</b>

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	ALI EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	3 269 150,00
Montant des incidences (\$) :	234 283,00
Date prévue de début des travaux :	26 - 9 - 2016
Date prévue de fin des travaux :	28 - 7 - 2017

**Dossier # : 1165886002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la firme SNC-Lavalin inc., CM15 0324, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
2. d'approuver un projet d'avenant à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.(CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 16:16**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165886002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à la firme SNC-Lavalin inc., CM15 0324, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La firme SNC Lavalin inc. a été mandatée dans le cadre du projet de réhabilitation du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Leur contrat, d'un montant de 2 932 892,96 \$, taxes incluses, comprend six mandats d'ingénierie requis pour la réalisation des deux lots de construction suivants sur le terrain de la Ville: Lot 1 : Écran d'étanchéité et système de captage et Lot 2 : Usine de traitement. Les mandats pour lesquels SNC Lavalin a été mandatée comprennent, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Mandat 1 - Les études pré-projets
  - Travaux d'investigation complémentaires
  - Supervision de l'essai pilote pour l'usine de traitement (optionnel)
- Mandat 2 - La conception de l'écran d'étanchéité et de ses composantes, du système de captage et du procédé de traitement
- Mandat 3 - Les estimations de coûts des travaux
- Mandat 4 - La préparation du devis technique pour la réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage
- Mandat 5 - La surveillance des travaux de construction
  - Surveillance des travaux de réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage
  - Contrôle de la mise en place du procédé de traitement
- Mandat 6 - Le rodage de l'usine, la formation et le soutien technique pendant 2 années suivant la construction

L'estimation initiale des coûts a été basée sur l'étude de faisabilité réalisée par la firme AECOM-Technorem en 2013, en ajoutant toutefois la réalisation des puits de pompage dans le contrat de services professionnels, lesquels seront ceux utilisés pour acheminer l'eau souterraine vers l'usine de traitement. L'avantage de réaliser les puits de pompage en amont des travaux est de pouvoir caractériser l'affluent qui devra être traité par l'usine, et par conséquent d'avoir une conception du procédé de traitement plus adaptée.



La hausse des coûts des services professionnels est en grande partie reliée au mandat 1, soit les travaux d'investigation complémentaires. Après révision des données existantes et l'établissement des besoins pour pouvoir concevoir l'écran d'étanchéité, le réseau de captage et le procédé de traitement, il a été décidé de procéder à des travaux d'investigation exhaustifs, soit entre autres : un relevé géophysique, une caractérisation environnementale et géotechnique, des essais de pompage de 8 h, la caractérisation de l'eau souterraine, une modélisation hydrogéologique complémentaire, des essais de traitabilité. L'investissement dans ces travaux préliminaires a permis d'établir un portrait complet du site et en conséquence à une révision des besoins au niveau de la conception. Parmi les éléments principaux, les résultats suivants peuvent notamment être cités :

- Évaluation plus précise du volume de sols et de matières résiduelles à gérer au moment des travaux
- Obtention de données de terrain ciblées pour établir la meilleure conception possible des puits de captage qui seront utilisés de manière définitive pour alimenter l'usine de traitement
- Meilleure définition du débit à traiter à l'usine et des niveaux de fluctuation de la nappe
- Détermination plus précise de la répartition géographique de la contamination
- Essai pilote non réalisé et remplacé par des essais de traitabilité

Ces résultats nous ont permis d'apporter les modifications suivantes sur les travaux prévus :

- Deux procédés de traitement seront disponibles en parallèle : une ligne de traitement pour l'azote ammoniacal et une ligne de traitement pour les hydrocarbures pétroliers
- Augmentation de la superficie de l'usine
- Le procédé de traitement biologique de l'azote ammoniacal est remplacé par un procédé de traitement physico-chimique (struvite)
- L'eau issue des puits de pompage sera acheminée via des conduites d'eau individuelles au lieu d'une seule conduite permettant de mieux cibler le traitement
- Le panache d'hydrocarbures en phase flottante sera traité et récupéré de manière séparé

À ce jour, la firme SNC Lavalin finalise les essais de traitabilité et débute la conception de l'écran et du système de captage afin de s'arrimer avec la firme d'architecte et d'ingénieurs en bâtiment qui devrait débiter leur mandat en novembre 2016. Il est à noter que nous prévoyons soustraire du mandat de SNC Lavalin la surveillance environnementale lors de la construction de l'écran et du système de captage, ce qui devrait être plus avantageux financièrement pour la Ville et n'a pas d'impact sur la responsabilité globale du projet de SNC Lavalin inc. La Ville bénéficie d'ententes-cadres avec des tarifs compétitifs pour la surveillance environnementale.

Mentionnons que bien que le montant du contrat de services professionnel augmente, le montant des coûts d'opération de l'usine et du système de captage prévu est revu à la baisse, permettant une économie à long terme sur le projet, tel que présenté lors du CCPE du 3 mai 2016.

L'objectif est que l'usine de traitement ainsi que l'écran d'étanchéité et le réseau de captage soient opérationnels en 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0779 - 23 juin 2016 : Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

CM15 0324 - 24 mars 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses.

CE14 1692 - 12 novembre 2014 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

## **DESCRIPTION**

L'augmentation de la valeur du contrat de SNC Lavalin inc. permettra d'assurer une continuité tout au long du projet, tel que prévu, et par conséquent de ne pas briser la chaîne de responsabilité qui incombe à la firme retenue relativement à leur obligation de résultats.

## **JUSTIFICATION**

Les terrains du PEPSC ont des caractéristiques particulières, de par le fait qu'il s'agit d'un ancien dépotoir dans lequel des hydrocarbures en phases flottantes et des eaux souterraines contaminées ont été observés et font résurgence dans le fleuve Saint-Laurent. Le projet de réhabilitation du PEPSC est un projet unique, par son envergure et la spécificité du terrain. L'estimation initiale des coûts de services professionnels a été établie en fonction d'un nombre d'heures estimées par la Ville en 2013. Ces heures s'avèrent insuffisantes vu la complexité du projet de sorte que celles-ci doivent être révisées à la hausse entraînant une augmentation du montant autorisé. Par ailleurs, les tarifs horaires demeurent inchangés outre l'indexation.

L'obtention des données complémentaires recueillies jusqu'ici s'est avérée pertinente pour préciser le projet mais en contrepartie, ces données ont requis plus d'effort de la part des professionnels au dossier. Toutefois, il est raisonnable de croire que les honoraires additionnels demandés sont représentatifs du marché et que la dépense additionnelle aurait été la même si les quantités d'honoraires avaient été prévues avec plus d'exactitude.

Nous recommandons toujours de poursuivre les services professionnels avec la même firme compte tenu de sa connaissance du dossier et aussi pour s'assurer de sa pleine imputabilité. Toutefois, nous lui soustrairons la surveillance environnementale puisque la Ville détient des ententes avec d'autres firmes qui assurent de tels services à meilleurs coûts et que la Ville peut retirer de tels services sans frais. Mentionnons qu'il avait été envisagé de soustraire également le contrôle des matériaux, mais qu'à ce stade-ci de la conception il apparaît plus avantageux de le conserver au mandat de la firme, laquelle propose une approche innovante en combinant le contrôle des matériaux et le génie civil.

Suivant notre analyse, les données déjà obtenues à ce jour dans le cadre de ce contrat ont conduit à une estimation à la baisse des coûts du projet de réhabilitation du PEPSC dans sa globalité: les essais pilotes ne seront pas réalisés (estimés à 400 000 \$) et les coûts d'opération seront diminués.

La mise à jour de ce projet a fait l'objet d'une présentation au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) et a obtenu l'aval de ce comité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les services professionnels en ingénierie seront financés dans le budget de fonctionnement au centre de responsabilité du PEPSC, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement financé par la réserve « *Passif environnemental* ».

Une dépense additionnelle de 1 250 171,09 \$, taxes et indexation incluses, est nécessaire pour répondre aux besoins exprimés au paragraphe *justification*. Par ailleurs, le mandat correspondant à la surveillance environnementale sera soustrait pour être ensuite octroyé via une entente-cadre, représentant une somme de 186 678,96 \$, taxes et indexation incluses. Ainsi le coût total du contrat serait augmenté de 1 063 492,13 \$, en considérant que les crédits de 186 678,96 \$ puissent être réaffectés à l'enveloppe globale du projet. Le contrat serait majoré de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes et indexation incluses.

Puisque les coûts d'opération sont revus à la baisse, la dépense additionnelle demandée ne fait pas augmenter le montant global du projet prévu dans la réserve « *Passif environnemental* ». Également, mentionnons que la dotation du budget 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan passif environnemental, tel que présentée au CM16 0779 est suffisante et ne sera pas modifiée.

Comparativement au montant octroyé initialement, cela représente 36,3 % d'augmentation. Toutefois, en considérant le retrait du mandat de surveillance environnementale au montant initial, l'augmentation représenterait 45,5 %.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Par ailleurs, une contribution financière du MDDELCC viendrait par le biais de programme de subvention. À cet égard, un report du délai pour utiliser le solde de subvention du programme Revi-Sols au 31 décembre 2020 a été confirmé par le MDDELCC le 13 juillet 2016. Ainsi, cette dépense pourrait être admissible à une subvention jusqu'à concurrence de 451 361,05 \$ réservée pour des services professionnels.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet vise une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, les éléments suivants seront mis de l'avant :

- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le procédé de traitement;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionnés par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure et suite à une exigence légale d'Environnement Canada. Le présent contrat est la pierre angulaire du projet. SNC Lavalin inc. a la responsabilité de concevoir des systèmes performants, aux meilleurs coûts, avec les meilleures technologies disponibles.

Tout retard dans l'approbation de cette augmentation de contrat aura un impact direct sur l'échéancier de réalisation du projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes de ce contrat sont les suivantes :

- Programme fonctionnel des procédés détaillé : novembre 2016;
- Rapports d'ingénierie conceptuelle : écran d'étanchéité et système de captage : décembre 2016;
- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de construction de l'écran d'étanchéité, du système de captage et de l'usine de traitement : Juin - Juillet 2017
- Mise en opération de l'usine de traitement : décembre 2018
- Formation et soutien technique : 2019-2020
- Fin du contrat : décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard FONTAINE, Service de l'eau

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MERCKAERT  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Marieke CLOUTIER  
Chef de division Planification et suivi  
environnemental

Le : 2016-05-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2016-07-29



**Dossier # : 1163613002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de convention par lesquelles la seule firme soumissionnaire STI-Maintenance Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 14:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163613002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mai 2000, le progiciel Maximo est l'outil utilisé pour gérer l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU).

En 2007, la Direction de l'eau potable (DEP) intégrait à son tour le progiciel Maximo dans la gestion des activités de maintenance reliées à la totalité des actifs de production de ses usines et du réseau de distribution primaire. Les fonctions de base du progiciel ont été implantées avec succès et Maximo est maintenant fonctionnel aux usines Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pierrefonds, Lachine, Pointe-Claire et sur le réseau primaire.

La gestion proactive des équipements utilisés par le Service de l'eau avec Maximo permet d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées. Par conséquent, plusieurs évolutions et mises à niveau doivent être apportées à Maximo afin de répondre aux besoins des usines du Service de l'eau.

Les principaux modules pour lesquels le Service de l'eau effectuera un banc d'essai au cours des prochains mois sont: Maximo mobile, les actifs linéaires, la santé-sécurité, le planificateur de travaux et la calibration des équipements. Cette démarche permettra de déterminer quels modules sont requis pour répondre aux besoins de la Ville.

Dans ce contexte, le mandat relié à cet appel d'offres consiste à supporter les ressources internes pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau. Le mandat est d'une durée de trente-six (36) mois.

L'appel d'offres public 16-15138, publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a

débuté le 23 mars 2016 et a été ouvert le 20 avril 2016. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié le 6 avril 2016 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture.

Le présent dossier vise à accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la configuration et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses, et d'approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC DEU20484-0 - 16 février 2016 - D'accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 74 803,59 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P16-008-AE

CE07 1312 - 15 août 2007 - D'accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la réalisation de la migration du logiciel Maximo vers la version MXES à la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 804 942,80 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4003-AE

### **DESCRIPTION**

L'attribution des contrats de services professionnels spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 permettra d'obtenir l'accompagnement de spécialistes pour les besoins d'évolution des usines d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées afin :

- D'analyser les besoins d'affaires et de modéliser les processus;
- D'analyser les spécifications requises liées à l'évolution des technologies Maximo;
- D'effectuer la calibration des équipements et des actifs nécessaires à la gestion des actifs;
- De suivre le réseau de distribution d'eau potable et le réseau de captation des eaux usées (actifs linéaires);
- D'intégrer des processus liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement avec gestion des travaux;
- D'installer les autres modules Web Maximo requis afin d'interfacer avec les autres systèmes de la Ville;
- D'effectuer la paramétrisation et la configuration des processus et rapports dans le progiciel Maximo.

<b>Détail du découpage des lots de l'appel d'offres no. 16-15138</b>	
<b>LOT 1</b>	<b>LOT 2</b>
Architecte de solution Maximo Spécialiste en processus Maximo	Analyste-programmeur Maximo Formateur Maximo

### **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres no. 16-15138, à deux enveloppes, a été lancé le 23 mars 2016 et l'ouverture des soumissions a été faite le 20 avril 2016.

Il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges et une firme a déposé une soumission, ce qui représente 8,33% des preneurs.



Les raisons du désistement des firmes n'ayant pas déposé d'offres sont:

- une (1) firme n'offre pas ce service;
- quatre (4) firmes n'ont pas de ressources ayant les profils recherchés;
- les ressources de deux (2) autres firmes n'étaient pas disponibles;
- une (1) des firmes a évoqué la clause de responsabilité illimitée et celle de propriété intellectuelle;
- une (1) autre n'a pas précisé de motif;
- les deux (2) autres n'ont pas envoyé d'avis de désistement malgré une relance.

Le comité de sélection a évalué la soumission qui a été jugée conforme, selon les critères de sélection préétablis.

Voici les tableaux d'analyse des résultats de l'appel d'offres 16-15138:

Lot	Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
1	STI-Maintenance inc.	79,83	4,71	275 940,00 \$
	Dernière estimation réalisée			270 191,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) : <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				( 5 748,75 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): <i>(la plus basse conforme - estimation / estimation) X100</i>				(2,13%)

Lot	Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
2	STI-Maintenance inc.	79,00	2,27	569 126,25 \$
	Dernière estimation réalisée			553 604,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) : <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(15 521,63 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): <i>(la plus basse conforme - estimation / estimation) X100</i>				(2.80%)

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la répartition des contrats:

Montant	2016	2017	2018	Total
---------	------	------	------	-------

Contrat 1 - Lot 1 (avant taxes)	24 000,00 \$	144 000,00 \$	72 000,00 \$	240 000,00 \$
Total Net - coût net pour l'agglomération	25 197,00 \$	151 182,00 \$	75 591,00 \$	251 970,00 \$
<b>Total Taxes incluses</b>	<b>27 594,00 \$</b>	<b>165 564,00 \$</b>	<b>82 782,00 \$</b>	<b>275 940,00 \$</b>
Contrat 2 - Lot 2 (avant taxes)	49 500,00 \$	297 000,00 \$	148 500,00 \$	495 000,00 \$
Total Net - coût net pour l'agglomération	51 968,81 \$	311 812,88 \$	155 906,44 \$	519 688,13 \$
<b>Total Taxes incluses</b>	<b>56 912,63 \$</b>	<b>341 475,75 \$</b>	<b>170 737,87 \$</b>	<b>569 126,25 \$</b>
Total des deux (2) contrats (avant taxes)	73 500,00 \$	441 000,00 \$	220 500,00 \$	735 000,00 \$
Total Net des deux (2) contrats coût net pour l'agglomération	77 165,81 \$	462 994,88 \$	231 497,44 \$	771 658,13 \$
<b>Total des deux (2) contrats taxes incluses</b>	<b>84 506,63 \$</b>	<b>507 039,75 \$</b>	<b>253 519,88 \$</b>	<b>845 066,25 \$</b>

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 845 066,25 \$, taxes incluses (représentant un coût net de ristournes de taxes de 771 658,13 \$) sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'évolution du progiciel Maximo est requise pour assurer la continuité des services d'entretien des actifs du Service de l'eau.  
La mise à niveau de Maximo permettra d'éviter des interruptions aux activités d'entretien et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs du Service de l'eau en utilisant les nouveaux modules.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 10 août 2016  
Approbation du dossier au CM – 22 août 2016  
Approbation du dossier au CG – 25 août 2016

Octroi du contrat – 15 septembre 2016  
Début des travaux – 1er octobre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy ARNOULD  
C/D solutions gestion de l'eau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc CAMPEAU  
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

Le : 2016-06-10

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-07-15

**Dossier # : 1165884001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux (2) contrats de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc.; Contrat # 1; Programme de construction des cours de services: 8 050 606,99 \$ taxes et contingences incluses; Contrat # 2; Programme de construction des bibliothèques: 4 388 595,75 \$ taxes et contingences incluses. Dépense totale de 13 061 162,88 \$ - Appel d'offres public 16- 14338 (3 soumissionnaires) / Approuver deux (2) projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 061 162,88 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement aux programmes de construction des cours de services et des bibliothèques, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant:
  1. Cours de services (8 453 137,34 \$);
  2. Bibliothèques (4 608 025,54 \$);
2. d'approuver les deux (2) projets de conventions par lesquels Macogep inc., firme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 439 202,74 \$, taxes et contingences incluses, (**Contrat # 1:** 8 050 606,99 \$; **Contrat # 2:** 4 388 595,75 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-14338) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 10:30**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165884001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux (2) contrats de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc.; Contrat # 1; Programme de construction des cours de services: 8 050 606,99 \$ taxes et contingences incluses; Contrat # 2; Programme de construction des bibliothèques: 4 388 595,75 \$ taxes et contingences incluses. Dépense totale de 13 061 162,88 \$ - Appel d'offres public 16-14338 (3 soumissionnaires) / Approuver deux (2) projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal prévoit mettre en oeuvre des projets de construction de cours de services et des projets de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques dans divers arrondissements de la Ville de Montréal. Le Programme triennal d'investissement 2016 - 2018 pour ces deux (2) programmes prévoit des budgets de travaux de l'ordre de 480 M \$.

Afin de mettre en oeuvre davantage de projets simultanément et d'accélérer la cadence de livraison, la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI) recommande d'octroyer des contrats en gestion de projets. Le contrat # 1 sera octroyé pour le programme des cours de services et le contrat # 2 pour le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) de la Ville de Montréal.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 16-14338, le présent dossier recommande de retenir les services d'une firme de professionnels en gestion de projets en vue d'effectuer les projets de construction des cours de services et des bibliothèques.

L'appel d'offres public a été publié dans « Le Devoir », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 35 jours ouvrables, soit du 2 mars 2016 au 6 avril 2016. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, une seule question a été reçue de la part d'un preneur de documents. Un addenda a été émis pour reporter de 14 jours la date d'ouverture des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder deux (2) contrats de services professionnels à la firme Macogep inc., pour des services professionnels en gestion de projets. Ces services seront rendus pour réaliser divers projets de construction de cours de services et de bibliothèques sous la supervision du chargé de projet interne de la DGPI (voir la liste prévisionnelle des projets en pièces jointes). La mission pourra comprendre la prestation de l'ensemble des services de gestion de projets prévus à la convention mais selon un mode « *services sur demande* ». La nature et l'étendue des services seront établies en fonction de chaque projet selon l'avancement et les besoins spécifiques de la Ville. La gestion globale des projets sera sous la responsabilité d'un chargé de projet interne avec l'assistance de ressources externes modulables selon les projets. Cette formule permettra de recourir à différentes ressources en même temps pour différents projets qu'ils soient en planification ou en chantier. La firme aura à rendre, sur demande, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous:

- Gérer la planification et l'organisation de toutes les étapes des projets;
- Élaborer des calendriers de réalisation;
- Coordonner et rédiger des programmes fonctionnels et techniques (PFT) et des études d'avant-projet;
- Superviser l'exécution des travaux et régler toute problématique en collaboration avec les professionnels;
- Assurer la gestion de tout contrat d'entrepreneur pendant la réalisation des travaux;
- Collaborer à la rédaction de rapports périodiques d'avancement de projet et de sommaires décisionnels;
- Organiser, coordonner et colliger toutes les informations auprès des professionnels;

La majorité des services sera rémunérée selon la méthode à taux horaire et alternativement selon la méthode à forfait pour des services supplémentaires.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu seize (16) preneurs du cahier des charges :

1. BARIN s.e.n.c.r.l.
2. CIMA+s.e.n.c.
3. Delcan Corporation
4. EBC Inc.
5. GLT+ inc.
6. GPH Inc.
7. Groupe AXOR Inc.
8. Groupe Conseil FX
9. Groupe SNC-Lavalin inc.,
10. Macogep inc.
11. Proaxium inc.
12. Revay et Associés Limitée
13. Strategia Conseil inc
14. Tetra Tech QI Inc.
15. Trinord
16. WSP Canada Inc.

Trois (3) de ces firmes ont déposé une offre de services (voir intervention du Service de l'approvisionnement):

1. GLT+ inc.;
2. Macogep inc.;
3. CIMA+ S.E.N.C.

La firme GLT+ inc. ne répondait pas à l'ensemble des critères éliminatoires et la soumission

a été rejetée.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Macogep inc. pour les contrats # 1 et # 2, étant donné que cette firme s'est le mieux qualifiée aux termes des deux étapes du processus de sélection, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Une firme pouvait proposer la même équipe pour l'un ou l'autre des deux contrats, cependant, la même firme ne pouvait se voir octroyer les deux contrats avec la même équipe. L'équipe qui remportait un contrat perdait son éligibilité pour le deuxième contrat à octroyer. La firme qui désirait remporter les deux contrats devait nécessairement proposer deux équipes distinctes.

### Contrat # 1 - Programme des cours de services

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total
CIMA+ s.e.n.c.	82,33	0,168	7 883 720,78 \$	788 372,08 \$	8 672 092,86 \$
Macogep inc.	74,50	0,170	7 318 733,63 \$	731 873,36 \$	8 050 606,99 \$
Dernière estimation réalisée			7 500 024,00 \$	750 002,40 \$	8 250 026,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(199 419,41) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					-2,4%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					621 485,87 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					7,7%

### Contrat # 2 - Programme des bibliothèques

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total
CIMA+ s.e.n.c.	83,33	0,31	4 329 383,63 \$	432 938,36 \$	4 762 321,99 \$
Macogep inc.	78,50	0,32	3 989 632,50 \$	398 963,25 \$	4 388 595,75 \$
Dernière estimation réalisée			4 067 851,20 \$	406 785,12 \$	4 474 636,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(86 040,57) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )					-1,9%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					373 726,24 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					8,5%



L'écart entre l'estimation interne et la soumission est acceptable. Il peut s'expliquer en partie à cause des compétences additionnelles qui ont été exigées dans cet appel d'offres par rapport au contrat antérieur en gestion de projets ayant servi de référence pour faire l'estimation des coûts.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appel d'offres, notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure du mandat. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles tels que définis dans la convention de services professionnels et, notamment, les services consultatifs d'expertises en vue de recommandations spécialisées et les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

La firme Macogep inc. ne figure ni au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Macogep inc. détient une « *Autorisation de contracter avec un organisme public* » de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 22 avril 2013 et un accusé de réception de la demande de renouvellement de l'autorisation datée du 18 janvier 2016. Durant la période d'analyse d'une demande de renouvellement, l'AMF autorise l'entreprise à poursuivre l'exécution de ses contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires prévus pour le **contrat # 1** représentent un montant de 8 050 606,99 \$ (incluant les taxes et les contingences). Le montant des incidences à approuver est de 402 530,35 \$ (incluant les taxes), soit 5 % de la valeur du contrat. Ce montant est prévu entre autres pour des experts-conseils en codes et normes du bâtiment, programmation, économie de la construction et autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets que la firme aura à gérer. Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévus au PTI 2016-2018 du SGPI.

Les honoraires prévus pour le **contrat # 2** représentent un montant de 4 388 595,75 \$ (incluant les taxes et les contingences). Le montant des incidences à approuver est de 219 429,79 \$ (incluant les taxes), soit 5 % de la valeur du contrat. Ce montant est prévu entre autres pour des experts-conseils en codes et normes du bâtiment, programmation, économie de la construction et autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets que la firme aura à gérer. Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévus au PTI 2016-2018 du SGPI.

Le rythme des déboursés prévus par année pour les contrats #1 et #2 est le suivant:

2016 : 10%  
2017 20%  
2018 20%  
Ultérieur: 50%

Un montant maximal de 13 061 162,88\$ taxes incluses sera financé par les règlements

d'emprunts corporatifs 15-002 - Travaux de rénovation et de protection des cours de services et 15-082 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels de la firme Macogep inc. assignés à la présente mission devront faire appliquer la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre des projets sous leur responsabilité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets doit être complété dans les meilleurs délais de façon à démarrer plusieurs projets et respecter les objectifs de décaissements fixés par le SGPI et répondre aux besoins des clients selon leurs échéanciers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.  
Les opérations de communication seront plutôt associées à chacun des projets, lors de leur élaboration, en fonction des besoins spécifiques.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des contrats # 1 et # 2 au CE : 3 Août 2016  
Octroi des contrats # 1 et # 2 au CM: 22 août 2016  
Début de prestation des services professionnels: Septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
Étant donné que les montants des présents contrats sont inférieurs à 10 M\$ et qu'ils ne répondent pas aux autres critères d'examen de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le dossier ne doit pas faire l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAFLEUR  
Gestionnaire Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-29

Carlos MANZONI  
Chef de division  
Division des programmes de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Direction de la gestion de projets immobiliers

**Approuvé le :** 2016-07-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs  
(En remplacement de Marie-Claude Lavoie,  
directrice  
pour la période du 4 au 25 juillet 2016

**Approuvé le :** 2016-07-20



**Dossier # : 1162988001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de l'expérience client
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing pour effectuer des sondages sur la satisfaction des citoyens et des gens d'affaires pour une somme maximale de 215 923,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15281 – (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Léger Marketing inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer des sondages sur la satisfaction des citoyens et des gens d'affaires pour une somme maximale de 215 923,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15281 – (7 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-11 11:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162988001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de l'expérience client
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Léger Marketing pour effectuer des sondages sur la satisfaction des citoyens et des gens d'affaires pour une somme maximale de 215 923,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15281 – (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans sa volonté de servir encore mieux les Montréalais, la Ville Montréal s'est dotée, à l'automne 2014 d'un Bureau de l'expérience client. C'est ainsi, que pour s'assurer de développer l'expérience client souhaitée par ses citoyens et ses gens d'affaires, le Bureau a notamment mis en place des actions lui permettant de bien capter et comprendre leurs besoins et leurs attentes. Mais au-delà de capter et comprendre, il est également impératif de pouvoir mesurer, comparer et qualifier l'évolution de la satisfaction dans le temps. C'est pourquoi, dès la mise en œuvre des premiers sondages de satisfaction à l'automne 2014, lesquels constituent notre mesure de base, il a été convenu de suivre l'évolution de la satisfaction aux deux ans. Cette récurrence a d'ailleurs été annoncée lors du dévoilement des résultats en juillet 2015.

De fait, dans la foulée, au mois de juillet 2015, du lancement des activités du Bureau de l'expérience client, la Ville de Montréal a dévoilé les résultats de trois sondages de satisfaction menés auprès des citoyens montréalais et un sondage de satisfaction mené auprès des gens d'affaires, tous réalisés au cours de l'automne 2014.

**Sondages de satisfaction auprès des citoyens (2014)**

- Sondage de satisfaction des citoyens à l'égard des services collectifs
- Sondage de satisfaction des citoyens à l'égard des services individuels
- Sondage de perceptions à l'égard de plusieurs municipalités

**Sondage de satisfaction auprès des gens d'affaires (2014)**

- Étude de satisfaction des entreprises à l'égard des services municipaux

Alors que les données pour la Ville ont une marge d'erreur inférieure à 3 %, les données spécifiques des arrondissements se limitent à l'observation de tendances en raison des marges d'erreur de +/- 10 %.

Aussi, pour atteindre une marge d'erreur raisonnable de 5 % par arrondissement, un échantillon approximatif de 400 répondants par arrondissements est prévu pour le sondage de satisfaction des citoyens à l'égard des services collectifs (1) en 2016.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal accorde un contrat de services professionnels pour sonder l'évolution du niveau de satisfaction des citoyens et des gens d'affaires à l'égard de ses services.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Réaliser quatre sondages de satisfaction afin de mesurer l'évolution du niveau de satisfaction des citoyens et des gens d'affaires de la Ville de Montréal. À cet effet, les données principales des quatre sondages de satisfaction se doivent d'être comparables. De façon générale, les sondages devront répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Évaluer le niveau de satisfaction globale.
- Évaluer la perception des utilisateurs à l'égard de la qualité des différents services.
- Évaluer les caractéristiques de chacun des services municipaux.
- Évaluer les dimensions de l'expérience de service les plus importantes.
- Mesurer les différences en fonction de critères spécifiques.

La firme choisie a pour mandat de :

- Prévoir les plans d'échantillonnage pour assurer la représentativité des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

*§ Pour le sondage de satisfaction à l'égard des services collectifs, prévoir un plan d'échantillonnage stratifié de +/- 400 par arrondissement afin de s'assurer que la marge d'erreur maximale à un niveau de confiance de 95 %, soit 19 fois sur 20, de 5 % par arrondissement.*

- Élaborer les questionnaires à partir des besoins d'information identifiés et des questionnaires des sondages de satisfaction de 2014.
- Analyser les résultats en fonction des besoins d'information et des objectifs spécifiques de chaque sondage.
- Produire un rapport complet par sondage pour la Ville de Montréal.
- Produire un rapport sommaire par arrondissement en combinant les résultats des sondages sur les services collectifs et individuels.
- Réaliser au minimum deux présentations orales des résultats des quatre sondages.

Le montant total du contrat est de 215 923,05 \$, taxes incluses. Il s'agit d'un montant forfaitaire. Le tableau ci-dessous présente le coût des quatre volets du mandat.

	<b>Tarifs (avec taxes)</b>
Sondage de satisfaction des citoyens à l'égard des services collectifs	152 686,80 \$
Sondage de satisfaction des citoyens à l'égard des services individuels	32 537,93 \$
Sondage de perceptions à l'égard de plusieurs municipalités	6 898,50 \$
Étude de satisfaction des entreprises à l'égard des services municipaux	23 799,83 \$
<b>Total</b>	<b>215 923,05 \$</b>

## JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement confirme les informations suivantes dans son intervention de ce dossier :

- 9 entreprises se sont procuré le cahier de charges
- 7 entreprises ont déposé une soumission
- Un comité de sélection de 4 personnes, accompagnées d'un agent d'approvisionnement, a analysé l'ensemble des propositions. Parmi les propositions, 6 soumissionnaires ont obtenu la note de passage et leurs enveloppes de proposition furent conséquemment ouvertes. Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette évaluation.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Rang</b>
Léger	86,1 %	6,30	215 923,05 \$	1
BIP bureau d'intervieweurs professionnels	83,3 %	6,13	217 302,75 \$	2
Advanis Jolicoeur	72,4 %	6,02	203 275,80 \$	3
Stratégie Organisation et Méthode SOM	84,6 %	5,11	263 292,75 \$	4
CROP	82,8 %	5,05	263 005,31 \$	5
Ad Hoc recherche	74,5 %	5,01	248 748,41 \$	6
Dernière estimation réalisée			210 000,00 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			5 923,05 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ( <i>l'adjudicataire - estimation / estimation</i> ) x 100			2,82 %	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			17 302,75 \$	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>l'adjudicataire - estimation / estimation</i> ) x 100			8,24 %	

– Le montant de la soumission de l'adjudicataire est supérieur de 5 923,05 \$ à l'estimation (210 000,00 \$, avec taxes), ce qui représente un écart inférieur à 3 % avec l'estimation. La différence s'explique par la difficulté de prévoir à l'avance tous les détails qui pourraient déterminer le prix d'un tel mandat.

– On observe de très grands écarts entre les tarifs des différentes soumissions. Les diverses méthodologies de recherche disponibles influencent de façon importante les coûts. Il est important de mentionner

que l'adjudicataire a offert un rabais à la Ville de Montréal de près de 30 %.

– La firme sélectionnée, soit Léger, s'est distinguée par son offre répondant en tout point aux spécifications de l'appel d'offres. Elle a obtenu une note intérimaire de 86,1 % lors de l'évaluation, soit la plus haute de tous les soumissionnaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget du Bureau de l'expérience client. Par conséquent, il n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce mandat permettra à la Ville de Montréal de mesurer l'évolution du niveau de satisfaction des citoyens et des gens d'affaires et d'évaluer l'efficacité de ses actions. Ces sondages constituent la mesure de base de la Ville et reflètent la volonté de l'Administration d'avoir un portrait factuel des besoins des Montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, il n'y aura pas d'opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

<b>Étapes subséquentes du projet</b>	<b>Dates limites</b>
Rencontre de démarrage	17 août 2016
Collecte de données – Sondage 1	19 septembre 2016
Collecte de données – Sondage 2	26 septembre 2016
Collecte de données – Sondage 3	3 octobre 2016
Collecte de données – Sondage 4	14 novembre 2016
Rapports préliminaires – Sondages 1 (incluant un modèle de rapport pour les arrondissements), 2 et 3	1 <sup>er</sup> novembre 2016
Rapport préliminaire – Sondage 4	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Rapports finaux – Sondages 1 (incluant les 19 rapports des arrondissements), 2 et 3	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Rapport final – Sondage 4	Décembre 2016
Transformation de fichiers sur format ouvert – Fermeture de projet	Février 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**



### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BISSONNETTE  
Secrétaire de direction,  
au nom de Robert Aucoin, agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-08

Mélissa BOURDON  
conseiller principal (specialite)

CE : 20.034  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160490001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Beaudoin-Hurens inc. pour la fourniture de services professionnels relatifs à la production d'un avant-projet préliminaire pour deux secteurs spécifiques de la rue Sherbrooke Est et la mise à jour du concept d'aménagement global, entre la 40e rue et la rue Notre-Dame pour une somme maximale de 176 778,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15351 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture des services professionnels requis pour la production d'un avant-projet préliminaire de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -- Pointe-aux-Trembles, pour une somme maximale de 176 778,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15351;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 16:34

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160490001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Beaudoin-Hurens inc. pour la fourniture de services professionnels relatifs à la production d'un avant-projet préliminaire pour deux secteurs spécifiques de la rue Sherbrooke Est et la mise à jour du concept d'aménagement global, entre la 40e rue et la rue Notre-Dame pour une somme maximale de 176 778,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15351 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un plan d'aménagement de la rue Sherbrooke Est, entre la 40<sup>ème</sup> Avenue et l'intersection avec la rue Notre-Dame, dans le quartier Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, a été conçu en 2000. Hybride entre le "parkway" et le "boulevard urbain", ce plan prévoit l'amélioration du cadre de vie, de l'entrée de ville et de la présence végétale dans le secteur, et tient compte de la présence de grands parcs et de la coulée Grou à proximité. Différentes interventions conformes à ce plan ont été réalisées depuis sa conception, notamment:

- l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Notre-Dame;
- la démolition de la structure étagée à l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa;
- la construction d'un nouveau viaduc ferroviaire à l'ouest de la rue Réal-Benoît;
- la construction de la gare Pointe-aux-Trembles du train de l'Est et d'un accès à celle-ci;
- la construction de contre-allées de desserte locale en bordure des voies artérielles de la rue Sherbrooke.

Les prochaines phases de réalisation du projet, prévues en 2018, concernent notamment le tronçon "1" situé entre la 40<sup>ème</sup> Avenue et la rue Réal-Benoît ainsi que l'intersection de la rue Sherbrooke et du boulevard Guin.

Une mise à jour du plan d'aménagement, pour l'adapter aux meilleures pratiques en aménagement durable et s'assurer d'optimiser les investissements publics requis, est requise avant de procéder aux prochaines phases de construction du projet.

Le mandat de services professionnels visé par le présent sommaire concerne la production de variantes d'aménagement qui permettront à l'Administration municipale de statuer sur le concept d'aménagement révisé à retenir, puis l'élaboration de l'avant-projet préliminaire d'aménagement. Ce travail permettra de franchir le point de passage vers la production des plans et devis, qui feront l'objet d'un appel d'offre et d'un mandat distincts.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

*CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).*

*CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel.*

## **DESCRIPTION**

Le mandat de services professionnels faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à :

- comparer différentes variantes d'aménagement, notamment pour le tronçon "1" situé entre la 40<sup>ème</sup> Avenue et la rue Réal-Benoît ainsi que pour l'intersection de la rue Sherbrooke et du boulevard Gouin, qui constitueront les prochaines phases de réalisation;
- finaliser l'avant-projet préliminaire pour ces tronçons, suite au choix de la variante d'aménagement optimale par l'Administration municipale;
- harmoniser le concept d'ensemble à l'avant-projet préliminaire qui sera conçu pour ces tronçons;
- permettre de franchir le point de passage vers la production des plans et devis pour les prochaines phases de réalisation.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation du mandat permettra à l'Administration municipale de statuer sur le concept d'aménagement à réaliser dans les prochaines phases et de franchir le point de passage vers la production des plans et devis, prévue en 2017, puis vers les prochaines phases de réalisation du projet prévues en 2018.

### Analyse des soumissions

Les quatre (4) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celle de la firme Axor experts-conseils inc. n'a cependant pas atteint le pointage intérimaire de 70% et est donc jugée non conforme. Les firmes Beaudoin-Hurens inc., Les Services intégrés Lemay et associés inc. et Les services EXP inc. ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire et sont donc conformes.

Les notes intérimaires et finales ainsi que les prix sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix total (taxes incluses)
Beaudoin-Hurens inc.	84,17	7,59	176 778,66 \$
Les services EXP inc.	81,67	6,17	213 451,09 \$
Les Services intégrés Lemay et associés inc.	74,50	6,02	206 955,00 \$

Dernière estimation réalisée (estimation à l'interne)	229 950,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) = (l'adjudicataire - estimation)	-53 171,34 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) = [((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100]	-23,12 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) = (2 <sup>ème</sup> note finale - adjudicataire)	+ 36 672,43 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) = [((2 <sup>ème</sup> note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100]	+ 20,74 %

La firme Beaudoin-Hurens inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres. Elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 11 juillet 2016 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services qui s'élève à 176 778,66 \$ incluant toutes les taxes applicables, et conformément aux documents de l'appel d'offres 16-15351. L'écart de - 23,12 % entre la soumission de la firme retenue et la dernière estimation s'explique par le fait que les taux horaires des principaux contributeurs sont plus bas que les taux prévus à l'estimation. Il s'explique également par le fait que l'effort indiqué pour la synthèse des données existantes est moins important que prévu.

Précisons que le présent dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé, Beaudoin-Hurens inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 176 778,66 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'intégration de certains paramètres lors de la révision du concept d'aménagement vise à permettre de:

- réduire la dépendance à l'automobile par l'intégration de voies réservées au transport collectif et l'aménagement d'une piste cyclable en site propre;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie par des mesures de rétention en surface dans les espaces paysagers;
- augmenter le verdissement, réduire les îlots de chaleur et contribuer à faire passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Répondre aux attentes de l'Administration municipale concernant la mise à jour du concept d'aménagement; permettre le choix d'un concept définitif et la production d'un avant-projet préliminaire; permettre le passage aux plans et devis pour les prochaines phases de réalisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Octroi et réalisation du mandat:**

Comité exécutif et octroi du contrat: 11 août 2016

Début du mandat: 12 août 2016

Présentation intermédiaire au CCGPE (option d'aménagement à retenir): octobre 2016

Fin du mandat (incluant l'APP final) : 16 décembre (date de remise du rapport final)

### **Étapes subséquentes prévues:**

Production prévue des plans et devis (appel d'offres subséquent): mars à septembre 2017

Appel d'offres subséquent relatif au contrat de construction : octobre 2017

Chantier : 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Sylvain FELTON, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 22 juillet 2016  
Richard JOSEPH, 22 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François GAGNÉ  
Conseiller en aménagement - Chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

Le : 2016-07-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2016-07-27





**Dossier # : 1166688015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres pour une somme maximale de 579 219,36 \$ contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15254 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 579 219.37 \$, taxes incluses, pour un contrat de services professionnels, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC | TRAME-VERTE firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 526 563.06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 16:18

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166688015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres pour une somme maximale de 579 219,36 \$ contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15254 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est devenu maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public dans le cadre du plan de la forêt urbaine. Le SGPVMR s'est adjoint au Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché privé pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres de calibre. Après attribution d'un contrat de plantation, d'arrosage et d'entretien (AO15-14275), ainsi qu'un contrat de surveillance des plantations (AO16-15120), la Ville de Montréal a amorcé les travaux de plantation de 5 400 arbres sur le domaine public (rues et parcs). Les travaux de plantation ont débuté à l'automne 2015 et se sont terminés à la fin du printemps 2016. En attendant les résultats de l'appel d'offres 16-15070 qui permettrait d'établir le nombre total d'arbres à entretenir d'ici 2018, un contrat (AO16-15085) fut attribué au printemps 2016, afin d'effectuer la surveillance de l'entretien, de l'arrosage et du suivi de la garantie de ces 5 400 arbres pour la période comprise entre le mois d'avril et décembre 2016.

En 2016, un contrat de plantation et d'entretien (AO16-15070), ainsi qu'un contrat de surveillance des plantations (AO16-15087) ont été attribués. Le nombre d'arbres à planter sur le domaine public (rues et parcs) est d'environ 4 275. Les travaux de plantation se dérouleront de la fin de l'été à la fin de l'automne 2016.

Le présent mandat regroupe les activités de surveillance pour les deux contrats d'entretien, d'arrosage et de suivi de la garantie: la partie résiduelle du contrat AO15-14275 et la totalité du contrat AO16-15070. La période couverte s'étend donc du mois de septembre 2016 à la fin de juin 2019. Cependant, si des arbres sont remplacés au cours des deux (2) années suivant la plantation, ces activités pourraient se poursuivre au delà de cette période. Ces activités de surveillance ainsi regroupées couvrent l'ensemble des plantations 2015 et 2016 incluses dans les deux contrats, soit environ 9675 arbres au total (voir Annexe 3\_Tableau des contrats). Ce type de chantier requiert une surveillance soutenue. Les ressources humaines, ainsi que l'équipement qui sont nécessaires pour assurer une surveillance adéquate sont élevés, mais limités à la période des travaux (du printemps à l'automne).

Afin de répondre à ces besoins, l'appel d'offres AO16-15254 a été lancé (voir Annexe 1). Il fut affiché publiquement sur le site de la Ville de Montréal, ainsi que sur SÉAO et le journal Le Devoir le 25 mai 2016. La durée de la publication a été de 20 jours. Au cours de cette période, 1 addenda fut émis (voir pièce jointe).

Une (1) soumission a été reçue le 13 juin 2016.

Selon les clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14275 (4 soumissionnaires).

CM16 0606 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soumissionnaires).

CE16 0857 - 25 mai 2016 - 1 - Approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 378 267,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15087 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (2 soumissionnaires);

CE16 1068 - 15 juin 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres, pour une somme maximale de 135 082,75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15085 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (2 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 16-15254 prévoit l'octroi d'un (1) contrat de services professionnels afin d'assurer la surveillance du contrat d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie d'environ 9675 arbres plantés dans dix-huit (18) arrondissements de la Ville de Montréal qui ont opté de participer au programme intensif de plantation du SGPVMR, éditions 2015 et 2016, dans le cadre des contrats de plantation AO15-14275 et AO16-15070.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels à forfait incluant la surveillance des travaux d'arrosage et d'entretien, ainsi que le suivi de la garantie. Ces services devront respecter les exigences inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 16-15254.

## JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (10% contingences)	Total
Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte	77,7 %	2,42	526 563.06 \$	52 656.31 \$	579 219.37\$
Dernière estimation réalisée			997 403.39\$		997 403.39\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(470 840.33) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					(47.21) %

L'écart de 470 840.33 \$ (47.21 %) entre l'estimation réalisée par le SGPVMR et la soumission de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte (Voir Annexe 2) peut être attribué, en partie, au fait que l'estimation du SGPVMR fut revue à la hausse afin de s'ajuster au marché. En effet, lors du dernier lancement de contrat de surveillance (AO15-15085) l'estimation réalisée par le SGPVMR avait été de 21 % inférieure au plus bas soumissionnaire conforme malgré le fait que l'évaluation de coût de la main d'oeuvre s'était appuyée sur cinq (5) soumissions récentes pour des besoins similaires (voir contrat gré à gré AO15-6817). À l'inverse, la firme Trame-Verte a revu à la baisse, et de façon significative, l'estimation des coûts par rapport à la soumission du précédent contrat de surveillance (AO15-15085) qu'elle avait obtenu. Il est possible que ces nouveaux taux reflètent un désir de percer le marché, puisqu'il s'agit ici d'une jeune entreprise en expansion rapide, qui a soumissionné maintes fois sur des appels d'offres issues du SGPVMR, et qui a remporté plusieurs de ces contrats au cours des deux dernières années. Aussi, pour le mandat réalisé précédemment, plusieurs tâches techniques avaient été effectuées par des professionnels et des séniors parce qu'à ce moment-là, c'est ce qui constituait la majeure partie de l'équipe. Dans le présent mandat, ces tâches seront dévolues à des technologues, ce qui aura pour effet de réduire de façon importante les coûts associés à la masse salariale. Il faut également considérer que cette firme possède déjà une partie du matériel et des infrastructures nécessaires à la réalisation du contrat qui fait l'objet de ce présent GDD, et qui est dans la continuité de celui qu'elle a obtenu le printemps dernier.

Le principal risque associé à la réalisation conforme des travaux par le mandataire, se situe au niveau de la compréhension des routines d'inspection qui varieront d'une tournée à l'autre, au rythme des plantations effectuées au cours du mandat. L'équipe du SGPVMR fournira l'encadrement nécessaire à l'adjudicataire afin que les séquences et les tournées d'inspection soient respectées.

L'adjudicataire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 13 juillet 2016. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

L'octroi du contrat faisant l'objet du présent GDD doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 22 août 2016 afin de permettre la confirmation du début du contrat

dans les jours suivants, compte tenu du volume élevé des arbres à évaluer par l'entrepreneur dans un délai compris entre l'attribution du contrat et le début des travaux de plantation et du remplacement des arbres morts sous garantie (mi-septembre 2016).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat, incluant les taxes est 579 219.37\$ et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 528 904.49 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt #15-067 – Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense, sera assumée à 100 % par la ville centre.

Cette dépense est ventilée comme suit :

2016 : 76 168.29\$ (taxes incluses)  
2017 : 282 908.37 \$ (taxes incluses)  
2018 : 180 245.92 \$ (taxes incluses)  
2019 : 39 896.76 \$ (taxes incluses)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les plantations réalisées par le Plan de gestion de la forêt urbaine sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Le contrat visant l'entretien et l'arrosage d'environ 9 675 arbres plantés dans le cadre du contrat 15-14275 et 16-15070 permettra de maintenir l'intensification ce Plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat de surveillance d'entretien, d'arrosage et de suivi de garantie s'avère nécessaire pour contrôler la qualité des efforts déployés dans le but de pérenniser nos actifs (arbres plantés). Il participe ainsi à maintenir l'engagement de hausser la canopée prise dans le cadre du PDDCM. Ce contrat est le seul outil qui nous permet de vérifier la conformité de l'exécution des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Période visée pour la surveillance des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie : 15 septembre 2016 au 31 octobre 2018  
Fin du contrat : fin juin 2019

Séance visée pour l'approbation du comité exécutif : 10 août 2016  
Séance visée pour l'approbation du conseil municipal : 22 août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée BLOUIN  
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-26

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division  
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la

période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette

**Tél :** 514 872-4046

**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1166850006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Geninov Inc.. (395 054,10 \$, taxes incluses)et Transit arpenteur-géomètre Inc. (219 544,76\$, taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1621 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

Il est recommandé de:

1. conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Geninov inc (équipe # 1) au montant de 197 527.05 \$ (incluant contingents, toutes taxes incluses) Geninov inc.(équipe # 2) au montant de 197 527.05 \$ (incluant contingents, toutes taxes incluses) et la firme Transit arpenteur-géomètre inc. au montant de 219 544.76 \$ (incluant contingents, toutes taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux.
2. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville.
3. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2016-07-29 10:53

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166850006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Geninov Inc.. (395 054,10 \$, taxes incluses)et Transit arpenteur-géomètre Inc. (219 544,76\$, taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1621 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme , avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

24 contrats spécifiques dont 19 d'entre eux intégrés aux contrats de la Ville

3 équipes au contrat des travaux intermédiaires (40% plus que d'Habitude)

3 équipes de travaux mineurs couvrant les demandes de modernisation des feux de circulation et les bornes de recharge de véhicules électriques 45 % plus que d'habitude)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14- 1842 - 3 décembre 2014- Approbation préalable de la grille des critères de sélection amendée aux besoins du mandat

Contrats semblables l'an dernier:

CE15 0643 - 15 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme LVM, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (Appel d'offres 1556, lot #1 ))

CM15 0517 - 27 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1556 lot 2)

CE15 0835 - 6 mai 2015 l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (Appel d'offres 1580)

Contrats semblables en 2016

CE 16 0365 - 9 mars 2016 l'octroi aux firmes Englobe et Infrastructel, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1605 lot # 1 et # 2)

CE 16 0482 - 30 mars 2016 l'octroi aux firmes Transit et Géninov, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1606 lot # 1 et # 2)

CE 16 1156 - 6 juillet 2016 la recommandation à la firme Infrastructel pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1618)

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 13 juillet 2016 (séance 43.T.1)

## **DESCRIPTION**

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période d'un an au montant de 225 983,36 \$ taxes incluses pour la période de 7 600 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

La prolongation d'une année permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant la prolongation seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent 7 600 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 800 heures chaque firme)

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance.. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 346 513.30 \$ ( Geninov Inc.) et 192 569.02 \$ (Transit arpenteurs-géomètres)

Imputation 6105. 7715045. 802400. 06819. 54507. 0.0. 160401. 0. 19520 . 0

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, l'autoroute Ville-Marie ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Date de parution: 30 mai 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 16 juin 2016

Début des travaux: environ le 5 septembre 2016

Fin des travaux: environ le 30 septembre 2017 plus les prolongations si applicables

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de l'appel d'offres public, 10 firmes ont pris possession des documents et 5 d'entre elles ont soumis des offres. Les quatre propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Date de parution (SEAO + Constructo)	30 mai 2016
Disponibilité des documents	30 mai 2016
Date de fin de la période d'appel d'offres	16 juin 2016
Durée de l'appel d'offres	16 jours
Preneur d'un cahier de charges :	10 firmes
N'ayant pas soumissionné	, Akifer, Englobe, GHD Consultants, Terrapex Environnement, Services EXP
	5 firmes

Firmes soumissionnaires	Pointage intermédiaire	Lot # 1		Lot # 2		Lot # 3	
		Prix (taxes incluses)	Pointage final	Prix (taxes incluses)	Pointage final	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	79,2	202 068,56 \$	6,4	195 514,38 \$	retenu au lot #1	195 514,38 \$	retenu au lot #1
Groupe Geninov Inc.	71,2	197 527,05 \$	6,1	197 527,05 \$	6,1	197 527,05 \$	6,1
Groupe ABS	77,7	227 937,94 \$	5,6	227 937,94 \$	5,6	227 937,94 \$	5,6
WSP	76	306 938,25 \$	4,1	306 938,25 \$	4,1	306 938,25 \$	4,1
Expert Géo-Conseil Inc.	66	non-conforme		non-conforme		non-conforme	
Coût moyen des soumissions reçues		233 617,95 \$		244 134,41 \$		244 134,41 \$	
Estimation interne		219 602,25 \$		219 602,25 \$		219 602,25 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		-31 549,39 \$ -16%		-46 607,36 \$ -24%		-46 607,36 \$ -24%	
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme		104 869,69 \$ 52%		109 411,20 \$ 55%		109 411,20 \$ 55%	
Écart entre l'estimation interne et la plus basse		-17 533,69 \$ -9%		-22 075,20 \$ -11%		-22 075,20 \$ -11%	
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse		-22 075,20 \$ -10%		-8 335,69 \$ -4%		-8 335,69 \$ -4%	

La firme *Infrastructel* Inc. a été déclarée non-conforme selon :

- l'article 4.4.4. Les techniciens doivent obligatoirement être qualifiés en SST de l'APSAM et
- l'article 3.4.4 La substitution de techniciens entre la période de soumission n'est pas permise entre les appels d'offres et le début du contrat.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André - Ext BAILLARGEON  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2016-07-29

CE : 20.038  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.039  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163334014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Il est recommandé:

d'approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-21 09:37

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le lac des Régates et la plage des îles du Parc Jean-Drapeau situées sur l'île Notre-Dame servent à des fins récréatives et sont munies d'une station de pompage et d'une station de filtration (ces deux stations nommément désignées «station de vidange») installées dans deux bâtiments contigus. Les responsables de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) et de la Ville de Montréal se sont entendus à l'effet de démolir les deux bâtiments contigus existants abritant les équipements des stations de pompage et de filtration et de les regrouper dans un seul et nouveau bâtiment. De plus, la capacité de filtration sera augmentée pour remédier aux problèmes de pollution survenant en périodes estivales.

Le système de pompage de la station de vidange relève de la Ville en vertu d'une entente intervenue en novembre 1996 concernant les rôles et responsabilités des parties quant à l'exploitation, le développement et l'administration du Parc Jean-Drapeau. La SPJD est responsable de la station de filtration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville et la SPJD fixe l'envergure des travaux et le partage des coûts de ce projet.  
Le projet prévoit les travaux suivants ::



- démolir les deux bâtiments existants;
- construire le nouveau bâtiment;
- effectuer les travaux de plomberie, de mécanique, de ventilation et d'électricité;
- augmenter la capacité de filtration;
- mettre à neuf le système de pompage.

Il a été convenu que la participation financière de la Ville sera basée sur 20 % des coûts de l'ensemble des travaux de la station de vidange (donc les travaux relatifs au pompage et à la filtration) ou 100 % des coûts pour le système de pompage uniquement incluant les coûts des honoraires professionnels, contingences, incidences et autres déboursés, suivant le plus petit de ces montants.

## **JUSTIFICATION**

La station de vidange date des années soixante, est désuète et doit être modernisée. Celle-ci sera démolie et un nouveau bâtiment sera construit. L'infrastructure sera remise à neuf et modernisée.

La SPJD et la Ville ont convenu que la SPJD effectuera l'appel d'offres et confiera les travaux à un seul entrepreneur afin de réduire les coûts au minimum

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En vertu de l'entente négociée entre la Ville et la SPJD, la Ville assumera une facture qui sera de 20% des coûts de l'ensemble du projet ou de 100% des coûts relatifs aux équipements de pompage selon le plus petit de ces montants, la SPJD assumant le reste de la facture. C'est cette dernière qui a la responsabilité de mener à bien ce projet..

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les travaux ne sont pas réalisés, la capacité de filtration actuelle ne permet pas d'améliorer la qualité de l'eau de baignade. Le système de pompage doit assurer l'approvisionnement en eau du lac et les pompes ont atteint leur durée de vie utile.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux devront être complétés au plus tard le 31 décembre 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-10

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Surintendant de la Division Entretien

**Approuvé le :** 2016-06-13

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-18



**Dossier # : 1163292003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , Bureau des communications corporatives et du marketing
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder à la Société des célébrations du 375e le droit d'autoriser des tiers à reproduire, adapter, représenter en public, diffuser par tous moyens de communication et distribuer le Logo, pour les Célébrations aux fins de la création, de la production, de la distribution et de la vente de produits dérivés lors des Célébrations.

Je recommande d'accorder à la Société des célébrations du 375e le droit d'autoriser des tiers à reproduire, adapter, représenter en public, diffuser par tous moyens de communication et distribuer le Logo, pour les Célébrations aux fins de la création, de la production, de la distribution et de la vente de produits dérivés lors des Célébrations.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:05

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163292003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , Bureau des communications corporatives et du marketing
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder à la Société des célébrations du 375e le droit d'autoriser des tiers à reproduire, adapter, représenter en public, diffuser par tous moyens de communication et distribuer le Logo, pour les Célébrations aux fins de la création, de la production, de la distribution et de la vente de produits dérivés lors des Célébrations.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a mandaté la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> pour l'organisation, le développement et la réalisation des festivités liées au 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La Ville de Montréal et la Société ont conclu des protocoles d'entente :

**CM12 0932** - Accorder un soutien financier de 175 000 \$ pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de lui confier la promotion, la coordination et l'administration des célébrations prévues en 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

**CM13 0122** - Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet,

**CM14 1028** - Accorder un soutien financier à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

**CM15 1243** - Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, afin de financer les projets de quartier.

**DESCRIPTION**

La Ville désire concéder une licence à la Société aux fins de créer et développer le Logo comportant l'emblème de la Ville et permettre que la Société accorde à des tiers le droit d'utiliser le logo des célébrations durant la période des célébrations pour des produits dérivés ou, plus précisément, des collections de vêtements, accessoires et produits souvenirs officiels du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal affichant le Logo et destinés à la vente au détail).

## **JUSTIFICATION**

La Ville ayant mandaté la Société des célébrations pour l'organisation de toutes les festivités, il faut qu'elle permette à cette dernière d'exercer son rôle et son leadership avec toute la latitude nécessaire à en faire un événement d'envergure respectant les codes et les meilleures pratiques en matière d'organisation événementielle de niveau international.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour la Ville, mais permettra à la Société, qui est un organisme à but non lucratif d'augmenter les budgets liés à l'organisation des Fêtes du 375<sup>e</sup> de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les normes d'approvisionnement de la Ville seront respectées selon les engagements pris dans des sommaires décisionnels antérieurs (voir les décisions antérieures).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre à la Société d'exercer son leadership lors du déploiement des activités du 375<sup>e</sup>, en plus d'éviter la perte de revenus au profit d'entreprises n'ayant aucune légitimité pour la vente de produits promotionnels dérivés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le contrat de licence sera effectif dès l'approbation de la convention et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet est réalisé en conformité.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sandra PALAVICINI, Service des affaires juridiques  
Hugo HENDERSON, Direction générale

Lecture :

Sandra PALAVICINI, 25 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée SALVAS  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-19

Robert PARÉ  
Chef de division relation médias

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-3275  
**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1164956013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes.

Il est recommandé:

- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques que la première installera et en réalisera les aménagements requis dans les limites territoriales de la Ville de Westmount, et ce, dans le cadre du Projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux conditions et stipulations mentionnées à ce document ;
- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet d'acte.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:00

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164956013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Projet Escales découvertes, désigné comme un legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, ce projet offrira aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Les volets 1 et 3 du projet prévoient des interventions à la fois sur des propriétés appartenant à la Ville de Montréal, sur des grandes propriétés institutionnelles comme le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et l'Université de Montréal, ainsi que sur le domaine public de la Ville de Westmount.



Dans le cadre du volet 1, une famille d'objets conçue au croisement du mobilier urbain, de la signalétique et de l'aménagement, sera déployée sur ces différentes propriétés publiques et privées, afin d'inciter la découverte des trois sommets du mont Royal, de mettre en valeur des vues vers son paysage intérieur, ainsi que de révéler des éléments significatifs du paysage et du patrimoine des lieux.

Dans le cadre du volet 3, des aménagements plus conventionnels seront réalisés dans certains secteurs du Site patrimonial du Mont-Royal, de façon à consolider le lien piétonnier entre les trois collines et à faire découvrir aux promeneurs des lieux moins connus de ce site exceptionnel. Les trois secteurs concernés par ce troisième volet sont les suivants : la rue Summit Crescent à Westmount, le secteur des "hauteurs" de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et les abords du chemin de ceinture du Mont-Royal, le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le volet 2, quant à lui, comporte des interventions situées exclusivement sur le domaine public de la Ville de Montréal.

Ainsi, afin de pouvoir réaliser les travaux des différents lots associés aux volets 1 et 3 du projet, des ententes ont dû être négociées avec les quatre partenaires concernés. Le présent sommaire vise l'approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal, laquelle prend la forme d'un acte de donation. Cette entente est la deuxième à faire l'objet d'une approbation par les instances municipales.

### Étapes déjà autorisées

	Date
Approbation de l'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal	CG du 22 juin 2016

### Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date prévue
Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal (acte de donation)	CG du 25 août 2016

### Étapes à venir ultérieurement

	Date prévue
Approbation de l'entente entre la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal (convention de subvention)	CG du 27 octobre 2016
Approbation de l'entente entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal	CG du 27 octobre 2016

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0414 - 22 juin 2016 - Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le projet des Escales découvertes, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente; autoriser la

directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

CG16 0400 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du Projet Escaliers découvertes du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375<sup>e</sup>); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **DESCRIPTION**

Le sommet de Westmount constitue une des trois collines du Mont-Royal. Cette colline est, d'une certaine façon, isolée des deux autres par le chemin de la Côte-des-Neiges. Dans le cadre du volet 1 du Projet Escaliers découvertes, fondé sur la compréhension et l'appréciation des trois sommets de la montagne, il est apparu pertinent d'inciter les promeneurs à découvrir la colline de Westmount et de faciliter leur cheminement vers celle-ci, puis vice versa, c'est-à-dire à partir de celle-ci vers les deux autres sommets. Un système de repères a ainsi été conçu, prenant la forme de pastilles de bronze au sol, de façon à permettre aux piétons de s'orienter à l'extérieur du parc du Mont-Royal et de rejoindre les deux autres collines. Sur le territoire de Westmount, ces repères seront installés dans les trottoirs existants, suivant un parcours privilégié reliant le lac aux Castors, le bois Summit et L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Le système de repères est composé de quelques grandes pastilles permettant aux promeneurs de mieux saisir leur position dans le site, un peu comme le ferait un plan du secteur, ainsi que de plus petites pastilles servant à les guider concrètement situées à des endroits stratégiques du cheminement suggéré. Ces repères en bronze, qui feront l'objet d'un prochain lot de travaux (lot 1B), complètent la famille d'objets (cartes tridimensionnelles, indices et haltes) qui sera déployée dans le cadre du lot 1A du projet. Plus précisément, dans les trottoirs de Westmount, seront incrustés deux grands repères et trois petits, chacun de ces derniers étant composé de trois petites pastilles regroupées. Des portions de trottoirs seront donc reconstruites pour permettre ces installations.

La seconde intervention prévue à Westmount, qui est incluse dans le lot 3A du projet, pour lequel le contrat d'exécution a déjà été octroyé en juin dernier, concerne un court tronçon de la rue Summit Crescent menant à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. En lien direct avec les interventions prévues dans le secteur des "hauteurs" de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, le réaménagement de ce tronçon de rue, qui traverse la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe, vise à bonifier le lien piétonnier entre le sommet de Westmount et cette grande propriété institutionnelle, tout en mettant en valeur cette partie méconnue du Site patrimonial du Mont-Royal. Les travaux consistent à transformer cette portion de rue asphaltée en un sentier de largeur réduite, en criblure de pierre. Permettant, malgré tout, la circulation occasionnelle de véhicules routiers de service, d'urgence ou autres. Cette voie sera dorénavant destinée aux piétons. De part et d'autre de ce sentier, les espaces dégagés seront renaturalisés, en continuité avec le boisé existant.

Ces interventions, soit l'implantation des repères et le réaménagement de la rue Summit Crescent, ont été développées en concertation avec les représentants concernés de la Ville de Westmount.

Les grandes lignes de l'entente convenue entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal sont les suivantes :

- La Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount, en pleine et absolue propriété, tous les biens qu'elle installera dans le cadre de ce projet. La Ville de Montréal assume donc tous les coûts de ces travaux.
- La Ville de Montréal est responsable de la réalisation des travaux, conformément aux plans et devis acceptés par la Ville de Westmount et aux règles de l'art.
- Pendant toute la durée de l'entente, la Ville de Westmount doit maintenir et entretenir, à ses frais, les aménagements et les objets signalétiques (repères) installés par la Ville de Montréal.
- Dans le cas où les objets signalétiques (repères) seraient brisés, retirés ou volés par un tiers, la Ville de Montréal verra à leur réparation ou à leur remplacement.
- La Ville de Westmount doit faire en sorte que le sentier Summit Crescent soit carrossable en tout temps, été comme hiver.
- La durée de l'entente est de 25 ans.

## **JUSTIFICATION**

La naissance du Projet Escaliers découvertes est fondée sur l'accessibilité et la découverte du grand territoire du Site patrimonial du Mont-Royal et de tous ses joyaux. Afin de mettre en oeuvre ce projet, qui contribue au décloisonnement de la montagne, des démarches de planification participative et de concertation auprès des grands propriétaires du mont Royal ont été nécessaires. Ces démarches constituent l'une des clés du succès de ce projet. Fruit de ce travail de concertation, l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal est requise pour effectuer les travaux d'aménagement et d'installation des objets signalétiques (repères) à l'intérieur du domaine public de Westmount, pour définir les modalités d'entretien et pour assurer la pérennité de ces aménagements et de ces objets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent sommaire décisionnel n'a pas d'implication financière directe.

À titre indicatif, la valeur totale des travaux sur le territoire de Westmount (une partie des lots 1B et 3A) est d'environ 200 000 \$, contingences et taxes incluses.

À titre de rappel, l'enveloppe budgétaire globale pour le Projet Escaliers découvertes est de 8,26 millions de dollars. Ce projet sera subventionné à 50 % par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le Projet Escaliers découvertes contribue globalement à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel. Toutes les interventions prévues dans le cadre de ce projet ont été planifiées et seront réalisées dans le respect du milieu environnant.

De plus, en impliquant activement les grands propriétaires du site, dont la Ville de Westmount, la Ville de Montréal démontre sa préoccupation envers l'acceptabilité sociale du projet et s'assure de sa pérennité à long terme.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les interventions prévues sur la colline de Westmount sont importantes pour le Projet Escaliers découvertes, car elles contribuent à lier ce sommet plus isolé aux deux autres

collines du mont Royal. Bien qu'il existe d'autres possibilités pour améliorer significativement ce lien, les interventions du projet actuel, en favorisant l'orientation spatiale et en améliorant l'expérience des promeneurs sur une partie du parcours, participent concrètement à l'accessibilité et la découverte du Site patrimonial du Mont-Royal. La Ville de Westmount est un partenaire important dans tous les projets de mise en valeur de la montagne.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De façon générale, pour chaque lot de travaux du projet, une opération de communication a été ou sera élaborée avec le Service des communications, suivant le déroulement des chantiers.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Entente**

- Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal : CG du 25 août 2016
- Signature de l'entente par les deux parties : septembre 2016
- Fin de l'entente : septembre 2041 (soit 25 ans après la date de signature de l'entente)

### **Lot 3A (qui inclut les travaux de réaménagement de la rue Summit Crescent à Westmount) :**

- Début du contrat du lot 3A : août 2016
- Fin des travaux du lot 3A : mai 2017

### **Lot 1B (qui inclut les travaux de fabrication et d'installation des repères à Westmount) :**

- Appel d'offres public pour l'exécution des travaux du lot 1B : octobre 2016
- Octroi de contrat pour l'exécution des travaux du lot 1B : CE en décembre 2016
- Début du contrat du lot 1B : janvier 2017
- Fin des travaux du lot 1B : juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia VILLENEUVE  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-20

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette.

**Tél :** 514 872-4046

**Approuvé le :** 2016-07-27

CE : 20.043  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.044  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.045  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1164069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 106 651 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-104).

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m<sup>2</sup>, à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 13:15

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164069009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La subvention est de 106 651 \$ pour toute la durée du bail (Bâtiment 2453-104).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle et artistique. Il abrite plusieurs organismes tels que, Danse-Cité inc., Van Grimbe Corps Secrets, Regroupement québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002, l'organisme Culture Montréal occupe, à titre gratuit, le local numéro 317 situé au 3<sup>e</sup> étage du Centre Strathearn. En août 2005, Culture Montréal a conclu une autre entente, à titre gratuit, afin de louer le local 314 situé aussi au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble. De plus, en août 2006, le local 315 devenu vacant, l'organisme a conclu une troisième entente afin d'occuper ce dernier. Conséquemment, l'organisme occupe, à ce jour, des locaux d'une superficie totale de 165,35 mètres carrés, utilisés à des fins socioculturelles.

Culture Montréal désire renouveler la location de ses espaces qui viendront à échéance le 30 novembre prochain. La location de ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme. La mission de l'organisme est d'affirmer le rôle central des arts et de la culture dans toutes les sphères du développement de Montréal : l'économie, les affaires, la politique, l'aménagement du territoire, l'éducation, la vie sociale et communautaire tout en favorisant la diversité culturelle, la relève, les pratiques émergentes et l'art public.

Le Service de la culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger le contrat de prêt de local. Conséquemment, le présent sommaire vise à approuver une prolongation du contrat de prêt de locaux pour un terme additionnel de 3 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0161 – le 24 février 2014 - approuver le nouveau contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins socioculturelles.

CM10 0695 – le 20 septembre 2010 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, des locaux au 3<sup>e</sup> étage du 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m<sup>2</sup>, pour une durée 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 jusqu'au 30 novembre 2013.

CM06 0495 - le 28 août 2006 – approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée 56 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

CE05 1661 – le 17 août 2005 - approuver un projet de bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, le local 314 situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005.

CE05 1660 – le 17 août 2005 - approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, le local 317 situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

CE04 0214 – le 4 février 2004 - approuver un projet de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, le local 317 situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

CE02 1909 – le 20 octobre 2002 - approuver un projet de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Culture Montréal, aux fins d'activités socioculturelles, le local 317 situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2002.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier a pour but d'approuver le projet de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 165,35 m<sup>2</sup>, à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du contrat de prêt de local;

Le Locataire a la responsabilité de veiller, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives nécessaires à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## **JUSTIFICATION**

La SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants. Le terme au contrat de prêt de local est de 3 ans et permettra à l'organisme de poursuivre sa mission.

Culture Montréal est un organisme à but non lucratif qui, selon le SDC, contribue activement au développement culturel de la métropole. Cet organisme qui rallie les forces vives de la métropole en matière d'art et de culture, est un partenaire de premier plan de la ville, et ce, depuis plusieurs années. Enfin, Culture Montréal est également un membre du comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le loyer est gratuit.

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 193 \$/m<sup>2</sup> et 237 \$/m<sup>2</sup>.

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 106 651 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante :  $(193 \text{ \$/m}^2 + 237 \text{ \$/m}^2) / 2 \times 165,35 \text{ m}^2 \times 3 \text{ ans} = 106 650,75 \text{ \$}$

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation (électricité, entretien courant et sécurité) pour ces locaux est d'environ 6 543 \$.

Le local sera facturé au SDC selon les directives de facturation internes.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par Culture Montréal au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	<b>Total</b>
Soutien financier SDC	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	<b>300 000,00 \$</b>
Immobilière	28 440,00 \$	28 440,00 \$	28 440,00 \$	<b>85 320,00 \$</b>
Total annuel	<b>128 440,00 \$</b>	<b>128 440,00 \$</b>	<b>128 440,00 \$</b>	<b>385 320,00 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail : CM: août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet de contrat de prêt de local est conforme aux politiques et aux pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle est intégrée au document.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Gina TREMBLAY, Service de la culture  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Marc FERLAND, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Marc FERLAND, 22 juillet 2016  
Gina TREMBLAY, 15 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-13

Suzie DESMARAIS  
Chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-19

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des  
services administratifs, en remplacement de  
Marie-Claude Lavoie, directrice de Service  
jusqu'au 24 juillet 2016 inclusivement

**Approuvé le :** 2016-07-20



**Dossier # : 1164565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal. La dépense totale est de 1 271 970 \$ (non taxable). Bâtiment 3165

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 m<sup>2</sup> (4 711 pi<sup>2</sup>) de l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources et utilisé pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-02 10:41

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal. La dépense totale est de 1 271 970 \$ (non taxable). Bâtiment 3165

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 1<sup>er</sup> février 1997, un bâtiment appartenant à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, situé au 4139, boulevard des Sources. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, suite à la fusion des municipalités de l'Île de Montréal, le bâtiment est devenu la propriété de la Ville de Montréal, puis, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour faire suite à la reconstitution de douze municipalités de l'Île de Montréal, le bâtiment a été transféré à la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Ce transfert de titres de propriété découle d'une résolution du comité de transition en 2005 et de l'effet du Décret concernant l'agglomération de Montréal.

Étant donné que les services d'agglomération utilisent des bâtiments appartenant aux villes liées, le gouvernement du Québec a déposé un décret pour encadrer le remboursement des coûts réels attribuables à l'occupation de ces immeubles. En effet, l'article 42 du Décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit notamment que la Ville de Montréal peut continuer d'occuper un immeuble appartenant à une municipalité reconstituée pour l'exercice d'une compétence d'agglomération; la municipalité reconstituée a alors droit au remboursement de toutes dépenses réelles attribuables à l'occupation de la Ville de Montréal.

Ainsi, afin d'assurer une bonne gestion de ces immeubles et d'assurer la pérennité de ceux-ci, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de conclure des ententes avec toutes les villes reconstituées qui logent les occupants relevant des services d'agglomération. À ce jour, le SGPI a conclu trois ententes d'occupation, soit la caserne de pompiers 74 avec la Ville de Mont-Royal, la caserne de pompiers 63 avec la Cité de Dorval et la caserne de pompiers 61 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG14 0144 - 27 mars 2014 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de Ville de Dollard-des-Ormeaux un espace au 10, rue Sunnydale, pour loger la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 1 150 200 \$, sans taxe.

Résolution CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers n° 63, la prévention et les premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 1 737 870 \$ sans taxe.

Résolution CG11 0447 - 22 décembre 2011 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de Ville de Mont-Royal un espace au 10, avenue Roosevelt pour loger la caserne de pompiers n° 74 du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 589 645 \$, sans taxe.

Résolution 05-12-328 - Comité de transition de l'agglomération de Montréal - 21 décembre 2005 - Liste des immeubles transférés.

## **DESCRIPTION**

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue, du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, d'une superficie de 437,67 m<sup>2</sup> (4 711 pi<sup>2</sup>) pour les besoins du poste de quartier 4 du SPVM. Le terme de l'entente est de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2025. L'entente d'occupation peut être résiliée par la Ville de Montréal en tout temps sur avis de 12 mois. Les frais d'exploitation sont remboursés aux coûts réels et ils sont estimés à 27,00 \$/pi<sup>2</sup> pour l'année 2016. À titre d'exemple, les frais d'exploitation incluent l'entretien et la réparation des lieux loués dont les systèmes mécaniques, l'entretien paysager, le déneigement, les frais d'administration et de gestion, etc. En ce qui concerne les frais d'administration et de gestion, ils ont été établis à un pourcentage fixe des frais d'exploitation, soit 12,5 %. Ce pourcentage représente, selon estimation, les coûts réels attribuables à la gestion et à l'administration de l'immeuble. La dépense totale de remboursement des frais d'exploitation pour le terme est estimée à environ 1 271 970 \$ (soit +/- 127 197 \$ annuellement).

Par ailleurs, l'entente d'occupation prévoit que la Ville de Montréal doit contribuer au remboursement de certaines dépenses capitalisables, telles que définies à l'article 8. Cependant, cette contribution doit faire l'objet d'une approbation de la Ville de Montréal au préalable.

## **JUSTIFICATION**

Cette entente d'occupation permettra aux deux parties de définir leurs rôles respectifs et d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de la gestion de l'immeuble et du remboursement des dépenses d'exploitation. La résolution du conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux qui entérine l'entente est en pièce jointe.

### Conformité aux lois et règlements:

- L'entente a été préparée par la Ville de Montréal en conformité avec le décret concernant l'agglomération de Montréal.
- L'entente utilisée est la même pour toutes les villes liées et a été validée par le Service des affaires juridiques.



- Comme il s'agit ici d'une entente intermunicipale au sens de la Loi sur les cités et villes, elle n'est pas soumise à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 29.3 de cette Loi.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie 4 711 pi <sup>2</sup>	Historique des frais d'exploitation pour les trois dernières années			Frais d'exploitation estimés pour 2016	Frais d'exploitation pour le terme
	Frais d'exploitation 2013	Frais d'exploitation 2014	Frais d'exploitation 2015		
Loyer de base				n/a	
Frais d'exploitation				22,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Électricité - énergie				5,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Taxes foncières et scolaires				n/a	
<b>Sous-total</b>	<b>18,00 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>16,00 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>22,00 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>27,00 \$/pi<sup>2</sup></b>	
TPS				n/a	
TVQ				n/a	
<b>Total</b>				<b>27,00 \$/pi<sup>2</sup></b>	
<b>Total des frais d'exploitation</b>				<b>127 197,00 \$</b>	<b>1 271 970 \$</b>

Les frais d'exploitation sont estimés à 27,00 \$/pi<sup>2</sup> pour l'année 2016, mais seront remboursés selon les coûts réels sur présentation de facture. En juillet 2015, la Ville de Dollard-des-Ormeaux a repris en main l'entretien de l'immeuble et de ses composantes, ce qui explique l'augmentation des frais d'exploitation. Auparavant, l'entretien minimal était confié à la Direction des immeubles de la Ville.

Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 1 271 970 \$ (non taxable).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 25 août 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-25

Suzie DESMARAIS  
Chef de division par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-29

**Dossier # : 1165008003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la mise en place du Centre international de transfert des connaissances en économie sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 afin de piloter la mise sur pied du centre international de transfert des connaissances en économie sociale et solidaire (CITIES) ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'approuver un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du développement économique;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 16:21

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165008003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 relatif à la mise en place du Centre international de transfert des connaissances en économie sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Du 7 au 9 septembre 2016, la Ville de Montréal sera l'hôte de la troisième édition du Global Social Economy Forum (GSEF). L'association GSEF entend soumettre son plan d'action pour les années 2016 à 2018 lors de son assemblée générale qui se déroulera en marge de l'événement. Dans le but de soutenir la réalisation de la mission de l'association, la Ville de Montréal et le Chantier de l'économie sociale proposent au GSEF la création d'un centre international de transfert des connaissances en économie sociale et solidaire (CITIES). GSEF a reçu avec grand intérêt la proposition de Montréal et souhaite l'intégrer dans son plan d'action.

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'une contribution de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 afin de piloter la mise sur pied de CITIES. Déjà en liaison continue avec l'association GSEF, la Ville de Montréal et le Chantier de l'économie sociale, la Société est la plus à même d'encadrer la mise en place du projet. CITIES aurait pour mission de favoriser la diffusion et le transfert des pratiques et des connaissances en matière d'économie sociale et solidaire au niveau international en appui à l'association GSEF et à sa mission de favoriser la collaboration entre les gouvernements locaux et la société civile pour le développement des territoires.

Le Chantier de l'économie sociale a déjà contribué au démarrage de CITIES par l'octroi d'une somme de 5 000 \$ permettant la réalisation d'étapes préliminaires (création d'une entité juridique et définition des objectifs avec les membres fondateurs).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0399 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour l'organisation du Forum - GSEF2016 prévu les 7, 8 et 9 septembre 2016.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'octroyer une contribution de 25 000 \$ à la Société pour l'organisation du Forum mondial sur l'économie sociale 2016 pour les activités nécessaires au prédémarrage de CITIES. À la suite des travaux préliminaires déjà amorcés, la Société et CITIES verront à concerter les membres fondateurs (Bilbao, Barcelone, Séoul, Montréal) autour du plan d'action, à identifier des pistes de financement, à définir le modèle de gouvernance, à rédiger les règlements généraux, à tenir l'assemblée constitutive du CITIES pendant le GSEF2016, à définir et à réaliser une stratégie de communication à très court terme afin de profiter pleinement des effets de réseautage et de rayonnement fournis par le GSEF2016.

Montréal International a présenté le projet CITIES aux organismes finançant à parts égales le Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour une contribution de 350 000 \$. La Ville de Montréal, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada ont émis des recommandations favorables. Une réponse devrait être livrée au cours de l'été 2016.

## **JUSTIFICATION**

CITIES favoriserait la diffusion et le transfert des pratiques et des connaissances en matière d'économie sociale et solidaire au niveau international, en appui à l'association GSEF et à sa mission de favoriser la collaboration entre les gouvernements locaux et la société civile pour le développement des territoires. Il contribuerait au rayonnement de Montréal dans le secteur de l'économie sociale et pourrait constituer un leg important du Forum mondial de l'économie sociale GSEF2016 par la visibilité internationale qu'il lui procurerait au-delà des 3 jours de congrès. Centre de connaissance, CITIES serait appelé à devenir le point de chute pour toute référence et expertise auprès de grandes organisations internationales (OCDE, ONU, OIT, etc.), auprès de nombreux milieux de la recherche et de la société civile. L'impact de la présence de ce centre à Montréal serait substantiel pour les acteurs de l'économie sociale montréalaise qui verraient leurs initiatives diffusées à travers le monde et auraient aussi un accès facilité à l'expertise mondiale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique (c.r. 105505). Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération.

Chantier de l'économie sociale	5 000 \$
Ville de Montréal	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 \$</b>

Le projet pourrait recevoir une contribution de 350 000 \$ de Montréal International. Une réponse du Fonds de développement international de Montréal est attendu au cours de l'été 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville de Montréal permettrait à la Société de créer le centre CITIES, un organisme porteur pour le rayonnement international de Montréal au-delà du Forum mondial de l'économie sociale GSEF 2016.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le cas échéant, une stratégie de communication sera préparée en collaboration avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2016 : présentation de CITIES à l'assemblée générale de l'association GSEF

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne LAVOIE  
Commissaire a l'économie sociale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-12

Martine ÉTHIER  
Conseiller(ere) économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Approuvé le :** 2016-07-15



**Dossier # : 1164639001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 16 500\$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 5 et 6 août, dans le cadre des Concerts Campbell 2016;

2- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Olympique, le 10 août 2016;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-02 09:02

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164639001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 16 500\$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les grands concerts classiques d'été existent depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la série des Concerts Campbell, la Ville assure la gestion complète des concerts moyennant un virement d'une subvention de 110 000 \$ provenant du Trust Royal qui administre la succession de Charles S. Campbell pour la réalisation de concerts dans les parcs de Montréal. De ce montant, 16 500 \$ sont réservés pour la réalisation de deux concerts de l'Orchestre Métropolitain qui auront lieu dans deux endroits distincts, soit au Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal le 5 août 2016 et au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 6 août 2016.

Un grand concert d'été est offert par l'Orchestre symphonique de Montréal. Historiquement, ce concert avait lieu dans un arrondissement différent d'une année à l'autre. Depuis 2014, l'Orchestre symphonique de Montréal a plutôt choisi de tenir ce concert sur l'Esplanade du Parc Olympique. C'est également cette option qui a été retenue cette année par l'OSM. Le concert se tiendra le 10 août 2016. Cette année, c'est un montant de 40 000 \$ qui est accordé à l'OSM pour assumer différents frais liés à la réalisation de ce concert.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0331- Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

CE15 1324 - 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CE15 0903 – 13 mai 2015 - Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

CE14 1067 – 2 juillet 2014 -Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CE14 0642- 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE13 0385 - 3 avril 2013 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 6 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Ahuntsic, le 2 août 2013

CM12 0546 – Le 18 juin 2012 - Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CE12 0960 - 13 juin 2012 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal pour la présentation de deux concerts d'été dans le cadre des concerts Campbell 2012

## **DESCRIPTION**

L'Orchestre Métropolitain a été fondé en 1981 et compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens professionnels. Depuis 1994, l'Orchestre Métropolitain est partenaire pour la réalisation des concerts d'été de la série des Concerts Campbell. Les concerts auront lieu au Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal le 5 août 2016 et au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 6 août 2016.

L'Orchestre symphonique de Montréal a été fondé en 1934 et sa notoriété est internationale. Avec les années, le grand concert d'été est devenu un événement très attendu pour les Montréalais. Le concert aura lieu au Parc olympique le 10 août 2016.

## **JUSTIFICATION**

L'Orchestre Métropolitain et l'Orchestre symphonique de Montréal sont deux compagnies artistiques de grande renommée, qui se sont donné comme mission la démocratisation de la musique classique qu'ils veulent rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ces missions sont tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Organisme	2015
OM	16 500 \$ (24 % du coût du projet)
OSM	25 000 \$ (40 % du coût du projet)

La contribution financière de 16 500 \$ accordée à l'Orchestre Métropolitain sera imputée à même le budget additionnel de dépenses obtenu suite à la subvention de 110 000 \$ du Trust royal.

La contribution financière de 40 000 \$  
Les crédits ont été réservés par la demande d'achat # 449039

Les détails financiers sont précisés dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ces ententes participent à la qualité de vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approche de démocratisation culturelle des deux grands orchestres montréalais, notamment par l'entremise des grands concerts d'été dans les parcs, permet d'amener la musique classique près des gens, dans leur milieu, et dans différents quartiers du territoire montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Orchestre symphonique de Montréal :  
L'organisme doit respecter un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

Orchestre Métropolitain :  
Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

5 août 2016 - concert le l'Orchestre Métropolitain - Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal  
6 août 2016 - concert le l'Orchestre Métropolitain - parc West Vancouver - Île-des-Soeurs,  
10 août 2016 - concert de l'Orchestre symphonique de Montréal - Parc olympique

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danielle THIBAUT  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-16

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-05-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1165917004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Collectif vers un FSM au Québec pour la réalisation de l'événement Forum social mondial 2016 qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août 2016 / Autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Collectif vers un FSM au Québec pour la réalisation de l'événement Forum social mondial 2016 qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août 2016 dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration d'agglomération vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-08 08:10

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165917004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Collectif vers un FSM au Québec pour la réalisation de l'événement Forum social mondial 2016 qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août 2016 / Autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Collectif vers un FSM au Québec, faisant aussi affaires sous Forum social mondial (FSM) 2016, accueillera à Montréal du 9 au 14 août prochain 50 000 participant(e)s de près de 120 pays pour participer à 1500 activités autogérés. Le FSM 2016 vise à trouver collectivement des solutions aux enjeux de notre temps en proposant des actions qui promeuvent la solidarité internationale, la justice sociale et environnementale, l'économie sociale, la démocratie participative et la reconnaissance du droit égal de toutes et tous à la dignité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal est sollicitée pour aider notamment à assumer les coûts de la cérémonie d'ouverture au Quartier des Spectacles, ainsi que pour organiser l'Agora des initiatives pour un autre monde qui se déroulera au Parc Jarry.

**JUSTIFICATION**

Le soutien financier de la Ville à la tenue de cet événement contribuera au rayonnement de Montréal à l'étranger. À ce jour, 10 000 personnes inscrites proviennent de 115 pays.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 30 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 30 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération devra être virée au budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour ce faire. Ce dossier est sans incidence sur le cadre

financier 2016. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération de par le rayonnement international de l'événement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de cet événement contribue à l'effort de construction d'un monde plus solidaire et durable. L'événement doit avoir un plan de récupération des matières recyclables favorisant une gestion écoresponsable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Selon Collectif vers un FSM au Québec, Tourisme Montréal, partenaire majeur de la tenue de cet événement estime à plus de 14 M\$ les retombées économiques de l'événement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne RAYMOND  
Chef de division - Cadre en reaffectation

Le : 2016-07-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-07-07



CE : 20.051  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166340004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution maximale et non récurrente de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
2. D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Cyclo-Club Lachine, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière;
3. D'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
4. D'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166340004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cyclo-Club Lachine (CCL) est un organisme à but non lucratif constitué le 20 avril 1976 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. CCL organise les *Mardis cyclistes de Lachine* (MCL) depuis 39 ans dans l'arrondissement de Lachine. CCL a adressé une demande de soutien financier à la Ville de Montréal dans le cadre du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme). La demande ne peut pas être traitée à l'intérieur du Programme étant donné que l'événement ne répond pas aux critères spécifiques de celui-ci. Toutefois, considérant le caractère unique de l'événement, son historique au sein de la communauté cycliste et de la communauté montréalaise, ainsi que l'importance de l'événement sur la scène provinciale, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a évalué la demande du promoteur en marge du Programme.

L'organisme demande à la Ville un soutien financier de 250 000 \$ pour la présentation des MCL pour les trois prochaines années. Cette contribution financière serait versée comme suit : 95 000 \$ en 2016, 95 000 \$ en 2017 et 60 000 \$ en 2018. Le soutien technique, matériel et logistique, détaillé en pièce jointe, est déjà fourni par l'arrondissement de Lachine ainsi qu'une contribution financière de 10 100 \$ (CA16 19 0111).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 19 0111 11 avril 2016 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-Club de Lachine pour l'année 2016 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA15 19 0125 13 avril 2015 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2015 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA14 19 0155 12 mai 2014 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2014 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

## DESCRIPTION

Les MCL constituent un événement unique en son genre dans l'est du Canada et une des très rares courses amateurs de cyclisme sur route à Montréal. Ils se tiennent dans l'arrondissement de Lachine depuis 39 ans. Cet événement à caractère métropolitain n'a pas de comparable sportif à Montréal. Il jouit d'une excellente réputation. L'événement attire les cyclistes de niveau élite de l'est du Canada ainsi que des cyclistes professionnels et internationaux. Le rayonnement de cet événement est surtout local, régional et provincial.

Durant 10 semaines, une course de type critérium est présentée tous les mardis soir de juin, juillet et août. Un circuit est fermé dans les rues de l'arrondissement et cinq différentes catégories sont au programme : minime homme et femme, cadet homme et femme, et « Pro-Elite ». Près de 200 coureurs se disputent la victoire chaque semaine.

### Historique du soutien financier de la Ville à l'événement

CCL bénéficie d'un soutien financier annuel de 10 100 \$ de la part de l'arrondissement de Lachine depuis 2014. Aussi, en 2012, le SDSS a octroyé au CCL un soutien financier exceptionnel de 14 000 \$ via le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme) afin d'aider l'organisme à souligner son 35<sup>e</sup> anniversaire.

### Demande de soutien financier 2016

Le présent dossier décisionnel recommande d'accorder un soutien financier total et maximal de 250 000 \$ à l'organisme pour l'événement les *Mardis cyclistes de La chine* pour les années 2016, 2017 et 2018. Cette contribution financière serait versée comme suit : 95 000 \$ en 2016 et 2017, et 60 000 \$ en 2018. Le soutien financier devra être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au projet de convention, dont le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement, le coût du matériel promotionnel, des autorisations, des sanctions et des permis requis, ainsi que toutes autres dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue des MCL jugées acceptables par la Ville. Les versements annuels se feraient comme suit :

Année	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	
2016	65 000 \$ - À la signature de la convention	30 000 \$	Suite à la réception, par la Ville, du bilan final de l'événement et des états financiers vérifiés de l'organisme.
2017	65 000 \$ - 1 <sup>er</sup> mars 2017	30 000 \$	
2018	40 000 \$ - 1 <sup>er</sup> mars 2018	20 000 \$	

### Biens et services

Les coûts engendrés en biens et services pour l'arrondissement de Lachine représentent une valeur de l'ordre de 60 000 \$. Il s'agit notamment de prêt et de transport d'équipements, de l'utilisation gratuite d'un local de bureau dans le chalet du parc LaSalle, de la présence de patrouilleurs, du remorquage des véhicules sur le trajet, d'un camion balai de rue et

citerne, de frais de menuiserie, d'un peintre ainsi que des frais reliés à l'électricité.

### Montage financier

La contribution de la Ville, incluant le soutien financier de l'arrondissement de Lachine, représenterait 70 % du budget prévisionnel en 2016 et 2017, et 47 % en 2018. Le tableau suivant illustre le montage financier prévisionnel annuel de 2016 à 2018, sachant que CCL devra obtenir le soutien d'autres partenaires financiers en 2018 afin de compléter le financement :

<b>Revenus</b>	
Subventions majeures (Ville de Montréal et autres partenaires financiers)	95 000 \$
Soutien financier - Arrondissement de Lachine	10 100 \$
Soutien financier - Député	2 000 \$
Commandites corporatives	27 000 \$
Inscriptions	15 900 \$
<b>Total</b>	<b>150 000 \$</b>
<b>Dépenses</b>	
Frais d'opération	80 000 \$
Frais de promotion	55 000 \$
Frais d'administration	15 000 \$
<b>Total</b>	<b>150 000 \$</b>

### Entente de soutien

Parmi les obligations identifiées dans la convention de contribution, CCL s'engage à :

- Assumer l'organisation et le financement du programme d'activités ainsi que l'entière responsabilité financière liée à la tenue des MCL;
- Transmettre à la Ville une reddition de compte complète, incluant notamment, une revue de presse, un rapport final de l'événement, une étude des retombées économiques, un bilan de visibilité accordée à la Ville et des factures pour des dépenses admissibles équivalant à la contribution financière de la Ville pour l'année en cours;
- Soumettre à la Ville pour approbation, au plus tard, le 1<sup>er</sup> mai de chaque année de la durée de l'entente, les prévisions budgétaires des MCL de l'année en cours; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues.

Par ailleurs, via une résolution adoptée le 30 mai 2016 (p. j.), CCL s'engage à assumer tout dépassement de coûts et tout déficit en lien avec l'organisation des MCL et d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de trouver un partenaire financier majeur d'ici l'année 2018.

## JUSTIFICATION

### Pérennité de l'événement

L'organisateur des MCL demande l'engagement de la Ville pour la période 2016-2018 afin d'assurer la pérennité de l'événement et pour lui permettre de conclure des ententes à long terme avec d'autres partenaires. L'obtention d'autres partenaires financiers à partir de 2018 diminuera ainsi la hauteur du soutien municipal.

### Rayonnement et envergure

Les MCL jouissent d'une réputation dépassant les frontières de Montréal. Leur notoriété et leur niveau de compétition toujours croissant en font un arrêt populaire auprès des cyclistes

internationaux de passage dans l'est du Canada.

### **Retombées sociales et sportives**

La programmation des MCL permet aux jeunes cyclistes d'emprunter le même parcours que les cyclistes de niveau élite en les côtoyant chaque semaine. Cette formule encourage le développement sportif optimal des jeunes cyclistes montréalais.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 250 000 \$, serait financé par le budget de fonctionnement de la Ville. Pour ce faire, une somme totale de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du SDSS.

Pour l'année 2016, il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le SDSS. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier des deux exercices subséquents jusqu'en 2018. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 95 000 \$ serait requis pour l'exercice 2017 et de 60 000 \$ pour l'exercice 2018.

Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En approuvant l'octroi d'une contribution financière d'une valeur maximale de 250 000 \$ au CCL, la Ville contribue à la pérennité des MCL et permet ainsi au CCL d'effectuer les démarches de recherche nécessaires d'un partenaire financier majoritaire d'ici l'année 2018. Si la Ville reporte ou refuse d'approuver le présent dossier décisionnel, elle :

- Pourrait mettre le CCL dans une situation financière précaire;
- Risquerait de perdre la tenue des MCL, ce qui pourrait nuire à sa réputation de Ville d'événements sportifs et freiner le développement du cyclisme compétitif à Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2016 : remise du rapport final à la Ville pour l'édition 2016.

- Juillet 2016 à septembre 2018 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Ted COX, Lachine

Lecture :

Ted COX, 13 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

William MOYLAN  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2016-07-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-25



**Dossier # : 1151103003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 2,8 M \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest);
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à parts égales entre l'agglomération et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:28

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151103003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison du Festival Rio Tinto Alcan (MFRTA), sise dans l'édifice Blumenthal, se situe au cœur du Quartier des spectacles. Le bâtiment s'élève sur 7 étages en bordure de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la Place des Festivals. L'édifice Blumenthal est aussi une propriété de la SQI. Il a été cédé par bail emphytéotique, en avril 2008, au Festival International de Jazz de Montréal (FIJM) pour une période de 20 ans. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) assume actuellement une hypothèque sur cet immeuble pour rembourser les travaux d'aménagement effectués en 2009 par le FIJM afin d'y permettre l'installation de la MFRTA.

Construit en 1910-1911, l'édifice Blumenthal est inscrit au Patrimoine culturel du Québec et cité comme immeuble patrimonial par la Ville de Montréal depuis 1990. Il abrite depuis 2009 la MFRTA et regroupe les différentes activités de l'équipe Spectra telles que le FIJM, les Francofolies, le Festival Montréal en lumière, etc.

Des travaux importants (estimé à 2,8M \$ par la SQI en date du 12 février 2015) sont requis sur l'immeuble, principalement pour refaire la maçonnerie. Des morceaux de la façade principale ce sont détachés, menaçant la sécurité des passants sur la rue Ste-Catherine. Des mesures temporaires de protection ont été mises en place en 2013. Le FIJM n'a pas les moyens financiers pour réaliser lesdits travaux. Le soutien financier demandé à la Ville et au MCC par le FIJM, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal vise à combler cette dépense inattendue pour le FIJM.

En janvier 2016, une contribution spéciale de 112 084 \$ a été versée au FIJM pour des travaux d'urgence sur la façade nord, en lien avec les travaux de construction du Wilder Espace Danse.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0005 - 28 janvier 2016 - Accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ au Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal.

CE16 1167 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet d'approuver un projet de convention entre la Ville et le Festival international de jazz de Montréal visant à autoriser le versement d'un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

L'édifice Blumenthal est un témoin de l'urbanisation et du changement de vocation de la rue Sainte-Catherine au début du XXe siècle. La façade principale de l'immeuble sur la rue Ste-Catherine est composée d'un revêtement de céramique vernissée blanche. La composition de cette façade s'inspire des petits gratte-ciel érigés à Chicago à la fin du XIXe siècle.

La convention entre la Ville et le FIJM prévoit la constitution d'un comité de suivi afin de coordonner la réalisation du projet et le versement de la contribution financière.

### **JUSTIFICATION**

Le MCC et la Ville de Montréal reconnaissent l'importance de la MFRTA dans le Quartier des spectacles et, plus largement, au niveau du rayonnement de Montréal, ville de festivals. Ces travaux urgent visent à consolider la maçonnerie du bâtiment et à assurer la sécurité des citoyens. De plus, ils ont pour but de préserver et mettre en valeur un bâtiment patrimonial, en accord avec les objectifs de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 2 800 000\$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence RCG 16-035 Entente Développement Culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération .

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 2 800 000\$ est subventionnée à 1 400 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 400 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 16-01.03.07.01-0004.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet d'implantation de la MFRTA dans l'édifice Blumenthal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux doivent être réalisés rapidement afin d'assurer la sécurité du public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane RICCI  
Adjoint au directeur, coordonnateur du  
Quartier des spectacles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-15

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

**Tél :** 514 872-1608

**Approuvé le :** 2016-07-20



**Dossier # : 1162839003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal;
2. d'approuver le projet de convention préparé à cette fin et d'autoriser le greffier à le signer pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense entièrement assumée par la ville centrale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:06

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162839003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales et de devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec. Cette année, sous le thème de «L'innovation et l'intégration des compétences au service des collectivités», le CERIU organise la 22<sup>e</sup> édition de son congrès INFRA 2016 qui se déroulera sous la présidence d'honneur de monsieur Lionel Perez, conseiller de ville, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, au Palais des congrès de Montréal du 21 au 23 novembre 2016. Ce congrès abordera divers enjeux dans lesquels chaque intervention sur les réseaux d'infrastructures d'eau, de transports, d'énergie et de télécommunications sollicite la résilience des collectivités pour maintenir les services, densifier, requalifier les milieux bâtis ou implanter des technologies.

Réunissant plus de 1 500 spécialistes en infrastructures, cet événement majeur se veut ainsi le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Plusieurs grandes municipalités et entreprises du Québec ont d'ailleurs déjà confirmé au CERIU leur soutien financier à titre de partenaires au congrès INFRA 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention

à cet effet

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est "La somme de nos compétences au service des citoyens".

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales ».

## **DESCRIPTION**

Par sa contribution financière au montant de 10 000 \$ pour le congrès INFRA 2016 du CERIU, la ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en infrastructures municipales qui favorise le développement du savoir-faire et de l'expertise, mobilise l'expertise multidisciplinaire de décideurs, ingénieurs, urbanistes, gestionnaires et chercheurs et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations. En tant que partenaire "Or" à INFRA 2016, la Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages et d'une visibilité durant les trois jours du Congrès.

Un projet de convention a été préparé afin de préciser les obligations des parties à l'égard de cette participation financière de la Ville à cet événement important. Le projet de convention est en pièce jointe au dossier.

## **JUSTIFICATION**

La présence d'une délégation de la Ville ainsi que sa participation financière à INFRA 2016, qui se tiendra à Montréal, contribueront au rayonnement de Montréal comme un acteur de premier plan en matière de valorisation des infrastructures dans l'espace public au Québec. Par ailleurs, la ville de Montréal concourt à maintenir et à accroître l'expertise de ses employés qui participeront à cet événement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centre et les crédits de 10 000 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Service de l'eau, ainsi que dans celui du Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT). Les fonds seront imputés à parts égales entre les deux unités d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le thème des discussions et des présentations de ce congrès sur l'innovation et l'intégration des compétences au service des collectivités comme une réalité et un défi constant dans la recherche de solutions et de meilleures pratiques pour une saine gestion des infrastructures municipales et de l'espace public.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le congrès se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 au Palais des congrès de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain ROY, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvain ROY, 25 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

Le : 2016-07-25

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-01

**Approuvé le :** 2016-08-01



**Dossier # : 1161155004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Jeune Conseil de Montréal dans le cadre d'une demande de financement et de commandites pour sa 30e édition / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Jeune Conseil de Montréal dans le cadre d'une demande de financement et de commandites pour sa 30<sup>e</sup> édition;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 15:57

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161155004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Jeune Conseil de Montréal dans le cadre d'une demande de financement et de commandites pour sa 30e édition / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Jeune Conseil de Montréal est un organisme à but non lucratif qui promeut l'engagement citoyen chez les jeunes montréalais âgés de 18 à 30 ans. De par ses mandats, il contribue à initier les jeunes à la vie politique municipale, aux enjeux des administrations locales et à contrer le décrochage.

Cette année, l'organisation fête son trentième anniversaire. C'est l'occasion pour eux de souligner tout le chemin parcouru depuis la première édition de la simulation en 1987. En l'occurrence, des activités spéciales sont prévues au calendrier pour l'ensemble de l'année 2016-2017, en dehors de leurs événements réguliers qui ont fait le renom de cette organisation. Ces activités viseront notamment à remplir leur mandat de former des citoyens engagés et responsables qui seront les leaders du Montréal de demain.

La Ville de Montréal a reçu, en mai 2016, une demande de financement et de commandites du Jeune conseil de Montréal pour ses activités 2016-2017. Leurs activités s'inscriront dans le cadre du 375e anniversaire de la métropole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0327 – 21 mars 2016 – Dépôt des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29<sup>e</sup> édition tenue du 22 au 24 janvier 2016

**DESCRIPTION**

Afin de soutenir les activités du Jeune Conseil de Montréal qui fête son trentième anniversaire, la Ville souhaite accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ et agir en tant que partenaire principal dans le cadre des activités 2016-2017 de cette organisation.

En tant que partenaire principal, la Ville de Montréal bénéficiera de la visibilité et des avantages suivants :

- Présidence d'honneur de l'ensemble des événements de l'organisme, dont la soirée des anciens.es dans le cadre du 30e anniversaire, possibilité d'allocution lors des événements;
- Présence du logo sur la page d'accueil du site Internet et sur la page Facebook de l'organisme à titre de partenaire principal, avec hyperlien;
- Présence du logo et mention à titre de partenaire principal sur bannière lors de l'ensemble des événements de l'organisme, notamment lors du lancement officiel de la simulation en octobre;
- Mention du partenaire principal dans les communications de presse de l'organisme;
- Création d'une bourse de 200 \$ au nom du partenaire principal qui sera remise à une.e participant.e méritant.e.

## **JUSTIFICATION**

De par son mandat, le Jeune Conseil de Montréal favorise la participation citoyenne et forme des citoyens engagés dans la démocratie locale qui seront appelés à devenir les leaders du Montréal de demain. Pour ces raisons, la Ville de Montréal souhaite apporter son soutien à l'organisme afin de lui permettre de poursuivre et bonifier ses activités d'initiation à la vie politique municipale et de promotion de l'engagement citoyen chez les jeunes Montréalais et Montréalaises âgés de 18 à 30 ans sur le territoire de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cet aspect est traité dans l'intervention du Service des finances.

Les crédits nécessaires à cette contribution financière sont disponibles au budget du Service du Greffe. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution réaffirmera l'engagement de la Ville de Montréal de soutenir la participation des jeunes au sein des instances démocratiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À convenir avec le Jeune Conseil de Montréal (voir la rubrique Description).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités de la 30<sup>e</sup> édition du Jeune Conseil de Montréal débiteront cet été. La simulation se tiendra le 14 et du 20 au 22 janvier 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LALONDE  
secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-25

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation  
**Tél :** 514 872-6957  
**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1161084001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à «Montréal, Capitale de l'Aviation civile» pour l'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

- 1- d'accorder en 2016 un soutien financier non récurrent d'un maximum de 50 000 \$ à «Montréal, Capitale de l'Aviation civile» pour l'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:12

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161084001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à «Montréal, Capitale de l'Aviation civile» pour l'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisation à but non lucratif MONTRÉAL, CAPITALE DE L'AVIATION CIVILE a déposé une demande d'aide financière en mai 2016, dans le but d'obtenir un appui de la Ville de Montréal pour le projet d'organisation de la Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016, dédiée à l'aviation civile et à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Il est important pour Montréal de consolider non seulement la présence du siège social de l'OACI mais aussi de nombreux autres sièges sociaux d'organisations internationales telles que l'International Air Transport Association (IATA), l'Airports Council International World (ACI) ou la Fédération internationale des Associations de pilotes de ligne (IFALPA). C'est notamment cette présence de l'OACI qui a permis à Montréal d'être la troisième plus grande plaque tournante de l'aviation civile internationale, ce qui a poussé les autres organisations à venir y installer leur sièges sociaux. Cet ensemble d'importantes organisations internationales génère plus de 1 200 emplois tout en attirant plus de 15 000 experts annuellement.

La région de Montréal est l'un des seuls endroits avec Toulouse et Seattle où peuvent se faire toutes les étapes de construction d'un avion. Les principaux leaders de l'industrie tels que Pratt and Whitney, Bombardier, CAE, Mecachrome ou Heroux Devtek y sont présents. Une variété de formations professionnelles dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale sont offertes à travers divers programmes universitaires : « Air and Space Law » de l'université McGill ,« Génie Aérospatial » de l'École de Technologie Supérieure, «Voler en sécurité » de l'Université du Québec à Montréal, « Génie Aérospatial » de l'Université de Montréal, «Aerospace and Aviation» de Concordia. Ce visage de Montréal est peu connu du grand public, d'où l'intérêt d'un tel événement qui se tiendra du 26 septembre au 3 octobre 2016. Ce sera l'occasion de faire la promotion du Grand Montréal comme carrefour de l'aéronautique et de l'aérospatiale et l'une des capitales de l'aviation civile internationale.

Le besoin de financement pour l'organisation de cet événement s'élève à 290 000 \$, que l'organisme souhaite financer notamment avec l'aide des 3 paliers gouvernementaux. Le soutien de la Ville de Montréal s'élèverait à 50 000 \$, soit environ 17% du besoin de financement extérieur lié au projet et 7% du budget total.



## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

MONTRÉAL, CAPITALE DE L'AVIATION CIVILE a été constitué en avril 2016. Son conseil d'administration est composé de six personnes qui viennent notamment d'Aéroports de Montréal, de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM), de Montréal International et d'AéroMontréal ainsi que d'autres associations impliquées dans le secteur de l'aviation.

Ce projet d'organisation de la *Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016* a débuté en février 2016 et il est porté par Aéroports de Montréal (ADM). C'est en avril 2016 que l'OBNL fut mis en place afin de mettre en œuvre l'organisation de l'événement.

Le projet tire donc profit de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'OACI et de la conférence de l'ACI à Montréal du 25 au 28 septembre 2016 pour tenir en parallèle un événement, des activités et des rencontres. L'objectif étant de contribuer à la promotion de l'aviation civile et de l'aéronautique tout en soulignant la présence de l'OACI ainsi que les autres organisations internationales à Montréal. Le positionnement de la Ville de Montréal comme carrefour de l'aviation civile et capitale de l'aviation internationale sera ainsi démontré.

Le projet vise à réunir des entreprises, des citoyens et des décideurs autour d'ateliers et de conférences d'experts dans le domaine afin de discuter de nombreux aspects tels que la gouvernance, les infrastructures, l'énergie, le développement durable et l'innovation. Il vise aussi la participation de chefs d'états, de gens d'affaires, de ministres, de présidents et chefs d'entreprise, d'universitaires ainsi que de représentants du monde municipal et de la société civile lors de rencontres de travail.

Le programme préliminaire comporte les événements suivants en plus des activités organisées tout au long de la semaine :

- 1) Le lundi 26 septembre 2016 : lancement officiel de la *Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016* en présence du Maire de Montréal, de représentants des gouvernements provincial et fédéral et de 1 700 participants. Visite des PME de l'industrie avec des journalistes locaux et internationaux et rencontre d'acheteurs internationaux;
- 2) Le mardi 27 septembre 2016 : 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI et gala ACI World-NA;
- 3) Le mercredi 28 septembre 2016 : clôture de la conférence de l'ACI World-NA avec réception officielle pour les dignitaires et membres de l'OACI;
- 4) Le vendredi 30 septembre 2016 : déjeuner-causerie avec la participation d'environ 500 personnes et gala Gilles Demers;
- 5) Le samedi 1<sup>er</sup> octobre : journée grand public au Palais des Congrès et publication d'un encart de la *Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016* dans le journal *La Presse, cahier affaires*;
- 6) Le lundi 3 octobre 2016 : événement de clôture de la Semaine avec environ un millier de personnes.

Le coût total du projet est estimé à 733 300 \$ et sera financé comme le montre le tableau qui suit. En juillet 2016, les contributions en provenance d'organismes du gouvernement provincial ainsi que d'organismes privés et publics ne sont pas toutes confirmées.

<b>PRINCIPAUX PARTENAIRES ET PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>MONTANTS DEMANDÉS</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Entente 175 M\$ (Ville de Montréal)	50 000 \$	7 %
Gouvernement provincial	140 000 \$	19 %
Gouvernement fédéral	100 000 \$	14 %
Autofinancement (partenaires)	443 000 \$	60 %
<b>Budget prévisionnel total</b>	<b>733 300 \$</b>	<b>100 %</b>

La contribution des 3 paliers de gouvernement s'élève à 290 000 \$ soit 40 % du budget total. L'apport de la Ville représente 17% la contribution du secteur public, et 7 % du budget total.

## **JUSTIFICATION**

La *Semaine internationale de l'aviation civile de Montréal 2016* s'inscrit dans le premier axe (Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation) et le cinquième axe (Montréal, ville ouverte à rayonnement international) de la stratégie IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025. En tant que la Ville hôte d'aussi importantes organisations internationales, il est important de montrer notre attachement et notre engagement aux côtés de celles-ci en soutenant cette rencontre internationale de leaders de l'industrie de l'aéronautique visant à :

- Démontrer l'attachement de Montréal à l'OACI et aux autres organisations internationales de l'aviation civile ainsi que leur importance et contribuer à mieux les faire connaître des Montréalais;
- Faire connaître aux Montréalais le fait que Montréal est un carrefour de l'aéronautique, de l'aérospatiale et l'une des capitales de l'aviation civile;
- Consolider la place de Montréal comme Ville ouverte à rayonnement international qui accueille des événements internationaux d'envergure.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière non récurrente de 50 000 \$ sera imputée en 2016 à l'enveloppe de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (volet projets structurants). Les crédits sont déjà prévus au budget du Service du développement économique. Ce dossier n'aura aucun impact sur le cadre financier. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les différents événements organisés dans le cadre de la Semaine de l'aviation civile internationale de Montréal 2016 respecteront les pratiques de développement durable environnemental. Ainsi tous les documents qui devront être imprimés le seront sur papier recyclable. Afin de limiter l'utilisation papier, les plateformes numériques et applications mobiles seront à l'honneur. La Journée Grand Public se déroulera le 1<sup>er</sup> octobre au Palais des Congrès de Montréal reconnu pour son efficacité énergétique et détenteur de la certification BOMA BEST. Le Palais des congrès de Montréal est également très engagé socialement. Les hôtels et endroits où se dérouleront les autres activités reliées à la Semaine de l'aviation civile internationale Montréal 2016 sont tous sérieusement impliqués dans des démarches de développement durable environnemental. Tous les événements et conférenciers proposés lors de la semaine de l'Aviation du 26 septembre au 3 octobre seront sous la thématique de «l'Avion vert», le conférencier aviateur Bertrand Picard pilote du Solar Impulse en est un symbole. Le déjeuner-causerie de M. James Cherry, président-directeur général d'Aéroports de Montréal, portera sur la réduction des gaz à effet de serre et

présentera les divers programmes existant au sein des aéroports dont celui d'ACI World. Le Défi des Géants et Start-up aura pour sujet l'innovation et l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution se veut un soutien à un événement majeur et à la promotion de la position de Montréal capitale de l'aviation civile. La tenue de l'événement dépend du financement accordé par la Ville de Montréal qui constitue un fonds de démarrage pour le projet et qui devrait faciliter l'obtention des financements du gouvernement provincial et fédéral. Si l'OBNL ne recevait pas ces financements, la tenue de la Semaine ou de certaines des activités prévues pourrait être compromise. Un retard d'approbation ou un refus entraînerait les mêmes conséquences.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité sont incluses dans l'entente de contribution financière. Elles sont conformes à celles prescrites par l'Entente de 175 M\$. Une allocution du Maire pourrait avoir lieu lors de l'ouverture de la Semaine. Il serait aussi pertinent de convenir d'un plan de visibilité entre la Ville et l'organisme ainsi que de l'émission d'un communiqué de presse pour communiquer son soutien à l'événement et ses retombées.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes subséquentes sont :

- Finalisation et confirmation du montage financier;
- Préparation de la Semaine;
- Tenue de la Semaine;
- Rapport de l'événement;
- États financiers.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale

Lecture :

Henri-Paul NORMANDIN, 26 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît TURGEON  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain HOUDE  
Directeur

Le : 2016-07-26

**Dossier # : 1161643004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ à AlterGo sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 13 500 \$, taxes incluses, soit 4 500 \$, taxes incluses, par année, pour 2016, 2017 et 2018 pour la gestion de ce projet, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) », la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles au programme, pour une somme maximale sur trois ans de 13 500 \$, taxes incluses, soit une somme maximale annuelle de 4 500 \$, taxes incluses, pour les années 2016, 2017 et 2018, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, le tout conditionnel à l'octroi à AlterGo par le conseil municipal du soutien financier de 136 500 \$ mentionné ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander au conseil municipal :

1. d'accorder à AlterGo un soutien financier totalisant la somme de 136 500 sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations

fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 16:30

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161643004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ à AlterGo sur trois ans, soit 45 500 \$, par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 13 500 \$, taxes incluses, soit 4 500 \$, taxes incluses, par année, pour 2016, 2017 et 2018 pour la gestion de ce projet, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, consciente des besoins et des enjeux en accompagnement en loisir accordait, en 2004, un budget dédié à l'accompagnement des enfants et des adultes, principalement utilisé dans les camps de jour. La mise en place de ce financement était arrimée au programme provincial, existant depuis 1997. Au fil des années, l'initiative montréalaise s'est améliorée et les deux programmes (provincial et municipal) s'exécutent maintenant sur les mêmes critères d'admissibilité et de répartition. Le fruit de cette concertation s'appelle le « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) ». C'est dans le cadre de ce Programme que la Ville accordait à AlterGo, en 2015, un soutien financier de 1 440 000 \$ sur quatre ans, à raison de 360 000 \$ par année de 2015 à 2019, destiné aux organismes demandeurs du territoire de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0400 du 18 juin 2015**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016

**CM15 0798 du 15 juin 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans,

soit 360 000 \$, par année, et ce, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination de ce programme, la formation des intervenants y participant et la préparation des chèques aux organisations admissibles, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018

**CM14 0393 - 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir - Accessibilité universelle

**DESCRIPTION**

**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)**

Compte tenu de l'implication du gouvernement du Québec et de la volonté de la Ville de bonifier l'accès aux activités de loisir sur son territoire, la responsabilité financière de ce programme se partage entre les deux. Les objectifs du PALÎM sont de favoriser l'accès à l'offre de services en loisir ainsi que l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle nécessitant la présence d'un accompagnateur.

Ce dossier concerne l'octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 136 500 \$ sur trois ans, soit 45 500 \$ par année, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018 pour le paiement des accompagnateurs aux organismes demandeurs du territoire de la Ville. Ce soutien s'accompagne d'un contrat de services professionnels pour en assurer la gestion, il s'agit d'un contrat de 13 500 \$ sur trois ans, à raison de 4 500 \$ par année pour la même période. Ce dossier vise à compléter le montage financier déjà existant pour le PALÎM.

Ventilation des sommes allouées au PALÎM :

	Montant	Provenance	Décision / Sommaire
<b>Île de Montréal</b>	340 339 \$	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur - MELS	N/A
	21 532 \$	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur - MELS	N/A
	50 000 \$	Entente administrative gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Ville-MTESS	en cours
<b>Ville de Montréal</b>	412 000 \$	Budget de fonctionnement SDSS	CM15 0798
	50 000 \$	Budget de fonctionnement SDSS	GDD 1161643004 (à venir)

Des montants additionnels seraient octroyés dans le cadre du PALÎM par les arrondissements (550 000 \$) et par les Villes liées (360 000 \$).

**AlterGo**

**Attribution de 136 500 \$, en soutien financier annuel de 45 500 \$, pour trois ans**



En 2016, l'attribution du 45 500 \$ supplémentaire au « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » servira aux organismes ayant la capacité d'accueillir des jeunes ayant des limitations sévères dans le cadre d'un projet pilote. Ce financement permettra de répondre aux difficultés de placement d'une vingtaine de parents.

Actuellement, quatre organismes ont été identifiés pour accueillir davantage de jeunes ayant des limitations sévères:

- Camp Massawippi pour la réalisation d'activités de jour;
- Société pour enfants handicapés du Québec pour la réalisation d'activités de jour;
- Centre Philou pour la réalisation d'activités de jour;
- Solidarité de parents de personnes handicapées pour un accompagnement à la carte.

**Attribution de 13 500 \$, en contrat de services professionnels annuel de 4 500 \$, pour trois ans**

Ce montant servira aux frais d'administration pour la coordination du programme assurée par AlterGo (9% du programme) .

**JUSTIFICATION**

Le PALÎM a reçu l'aval des arrondissements et des organismes concernés. Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, le SDSS recommande son financement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense relative au soutien financier à AlterGo est assumée entièrement par la ville centrale, à même le budget du SDSS. C'est la première fois que la Ville accorde un montant additionnel dans le cadre du PALÎM.

Organisme	Montant recommandé	Versements respectifs prévus		
	Total	2016	2017	2018
<b>AlterGo - Services professionnels</b>	<b>13 500 \$</b>	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$
<b>AlterGo - Soutien financier aux organismes</b>	<b>136 500 \$</b>	45 500 \$	45 500 \$	45 500 \$
<b>Total</b>	<b>150 000 \$</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 - aménager des quartiers durables et de l'action 36 - être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PALÎM permet annuellement à plus de 1100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de loisir.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour l'accompagnement en loisir, il n'y a pas de communication prévue de la part de la Ville. L'organisme réalise différentes activités de communication et produit plusieurs documents dans lesquels il souligne toujours la contribution de la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation au Comité exécutif

**Août 2016** Présentation pour approbation au Conseil municipal

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-06

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-06-29



**Dossier # : 1161643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo en complément du soutien financier déjà accordé pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo pour la réalisation d'un projet complémentaire au « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) » et 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif Intégration Loisirs » dans le cadre de l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2016 - 2017;
2. d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-30 18:20

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo en complément du soutien financier déjà accordé pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;

### **CG15 0400 du 18 juin 2015**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016;

### **CM15 0798 du 15 juin 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination de ce programme, la formation des intervenants y participant et la préparation des chèques aux organisations admissibles, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018;

### **CE15 1911 du 21 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2015, dont 40 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif intégration loisirs », dans

le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

**CE14 1367 du 3 septembre 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ à neuf organismes, pour l'année 2014, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014, dont 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectifs intégration loisirs »;

**CM14 0393 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir - Accessibilité universelle;

**CE14 0569 du 16 avril 2014**

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses;

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

**DESCRIPTION**

**AlterGo**

**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)**

**Montant recommandé : 50 000 \$**

Le PALÎM vise à favoriser l'accès à l'offre de services en loisir ainsi que l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle nécessitant la présence d'un accompagnateur. Ce soutien financier de 50 000 \$ vise à compléter le montage financier déjà existant.

Ventilation des sommes allouées au PALÎM :

	Montant	Provenance	Décision / Sommaire
<b>Île de Montréal</b>	340 339 \$	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur - MELS	N/A
	21 532 \$	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur - MELS	N/A
	50 000 \$	Entente administrative gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Ville-MTESS	en cours
<b>Ville de Montréal</b>	412 000 \$	Budget de fonctionnement SDSS	CM15 0798
	50 000 \$	Budget de fonctionnement SDSS	GDD 1161643004 (à venir)

Des montants additionnels sont prévus être octroyés dans le cadre du PALIM par les arrondissements (550 000 \$) et par les Villes liées (360 000 \$).

## **Espace Multisoleil**

**Projet : Objectif intégration loisirs**

**Montant recommandé : 15 000 \$**

Le projet vise à réaliser des journées d'activités avec un groupe de 21 jeunes multihandicapés, ayant une déficience physique accompagnée d'une déficience intellectuelle légère à moyenne, âgés de 22 à 30 ans. Quelques moniteurs animeront les jeunes dans leurs activités à teneur éducative, culturelle, sportive et sociale. Ils offriront également les soins de base nécessaires aux participants (aide aux déplacements, hygiène, alimentation ou autres).

### **JUSTIFICATION**

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Ces projets permettront de répondre aux besoins des personnes ayant différentes limitations. Les dates de début des deux projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances. Des montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien octroyé		Soutien recommandé	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016	
AlterGo	Programme accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PÂLIM)	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	4 %
Espace Multisoleil	Objectif intégration Loisirs	20 000 \$	40 000 \$	<b>15 000 \$</b>	26 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PALÎM permet annuellement à plus de 1100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de loisir.

Le projet de l'organisme Multisoleil permettra de combler les besoins en services pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle de 21 ans et plus, une clientèle ayant peu de services.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation - Espace Multisoleil

**Août 2016** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation - AlterGo

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-06

Nadia BASTIEN  
Chef de la division Relations interculturelles et clientèles spécifiques.

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-06-30



**Dossier # : 1161643003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM / Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AlterGo pour la gestion de ce projet, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, pour 2016 et 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2017, 2018 et 2019, le tout dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser à cette fin l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 50 000 \$ pour les exercices 2017 à 2019;
4. d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, en 2016 et de 15 000 \$, taxes incluses, par année, et ce pour les années 2017, 2018 et 2019, conformément à son entente de gestion et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-07 10:54

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161643003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 90 000 \$ en 2016, 135 000 \$ en 2017, 185 000 \$ en 2018 et 235 000 \$ en 2019 pour la réalisation du projet de Politique de reconnaissance et du Programme de soutien aux organismes PANAM / Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AlterGo pour la gestion de ce projet, pour une somme maximale de 55 000 \$, taxes incluses, soit un montant maximal de 10 000 \$, taxes incluses, pour 2016 et 15 000 \$, taxes incluses, par année, pour 2017, 2018 et 2019, le tout dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, le conseil municipal ainsi que les 19 conseils d'arrondissements ont adopté la « Politique municipale d'accessibilité universelle » confirmant la volonté de Montréal de faire en sorte que les services municipaux qui touchent aux nombreux aspects de la vie quotidienne soient accessibles à tous les Montréalais. À travers un des principes directeurs de cette Politique, la Ville de Montréal s'engage à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu.

En 2012, les 19 conseils d'arrondissement ainsi que le conseil municipal ont adopté la « Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) » dans le but de reconnaître la contribution essentielle des organismes montréalais qui œuvrent au développement et à la réalisation d'activités en sport et en loisir adaptées aux besoins spécifiques des Montréalais ayant une déficience. Depuis, le comité exécutif de la Ville accorde l'accréditation « Organisme PANAM reconnu » à ces organismes.

En 2014, les membres de la Table de concertation en loisirs pour les personnes handicapées de Montréal ont identifié comme dossier prioritaire de faire en sorte que la « Politique de reconnaissance des organismes PANAM » soit accompagnée d'un soutien financier aux organismes reconnus.

En février 2015, lors de la journée AU 360, les 130 personnes représentant les organismes communautaires, les arrondissements ainsi que la Ville de Montréal ont identifié comme action concrète prioritaire pour faire de Montréal une ville inclusive, d'accorder un meilleur soutien aux organismes PANAM reconnus.

En 2016, deux nouveaux organismes ont été reconnus PANAM, ce qui porte à 25 le nombre d'organismes reconnus (voir la liste en pièce jointe).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE15 0662 - 15 avril 2015**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ en deux versements à l'organisme AlterGo, soit un premier montant de 43 500 \$ et un deuxième montant de 6 500 \$, pour l'année 2015, pour le développement et la coordination d'un programme de soutien aux organismes PANAM reconnus

### **CM14 1877 - 3 décembre 2014**

Approuver l'accréditation de quatre organismes œuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées pour les années 2015, 2016 et 2017 comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais)

### **CE13 1745 - 17 novembre 2013**

Approuver l'accréditation de dix-neuf organismes œuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées pour les années 2014, 2015 et 2016 comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais)

### **CM12 0848 - 24 septembre 2012**

Adopter le projet de Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) / Inviter tous les arrondissements à adopter ce projet de Politique d'ici la fin de l'année 2012

### **CM11 0506 - 20 juin 2011**

Adopter la « Politique municipale d'accessibilité universelle » / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2012

## **DESCRIPTION**

Ce soutien financier facilitera la réalisation d'activités de sport et de loisir au bénéfice des Montréalais ayant une déficience de types motrice, intellectuelle, visuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement langage-parole ou auditive par les organismes PANAM reconnus. Tel que défini à l'intérieur du projet de convention joint à ce sommaire décisionnel, AlterGo assurera le développement, la gestion et la coordination d'une Politique de reconnaissance et d'un Programme de soutien aux organismes PANAM (voir en annexe au document juridique).

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal pose un geste concret pour favoriser la pratique du loisir et du sport par les citoyens ayant une limitation fonctionnelle en accordant un soutien financier aux organismes PANAM. Ce soutien financier, coordonné par AlterGo, permettra aux organismes de défrayer les coûts liés à :

- l'embauche de ressources qualifiées (animateurs spécialisés, moniteurs, entraîneurs, autres);
- l'embauche de personnel d'animation additionnel (amélioration du ratio d'encadrement);
- la location d'installations adaptées aux besoins spécifiques des participants ciblés;

- la location d'installations additionnelles (augmenter le nombre d'activités offertes et faciliter l'accès par l'ajout de plateaux);
- l'achat de matériel d'animation spécialisé et adapté;
- la promotion et la diffusion des activités en sport et en loisir offertes aux Montréalais ayant des limitations fonctionnelles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les soutiens financiers accordés au même titre par la Ville en 2015, c'est-à-dire relativement au Programme de soutien aux organismes PANAM, sont indiqués au tableau suivant.

Organisme	Soutien financier accordé		Soutien recommandé 2016-2019	Versements prévus - services professionnels et soutien financier				Soutien Ville en % du budget du projet
	2014	2015		2016	2017	2018	2019	
<b>AlterGo - Services professionnels</b>	-	7 500 \$	<b>55 000 \$</b>	10 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	<b>100 %</b>
<b>AlterGo - Soutien financier</b>	-	42 500 \$	<b>645 000 \$</b>	90 000 \$	135 000 \$	185 000 \$	235 000 \$	<b>100 %</b>
Total	-	50 000 \$	700 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	100 %

Le coût total de ce dossier, soit 700 000 \$ sur quatre ans, de 2016 à 2019, sera financé par le budget de fonctionnement. Le budget nécessaire à ce dossier en 2016, soit une somme de 100 000 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence budgétaire sur le cadre financier 2016 de la Ville.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des trois exercices financiers subséquents jusqu'en 2019. Ainsi, un ajustement budgétaire du SDSS, à hauteur de 50 000 \$ est requis pour les exercices 2017 à 2019. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien aux organismes PANAM s'inscrit dans la volonté de la Ville de favoriser un accès similaire aux activités de sports et de loisirs à tous les citoyens et plus particulièrement aux citoyens ayant des limitations fonctionnelles.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Août 2016** Présentation au comité exécutif  
**Août 2016** Présentation au conseil municipal  
**Automne 2016** Remise du soutien aux organismes PANAM reconnus

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-14

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-06



**Dossier # : 1163931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16 <sup>e</sup> édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16<sup>e</sup> édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:40

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16e édition du Festival mode et design, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la réalisation d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal. En effet, depuis sept ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les semaines de mode, les festivals et les salons représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Festival mode et design Montréal (FMDM) pour la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16<sup>e</sup> édition du Festival mode et design (FMD) qui se déroulera du 15 au 20 août au Quartier des spectacles. FMDM est un organisme sans but lucratif dont le mandat principal est de faciliter les manifestations de la mode et du design à Montréal et de produire des festivals qui font la promotion de la mode et du design au Québec. La demande de l'organisme au Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM) est en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0229 (23 février 2016) - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais.

CM15 0318 (24 mars 2015) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 \$ à dix festivals montréalais, pour l'année 2015.

CE15 1326 (29 juillet 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Festival mode et design Montréal (FMDM) pour l'organisation d'un défilé collectif - Montréal créatif dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition du Festival mode et design, conformément à l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CM14 0811 (19 août 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à FMDM pour la promotion de la 14<sup>e</sup> édition du FMD du 18 au 23 août 2014, au Quartier des spectacles, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CM13 0443 (27 mai 2013) - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014.

CE13 0191 (20 février 2013) - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013 et 2014, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Montréal complètement cirque, Montréal en lumière, Francofolies de Montréal, Festival TransAmériques, Carnaval, Montréal Festimania, Festival des films du monde, Festival du nouveau cinéma, Rendez-vous du cinéma québécois, Féria du vélo et Festival mode et design Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CM12 0686 (21 août 2012) - Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 \$ à FMDM, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le Gouvernement du Québec, pour la promotion de la 12<sup>e</sup> édition du FMD qui se tiendra au centre-ville de Montréal, sur l'avenue McGill Collège, du 1<sup>er</sup> au 4 août 2012.

CE11 1040 (6 juillet 2011) - Accorder un soutien financier de 46 000 \$, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le Gouvernement du Québec, à FMDM, pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition du FMD au centre-ville de Montréal, sur l'avenue McGill Collège.

## **DESCRIPTION**

Créé en 2001, le FMD est un événement annuel de prestations uniques qui combine la mode, le design et la créativité québécoise. Il attire annuellement près de 500 000 visiteurs. La demande de participation financière de 100 000 \$ soumise dans le cadre du programme

d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le BMM. Le projet du FMDM a été retenu, mais le montant de la contribution a été établie à 15 000 \$. La contribution visera la promotion de conférences mode de calibre international lors de la 16<sup>e</sup> édition du FMD du 15 au 20 août 2016.

La raison qui justifie l'ajustement à la baisse de la contribution par rapport à la demande concerne des dépenses qui ne répondent pas aux objectifs du programme de soutien aux événements mode.

Le soutien financier de 15 000 \$ qui serait attribué à FMDM pour la promotion de conférences internationales représenterait 0,063 % du budget total prévisionnel de l'événement (2 361 153 \$) et 2 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (739 100 \$) selon la demande de collaboration acheminée au BMM.

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (13 000 \$) sera remis dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (2 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

Le Service de développement économique ainsi que la Direction associée Cinéma-Festivals-Événements appuient financièrement le FMDM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2005 est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le FMD est un événement unique pour le secteur de la mode et du design à Montréal. Ayant une cible spécifique de consommateurs locaux et de touristes intéressés par le produit montréalais, il permet de réunir en un événement porteur les forces créatives de notre industrie et de les rapprocher du consommateur avide de produits originaux. Aussi, au travers de ses multiples volets, il permet la valorisation croisée d'actifs montréalais importants (musique, mode, design, etc.). Soulignons que les talents créateurs montréalais font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal Ville UNESCO de design.

Présenté depuis plusieurs années sur l'avenue McGill Collège, le FMD s'est déplacé au Quartier des spectacles il y a deux ans et vise toujours à promouvoir, du 15 au 20 août prochain, le talent des créateurs de mode, des détaillants et des manufacturiers locaux. Cet événement gratuit, ouvert au public, permettra d'affirmer et de renforcer le positionnement de Montréal comme ville de mode et de design et de se rapprocher des Montréalais friands de la mode.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie *Montréal Style libre*, adhère à la stratégie de diffusion au grand public du BMM et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. De plus, le FMD génère des retombées significatives, notamment sur le plan touristique et en regard de la visibilité internationale de Montréal pour ce secteur d'activités.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, ville ouverte à rayonnement international. En effet, le FMD permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de montrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits de 15 000 \$ sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le FMD contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville favorise les impacts suivants :

- positionne et renforce la notoriété de la marque Montréal dans le milieu de la mode;
- favorise le rayonnement de la mode locale de la métropole;
- contribue à une animation urbaine de qualité;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente impose un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications qui doit être appliqué par l'organisme. L'événement sera aussi couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement du 15 au 20 août 2016 au Quartier des spectacles et au Musée d'art Contemporain.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-21

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908

**Approuvé le :** 2016-07-14



**Dossier # : 1165970003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$, à trois différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes ci-après, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
<b>Carrefour de Ressources en Interculturel</b>	Accueil des familles syriennes dans Ville-Marie et sa périphérie	<b>18 000 \$</b>
<b>Association musulmane du Canada</b>	Camp Sindbad - Intégration des nouveaux Canadiens Syriens au Québec	<b>15 500 \$</b>
<b>Productions Anthropographia</b>	Reflets montréalais	<b>10 000 \$</b>

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165970003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$, à trois différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des derniers mois, le Canada a accueilli 25 000 réfugiés syriens, dont 3 521 à Montréal. Selon les prévisions du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI), 4 689 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal au cours des prochains mois de l'année.

En vertu de la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne (CM15 1049), la Ville a décidé de mobiliser les partenaires du milieu, ainsi que le réseau d'infrastructures et de points de services de proximité pour coordonner une intervention d'urgence efficace afin de répondre aux besoins impératifs. Pour cela, la Ville de Montréal a établi une structure de coordination et a dégagé la somme de 1 M\$ (CE16 0279) pour permettre le déploiement de plusieurs initiatives en collaboration avec les organismes locaux impliqués dans l'accueil et de l'intégration des réfugiés syriens à Montréal.

La Ville par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) soutient les organismes du milieu pour permettre la réalisation de plusieurs initiatives afin d'accompagner les réfugiés syriens et leurs familles dans leur intégration sociale à Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 240254 - 10 mai 2016**

Approuver la convention, se terminant le 31 mai 2017, avec Carrefour de ressources en Interculturel / Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 23 300 \$, dont un soutien financier de 10 000 \$ à Carrefour de ressources en Interculturel pour compléter le montage financier d'un projet d'accueil et d'accompagnement des familles syriennes, à même le budget de fonctionnement

**CE16 0279 - 17 février 2016**

Créer le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un virement de 700 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 945 000 \$ / Autoriser le transfert des responsabilités et de



l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre du dossier décisionnel 1153881003 relatif aux réfugiés syriens en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, vers le BINAM à la Direction générale (CE16 0052)

**CE16 0052 - 13 janvier 2016**

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

**CM15 1049 - 21 septembre 2015**

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne - Reconnaître l'urgence d'agir face à la crise humanitaire en Syrie, ainsi que dans les pays limitrophes affectés par des conflits / Contribuer, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux et les partenaires du milieu, à la mise en place d'un continuum de services efficaces et individualisés pour offrir un accompagnement aux réfugiés afin de favoriser leur intégration à la société montréalaise, québécoise et canadienne

**DESCRIPTION**

**Carrefour de Ressources en Interculturel « CRIC »**

**Projet : Accueil des familles syriennes dans Ville-Marie et sa périphérie**

**Montant : 18 000 \$**

Territoires visés : Arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal

Carrefour de Ressources en Interculturel s'engage à accompagner 145 réfugiés syriens dans leurs démarches d'intégration à la société d'accueil : traduction de documents, recherche de logement, garderie, santé, employabilité, services communautaires et publics. Pour ce faire, l'organisme entend recruter une personne-ressource qui assurera un accompagnement des familles de réfugiés et répondre à leurs besoins. Également, l'organisme compte apporter son soutien à 10 groupes de parrainage et à 50 intervenants communautaires impliqués dans le dossier de l'intégration des réfugiés syriens.

**Association musulmane du Canada**

**Projet : Camp Sindbad - Intégration des nouveaux Canadiens syriens au Québec**

**Montant : 15 500 \$**

Territoires visés : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Le Centre communautaire Laurentien est une section de l'Association musulmane du Canada. Ce centre s'engage à prendre en charge 30 enfants, issus des familles de réfugiés syriens durant le camp d'été 2016. Placées sous le thème « Trouve ta place dans l'histoire du Québec », les activités du camp de jour sont ludiques et invitent les enfants à s'exprimer en français et en arabe. Au programme, ateliers thématiques, animations en plein air dans les parcs voisins et baignade à la piscine municipale. Le projet permettra le recrutement à l'emploi de cinq jeunes moniteurs à plein temps durant une période de six semaines.

**Productions Anthropographia**

**Projet : Reflets montréalais**

**Montant : 10 000 \$**

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

À l'occasion de la 11e édition du World Press Photo Montréal, prévue au Marché Bonsecours du 31 août au 2 octobre prochain, l'organisme Productions Anthropographia inaugurera l'exposition « Reflets montréalais » sous la forme d'un hommage aux réfugiés syriens arrivés récemment à Montréal. Sur une superficie de 100 mètres carrés, l'exposition présentera cinq photos de très grand format, chacune affichant un duo complice entre parrain/parrainé, marraine/marrainée, jeune montréalais/jeune syrien ou autres. Prises en extérieur, les images montreront chaque participant, accompagné d'un objet significatif : celui ayant

voyagé avec lui jusqu'à Montréal et celui qu'un(e) Montréalais(e) apporterait en pareille situation. D'autres images extraites de l'image principale accompagneront en courtepointe les cinq grandes images. De plus, les objets significatifs feront également partie de l'exposition. Les promoteurs de l'événement s'attendent à recevoir 50 000 visiteurs, dont 12 000 issus de groupes scolaires (secondaire, collégial et universitaire).

## JUSTIFICATION

Pour répondre aux multiples demandes émanant des familles, des groupes de parrainage de réfugiés syriens et des organismes du milieu, le BINAM estime que les soutiens financiers recommandés participent à la prise en charge des besoins de 3 521 réfugiés syriens déjà installés à Montréal.

Ces projets d'intervention s'adressent aux réfugiés syriens et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Ces éléments font partie des critères retenus pour la sélection des projets et le niveau de financement recommandé. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ces projets.

Les dates de début des trois projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement ou le budget de l'organisme, ont permis le début des activités.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 43 500 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du BINAM, à raison de 38 100 \$ en 2016 et 5 400 \$ en 2017. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers qu'il est recommandé d'accorder aux trois organismes pour la réalisation de leur projet respectif. La Ville n'a accordé dans le passé aucun soutien financier à Association musulmane du Canada et Productions Anthropographia pour des projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal. Par contre, l'arrondissement Ville-Marie (CA16 240254) a octroyé un soutien financier de 10 000 \$ à Carrefour de Ressources en Interculturel pour l'intégration des réfugiés syriens sur son territoire.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2016	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
Carrefour de Ressources en Interculturel	Accueil des familles syriennes dans Ville-Marie et sa périphérie	18 000 \$	28 %
Association musulmane du Canada	Camp Sindbad - Intégration des nouveaux Canadiens Syriens au Québec	15 500 \$	100 %
Productions Anthropographia	Reflets montréalais	10 000 \$	25 %

Le tableau du suivi du budget de 1 M\$ réservé à l'accueil et à l'intégration des réfugiés syriens est annexé en pièce jointe. Les versements des soutiens financiers seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant la durée des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets visent une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ils vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets proposés par le présent sommaire s'ajoutent aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et l'intégration des réfugiés syriens. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership en la matière au bénéfice des personnes réfugiées et immigrantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau  
d'intégration des nouveaux arrivants à  
Montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-10

Nadia BASTIEN  
Chef de division des relations interculturelles  
et des clientèles spécifiques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-07-15

CE : 20.062  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.001  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.002  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160615002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 16:17

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160615002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2016-2018, un budget de 82 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2016. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des actifs de la voirie.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km supplémentaires de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la rue et la fluidité des déplacements dans le secteur du centre ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie propose de réaliser des interventions de réaménagement géométrique de la chaussée et de trottoirs dans certaines rues du centre ville qui font partie du réseau artériel. Les interventions proposées incluent principalement des élargissements de chaussées et de trottoirs dans différentes intersections ainsi que le verdissement et la bonification géométrique axée sur l'augmentation de la sécurité.

L'arrondissement Ville-Marie offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'exécution des ces travaux de réaménagement et de réfection de chaussées et de trottoirs dans les rues identifiées dans la liste en pièce jointe et qui sont incluses au réseau artériel.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'améliorer la condition du réseau routier et la sécurité des usagers. Les réaménagements proposés, tel que l'élargissement par endroits de la chaussée et des trottoirs, permettront la modernisation et la bonification géométrique de plusieurs rues artérielles dans le secteur du centre-ville et s'inscrivent en complément des efforts de la Direction des transports pour améliorer le réseau routier artériel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 16 240378 - 6 juillet 2016 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal (*GDD no. 1165288004*).

CG 16 0351 - 19 mai 2016 - Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782.

CM 16 0612 - 17 mai 2016 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'à 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495.

CM 14 1272 - 16 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement Ville-Marie de réaliser, pour le bénéfice du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, des travaux de réaménagement de plusieurs intersections, de réfection de la chaussée et de trottoirs dans différents axes routiers localisés dans le secteur du centre ville et faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie.

Le projet de réaménagement des intersections, d'élargissement de trottoirs et de réfection de la chaussée sera géré par les services techniques de l'arrondissement. Ces interventions soit en modifications géométriques et/ou réfection de chaussées et de trottoirs ont pour but d'améliorer la condition du réseau routier ainsi que d'accroître la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements dans certains axes du centre ville.

La Direction des transports a déjà procédé à la validation des concepts de réaménagement proposés par l'arrondissement et a transmis ses commentaires. Cette validation ne relève aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent au réaménagement géométrique et à la réfection de rues incluses au réseau artériel dans le secteur du centre ville, que l'arrondissement Ville-Marie offre de prendre en charge.

Comme les travaux seront exécutés dans des rues artérielles qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Ville-Marie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La liste des rues faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement est inscrite au dossier décisionnel 1165288004 - CA 16 240378. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux projets cités dans ladite liste.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel situé dans le secteur du centre ville, le coût des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet visé par le présent dossier permet l'amélioration de la sécurité des usagers, la préservation d'une bonne qualité de vie et de la vitalité économique de Montréal, contribuant ainsi à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable est requise afin de permettre la réalisation du projet planifié par l'arrondissement dans les délais souhaités.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement de l'appel d'offres par l'arrondissement en juin - juillet 2016.  
Réalisation des travaux en été - automne 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ikir KATI  
Ingénieur - chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2016-07-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1160615003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles.

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 16:17

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160615003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme de réfection routière (PRR)
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2016-2018, un budget de 82 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2016. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global de l'actif de la voirie.

L'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles qui fait partie du réseau artériel.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra un réaménagement qui facilitera l'accès aux résidents du complexe Rockhill et rendra cette intersection plus sécuritaire et plus conviviale pour les usagers. Le nouvel aménagement permettra une bonification géométrique de cette artère et s'inscrit en complément des efforts de la Direction des transports à améliorer le réseau routier artériel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 16 0351 - 19 mai 2016 - Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782.

CM 16 0612 - 17 mai 2016 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'à 31 décembre

2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495.

CA 16 17 0029 - 18 janvier 2016 - D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de la coordination, de la conception du projet, de la sollicitation des marchés, de l'octroi des contrats ainsi que de la réalisation et la surveillance des travaux, pour le réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles (GDD no. 1155946021).

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de réaménagement dans l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet de réaménagement de l'intersection du chemin Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles sera coordonné et mis en oeuvre par les services techniques de l'arrondissement. Le projet de réaménagement propose l'aménagement d'une baie de virage à gauche gérée par un nouveau feu de circulation qui sécurisera le passage piétonnier des usagers. La nouvelle géométrie changera le caractère actuel de l'intersection et lui donnera un caractère plus urbain et plus accueillant pour les piétons et les cyclistes.

La Direction des transports validera le concept de réaménagement proposé par l'arrondissement et transmettra ses commentaires et son approbation finale avant le lancement de l'appel d'offres. Cette validation ne relèvera aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en la réfection routière dans une rue qui fait partie du réseau artériel que l'arrondissement a planifiée et offre de prendre en charge.

Comme les travaux seront exécutés dans une rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1155946021. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc au projet cité dans ladite décision.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visent à améliorer le réseau routier artériel et les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis sont prévus au PTI 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel dans lequel la Division gestion d'actifs

sera identifiée comme partie prenante, alors que le Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables sera intervenant . La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce aurait pour conséquence de retarder les travaux de la sécurisation de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Decelles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement de l'appel d'offre par l'arrondissement été 2016.  
Réalisation des travaux automne 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Iilir KATI  
Ingénieur-chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2016-07-20



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1163827001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

Il est recommandé:

- d'offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163827001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris la démolition de l'échangeur Turcot et sa reconstruction. Cela aura un impact considérable sur les secteurs avoisinant cette infrastructure. Afin de limiter les impacts de ces travaux, la Ville de Montréal désire tirer profit de certaines opportunités pour améliorer la qualité de vie des résidents des secteurs avoisinants.

C'est pourquoi le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal a entrepris des démarches auprès du MTMDET afin d'obtenir un financement pour la conception et la mise en oeuvre de projets d'intégration urbaine et architecturale du projet Turcot et le réaménagement des abords du centre récréatif Gadbois. Le MTMDET a confirmé son intention de financer ces projets (voir pièce jointe).

L'un de ces projets est l'aménagement du pôle Gadbois, qui découle d'une vision d'aménagement élaborée en 2014-2015 par le SIVT. Ce projet vise à créer un espace significatif pour le milieu d'accueil, notamment en agrandissant la superficie du parc Gadbois, en verdissant les abords du centre récréatif Gadbois, en créant ou en améliorant des liens cyclables et piétons, en aménageant les aires de stationnement requises pour le bon fonctionnement du centre récréatif Gadbois, en réaménageant certaines rues, etc.

Le SIVT recommande de poursuivre la planification et d'amorcer la mise en oeuvre de ce projet puisqu'il a obtenu l'engagement financier du MTMDET et qu'il est l'interlocuteur principal de ce dernier dans le cadre du projet Turcot. Comme le centre récréatif Gadbois, le parc Gadbois et certaines voies visées par le projet d'aménagement relèvent de la compétence de l'arrondissement, le SIVT offre à l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre entièrement en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois. Cette offre est faite en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0338 - 4 mars 2015 - Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles

municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CG12 0236 - 21 juin 2012 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

## **DESCRIPTION**

Compte tenu des responsabilités et des champs de compétence dévolus aux arrondissements, le conseil municipal, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) doit offrir les services du SIVT à l'arrondissement du Sud-Ouest, avant que ce dernier puisse lui déléguer la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, en acceptant la fourniture de ces services.

Comme suite à l'acceptation de l'offre par l'arrondissement du Sud-Ouest, le SIVT:

- entreprendra la préparation de l'avant-projet définitif;
- lancera l'appel d'offres pour la sélection des concepteurs des plans et devis et préparera l'octroi de contrat;
- lancera l'appel d'offres pour la sélection de l'entrepreneur général et préparera l'octroi de contrat;
- gèrera la planification, la conception et la mise en oeuvre du projet.

Le début des travaux de construction est prévu à l'automne 2017. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2020.

## **JUSTIFICATION**

Le centre récréatif Gadbois, en raison de son importance supra-locale, accueille des usagers de l'arrondissement, de l'ensemble du territoire montréalais et d'ailleurs. L'accessibilité au centre est névralgique, que ce soit à pied, à vélo, en transport en commun ou en voiture. Pour assurer son avenir, les stationnements éliminés par le projet Turcot doivent être remplacés.

De plus, la Ville souhaite aller au-delà de ce besoin et profiter de certaines opportunités pour concevoir, puis réaliser un projet d'aménagement urbain porteur et intégrateur qui contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des résidents des quartiers voisins.

Par ailleurs, le SIVT est l'interlocuteur municipal principal du MTMDET dans le cadre du projet Turcot et a obtenu l'engagement financier du MTMDET. Et si une partie des espaces à aménager dans le cadre du projet d'aménagement du pôle Gadbois sont de compétence d'arrondissement, d'autres sont de compétence municipale. Pour ces raisons, il est proposé que le SIVT soit responsable de la préparation des plans et devis, de la surveillance et de la réalisation de ce projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget détaillé du projet d'aménagement du pôle Gadbois sera établi lors de l'élaboration de l'avant-projet définitif. C'est à cette occasion que seront également précisées les modalités de financement du projet. Ceci étant, le MTMDET a confirmé son intention de financer des travaux d'intégration urbaine et architecturale et des travaux de réaménagement des stationnements du centre récréatif Gadbois jusqu'à concurrence de 23 M\$ (voir pièce jointe.)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet d'aménagement du pôle Gadbois contribuera à la mise en oeuvre de « Montréal Durable 2016-2020 », le troisième plan de développement de la collectivité montréalaise. Conformément au plan d'action de l'administration municipale, le projet:

- favorisera l'augmentation de la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun (action 1) par la création de nouveaux liens cyclables et l'amélioration des parcours piétons;
- contribuera à électrifier et à optimiser les transports (action 2) par l'implantation de bornes de recharges électriques dans les stationnements;
- enrichira la forêt urbaine (action 4) par la plantation de nombreux arbres;
- permettra la décontamination de certains sols (action 8);
- contribuera à la lutte contre les inégalités et favorisera l'inclusion (action 9) par la création de nouveaux espaces de rencontre et de socialisation destinés à tous les citoyens.

De plus, il est prévu d'aménager des aires de stationnement durables, de gérer, autant que possible et en conformité avec la réglementation en vigueur, les eaux pluviales sur le site et d'encourager la pratique de l'activité physique par l'aménagement de nouveaux terrains de sport et l'installation de nouveaux équipements sportifs aux abords du centre récréatif Gadbois.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La préparation des plans et devis doit débiter le plus tôt possible afin de permettre ensuite la réalisation des travaux qui doivent être terminés en 2020. En effet, le financement de ces derniers est lié au projet Turcot qui doit, lui-même, être substantiellement terminé en 2020. De plus, le réaménagement des stationnements existants et l'ajout de nouvelles cases pour remplacer celles supprimées par le projet Turcot sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement du centre récréatif Gadbois.

Enfin, le projet d'aménagement du pôle Gadbois contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, notamment en verdissant les abords du centre, en créant de nouveaux espaces de détente, de loisirs et de socialisation et en améliorant les liens cyclables et piétons entre les quartiers Côte-Saint-Paul, Émard et Saint-Henri.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2016 - Conseil d'arrondissement - Acceptation de l'offre de services du conseil municipal

Automne 2016 - Appel d'offres public - Concepteurs

Janvier 2017 - Octroi de contrat - Concepteurs

Printemps 2017 - Préparation des plans et devis et obtention des autorisations

Printemps-été 2017 - Appel d'offres public - Entrepreneur général

Août 2017 - Octroi de contrat - Entrepreneur général

Septembre 2017 - Début des travaux de construction

2020 - Fin des travaux

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Sébastien LÉVESQUE, 28 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David ROSS  
Chargé de projet - Grand projet

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-26

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2016-07-29



**Dossier # : 1164378030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.

Recommander au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-03 14:28

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164378030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention, entre la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour l'installation d'un nouveau système d'avertissement au passage à niveau piétonnier situé au prolongement de la rue Devonshire, point milliaire 143.55 de la subdivision Saint-Laurent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le passage à niveau piétonnier Authier-Devonshire est situé au point milliaire 143.55 à la frontière de l'arrondissement de Saint-Laurent et de la ville de Mont-Royal, sous la structure de l'autoroute 40. Suite à une inspection effectuée à l'automne 2004, Transport Canada a considéré que le passage à niveau n'était pas sécuritaire. Afin de solutionner ce problème, l'Arrondissement et le CN ont opté pour l'ajout d'un système d'avertissement automatique composé de feux clignotants, d'une sonnerie, de barrières et d'un détecteur à temps constant.

Le CN a fait parvenir en 2004 à l'Arrondissement, pour signature, une convention portant sur cet ajout. Cette convention n'a pas encore été signée par l'Arrondissement, même si les travaux ont été complétés par le CN.

Par ailleurs, l'Arrondissement a réalisé, à la demande du CN, des travaux de réfection de la traverse (passage à niveau) Devonshire ainsi que le remplacement de portions de clôture de mailles de chaîne le long de l'emprise ferroviaire du Canadien National.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1150344005 - CA15 08 0768 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 par le conseil d'arrondissement - Autoriser une dépense de 54 044,74 \$ en faveur du Canadien National pour l'entretien des passages à niveau et de conduites de l'Arrondissement pour l'année 2016.

**DESCRIPTION**



Le Chemin de fer, en tant que partie proposant d'entreprendre les travaux de modifications du système d'avertissement du passage à niveau, a déposé conformément à la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et comme mentionné dans la convention, une demande de subvention relative au coût des travaux associés à l'installation du système d'avertissement. Le Chemin de fer a reçu la confirmation de l'octroi de la subvention et a exécuté les travaux ferroviaires en question. L'Arrondissement a assumé sa part des coûts des travaux selon la répartition des coûts citée dans la convention (voir la convention sous la rubrique «Pièces jointes ») et résumée comme suit :

- l'Administration routière, soit l'Arrondissement, assume 12,5 % du total des coûts associés aux modifications du système d'avertissement de passage à niveau;
- le Chemin de fer assume 7,5 % du total des coûts associés aux modifications du système d'avertissement de passage à niveau.

Les frais d'entretien du système d'avertissement sont assumés dans une proportion de 50 % et de 50 % par le Chemin de fer (CN).

La Ville devra signer trois (3) copies de l'entente par une personne autorisée par le par le conseil municipal et les faire parvenir au CN. Une copie lui sera retournée dûment signée (voir courriel en pièce jointe).

## **JUSTIFICATION**

La signature de la convention est nécessaire afin d'officialiser l'entente, d'identifier les responsabilités et de répartir les coûts sur les diverses parties concernées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'entretien du passage à niveau sont payés suite à une demande d'autorisation émise annuellement par la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la convention n'est pas signée, le projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand sera compromis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention : Septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme à la loi sur la sécurité ferroviaire.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Ghilaine Fiset)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Cybèle KAHALÉ, Saint-Laurent

Lecture :

Cybèle KAHALÉ, 22 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dang NGUYEN  
Chef de division  
Division des Études techniques et de  
l'ingénierie  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Chargée de projet : Brigitte Pellan (51 855-  
6000 # 4253)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-22

François LAPALME  
Directeur des Travaux publics  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-  
6000 # 4504)



**Dossier # : 1165056001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Il est recommandé:

1- d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules .

2- d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers).

3- d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures.

4- d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish.

5- d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.

6- d'autoriser une appropriation de 225 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et devis des réaménagement requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre RDP/PAT et le Centre-Ville dès juin 2017

7- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie.

8- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes aux trembles.

9- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

10- d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

11- d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle.

12- d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux.

13- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert.

14- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne

15- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot.

16- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.

17- d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX.

18- d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique.

19- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017.

20- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions.

21- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier.

22- d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:04

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165056001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission du service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal considérant l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures. Le SIVT doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 4 919 000\$ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes et le support à l'orientation de la ville intelligente ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement à la réalisation de projet d'immobilisation, ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

Afin de rencontrer les demandes dans un contexte de croissance du carnet de commandes tant en développement qu'en maintien des actifs de la rue, ces besoins financiers du SIVT sont de 3 113 000\$ de la réserve locale et de 1 806 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération. Ces budgets sont fluctuants d'une année à l'autre en fonction des attentes de l'Administration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des

transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

## **DESCRIPTION**

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 3 113 000 \$ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 1 806 000 \$. Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale, d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie, le support à l'orientation de la ville intelligente et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement du SIVT,

## **JUSTIFICATION**

### **Livraison des projets et des programmes**

Appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules .

Appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers).

Appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures.

Appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish.

Appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.

Appropriation de 225 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et

devis des réaménagement requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre RDP/PAT et le Centre-Ville dès juin 2017

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes aux trembles.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

Appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle.

Appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.

Appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions.



Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier.

Appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

<u>Direction</u>	<u>Division</u>	<u>Réserve de Voirie</u>	
		<u>Local</u>	<u>Agglo</u>
<b>Transports</b>	Gestion des actifs	2 325 000 \$	75 000 \$
	Transport Actif		125 000 \$
	Sécurité et aménagement	550 000 \$	125 000 \$
	Développement des Transports	25 000 \$	225 000 \$
<b>Grands Projets – 1</b>	Portefeuille 1	15 000 \$	750 000 \$
<b>Grands Projets – 2</b>	Portefeuille 2	48 000 \$	125 000 \$
<b>Grands Projets – 4</b>	Portefeuille 4	150 000 \$	350 000 \$
<b>Total</b>		<b>3 113 000 \$</b>	<b>1 775 000 \$</b>

### **Activités en support à l'orientation de la ville intelligente**

Appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique.

<u>Direction</u>	<u>Division</u>	<u>Réserve de Voirie</u>	
		<u>Local</u>	<u>Agglo</u>
<b>Transports</b>	Exploitation du réseau artériel		31 000 \$
<b>Total</b>			<b>31 000 \$</b>

### **Tableau sommaire pour le SIVT**

<u>Direction</u>	<u>Division</u>	<u>Réserve de Voirie</u>	
		<u>Local</u>	<u>Agglo</u>
<b>Transports</b>	Gestion des actifs	2 325 000 \$	75 000 \$
	Transport Actif		125 000 \$
	Sécurité et aménagement	550 000 \$	125 000 \$
	Développement des Transports	25 000 \$	225 000 \$

	Exploitation du réseau artériel		31 000 \$
<b>Grands Projets – 1</b>	Portefeuille 1	15 000 \$	750 000 \$
<b>Grands Projets – 2</b>	Portefeuille 2	48 000 \$	125 000 \$
<b>Grands Projets – 4</b>	Portefeuille 4	150 000 \$	350 000 \$
<b>SIVT</b>	Bureau d'intégration et de coordination		
	Bureau du directeur		
<b>Total</b>		<b>3 113 000 \$</b>	<b>1 806 000 \$</b>

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 3 113 000 \$ et de la réserve d'agglomération au montant de 1 806 000 \$ sont nécessaires afin de financer au cours de l'année 2016 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Autorisation de l'appropriation de la réserve: Août 2016
- Réalisation (études): Août à Décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Chantal AYLWIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
James BYRNS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Alain TRUDEAU, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 20 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nadia SEMAAN  
Cadre en réaffectation

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-13

Claude CARETTE  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1165110002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les crédits nécessaires pour procéder aux travaux requis dans les bureaux et les garages de la cour de services Saint-Michel (0286 et 0626) de l'arrondissement Villeray-St- Michel-Parc-Extention afin d'offrir un environnement de travail sécuritaire aux employés pour un montant de 1 000 000 \$ dont 800 000 \$ à partir du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration et 200 000 \$ en ajustement de la base budgétaire 2017.

Il est recommandé :

- d'accorder les crédits de 1,0 M\$ pour procéder aux travaux requis dans les bureaux et les garages de la cour de service Saint-Michel de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extention
- d'effectuer un virement de crédits de 800 000 \$ en 2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- d'ajuster la base budgétaire du SGPI de 200 000 \$ en 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165110002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les crédits nécessaires pour procéder aux travaux requis dans les bureaux et les garages de la cour de services Saint-Michel (0286 et 0626) de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extention afin d'offrir un environnement de travail sécuritaire aux employés pour un montant de 1 000 000 \$ dont 800 000 \$ à partir du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration et 200 000 \$ en ajustement de la base budgétaire 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme des cours de services, un nouveau bâtiment sera construit dans l'ancienne carrière Francon (Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extention ) en remplacement de la cour de services Saint-Michel qui est vétuste. Le projet de la nouvelle cour de services est amorcé mais ne sera pas construit avant quelques années (horizon 4 ans). En attendant la mise en opération et le transfert des activités vers cette dernière, une série de travaux minimaux ont été ciblés afin de permettre l'occupation du bâtiment existant sur Crémazie et d'assurer la sécurité des lieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O

**DESCRIPTION**

Le remplacement des fenêtres de bois d'origine (Une fenêtre est tombée du 2e étage en 2013);

- Le remplacement des portes d'issues dysfonctionnelles;
- L'ajout d'une issue extérieure avec escalier d'issue afin de se conformer au code de sécurité;
- Le remplacement d'un escalier d'issue existante;
- LA sécurisation des bandeaux de maçonnerie;
- L'ajout de ventilation et climatisation dans les espaces bureaux sur les deux étages;
- Le remplacement de la ventilation des garages afin de permettre l'évacuation des gaz d'échappement.;
- La démolition et construction des cloisons menant à l'issue.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu que l'immeuble logeant le clos Saint-Michel sera mis en vente, il n'est pas possible de capitaliser le coût des travaux de sécurisation temporaire nécessaire pour permettre la poursuite des opérations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 1 000 000 \$ devra être mise à la disposition du Service de la Gestion et de la Planification immobilière (SGPI) dont 800 000 \$ pour l'année 2016 par virement de crédits à partir de ces sources de financement :

- 535 000 \$ du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration
- 265 000 \$ du surplus du budget de fonctionnement de la Direction générale

et 200 000 \$ en 2017 par ajustement de la base budgétaire du SGPI lors du processus budgétaire.

Une demande d'intervention sera envoyée au Service des finances par l'arrondissement à chaque octroi de contrats pour des travaux de construction au conseil d'arrondissement et un virement de crédits sera fait du SGPI vers l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux sont requis afin de permettre à l'arrondissement de continuer d'occuper l'immeuble. Le syndicat des cols bleus et la SST étant en communication avec l'arrondissement, et par conséquent au courant des travaux prévus, aucun grief n'a encore été déposé pour l'instant mais advenant que les travaux ne se fassent pas, des plaintes SST et des griefs pourraient être déposés.

Cette dépense sera assumé à 100 % par la Ville centre.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

autorisation CE : 3 août 2016

Début des travaux: Août/Sept. 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

François M MASSÉ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

François M MASSÉ, 28 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-23

Martin MAILLET  
Charge(e)projet-grand projet

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1164815003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Complexe sportif Marie-Victorin.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs visant le Complexe sportif Marie-Victorin.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164815003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Complexe sportif Marie-Victorin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1, indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités, en tout ou en partie, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0349	21 mars 2016	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (CMV) et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal de tous les droits détenus par le CMV et le CAPCE, incluant les équipements, dans un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, au prix de 18 500 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions prévus au projet d'entente.
CM16 0487	18 avril 2016	Adopter un projet de règlement d'emprunt de 18 500 000 \$ pour financer l'acquisition par la Ville de Montréal d'un Centre sportif (terrain et bâtiment) situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis.
CM15 1399	9 décembre 2015	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2016.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'apporter une modification au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) pour y ajouter les articles relatifs aux tarifs 2016 pour le Complexe sportif Marie-Victorin, équipement qui sera sous la responsabilité du conseil municipal dès son acquisition prévue en septembre 2016. On y retrouvera notamment les tarifs associés à la location de plateaux et d'inscriptions aux activités.

Les tarifs sont comparables à ceux exigés dans les autres centres appartenant à la Ville tels que le Stade de soccer et le complexe sportif Claude-Robillard.

## **JUSTIFICATION**

Dans une perspective de planification responsable de la transition de propriétaire du Complexe sportif Marie-Victorin prévue en septembre 2016, il est important que les tarifs pour le Complexe soient adoptés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les tarifs proposés visent à maximiser les revenus pour le Complexe sportif Marie-Victorin tout en maintenant les tarifs accessibles pour les Montréalais. À cet effet, les Montréalais bénéficieront de tarifs privilégiés comparativement aux non-Montréalais.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), dont l'adoption en deuxième lecture est prévue au conseil municipal de septembre 2016, entraînerait un retard dans l'octroi des contrats de réservations des plateaux sportifs du Complexe sportif Marie-Victorin.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

En septembre 2016 :

- Approbation en deuxième lecture du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), aux fins d'y ajouter les tarifs visant le Complexe sportif Marie-Victorin.
- Approbation et signature de l'acte de vente et de l'acte d'usufruit pour les terrains de soccer extérieurs.
- Approbation de la convention d'échange de services entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin.
- Octroi du contrat pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin.
- Prise de possession et début des opérations par le gestionnaire retenu par la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEMAY  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2016-07-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-28



**Dossier # : 1163643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin notamment de préciser les cas pour lesquels un projet de démolition visant un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité doit faire l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :  
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:37

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin notamment de préciser les cas pour lesquels un projet de démolition visant un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité doit faire l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Constitué en vertu des articles 83.11 à 83.14 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil du patrimoine de Montréal (ci-après le CPM) est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Il agit à titre de conseil local du patrimoine en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après LPC) lorsqu'une intervention sur un bien patrimonial protégé en vertu de cette loi nécessite une autorisation du conseil de la Ville. Le CPM a été instauré le 20 août 2002 lors de l'adoption du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Ce règlement prescrit notamment les cas pour lesquels le CPM donne son avis écrit au conseil de la Ville (article 12.1) et les cas pour lesquels un énoncé de l'intérêt patrimonial doit être produit aux fins d'un tel avis (article 12.2).

Le présent sommaire décisionnel vise à préciser les cas pour lesquels un projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité doit faire l'objet d'un avis du CPM et à restreindre les cas pour lesquels un énoncé de l'intérêt patrimonial doit être produit aux fins d'un avis du CPM.

Notons que le règlement 02-136 est étroitement lié au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) en ce qui a trait aux projets visant des biens protégés en vertu de la LPC. Un projet de règlement modifiant le règlement 02-002 est également soumis pour adoption à la même séance du conseil municipal (voir le sommaire décisionnel 1163643002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0789** (avis de motion) - 21 juin 2016 - Adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal.

**CM13 1003** - 24 septembre 2013 (règlement 02-136-6) : Adopter les règlements intitulés «Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» et le «Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)» afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

**CM12 1126** - 18 décembre 2012 (règlement 02-136-5) : Modification du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) pour tenir compte de l'entrée en vigueur le 19 octobre 2012 de la Loi sur le patrimoine culturel.

**CM12 0407** - 15 mai 2012 (règlement 02-136-4) : Adopter un projet de règlement constituant le Comité Jacques-Viger, et un projet de règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-036) permettant d'harmoniser les pratiques de ces deux instances.

**CM11 1053** - 20 décembre 2011 (règlement 02-136-3) : Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) afin de rendre obligatoire l'application du Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu à l'égard des projets qui requièrent un avis du CPM et de prévoir que les membres demeurent en fonction tant qu'ils n'ont pas été remplacés ou renommés.

**CM05 0275** - 19 avril 2005 (règlement 02-136-2) : Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et nominations de membres au Conseil.

**CM03 0674** - 26 août 2003 (règlement 02-136-1) : Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) et abrogeant le Règlement sur la protection des biens culturels (7272, modifié).

**CM02 0653** - 20 août 2002 (règlement 02-136) : Adoption - Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le règlement 02-136 est modifié afin :

- de préciser les cas pour lesquels un projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité doit faire l'objet d'un avis du CPM (paragraphe 4 de l'article 12.1);
- de restreindre les cas pour lesquels un énoncé de l'intérêt patrimonial doit être produit aux fins d'un avis du CPM (article 12.2).

Un tableau (joint au présent sommaire) décrit plus en détails les modifications proposées et leur justification.

## **JUSTIFICATION**

La modification du paragraphe 4 de l'article 12.1 est proposée à la lumière d'un avis du Service des affaires juridiques (ci-après le SAJ) qui souligne l'absence de définition du terme « démolition » (notamment dans la LPC). Conséquemment, selon l'analyse du SAJ, une transformation d'un bâtiment au sens de la réglementation d'arrondissement pourrait constituer une démolition. Cette conclusion fait en sorte que de nombreuses interventions (ex : changement de fenêtres ou de revêtement de toiture) seraient considérées comme une démolition partielle et devraient faire obligatoirement l'objet d'un avis du CPM et donc d'une autorisation du conseil municipal (en vertu de l'article 1, alinéa 4, paragraphe 2 du règlement 02-002). Cette situation a complexifié considérablement l'analyse des demandes de permis au cours de la dernière année et a pour conséquence de retarder le traitement de ces demandes. La modification proposée vise donc à identifier clairement et à restreindre les cas pour lesquels un avis du CPM et une autorisation du conseil municipal sont

obligatoires, les autres types d'interventions pouvant être autorisées par l'arrondissement. Les modifications proposées à l'article 12.2 visent à mieux cerner les cas pour lesquels la réalisation d'un énoncé de l'intérêt patrimonial aux fins d'un avis du CPM est obligatoire. Par exemple, certains projets de modification au Plan d'urbanisme qui n'impliquent pas de modifications majeures sur un bâtiment patrimonial (ex : changement d'usage sans modifications importantes) doivent actuellement faire l'objet d'un énoncé, bien que celui-ci ne soit pas toujours pertinent. Les modifications proposées permettront de corriger cette situation.

L'autre modification proposée au règlement 02-136 vise à mettre à jour les abréviations de la LPC.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption des modifications proposées permettra entre autres d'identifier clairement les demandes de démolition pour lesquels un avis du CPM et une autorisation sont requis et de mieux cerner les cas pour lesquels un énoncé est requis. Ces changements visent à restreindre de telles obligations aux situations ayant potentiellement le plus d'impact sur la mise en valeur du patrimoine. Ceci permettra conséquemment d'alléger la gestion des demandes de permis et d'améliorer le service aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public promulguant le règlement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion du conseil municipal : 22 août 2016

- Adoption du règlement par le conseil municipal : 26 septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Emmanuel TANI-MOORE, Service du greffe

Lecture :

Emmanuel TANI-MOORE, 25 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-12

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-07-29





**Dossier # : 1164136001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1)".

Il est recommandé:

- d'adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1)".

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-08-03 14:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164136001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le "Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1)".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 89.28 du Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1) stipule des normes visant l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales en surface sur la propriété privée. Cet article limite la hauteur maximale d'eau dans le bassin à 600 mm et interdit sa construction en cour avant de la propriété. Ce règlement date de 2001. Il a donc été rédigé dans une structure administrative très différente de celle d'aujourd'hui. Actuellement, le Service de l'eau veille à l'application de ce règlement pour la rétention des eaux pluviales, ceci en s'intégrant aux permis de construction délivrés par les arrondissements. Les arrondissements, de manière général, gèrent les règles de sécurité et d'aménagement des bassin de surface via leurs règlements d'urbanisme. Pour qu'il y ait un guichet unique quant aux questions relevant de la sécurité dans l'aménagement du territoire, les intervenants du Service de l'eau et des arrondissements ont convenu d'abroger l'article 89.28. Suite à l'abrogation de l'article 89.28, les normes s'appliquant à l'aménagement d'un bassin de rétention en surface sur la propriété privée relèveront seulement des arrondissements. Le Service de l'eau continuera à vérifier les plans et calculs des systèmes de rétention sur les lots afin de s'assurer que le débit maximal de rejet des eaux pluviales à l'égout est respecté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Abroger l'article 89.28 du Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville de Montréal (C-1.1).

**JUSTIFICATION**

Cette abrogation est cohérente avec les responsabilités actuelles des arrondissements et la volonté d'avoir un guichet unique pour les questions relevant de la sécurité des aménagements de surface.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas approuver la présente abrogation maintiendrait une situation incohérente entre les responsabilités des arrondissements en matière d'aménagement de surface et un règlement central.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion: Juin 2016  
Adoption du règlement: Août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Clément CHARETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville  
Jean POISSON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Daniel ROCH, Le Plateau-Mont-Royal  
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Steve DESJARDINS, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Pascale TREMBLAY, Le Sud-Ouest  
Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean POISSON, 10 juin 2016  
Daniel DESHAIES, 31 mai 2016  
Marthe BOUCHER, 26 mai 2016  
Daniel ROCH, 26 mai 2016  
Clément CHARETTE, 25 mai 2016  
Steve DESJARDINS, 25 mai 2016  
Richard BLAIS, 25 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves FAUCHER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-12

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-08-03



**Dossier # : 1163643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Il est recommandé :  
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 16:16

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

Dossier # :1163643002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## CONTENU

## CONTEXTE

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), adopté le 18 décembre 2001, vise à déléguer certains pouvoirs aux conseils d'arrondissement. Parmi les pouvoirs délégués, mentionnons l'émission des permis et certificats relatifs à une intervention projetée dans un secteur ou sur un immeuble bénéficiant d'une protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (ci-après LPC) (article 1, alinéa 1, paragraphe 3). Selon la version actuelle du règlement 02-002, l'émission d'un permis ou d'un certificat relatif à la démolition d'un immeuble visé au paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal nécessite une autorisation du conseil de la Ville (démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité).

Ce sommaire décisionnel vise à déléguer aux conseils d'arrondissement l'émission d'une autorisation relative à un projet de démolition qui ne serait plus visé par le paragraphe 4 de l'article 12.1 du règlement 02-136 à la suite de la modification de ce dernier. Un projet de règlement à cet effet est également soumis pour adoption à la même séance du conseil municipal (voir le sommaire décisionnel 1163643001), puisque ces deux règlements sont étroitement liés. Le présent sommaire vise aussi à ajouter l'obligation pour un arrondissement de présenter, à la demande du Conseil du patrimoine de Montréal (ci-après le CPM), une demande de permis ou de certificat visant un bien assujetti à la LPC lors d'une assemblée du CPM.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM13 1003** - 23 septembre 2013 : Adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » et le « Règlement modifiant le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » afin de rendre possible, pour chacune des instances, la nomination d'un deuxième vice-président.

**CM02 0653** - 20 août 2002 : Adoption - Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal.

**CM01 00047** (modifié) - 18 décembre 2001 : Adoption du règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement .

## DESCRIPTION

Le règlement 02-002 est modifié afin notamment :

- d'ajouter un paragraphe (paragraphe 3.1, alinéa 1, article 1) pour que soit déléguée aux conseils d'arrondissement l'autorisation relative à un projet de démolition qui ne serait plus visé par le paragraphe 4 de l'article 12.1 du règlement 02-136;
- d'ajouter l'obligation pour un arrondissement de présenter, à la demande du CPM, une demande de permis ou de certificat visant un bien assujetti à la LPC lors d'une assemblée du CPM (modification du paragraphe 1, alinéa 4, article 1).

Un tableau (joint au présent sommaire) décrit plus en détails les modifications proposées et leur justification.

### **JUSTIFICATION**

L'ajout du paragraphe 3.1 à l'alinéa 1 de l'article 1 vise à déléguer aux conseils d'arrondissement l'autorisation relative à un projet de démolition ne nécessitant pas une autorisation du conseil de ville (voir l'article 1, alinéa 4, paragraphe 2<sup>o</sup> du règlement 02-002), suite à la modification proposée à l'article 12.1 du règlement 02-136. La modification du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'alinéa 4 de l'article 1 vise à ajouter l'obligation pour un arrondissement de présenter une demande de permis ou de certificat concernant un immeuble assujetti à la LPC au CPM lors d'une de ses assemblées, lorsque le CPM le demande (cette obligation n'était pas explicitement exprimée dans les règlements actuels).

Les autres modifications proposées au règlement 02-002 visent à assurer la cohérence entre les autres articles de ce règlement et les modifications proposées au règlement 02-136.

Ces modifications ont été apportées en vue de respecter l'esprit du législateur en accordant au Conseil du patrimoine les moyens d'appliquer les pouvoirs qui lui sont dévolus.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public promulguant le règlement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion du conseil municipal : 22 août 2016
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 26 septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Emmanuel TANI-MOORE, Service du greffe

Lecture :

Emmanuel TANI-MOORE, 25 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-13

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-07-29

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-07-29





**Dossier # : 1161213004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Il est recommandé :

1. d'approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1161213004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une entente de principe est intervenue le 31 janvier 2016, entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux (2) espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d’une bibliothèque et d’un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe, mais également traditionnelles, qui accueillent les citoyens de tous les âges et de tous les parcours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.  
 CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (Hélène David) ont convenu que la Ville de Montréal avance à BAnQ la somme de 17 M\$, provenant de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville pour consolider le réseau des bibliothèques de Montréal.  
 En effet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décidé d'investir 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l’Axe 3 de l’Entente.

Des soldes sont disponibles pour qu’une somme de 17 M\$ soit prélevée pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ.

## **JUSTIFICATION**

Une demande de règlement d'emprunt spécifique est nécessaire puisque l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice n'est pas une propriété de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ servira à la restauration, à la transformation et à la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ. Cet emprunt de 17M\$ sera remboursé en capital et intérêts par le ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, cet emprunt ne sera pas à la charge des contribuables montréalais. Le règlement d'emprunt spécifique est d'une durée maximale de (cinq) 5 ans.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) investira 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l'Axe 3 de l'Entente.

Les coûts d'entretien et de fonctionnement récurrents feront l'objet, tel qu'évoqués avec le ministère, d'un partage 50% - 50%

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt spécifique est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Cette aide financière à BAnQ permettra d'offrir aux Montréalais(e)s des espaces d'innovation et de création ainsi que des espaces destinés aux adolescents (bibliothèque et médialab).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communications n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion au Conseil d'agglomération : 25 août 2016

1. Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération: 29 septembre 2016
2. Approbation d'un protocole d'entente au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération entre la Ville et BAnQ pour le projet de restauration, de transformation et de mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice : septembre ou octobre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT
4. Mise en vigueur du règlement
5. Versement de la contribution à BAnQ

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-22

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Daniel BISSONNETTE  
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture

**Tél :** 514 872-2884  
**Approuvé le :** 2016-07-27

CE : 40.006  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166316018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de  
financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil  
d'agglomération", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de  
l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-03 09:30

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166316018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt prendra le relais des règlements d'emprunt N° RCG 15-026 et RCG 15-076 préparés antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0647 - 29 octobre 2015 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération" (Règlement d'emprunt N° RCG 15-076).

CM15 1270 - 27 octobre 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-079).

CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt N° RCG 15-026).

CM15 0354 - 24 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un

emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-028).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Aménagement du sentier des attraits - phase II;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Aménagement de sentiers - phase II;
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Réaménagement du secteur de la plage et du secteur de la ferme;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Mise en valeur du site des Moulins;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec;
- Programme de réfection du parc immobilier dans les parcs-nature;
- Divers parcs-nature - Acquisition de mobilier urbain;
- Divers parcs-nature - Réhabilitation de divers sites.

## **JUSTIFICATION**

Les fonds des précédents règlements d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2016-2018. L'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le conseil d'agglomération (CG), du règlement d'emprunt à portée globale, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs-nature de compétence d'agglomération du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits à l'année 2017 du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement n'excédera pas 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.



## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le MAMOT.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario MASSON  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-18

Mathieu DRAPEAU  
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour le remplacer du 18 au 31 juillet 2016 inclusivement, dans ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-08-03

CE : 40.008  
2016/08/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166213004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1

IL EST RECOMMANDÉ  
d'approuver le règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);


<b>Signé par</b>	Sylvie - Ext TREMBLAY	<b>Le</b> 2016-07-18 13:45
------------------	--------------------------	----------------------------

**Signataire :**

Sylvie - Ext TREMBLAY

---

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	<b>Date :</b>	1 <sup>er</sup> juin 2016
<b>Numéro</b>	R-166	<b>Montant :</b>	53 962 913 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

La valeur de remplacement du parc d'infrastructures et de son patrimoine est évaluée à plus de 14,5 G\$, soit environ 56 % de l'actif total de la STM évalué à environ 26 G\$. Ces actifs comptent plus de 400 adresses civiques dont notamment les centres de transport, les ateliers de réparation métro, les stations, structures auxiliaires, tunnels et bâtiments administratifs, ainsi que leur contenu tels que les œuvres d'art et les équipements. Une partie de ces actifs ont une valeur patrimoniale reconnue.

Leur maintien continu vise à poursuivre l'utilisation à laquelle ils sont destinés, à réduire leur probabilité de défaillance ou d'en contrer la vétusté physique et à assurer la santé et la sécurité des personnes. La réfection de ces actifs, qui ont atteint leur fin de vie utile, est essentielle au maintien d'un environnement sécuritaire.

Dans le but de maintenir ces actifs, des bureaux de projets ont été créés, tels que Bureaux de Projets Infrastructures Métro, Bureaux de Projets Équipements Fixes Métro et des projets Infrastructures réseau des bus (RDA). Par leur nature, les travaux réalisés ont permis la mise à niveau de plusieurs infrastructures.

Cependant, un certain nombre d'infrastructures sont toujours sans plan d'investissement structuré tels que les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville.

Le vieillissement de ces bâtiments, et de leurs composantes en fin de vie, provoque un nombre croissant d'interventions d'entretien dont les impacts se reflètent sur l'exploitation, en particulier pour les centres de transport. Cette situation entraîne de nombreuses interventions afin de corriger temporairement les problèmes. De plus, ces interventions correctives se font en mode non planifié ce qui engendre des difficultés d'organisation pour l'exploitation ainsi qu'un manque d'efficacité dans la réalisation des projets.

Le programme d'entretien majeur des infrastructures couvre un actif représentant 17 % de la valeur du parc d'infrastructures actuel et comprend les travaux de réfection dans les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville. Aucun de ces lieux n'est couvert par les autres projets en cours.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet.

### DESCRIPTION


Le programme d'Entretien Majeur des Infrastructures vise à s'attaquer au déficit de maintien d'actif en réalisant des travaux de réfection sur les centres de transport et au plateau Youville. Le contenu de la présente demande est pour la phase #1 d'un programme qui se déclinera sur plusieurs phases.


Plus précisément, les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres projets majeurs existants (Bureaux de Projets Infrastructures Métro, Bureaux de Projets Équipements Fixes Métro et des projets Infrastructures RDA), soit les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville.

La liste des livrables retenus fut définie par l'ingénierie infrastructures suite aux inspections de la grande majorité des lieux. Les livrables prioritaires ont été présentés aux différentes directions concernées pour s'assurer de la faisabilité des interventions dans un milieu exploité et les contraintes et mesures de mitigation ont été identifiées.

Les principaux actifs d'infrastructures touchés sont :

- Toitures
- Enveloppes de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres)
- Portes de garage / portes coupe-feux
- Systèmes de Chauffage Ventilation et Air Climatisé (CVAC)
- Éclairages
- Distributions électriques

  
**COPIE CONFORME**  
**SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT**  
**MONTREAL 6.06.2016**

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	<b>Date :</b>	1 <sup>er</sup> juin 2016
<b>Numéro</b>	R-166	<b>Montant :</b>	53 962 913 \$

- Génératrices
- Équipements de production liés à l'infrastructure (laveur d'autobus)
- Dalles intérieures
- Locaux techniques (chambre à batterie, chambre des huiles et autres)
- Structures de toit (dalles Siporex et autres)

## JUSTIFICATION

Le programme d'entretien majeur des infrastructures s'inscrit dans une optique de maintien des infrastructures pour une meilleure efficacité opérationnelle. La direction de la STM a approuvé ce programme qui contribuera au plan stratégique de l'entreprise au niveau des piliers : améliorer l'expérience client et assainir nos finances.

Les bénéfices du projet sont :

- Optimisation des investissements en maintien d'actifs dans le temps pour améliorer la performance opérationnelle
- Optimisation des investissements dans le temps pour permettre d'intervenir au bon moment et d'améliorer la performance financière des investissements d'affaires en maintien d'actifs
- Financement prévisible et amélioré.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 53 962 913 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les contingences et l'inflation.

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL (85 %) ainsi qu'un financement additionnel de 15 % par la ville de Montréal, puisque les dépenses entre autres pour les toitures, portes de garages et les systèmes de chauffage ventilation et air climatisé et autres sont admissibles à la subvention. Cette qualification devra être confirmée par le MTMDET. Des demandes de subventions finales seront déposées au MTMDET.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 7 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

### Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Ce programme vise notamment à améliorer la disponibilité des infrastructures nécessaires pour l'entretien et la réparation des véhicules requis pour maintenir/bonifier l'offre de service.

### Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

En réduisant la probabilité de défaillance et en contrant la vétusté, le programme permet d'éviter les travaux effectués en mode urgence, plus coûteux qu'en mode planifié. Il permet aussi d'optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelle et financière de la STM.

### Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique


Le programme intégrera plusieurs mesures environnementales et tiendra compte des coûts totaux de propriété (achat, installation, utilisation, entretien, disposition) et de la durée de vie escomptée, permettant des économies à long terme.

### Chantier 6 : Limiter nos émissions atmosphériques

La conception ou le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation visera une meilleure efficacité énergétique selon les paramètres du projet.

### Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Des exigences environnementale et d'acceptabilité sociale seront incluses aux documents d'appels d'offres (gestion des matières résiduelles, atténuation des nuisances pour les riverains, choix des matériaux, SST, etc.).

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	<b>Date :</b>	1 <sup>er</sup> juin 2016
<b>Numéro</b>	R-166	<b>Montant :</b>	53 962 913 \$

#### Chantier 8 : Agir en employeur responsable

Ce programme améliore la santé et la sécurité des employés. L'accessibilité universelle sera incluse lorsque les paramètres du projet le permettront.

Équipements CVAC sélectionnés avec des niveaux de bruit bas et ajout de mesures acoustiques si requis.

#### Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

En conformité avec la directive sectorielle sur l'acceptabilité sociale des projets, une évaluation des enjeux potentiels sur les parties prenantes externes sera faite pour les différents livrables et une stratégie sera mise en place lorsqu'appropriée.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'Entretien Majeur Infrastructures (PEMI) assure la continuité de nos investissements d'affaires dans le maintien d'actifs. Donc, les risques de ne pas développer ce programme sont :

- Augmentation des coûts d'entretien;
- Augmentation des coûts associés aux travaux temporaires;
- Perte de fiabilité et baisse de la disponibilité des infrastructures, ce qui affecte directement la mission de l'entreprise;
- Plusieurs de ces impacts peuvent affecter l'attrait des services de la STM et ainsi résulter en une baisse d'achalandage;
- La dégradation des infrastructures risque d'avoir un impact négatif sur l'image de l'entreprise;
- Réalisation de travaux en mode urgence, non planifiés.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation a été faite au directeur de l'entretien des infrastructures. Le directeur à l'entretien Bus en centre de transport a aussi été rencontré afin confirmé la faisabilité de la planification et de la collaboration des opérations lors de la mise en œuvre. Des présentations ont aussi été faites aux comités GPP et CSA, ainsi qu'au comité de direction en mai dernier. Les surintendants des centres de transport où des travaux auront lieux seront consultés au moment de planifier les travaux pour chaque lieu.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Inscription au PTI	
Demande de règlement d'emprunt	CA de juin 2016
Plan & devis (mandat Ingénierie infrastructures STM)	De Juin 2016 à décembre 2021
Demande de subvention	De Juin 2016 à décembre 2021
Appels d'offres construction	De Juin 2016 à mai 2021
Octroi contrat de construction	De Décembre 2016 à juin 2021
Travaux de construction	De Décembre 2016 à Décembre 2021

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



**Dossier # : 1166968002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1046, 875-109, 876-21 et 877-9, modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements concernant le zonage, le lotissement, la construction, et ainsi que le règlement no 1047 remplaçant le règlement no 940 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Baie-D'Urfé

Il est recommandé :

1. d'approuver les règlements 1046, 875-109, 876-21, 877-9 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements concernant le zonage, le lotissement, la construction, et ainsi que le règlement no 1047 remplaçant le règlement no 940 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale adoptés le 14 juin 2016 par le conseil municipal de Baie-D'Urfé, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Baie-D'Urfé.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:01

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166968002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1046, 875-109, 876-21 et 877-9, modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements concernant le zonage, le lotissement, la construction, et ainsi que le règlement no 1047 remplaçant le règlement no 940 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Baie-D'Urfé

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 5 juillet 2016, la Ville de Baie-D'Urfé a transmis à la Ville de Montréal les règlements 1046, 875-109, 876-21 et 877-9 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme, les Règlements de zonage, de lotissement, de construction, de même que le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°1047 remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 940, adoptés le 14 juin 2016.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, car ils constituent des règlements de concordance au Schéma ou, dans le cas du règlement no 1047, comporte des éléments de concordance.

Le règlement 878-25 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 878 a également été transmis par la Ville de Baie-d'Urfé, mais il n'a pas à faire l'objet d'un certificat de conformité selon les modalités de la LAU.

En vertu de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au Schéma, cependant le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Baie-D'Urfée un délai supplémentaire s'étendant jusqu'au 1er octobre 2016.

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen de conformité et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil

d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2016-06-14 - 2016-06-125 - Adoption du Règlement n° 875-109 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

- 2016-06-14 - 2016-06-126 - Adoption du Règlement n° 876-21 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.
- 2016-06-14 - 2016-06-127 - Adoption du Règlement n° 877-9 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.
- 2016-06-14 - 2016-06-129 - Adoption du Règlement n° 1046 modifiant le Plan d'urbanisme de Baie-D'Urfé afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.
- 2016-06-14 - 2016-06-130 - Adoption du Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 940.  
Ces règlements adoptés par la Ville de Baie-D'Urfé ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

## **DESCRIPTION**

### **1. Règlement 875-109 concernant le zonage introduit des dispositions concernant les éléments suivants:**

L'aménagement et la mobilité (disposition 4.1 du DC):

- l'aménagement de cases de stationnement réservés aux personnes à la mobilité réduite;
- le nombre minimal de cases de stationnement dans un secteur situé près de la gare de Baie-D'Urfé;
- l'aménagement de stationnements pour les vélos.

L'adaptation aux changements climatiques (dispositions 4.2. du DC)

- un pourcentage minimum de verdissement des terrains;
- une limitation de l'abattage d'arbres lors de l'aménagement des constructions et ouvrages;
- les règles concernant l'abattage d'arbres, leur protection et la plantation;
- la réduction de l'espace occupé par le stationnement si le nombre de cases minimal n'est pas requis pour un usage industriel et le verdissement de l'espace de stationnement non utilisé;
- l'obligation de toit clair ou vert dans les secteurs d'îlots de chaleur;
- un pourcentage minimal de verdissement requis en cas d'agrandissement des stationnements.

Les affectations (dispositions 4.6 du DC)

- l'autorisation des infrastructures publiques dans toutes les zones «industrie».

### Les contraintes et les nuisances (dispositions 4.8 du DC )

- des ajustements techniques aux dispositions concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- les définitions des usages sensibles;
- la réalisation d'une analyse de viabilité accompagnée de critères d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une voie ferrée principale;
- l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une voie ferrée principale et d'une voie rapide ainsi que des conditions à respecter en matière de bruit et de vibrations;
- exigence de réalisation d'une analyse de viabilité accompagnée de critères d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale;
- l'interdiction des usages autres qu'un parc et ceux de la catégorie «industrie» à moins de 500 mètres d'un centre de traitement des matières résiduelles;
- l'interdiction d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures par pipeline à moins de 300 mètres d'un usage sensible.

### Densité (chapitre 3.2 La densité d'occupation)

- un seuil minimal de densité résidentielle de 40 logements à l'hectare sur le terrain à construire de la carte 33 du Schéma.

Le règlement comprend également l'ajout ou le remplacement de définitions en lien avec les dispositions du DC.

### **2. Règlement 876-21 concernant le lotissement introduit des dispositions concernant les éléments suivants:**

#### Le patrimoine (dispositions 4.3 du DC)

- la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

### Les contraintes et les nuisances (dispositions 4.8 du DC )

- des ajustements techniques aux dispositions concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Le règlement comprend également l'ajout ou le remplacement de définitions en lien avec les dispositions du DC.

### **3. Règlement 877-9 concernant la construction modifie les éléments suivants:**

#### Les contraintes et les nuisances (dispositions 4.8 du DC )

- des normes d'immunisation des bâtiments dans les plaines inondables, ainsi que la définition de ce terme.

### **4. Règlement 1046 modifiant le Plan d'urbanisme de la façon suivante:**

- référence à l'adoption du Schéma pour expliquer les modifications au Plan;
- description des secteurs desservis par les aqueducs et égouts;
- une explication des dimensions minimales des lots supérieures aux exigences du Schéma dans le corridor riverain en vue de maintenir le caractère particulier de Baie-D'Urfé;
- le remplacement de la section concernant le patrimoine, le parcours riverain, le paysage et le patrimoine archéologique, incluant leur cartographie à l'annexe 1;

- le remplacement de la section sur les réseaux de transport (incluant leur cartographie à l'annexe 1), la mobilité active et l'accessibilité universelle et le contrôle du bruit;
- l'ajout d'une section sur les territoires d'intérêt écologique, incluant leur cartographie à l'annexe 1;
- l'ajout d'une section sur l'adaptation aux changements climatiques;
- l'ajout d'une section sur la cohabitation entre les municipalités;
- une modification de la section portant sur les affections et densités pour tenir compte des densités des aires TOD et hors-TOD du territoire, incluant leur cartographie à l'annexe 1.

## **5. Règlement 1047 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale contient les éléments de concordance suivants:**

### L'aménagement et la mobilité (disposition 4.1 du DC):

- dispositions visant à favoriser l'accessibilité universelle.

### Le patrimoine (dispositions 4.3 du DC)

- dispositions pour protéger et mettre en valeur les lieux de culte d'intérêt;
- dispositions pour protéger et mettre en valeur les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, intéressante et les ensembles urbains d'intérêt;
- dispositions pour protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique.

### Les territoires d'intérêt écologique (disposition 4.4 du DC)

- dispositions de conservation et d'aménagement concernant l'écoterritoire nommé «Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme»;
- dispositions de conservation et d'aménagement des mosaïques de milieux naturels.

### Le paysage (disposition 4.5 du DC)

- disposition pour protéger et mettre en valeur le parcours riverain et les vues sur le lac Saint-Louis;

Ces dispositions s'accompagnent de l'ajout d'un plan en annexe 1 pour indiquer les mosaïques de milieux naturels, l'écoterritoire, les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, intéressante et les ensembles urbains d'intérêt.

## **JUSTIFICATION**

Les règlements 875-109, 876-21, 877-9, 1046 et 1047 ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et du DC. Ces règlements sont donc conformes au Schéma.

Les règlements 875-109, 876-21, 877-9, et 1046 sont des règlements de concordance au Schéma. Le Règlement 1047 est un règlement de remplacement qui comporte des éléments de concordance au Schéma. Leurs dispositions assurent le respect des objectifs du Schéma et des dispositions du DC. Toutefois, si d'autres modifications, omises ou oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications introduites par les règlements 875-109, 876-21, 877-9, 1046 et 1047 contiennent des dispositions participant à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par les règlements 875-109, 876-21, 877-9, 1046 et 1047 à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Baie- D'Urfé. L'entrée en vigueur de ces règlements contribuera à faire avancer la mise en oeuvre du Schéma sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements 875-109, 876-21, 877-9, 1046 et 1047 ;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ère) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

Le : 2016-07-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

**Approuvé le :** 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-07-21



**Dossier # : 1161013001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, du Règlement de zonage 1001, du Règlement de lotissement 1002, du Règlement de construction 1003, du règlement 1004 sur les permis et certificats, du règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et du règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Hampstead

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, le Règlement de zonage 1001 et le Règlement de lotissement 1002 adoptés le 2 mai 2016 par le conseil municipal de Hampstead, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire ;
2. d'approuver le Règlement de construction 1003, le Règlement sur les permis et certificats 1004, le règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) adoptés le 2 mai 2016 par le conseil municipal de Hampstead, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire ;
3. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements 1000, 1001 et 1002 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Hampstead en respect des modalités afférentes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements 1003, 1004, 1005 et 1006 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Hampstead.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 16:16

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161013001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, du Règlement de zonage 1001, du Règlement de lotissement 1002, du Règlement de construction 1003, du règlement 1004 sur les permis et certificats, du règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et du règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Hampstead

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Hampstead a procédé à la révision de son plan d'urbanisme et à la refonte de l'ensemble de sa réglementation d'urbanisme. Ainsi, la Ville de Hampstead a adopté le même jour, soit le 2 mai 2016, un nouveau Plan d'urbanisme révisé, un nouveau Règlement de zonage, un nouveau Règlement de lotissement et un nouveau Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). La Ville a également amendé son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Par la même occasion, la Ville de Hampstead a aussi adopté un nouveau règlement de construction et un nouveau règlement sur les permis et certificats. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme a été transmise le 9 mai 2016 à la Ville de Montréal pour examen et approbation, le cas échéant. L'avis du greffier de la municipalité reçu le 7 juillet 2016 confirmant que le nouveau Règlement de zonage et le nouveau Règlement de lotissement ont été approuvés par les personnes habiles à voter et qu'ils sont réputés conformes au nouveau Plan d'urbanisme, ce qui était la condition à respecter avant l'émission des certificats de conformité.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement (Schéma) et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), les cinq premiers règlements énumérés plus haut doivent faire l'objet d'un examen de conformité. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084). Quant aux deux autres règlements, certains éléments de leur contenu sont visés par les dispositions du document complémentaire, d'où l'examen requis par le comité exécutif.

Rappelons que le Schéma est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, suite à la réception d'un certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'un avis favorable du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour la procédure de révision de ses règlements d'urbanisme prévue à la LAU afin de les rendre conformes au Schéma, incluant forcément les éléments obligatoires de concordance requis pour son territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2016-05-02 - Conseil municipal de Hampstead - Adoption du règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, du Règlement de zonage 1001, du Règlement de lotissement 1002, du Règlement de construction 1003 et du règlement 1004 sur les permis et certificats, du règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et du règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (sommaire addenda 1140219001).

## **DESCRIPTION**

Le Schéma est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Pour vérifier la conformité de la nouvelle réglementation d'urbanisme de la Ville de Hampstead aux objectifs du Schéma et aux dispositions de son document complémentaire, celle-ci a été examinée à partir des dispositions suivantes : les grandes orientations d'aménagement et de développement, les grandes affectations du territoire, la densité d'occupation du sol, les transports collectif et routier et les dispositions du document complémentaire. Quant aux aspects des règlements qui ne sont pas visés par le Schéma, ils ne seront pas exposés dans le présent rapport. Les éléments de contenu du Schéma applicables pour le territoire de la Ville de Hampstead sont sommairement présentés sous les rubriques de chacun des règlements faisant l'objet de la conformité.

## **JUSTIFICATION**

### **1. Grandes orientations d'aménagement et de développement**

Les grandes orientations d'aménagement du territoire du Plan d'urbanisme découlent de la vision stratégique d'aménagement de la Ville de Hampstead qui vise à se distinguer par sa qualité de vie exceptionnelle. Celles-ci se déclinent comme suit :

- Préserver et améliorer la qualité de vie des résidents dans une perspective de développement durable ;
- Respecter l'esprit du plan original de la Cité-Jardin ;
- Gérer les transformations du milieu bâti de façon à assurer la préservation et la mise en valeur de ses caractéristiques d'intérêt ;
- Consolider le sentiment d'appartenance de ses citoyens.

Pour chacune des orientations, des objectifs et des actions ont été élaborés. Ces orientations, objectifs et actions s'inscrivent dans le sens des grandes orientations d'aménagement et de développement du Schéma et de la vision stratégique sous-jacente, soit d'améliorer le cadre de vie et favoriser un développement durable, d'où leur conformité.

## **2. Grandes affectations du territoire**

Au Schéma, la seule affectation du territoire pour le territoire de Hampstead est l'affectation « Dominante résidentielle ».

La carte 005 du Plan d'urbanisme intitulée « Affectation du sol » comporte une seule catégorie d'affectation applicable, soit « Affectation résidentielle ». Les prescriptions applicables, selon le Plan d'urbanisme, s'inscrivent à l'intérieur de celles du Schéma, d'où leur conformité.

Le Règlement de zonage de la Ville de Hampstead comporte une classification détaillée pour chacun des groupes d'usages principaux, soit « habitation », « public » et « lieu de culte ». Les prescriptions applicables à chacune d'entre elles selon le Règlement de zonage s'inscrivent à l'intérieur de celles du Schéma, d'où leur conformité.

Le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage sont jugés conformes au Schéma à cet égard.

## **3. Densités d'occupation**

Le Schéma traite de la densité résidentielle sous forme de seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de logements par hectare brut) applicables aux secteurs à construire ou à transformer. Dans le cas de la Ville de Hampstead, la carte 33 - Densité résidentielle du Schéma n'identifie aucun secteur à construire ou à transformer, mais la carte 32 - Modulation de la densité résidentielle indique un seuil moyen de 60 logements à l'hectare brut. Par ailleurs, la Ville de Hampstead n'est pas dans un secteur prioritaire de densification, et son territoire déjà entièrement développé ne devrait pas connaître de transformations majeures. Néanmoins, le Plan d'urbanisme mentionne que le seuil de densité sera visé si une occasion se présentait, et la réglementation de zonage exige ce seuil pour les terrains bordant le chemin de la Côte-Saint-Luc et pour le terrain de l'ancienne caserne de pompiers, terrain actuellement en voie de transformation.

Le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage sont jugés conformes au Schéma à cet égard.

## **4. Transport collectif et grands projets routiers**

Le Schéma a identifié, pour le territoire de la Ville de Hampstead, sur la carte 10 – Grands projets routiers, le chemin de la Côte-Saint-Luc à titre de portion du réseau artériel d'agglomération, et le Plan d'urbanisme a intégré cette information à la carte 004.

Les informations contenues au Plan d'urbanisme sont jugées conformes au schéma en cette matière.

## **5. Document complémentaire**

Le document complémentaire fait partie intégrante du Schéma et vise à assurer la cohérence de l'aménagement et du développement à l'échelle de l'agglomération. Les dispositions suivantes ont été intégrées ou ajustées pour tenir compte du document complémentaire à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Hampstead :

- **Définitions** : définitions nécessaires pour la concordance introduites au règlement 1004 sur les permis et certificat ;
- **4.1 Stationnement pour vélos** : 1 support à vélo intérieur par 8 cases de stationnement pour une habitation multifamiliale, un bâtiment public ou un lieu de culte ;
- **4.1 Accessibilité universelle** : critères dans les règlements de PIIA et de PPCMOI ;
- **4.2.1 Verdissement** : couverture végétale minimum de 30 % sur la presque totalité du territoire ;
- **4.2.3 Arbres** : conditions d'abattage d'arbres et mesures de plantation et de protection, cette dernière mesure étant prévue au Règlement de construction 1003 ;
- **4.3.4 Lieux de culte d'intérêt** : critères de protection et, suite à une évaluation de l'intérêt patrimonial, de lotissement et d'encadrement des travaux ;
- **4.8.3 Sécurité, bruit et vibrations** : identification des usages sensibles et pour un tel usage situé sur un terrain adjacent à une voie ferrée principale exigences d'étude de viabilité des aménagements et de niveaux sonores ;
- **4.8.4.1 Cohabitation entre les usages** : aménagement de zones tampons ou d'écrans visuels autour d'un usage nuisible comme une cour de voirie, un site de neiges usées ou un centre de traitement de matières résiduelles ;
- **4.8.4.2 Secteurs situés dans un rayon de 500 mètres d'un centre de traitement de matières organiques** : interdiction de tout usage sauf un parc et une industrie ;
- **4.8.4.3 Cohabitation entre les municipalités** : critères d'intégration urbaine de part et d'autre d'une limite municipale et de maintien d'ensoleillement en regard d'une municipalité voisine ;
- **4.8.4.4 Installation de transport d'hydrocarbures par pipeline** : interdiction à moins de 300 mètres d'un usage sensible.

Les dispositions susmentionnées du document complémentaire se retrouvent dans la réglementation d'urbanisme, d'où leur conformité.

### **Conclusion**

Le règlement 1000 sur le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage 1001, le Règlement de lotissement 1002, le Règlement de construction 1003, le règlement 1004 sur les permis et certificats, le règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Hampstead sont jugés conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire, puisqu'ils n'y contreviennent pas.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réglementation d'urbanisme de la Ville de Hampstead a dûment introduit des dispositions en la matière, le tout comme exigé par le document complémentaire du schéma.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Entrée en vigueur des nouveaux règlements d'urbanisme (Plan d'urbanisme, règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les permis et certificats, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et sur les projets de construction, de

modification ou d'occupation d'un immeuble) à la délivrance des sept certificats de conformité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier des sept certificats de conformité à l'égard des règlements suivants :

- le règlement 1000 sur le Plan d'urbanisme, le Règlement de zonage 1001 et le Règlement de lotissement 1002. Selon les modalités de la LAU, cette délivrance, incluant la transmission, doit s'effectuer de façon simultanée, soit le même jour que les certificats de conformité portant sur lesdits nouveaux règlements de zonage et de lotissement (remplacés), et à la condition que la Ville de Hampstead ait avisé au préalable la Ville de Montréal que le nouveau Règlement de zonage et le nouveau Règlement de lotissement ont été approuvés par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité et qu'ils sont réputés conformes au nouveau Plan d'urbanisme (révisé). L'avis par lettre du greffier de la municipalité du 7 juillet 2016 stipule que ces deux conditions sont dûment remplies conformément à la LAU;
  - le Règlement de construction 1003, le règlement 1004 sur les permis et certificats, le règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement 1006 sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ces quatre règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.
- 
- Transmission des sept certificats à la municipalité. Puisqu'il s'agit d'une refonte réglementaire, les sept certificats de conformité devront être délivrés le même jour afin de faciliter la gestion des nouveaux règlements par la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude CAYLA  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-19

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-07-26



**Dossier # : 1162937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - Dépôt pour information

**Il est recommandé :**

de prendre acte du dépôt pour information du : Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:41

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - Dépôt pour information

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (le Plan directeur) a été adopté, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Ce Plan souscrit aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015. Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a réalisé le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Celui-ci est entré en vigueur le 22 août 2006. L'agglomération de Montréal, pour mettre en application le PMGMR, s'est dotée du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0170, le 21 juin 2012 : déposer le bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.  
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

**DESCRIPTION**

À la fin de 2015, 90 % des actions du Plan, soit 44 des 49 actions ont été mises en oeuvre par les services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales (arrondissements et villes liées). De ce nombre, 41 actions ont été réalisées. Plusieurs de ces actions pourraient être poursuivies et cinq actions non réalisées dans le présent Plan pourraient être reconduites dans le projet de Plan directeur 2016-2020.

**JUSTIFICATION**



Le Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles a pour objet de faire l'état des actions réalisées pendant les cinq années du Plan. Les principales actions du Plan directeur de responsabilités d'agglomération et locale sont regroupées sous dix thèmes. Elles ont été réalisées pour réduire la génération des matières résiduelles par la sensibilisation, la réduction à la source et le réemploi. Ainsi, les quantités de matières récupérées augmentent tandis que les quantités de matières éliminées diminuent. Également, concernant les matières recyclables et organiques, de nouveaux outils de collecte et des contrats de traitement ont été mis en place. Enfin, en ce qui a trait aux résidus domestiques dangereux (RDD) et aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants, de nouveaux contrats ont été octroyés et des infrastructures ont été réalisées. Par ailleurs, tel qu'indiqué dans le Plan directeur, «les autorités locales doivent se doter d'un plan d'action respectant le Plan dans un délai de 24 mois après l'adoption de celui-ci. Un bilan devra être préparé et être en lien avec les objectifs poursuivis». À la fin de 2015, 33 administrations locales avaient produit leur plan d'action local pour la période 2010-2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan directeur s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sous le troisième principe «Une protection accrue de l'environnement» dans l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources» qui a pour objectif, entre autres, de «Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux, des résidus de construction, rénovation et démolition et des encombrants d'ici 2019».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Bilan 2010-2015 permet de connaître le degré d'avancement des interventions de l'agglomération et des autorités locales en matière de gestion des matières résiduelles, suivant le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 adopté en août 2009.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 10 août 2016  
Conseil municipal : 22 août 2016  
Conseil d'agglomération : 25 août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie MAYER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-15

Michel RABY  
C/d controle des rejets industriels

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-07-29



**Dossier # : 1162714001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015

Il est recommandé de prendre acte du dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162714001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2015

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est un organisme consultatif de la Ville de Montréal qui s'intéresse aux questions liées à l'interculturel dans les champs de compétence municipale.

Il est composé de 15 membres bénévoles montréalais d'origines diverses. À ce titre, son principal mandat est de conseiller et donner des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes de toutes origines à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

Annuellement, le Conseil doit rendre compte de ses activités au conseil de la ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0848 - 17 août 2015 - Dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2014.

**DESCRIPTION**

Le rapport d'activité fait état des travaux et événements du conseil au cours de l'année 2015.

**JUSTIFICATION**

Le Conseil doit rendre compte au conseil de la ville de ses activités conformément à l'article 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

De plus, le papier utilisé pour l'impression du rapport contient 100% de fibres postconsommation certifiées FSC et il est tiré en 200 copies.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion du rapport au sein de l'administration municipale ainsi qu'auprès d'intervenants externes. Le rapport sera également disponible sur le site Internet du Conseil interculturel et sur les médias sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 83.10, Charte de la ville de Montréal.  
Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-20

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation  
**Tél :** 514 872-6957

**Approuvé le :** 2016-07-20



**Dossier # : 1161079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier du domaine des Franciscains

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique de l'OCPM sur le projet immobilier du domaine des Franciscains.

**Signé par** Dominique OLLIVIER **Le** 2016-07-29 14:05

**Signataire :**

Dominique OLLIVIER

---

Présidente de l'OPCM  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet immobilier du domaine des Franciscains

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 avril 2016, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque, et sur un autre projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concernant l'affectation et la hauteur. » L'adoption de ces règlements est préalable à la réalisation du Projet immobilier du domaine des Franciscains.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du CA de l'arrondissement de Ville-Marie demandant que la consultation soit confiée à l'Office 15 mars 2016 – CA16 240138

Résolution du CE pour demander au CM de mandater l'Office pour faire cette consultation 6 avril 2016 – CE16 0547

Résolution du conseil municipal mandatant l'Office pour tenir cette consultation 18 avril 2016 – CM16 0486

**DESCRIPTION**

Le projet comprend 360 unités de logement réparties en deux tours jumelles élevées sur un basilaire commun qui s’implanterait entre deux maisons victoriennes d’intérêt patrimonial sur un terrain laissé vacant par un incendie survenu en 2010. Le projet, qui intègre aussi du logement abordable sur le site, prévoit également l’aménagement et le don de deux parcs d’accès public à la Ville.

**JUSTIFICATION**



Laissé vacant en raison d'un incendie en 2010, le site représente une opportunité de redéveloppement pour le secteur. Les deux tours proposées remplaceraient le couvent et la chapelle des Franciscains emportés par l'incendie. Le projet de construction proposé par Groupe Prével comporte plusieurs éléments importants, notamment les deux tours résidentielles. Le site ferait aussi l'objet d'un nouveau lotissement. Deux parcs publics y sont ajoutés, et les trois lots d'origine sont modifiés afin de faciliter la préservation des maisons Judah et Masson et de leurs aménagements paysagers.

Les deux tours seraient d'une hauteur de 60 mètres pour 19 étages sur un basilaire commun. Le premier étage serait de nature commerciale et comporterait un gymnase dédié aux résidents, alors que les autres étages totaliseraient 360 logements. Un stationnement de 240 places est prévu sous les tours, de même que 360 emplacements pour vélos. Le promoteur prévoit au moins 15 % de logements abordables sur le site et s'est engagé à contribuer à un montant de 1,8 million de dollars aux fins de la Stratégie d'inclusion de logements abordables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers n'ont pas été pris en compte lors de la consultation

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet prévoit deux espaces publics. Il participe aussi à la densification de ce secteur du centre-ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le Projet du domaine des Franciscains traduit un effort louable du promoteur pour présenter un projet de qualité qui réponde aux objectifs initiaux du PPU, qui contribue au développement durable et respecte la Stratégie d'inclusion de logements abordables, il soulève néanmoins un réel problème d'acceptabilité sociale avec lequel l'arrondissement devra composer.

La commission estime que les préoccupations des citoyens sont légitimes et ne tranche en faveur du projet de rehaussement des hauteurs et de changement de vocation du site, que sous réserve que l'arrondissement procède dans les meilleurs délais à l'aménagement d'espaces verts additionnels et s'assure que, dans les prochains projets développés dans le quartier, les besoins en espaces communautaires et équipements collectifs soient pris en compte. À ce titre, elle y va de différentes recommandations pour la suite des choses qui permettraient d'atténuer les nuisances, d'augmenter l'acceptabilité du projet et d'améliorer le cadre de vie des résidents du quartier. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la nécessité de renforcer la protection des maisons Judah et Masson ainsi que la nécessité de créer un comité consultatif avec les intervenants du quartier pour accompagner le projet et assurer l'intégration du design et de l'aménagement paysager à l'architecture environnante.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse et fera parvenir une copie du rapport à ceux et celles qui l'auront demandé. Le rapport sera aussi déposé sur le site Internet de l'Office et sa disponibilité sera annoncée par l'Office dans les médias sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 10 août et déposé au CM du 22 du même mois.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY  
Secrétaire général

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-29

Dominique OLLIVIER  
Présidente de l'OPCM